


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

ŒUVRES POSTHUMES

DE

B. FRANKLIN.

CORRESPONDANCE INÉDITE.

II.

CORDIER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
Rue et maison des Mathurins Saint-Jacques, n.° 10.

CE

IN,

IÉRIQUE

79° ;

tes,

ÉRIQUE;

UNIS.

ANCE,



IR,

Philada. July 5. 1775

Mr. Strahan,

You are a Member of Parliament, and one of that Majority which has doomed my Country to Destruction. — You have begun to burn our Towns, and murder our People. — Look upon your Hands! — They are stained with the Blood of your Relations! — You and I were long Friends: — You are now my Enemy, — and

I am,

Yours,

B Franklin

CORRESPONDANCE

INÉDITE ET SECRÈTE

DU

DOCTEUR B. FRANKLIN,

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
PRÈS LA COUR DE FRANCE.

DEPUIS L'ANNÉE 1753 JUSQU'EN 1790;

offrant, en trois parties *complètes* et bien distinctes,

1° LES MÉMOIRES DE SA VIE PRIVÉE;
2° LES CAUSES PREMIÈRES DE LA RÉVOLUTION D'AMÉRIQUE;
3° L'HISTOIRE DES DIVERSES NÉGOCIATIONS
ENTRE L'ANGLETERRE, LA FRANCE ET LES ÉTATS-UNIS.

PUBLIÉE, POUR LA PREMIÈRE FOIS, EN FRANCE,
AVEC DES NOTES, ADDITIONS, etc.

TOME SECOND.

PARIS,
JANET PÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE SAINT-JACQUES, N.° 59.

M. DCCC. XVII.

CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

BENJAMIN FRANKLIN.

TROISIÈME PARTIE.

NÉGOCIATIONS DE PAIX AVEC L'ANGLETERRE.

LETTRE PREMIÈRE.

FAC-SIMILE DE FRANKLIN

A M. Strahan, imprimeur du Roi.

Philadelphie, 5 juillet 1775.

Vous êtes membre de ce Parlement, et vous avez fait partie de cette majorité qui a condamné mon pays à la destruction ! Vous avez commencé à brûler nos villes et à tuer leurs habitans ! Regardez vos mains ; elles sont teintes du sang de

quelques-uns de vos parens ou de vos amis. Long-temps nous fûmes amis, vous et moi; vous êtes à présent mon ennemi, et je suis le vôtre (1).

B. Franklin.

LETTRE II.

A David Hartley, esq.

Passy, 14 octobre 1777.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu en son temps votre lettre du 2 mai dernier, renfermant copie d'une autre lettre que vous m'avez adressée l'année précédente, et qui ne m'est jamais parvenue. Quoique nos lettres aient toujours été remplies de sentimens de bienveillance envers les deux pays, qu'elles aient ex-

(1) Le ton foudroyant de cette lettre contraste singulièrement avec la douce cordialité que respirent les lettres qu'on a lues, pages 125 et 159 (tome 1.er); mais, dit madame Deshoulières,

« Tant qu'on hait beaucoup, on aime encore un peu. »

On aura peine à croire qu'une sortie aussi terrible contre un membre du Parlement, ait été publiée dans les journaux anglais; cependant rien de plus vrai : elle le fut même peu de temps après sa date.

primé les plus vifs désirs de concourir à leur félicité mutuelle, j'ai craint que, si l'on venait à savoir qu'il existât une correspondance entre nous, vous n'en éprouvassiez quelques désagrémens. Je me suis donc peu soucié de vous écrire; car ne me fiant point à la poste, je ne voyais pas trop à qui je pouvais alors confier mes lettres. Mais certain aujourd'hui d'une voie sûre, je me hasarde à vous écrire, surtout parce que le sujet de ma lettre n'est pas, selon moi, de nature à vous attirer quelque blâme.

Je me serais estimé heureux de voir qu'on eût fait quelque cas des sages avis que j'avais donnés. J'avais prédit qu'une fatale séparation d'intérêts résulterait infailliblement du système de conduite qu'on commençait déjà d'adopter, lorsque j'étais en Angleterre; on eût prévenu les maux horribles d'une guerre d'extermination. Je me réjouirai cependant encore, si je réussis à cimenter une paix qui s'accorde avec l'indépendance, la sûreté et l'honneur de l'Amérique: quant à l'idée de nous soumettre à la domination de la Grande-Bretagne, il faut absolument y renoncer. L'Angleterre a exercé sur nous d'innombrables cruautés; elle a excité les esclaves à massacrer leurs maîtres; les sauvages, à exterminer les familles des cultivateurs; elle a eu la bassesse de récompenser l'infidélité des domestiques, de corrompre la vertu des marins à qui

nos propriétés étaient confiées. Ainsi, dans le cours de la guerre, comme dans le traitement de nos prisonniers, elle nous a donné des preuves si funestes de sa dépravation, que nous ne pouvons lui confier désormais ni la conduite de nos affaires, ni le soin de nos intérêts. Comment persuader maintenant aux Américains que la guerre était purement ministérielle; que la Nation anglaise a toujours pour eux de la bienveillance, quand des milliers d'adresses imprimées dans vos gazettes approuvent la conduite du Gouvernement à notre égard; quand elles l'encouragent de toutes les manières à hâter notre destruction; quand la grande majorité du Parlement ne cesse de manifester les mêmes sentimens; quand le peuple anglais célèbre par des réjouissances le massacre d'une Nation innocente, vertueuse, et qui ne combat enfin que pour la défense de ses droits? Ce n'est pas tout encore; les écrits de vos moralistes, les sermons de vos théologiens, vos assemblées nationales elles-mêmes, autorisent de semblables mesures, applaudissent à de tels excès. Tant de motifs réunis ne servent que trop à nous convaincre que vous n'êtes plus cette Nation magnanime et éclairée à qui nous accordions jadis notre estime; que vous êtes devenus indignes de nous gouverner, puisque vous êtes incapables de gouverner vos propres passions. Toutefois, je le répète, je m'estimerais heureux de voir la paix

rétablie. Ah ! si ces amis que je compte en Angleterre, qui sont ceux aussi de la liberté et de la vertu, pouvaient être arrachés au sol de leur cruelle patrie, je verrais avec moins de peine continuer la guerre jusqu'à la ruine des autres. Mais comme cette séparation d'individus est impossible, je ne puis que désirer la paix pour l'intérêt de ces amis, et pour celui de l'humanité.

Ce désir que je forme, quelque insuffisant qu'il puisse être, me porte à vous faire observer qu'entre deux Nations depuis si long-temps en guerre, quelques actes de générosité et de bienveillance de la part de l'une d'elles envers les prisonniers de l'autre, ont par fois adouci le ressentiment, diminué l'animosité de celle-ci au point de l'amener à des voies de conciliation. Vous autres Anglais, si vous désirez la paix, vous avez aujourd'hui une bien belle occasion de nous le prouver, par la manière dont vous traiterez les prisonniers qui sont dans vos cachots. Ils se plaignent beaucoup; ils sont loin de leurs amis, de leurs familles, et l'hiver approche : ils peuvent souffrir extrêmement pendant cette saison, dans l'état de dénuement où ils se trouvent ; médiocrement nourris, sans abri, sans vêtemens, sans feu, et privés même de la consolation de voir leurs amis, ou les personnes humaines et charitables qui s'intéresseraient à leur sort. Je puis vous affirmer, moi, d'après ma propre conviction, que vos com-

patriotes, prisonniers en Amérique, y ont été traités avec beaucoup de douceur; qu'ils ont eu les mêmes rations de provisions saines que nos troupes; qu'on leur a fourni de bons logemens; assigné sur parole de vastes enceintes dans nos villages pour s'y promener et s'y distraire. Lorsque vous avez jugé convenable de passer des contrats pour fournir des secours à vos prisonniers; ceux de nos compatriotes qui ont passé ces contrats avec vous, se sont vus protégés, aidés dans leurs opérations. Quelque acte remarquable de bienveillance envers ces pauvres soldats américains disculperait la Nation anglaise de l'accusation d'inhumanité qui, sous ce rapport, pèse si fortement sur elle; cette accusation retomberait, comme il convient, sur les individus qui ont fait la guerre pour vous en Amérique. Je vous donne ces idées par un reste de bienveillance pour une Nation qu'autrefois j'ai sincèrement aimée. Mais au point où en sont les choses aujourd'hui, loin de désirer que vous nous rendiez quelques services, je me contenterai de proposer que le Gouvernement anglais nous permette d'envoyer dans votre pays un Commissaire pour prendre soin de nos pauvres compatriotes. Peut-être, sur vos représentations, obtiendrons-nous cette faveur en Angleterre, quoiqu'on nous l'ait refusée à New-York avec la plus grande inhumanité.

Si vous avez le temps de visiter les prisons où

sont renfermés nos pauvres Américains, et que vous soyez curieux de vous assurer des traitemens qu'ils éprouvent, je désire que vous preniez en même temps la peine de distribuer parmi les plus nécessiteux, en raison de leurs besoins, cinq ou six cent livres sterling, pour lesquelles vos traites sur moi seront ici très-exactement acquittées. Vous aurez jugé de leur situation par vos propres yeux; vous en parlerez donc en toute assurance dans le Parlement. Cette démarche de votre part pourrait bien n'être pas infructueuse.

S'il vous est possible d'obtenir pour nous la permission d'envoyer un Commissaire, peut-être trouverez-vous deux personnes sûres, humaines et discrètes, l'une à Plymouth, l'autre à Portsmouth, qui se chargeront de faire parvenir à nos malheureux soldats, martyrs de la cause de la liberté, les secours que nous serons en état de leur procurer. Votre Roi ne vous saura aucun gré de cette peine, mais Dieu vous en récompensera. Je ne vous parle point de la gratitude de l'Amérique, car vous aurez pour vous, ce qui vaut mieux encore, l'approbation de votre conscience. Nos capitaines ont mis en liberté environ deux cents de vos gens faits prisonniers par nos vaisseaux de guerre, indépendamment même d'un grand nombre d'autres qui ont été embarqués près de vos côtes, sur des bâtimens destinés à les transporter en Angleterre. Cependant vous

ne nous avez pas rendu un seul homme en échange. Si nous avions vendu vos compatriotes aux maures de Salé, comme vous avez vendu la plupart des nôtres à vos compagnies d'Afrique et des Indes Orientales, auriez-vous eu droit de vous plaindre?

En lisant ma lettre, je m'aperçois qu'elle est, en certains endroits, conçue dans des termes un peu trop énergiques; cependant je n'y changerai rien. Il en résultera pour vous cette réflexion toute simple : Si un homme froid de son naturel, que la vieillesse glace chaque jour davantage, s'enflamme ainsi à l'idée des mauvais traitemens que nous faisons souffrir à son pays, combien ses concitoyens en général ne doivent-ils pas être plus exaspérés contre nous! Pourquoi nous faire, par notre cruauté, des ennemis irréconciliables, non-seulement des habitans actuels d'une vaste contrée, mais de leur postérité, qui sera bien plus nombreuse encore, qui, de siècle en siècle, maudira le nom anglais, comme on déteste aujourd'hui en Hollande les noms d'Albe et des Espagnols? Et c'est ce qui arrivera, si vous ne changez promptement de conduite; le ressentiment de notre Nation tombera sur les auteurs de nos maux, sur votre ministère, ou plutôt même sur le ******, dont ils ne font que suivre les volontés. Je suis, Monsieur, votre, etc.

B. Franklin.

LETTRE III.

A M. Hutton (1).

Passy, 1.er février 1778.

Mon cher et vieux Ami,

Vous désirez que je vous donne au moins mon avis, quand même je n'aurais point de propositions à faire. C'est, je crois, l'Arioste qui dit que tous les objets perdus sur la terre se retrouvent dans la lune. Aussi quelqu'un remarquait, à cette occasion, qu'il devait y avoir dans la lune beaucoup de bons avis; et, soit dit en passant, on y pourrait trouver une grande quantité des miens donnés en pure perte. Cependant, à votre sollicitation, j'en donnerai quelques-uns encore, mais sans espérer le moins du monde qu'on veuille les suivre; car Dieu seul peut, en même temps, donner de bons conseils et la sagesse nécessaire pour en profiter.

Une guerre non-seulement insensée, mais conduite encore avec barbarie, vous a fait perdre à-la-fois le gouvernement et le commerce de

(1) Voyez la notice que j'ai faite sur lui, tome 1.er, page 94.

l'Amérique, ces revenus publics, ces richesses particulières dont ils étaient la source ; mais ce qui est pis encore, vous avez perdu l'estime, le respect, l'amitié de tout un grand peuple, qui, prospérant malgré vos efforts, ne vous regarde plus, dès ce moment, que comme la Nation la plus odieuse qui soit au monde. Vous pouvez sans doute obtenir la paix, en renonçant à vos prétentions de nous gouverner : forts des talens supérieurs qu'on vous connaît pour *brocanter* des négociations, vous ferez peut-être un marché assez avantageux, en apparence, pour être applaudis dans votre Parlement; mais vous ne recouvrerez jamais, avec la paix, l'affection des Américains ; cette paix ne sera ni durable ni avantageuse ; vous attendrez d'elle en vain la puissance que vous deviez, jadis, toute entière aux liens qui nous attachaient à vous ; et, cependant, si vous aviez été sages, vous la conserveriez encore cette puissance !

Pour regagner notre affection, mériter de nouveau notre estime, il vous faut revenir entièrement sur vos pas. Loin de récompenser ces Américains promoteurs de la guerre, de salarier ces pamphlétaires dont les méchans écrits ont enflammé la Nation contre l'Amérique ; loin d'honorer enfin tous ces Ministres, ces Généraux qui combattirent contre nous avec tant d'inhumanité, punissez-les, disgraciez-les ; c'est alors que

nous commencerons à nous persuader que vous avez l'intention de changer de sentimens, que vous rougissez de tout ce qui s'est passé.

En nous proposant un accommodement, vous deviez non-seulement nous accorder les conditions auxquelles la nécessité vous oblige dans votre position, mais en ajouter d'autres encore qui pussent nous donner des preuves de votre générosité et de vos bonnes intentions. Par exemple, peut-être chercherez-vous à conserver, par votre traité, tout le Canada, la Nouvelle-Écosse, et les Florides; mais si vous tenez à voir en nous des alliés sincères, si vous voulez éviter, pour l'avenir, tout sujet de dissensions sur vos frontières d'Amérique, vous renoncerez à ces pays. Vous pourrez, si vous le trouvez bon, regarder cette cession comme une indemnité des villes que vous nous avez brûlées; car autrement il est constant que tôt ou tard on l'exigerait de vous. Adieu : je sais que vos concitoyens ne reconnaîtront pas l'utilité de ce dernier parti; que, loin de l'adopter, ils me trouveront fort audacieux d'avoir osé le leur proposer, mais je n'ai fait que me conformer à vos désirs. Votre, etc.

B. Franklin.

LETTRE IV.

A M. Hutton.

Passy, 12 février 1778.

Mon cher et vieux Ami,

J'avais écrit la lettre précédente quelque temps avant de recevoir la vôtre; j'étais indécis de savoir s'il convenait de la faire partir. Comme votre orgueilleuse Nation nous méprise excessivement, comme elle demande et qu'elle attend de notre part une soumission absolue, toute mention de traité doit paraître imprudente, et tendre plutôt à irriter qu'à ramener les esprits : cependant vous me pressez encore de m'expliquer; je me détermine donc à vous envoyer ma lettre, car je crois le conseil bon, quoiqu'il puisse paraître inutile. Je ne saurais, comme quelques-uns d'entre vous le désirent, vous faire des propositions. Je n'ai reçu aucun ordre à cet égard; cependant nous pourrons entrer en arrangemens, si l'on nous fait des avances; mais en vériténous n'y comptons pas. J'ai, comme vous, tout meurtre en horreur; et je dois ajouter, que le massacre qu'on fait des hommes pour une cause injuste, n'est pas moins qu'un meurtre. En conséquence, je ne pense jamais à

vos Ministres actuels et à leurs partisans, sans que mon imagination ne me les représente aussitôt les mains rouges, humides et dégoûtantes du sang de mes compatriotes, de mes amis, de mes frères. Aucun traité de paix ne peut être signé par de telles mains. Quoi qu'il en soit, la paix et l'amitié règneront toujours entre M. Hutton et son affectionné

B. Franklin.

LETTRE V.

A David Hartley, esq.

Passy, 12 février 1778.

Mon cher Monsieur,

Mille remercîmens pour l'empressement que vous avez mis à soulager nos pauvres prisonniers, pour les peines que vous avez prises et les avances que vous avez faites dans cette intention. J'ai reçu votre lettre du 3 courant, et je vous envoie ci-inclus un billet de cent livres sterling. J'approuve infiniment la conduite prudente de M. Wren dans la distribution de l'argent; je désire qu'il en agisse toujours de la même manière. Quand vous lui écrirez, présentez-lui mes respectueux remercîmens.

La bonté de votre cœur, votre bienveillance pour nous, et votre amour pour votre pays, se décèlent dans les vœux ardens que vous formez, dans cette prière que vous nous faites de ne pas nous jeter dans les bras de la France : « Car, dites-» vous, un rapprochement peut s'opérer entre » nous avec le temps : l'Amérique sera toujours » étrangère à la France ; mais, pour des siècles » à venir, la Grande-Bretagne peut être encore » votre patrie ». Cependant, lorsque votre Nation rassemble des meurtriers de toutes les couleurs et de tous les coins de la terre pour nous détruire, il est difficile de nous déterminer à ne pas demander ou recevoir des secours de telle puissance qui consent à nous en accorder ; et cela, dans l'espoir seulement que, quoique vous ayez aujourd'hui soif de notre sang, que vous nous poursuiviez le fer et la flamme à la main, vous pourriez bien quelque jour nous traiter avec plus d'égards. Ce serait aussi par trop compter sur notre patience ; un pareil effort est peut-être même au-dessus de la nature humaine. Les Américains sont accueillis et traités en France avec une cordialité, un respect et une affection qu'ils n'ont jamais éprouvés en Angleterre, alors même qu'ils le méritaient le mieux ; et ils doivent aujourd'hui s'attendre, moins que jamais, à quelques égards de la part des Anglais, après toutes les peines qu'on a prises pour exaspérer le peuple contre eux, et les rendre

odieux et méprisables. Je ne vois pas pourquoi il nous serait défendu de conserver notre alliance avec la France, au moins sur le même pied que celle qui l'attache à la Suisse depuis deux cents ans. En effet, les Suisses paraissent être aussi estimés ici que les Français même. L'Amérique a été *jetée de force* dans les bras de la France. C'était une *fille* vertueuse et obéissante. Une cruelle *mdratre* l'a mise à la porte, l'a diffamée, et a même attenté à ses jours. Tout l'univers connaît son innocence et prend son parti. Ses amis espèrent la voir bientôt honorablement *mariée ;* ils ne peuvent se persuader qu'elle consente jamais à se mettre au pouvoir d'une ennemie si barbare. Au sein de sa prospérité future, qu'elle oublie et pardonne un jour; voilà tout ce qu'on peut raisonnablement attendre d'elle. J'aime à croire qu'elle se rendra, comme *femme,* aussi aimable et aussi utile qu'elle le fut comme *fille*. J'espère que son *mari* l'honorera et l'aimera, et qu'enfin la famille d'où elle a été si odieusement chassée, regrettera long-temps sa perte. Je ne sais si l'on désire, en Angleterre, faire la paix avec nous; j'en doute, à moins que cette paix n'ait lieu sous les anciennes conditions de nous soumettre et de nous faire demander pardon. Lorsque vous serez décidés à faire la paix à des conditions raisonnables et conservatrices de nos droits réciproques, vous nous trouverez assez disposés à vous entendre; mais toutefois faut-il

d'abord que votre ministère soit honnête : celui qui vous gouverne en ce moment a fait tant de fois preuve d'astuce et de perfidie envers les Américains, que la méfiance insurmontable qu'il nous inspire, rend impossible tout traité entre lui et le Congrès.

Une souscription en faveur des prisonniers ne peut que faire beaucoup d'honneur à l'Angleterre. Les souscriptions qu'on propose en Ecosse pour lever des troupes dans le dessein de nous détruire, ne feront pas, à beaucoup près, autant de bien aux Ecossais. Je désire que vous saisissiez la première occasion pour exprimer notre respectueuse reconnaissance à votre comité et aux souscripteurs, dont les bienfaits rendront nos compatriotes aussi heureux que le peut permettre leur situation. La généreuse tentative que vous faites pour obtenir la paix, quoiqu'infructueuse, sera toujours pour vous une consolation; et lorsqu'un jour cette guerre extravagante sera devenue pour tout le monde un objet d'horreur, vous n'aurez fait qu'ajouter infiniment à votre réputation.

Je suis, etc.

B. Franklin.

P. S. Un de mes vieux amis, chef des frères Moraves, qui va souvent au palais de la reine, auquel le Roi parle de temps en temps, M. Hutton enfin, était hier ici. Il prétendait n'être chargé

d'aucune mission; mais il me pressait de proposer quelques conditions de paix; c'est ce à quoi je me suis refusé. Il m'a écrit depuis son retour pour insister sur le même sujet, en me donnant à entendre que nous pourrions tout obtenir, excepté une indépendance absolue. Je vous envoie sous ce pli ma réponse : ouvrez le paquet pour en prendre connaissance; et copiez, s'il vous plaît, ma lettre avant de la remettre ou de l'envoyer : en supposant qu'elle ne soit bonne à rien autre chose, elle servira toujours à vous faire connaître plus particulièrement mes sentimens, etc.

LETTRE VI.

A David Hartley.

Passy, le 26 février 1778.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu vos lettres des 18 et 20 courant, avec les bills proposés par lord North. Plus j'étudie les projets de votre Ministère et plus j'observe ses petits artifices, ses intrigues pour nous donner le change et nous diviser, plus j'admire les propositions prudentes, généreuses et magnanimes que contient votre motion d'une adresse au Roi. Quelle confiance pouvons-nous avoir dans un

acte qui n'est purement qu'une déclaration des *intentions* du Parlement, touchant l'*exercice* du DROIT d'imposer des taxes sur l'Amérique, quand on stipule et réclame dans le corps de ce bill, comme dans son titre, un droit qui n'a jamais existé; quand on déclare avoir l'intention actuelle de n'en pas faire usage, intention qui peut être révoquée d'un moment à l'autre par un acte postérieur, en vertu du plus simple *considérant*, qui dira juger à propos de reprendre l'exercice du droit dans toute son étendue? Si l'on avait eu en vue quelques bienfaits solides et permanens, pourquoi borner l'acte aux Colonies de l'Amérique septentrionale? Pourquoi ne pas l'étendre aux loyaux habitans des Isles du midi? Au lieu d'investir, par leur acte même de nomination, vos Commissaires de pleins pouvoirs pour conclure avec nous tous traités de paix ou d'amitié, et en promettant de les ratifier, vous déclarez qu'aucun des actes de leur gestion, à cet égard, n'aura de valeur et d'effet qu'après avoir été dûment sanctionné par votre Parlement. Ainsi tous nos intérêts les plus chers sont abandonnés au hasard, au caprice. Cependant, vos Commissaires ont le pouvoir de proclamer une suspension d'armes; mais à peine notre milice aura-t-elle été licenciée par suite de cet acte, qu'ils ont la faculté de révoquer leur proclamation. Ils peuvent aussi suspendre l'effet des actes qui prohibent

le commerce, mais revenir sur cette suspension, dès que nos marchands se seront, en conséquence, déterminés à mettre leurs vaisseaux à la mer. En un mot, vos Commissaires peuvent tout faire pour nous diviser et nous nuire; mais ils ne peuvent prendre aucune mesure qui tende à notre sécurité. En vérité, Monsieur, vos Ministres ne nous connaissent point : nous pouvons n'être pas tout-à-fait aussi rusés qu'eux, mais nous possédons réellement plus de sens et de courage qu'ils n'ont jamais voulu nous en accorder. Je suis persuadé que ces actes nuiront plutôt à la paix qu'ils ne lui serviront; je crois même qu'ils ne répondront point, en Amérique, au but malveillant qu'on s'était proposé, en les imaginant. Sans doute ils amuseront, en Angleterre, les créanciers de l'État; ils donneront des espérances, feront naître des attentes peut-être assez utiles pour le moment; ils feront enfin rester un peu plus long-temps en place des gens qui gouvernent mal; mais *voilà tout*.

En retour des conseils que vous nous donnez, jusqu'à satiété, de ne conclure aucun traité avec la Maison des Bourbons, permettez-moi d'adresser, par votre entremise, un petit avis aux Whigs de l'Angleterre. « Rien ne doit les déterminer à » se réunir aux Torys pour continuer l'odieuse » guerre qu'on fait aux Whigs d'Amérique; car » les secours de ces derniers pourraient bien leur

» devenir un jour nécessaires pour assurer leur
» propre liberté, ou bien seraient-ils flattés d'aller
» habiter cette terre d'indépendance? »

Si vous désiriez réellement traiter avec les Américains sur des bases équitables, vos Commissaires n'auraient pas besoin de se rendre en Amérique dans cette intention, puisque le bill leur donne pouvoir de traiter avec telle ou telles personnes à qui, dans leur sagesse, ils jugeraient à propos de s'adresser. Ces messieurs doivent naturellement supposer que les Commissaires du Congrès à Paris peuvent être compris dans cette cathégorie. Je suis, etc.

B. Franklin.

P. S. Après y avoir songé mûrement, je suis, plus que jamais, convaincu que, si des hommes honnêtes et sages, tels que sir Georges Saville, l'Évêque de St.-Asaph et vous, se rendaient immédiatement à Paris avec des pouvoirs pour traiter, l'Angleterre pourrait non-seulement obtenir la paix avec l'Amérique, mais prévenir encore la guerre avec la France.

LETTRE VII.

A M. Hutton.

Passy, 24 mars 1778.

Mon cher et vieux ami avait raison de ne point révoquer en doute la sincérité de nos paroles, lorsque je disais, le 12 février : « *Nous traiterons* » *si l'on nous fait des propositions.* » Ces paroles étaient sincères alors, et le sont encore aujourd'hui, si l'Angleterre n'a pas déclaré la guerre à la France ; car, en ce cas, nous nous croirions, sans aucune espèce de doute, obligés de continuer la guerre aussi long-temps qu'elle. Mais il me semble que vous auriez dû nous prendre au mot, et envoyer immédiatement vos propositions pour empêcher cette guerre, si vous ne la désirez pas. Je pense que vous feriez bien d'adopter encore ce parti, si vous n'avez pas imprudemment commencé la guerre. Soyez assuré que personne ne désire plus sincèrement que moi une paix perpétuelle entre les hommes ; mais mon premier désir est qu'elle soit équitable et juste : autrement la paix est impossible ; et en vérité, des méchans n'ont pas le droit de l'espérer. Adieu : pour toujours votre, etc.

B. FRANKLIN.

LETTRE VIII.

A William Pultney (1), *esq.*

Passy, 30 mars 1778.

Monsieur,

Quand j'eus l'honneur de converser avec vous au sujet de la paix, je vous déclarai que, d'après mon opinion personnelle, toute proposition qui tendrait à nous replacer volontairement sous la domination de l'Angleterre devenait désormais inadmissible; qu'une paix établie sur un pied d'égalité pourrait sans doute avoir lieu; que nous n'avions aucun pouvoir spécial pour traiter avec l'Angleterre, mais qu'étant munis de pouvoirs

(1) Cette lettre 8.e paraît être tout simplement le résumé d'une entrevue qu'aurait eue, à Paris, Franklin avec M. William Pultney, par suite de la note suivante : « M. William est de retour à Paris depuis ce matin; il » serait charmé de voir le docteur Franklin, dès qu'il le » jugera convenable, hôtel Frasilière, rue de Tournon. » Cet hôtel est voisin de celui qu'il habitait, quand le » docteur le vit, il y a quinze jours. M. William ne se » propose pas de sortir; ainsi le docteur le trouvera à » toute heure : il apprend que M. Alexander n'est pas » encore revenu de Dijon; il en est assez fâché. »

généraux pour faire des pactes d'alliance et de commerce avec tous les États de l'Europe, nous nous trouvions tout naturellement autorisés à contracter avec la Grande-Bretagne. Je vous dis que, pour peu que votre Nation eût sincèrement envie de faire la paix, elle pouvait, en traitant directement avec nous, épargner à la fois bien du temps et empêcher une grande effusion de sang. Je ne vous dissimulai pas, non plus, que je croyais du devoir de l'Angleterre de chercher à recouvrer, par la générosité de ses conditions, l'estime, la confiance et l'affection de l'Amérique, sans quoi la paix ne serait pas aussi avantageuse, parce qu'elle ne serait pas de nature à durer. J'eus la satisfaction de vous trouver de mon sentiment sur ce point.

Mais, d'après les propositions que vous m'avez communiquées, je vois que vos Ministres ne peuvent renoncer à cette idée que le pouvoir du Parlement sur nous est constitutionnellement absolu et illimité. Les bornes qu'ils daigneraient maintenant y mettre par un traité, seraient comme autant de faveurs et de bienfaits, pour lesquels il nous faudrait offrir des compensations. Mais nous avons une toute autre manière de voir en Amérique; un traité, dans les termes proposés, me paraît tout-à-fait impossible, soit ici, soit chez nous. Il me reste assez de bienveillance envers l'Angleterre pour désirer la paix, dans la vue

de son intérêt, du nôtre et de l'intérêt de l'humanité; mais dans l'état actuel des choses, le seul moyen pour elle de l'obtenir, est, selon moi, de reconnaître l'indépendance des Etats-Unis, d'entamer ensuite un traité pour une suspension d'hostilités, avec les clauses d'usage, relativement aux distances; d'en faire un autre, semblable à celui de la France, pour établir la paix, la bonne harmonie et régler le commerce. Vous préviendriez, d'ailleurs, une guerre entre vous et la France, que, dans l'état et les dispositions actuelles de vos deux Nations, un accident peut faire naître d'un jour à l'autre, quoiqu'en opposition directe avec vos intérêts respectifs, et sans intentions préalables de votre part. Nous pourrions probablement faire maintenant un pareil traité, avec l'approbation de nos amis; mais, si vous leur déclariez la guerre à cause de l'amitié qu'ils nous portent, nous nous verrions obligés, par des liens plus forts qu'aucun traité n'en peut former, de les aider à vous combattre, tant que vous continueriez d'être en guerre avec eux.

Puisse le ciel accorder enfin aux chefs de votre Nation cette sagesse qu'il semble leur avoir refusée depuis long-temps!

J'ai l'honneur d'être, etc.

B. Franklin.

LETTRE IX.

M. Alexander au Docteur Franklin.

Mon cher Monsieur,

Après des réflexions prolongées fort avant dans la nuit, on a jugé à propos de vous donner connaissance de l'incluse (1). Vous voudrez bien la renvoyer, sans en prendre copie, dans le cas où l'affaire ne pourrait avoir lieu. Obligez-moi de me faire savoir, par le porteur, si nous vous verrons en ville ce matin, et, dans ce cas, à quelle heure, afin que je puisse me tenir prêt à vous recevoir.

Samedi matin, 4 avril 1778.

(1) On suppose que ce sont des propositions de la part du Ministre anglais, que Franklin aurait rejetées et renvoyées sans délai.

LETTRE X.

Au Docteur Bancroft (1), *à Londres.*

Passy, le 16 avril 1778.

Mon cher Monsieur,

Je désire que vous assuriez très-positivement à notre ami, que le docteur Franklin n'a jamais fait de semblables promesses à M. *Pultney*. Il lui a dit, au contraire, que les Commissaires échoueraient dans leur mission, soit qu'ils vinssent pour reconquérir leur ancienne domination, soit pour nous diviser. Son opinion est confirmée par les résolutions ci-incluses, qu'il ne sera peut-être point inutile de publier en Angleterre. — Obligez-moi donc de me faire passer les journaux.

Votre affectionné

B. Franklin.

(1) Américain très-recommandable, rempli de talens, ami intime de Franklin. Les États-Unis lui ont de très-grandes obligations : en effet, il a servi avec le zèle le plus ardent la cause de leur indépendance.

LETTRE XI.

A Son Excellence Joseph Reed, esq., Président de l'État de Pensylvanie.

Passy, 19 mars 1780.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir la brochure que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer par M. Girard; je l'ai lue avec plaisir; non-seulement elle vous fait honneur par l'énoncé lumineux des faits, mais elle prouve la fausseté d'un homme qui n'a montré aucun égard pour la vérité, lorsqu'il a dit que « *j'avais approuvé les propositions dont il était porteur.* » Voici la vérité : Son frère, M. Pultney, est venu ici avec ces propositions; après avoir stipulé que, si je ne les approuvais pas, je n'en parlerais à personne, il me les communiqua. Je lui dis alors franchement, dès qu'il désira connaître mes sentimens, que *je n'approuvais pas ses propositions,* et que *j'étais sûr qu'on ne les accepterait pas en Amérique.* Cependant j'ajoutai : « Il y a ici deux autres Commissaires; si vous le désirez, je vais leur montrer ces pièces; vous connaîtrez leur sentiment : j'en ferai part également au Ministre français, sans le concours

duquel nous ne pouvons faire un seul pas dans de telles affaires. — Non, reprit-il; puisque vous n'approuvez pas ces propositions, il devient très-inutile de les montrer à d'autres; les raisons qui vous font agir les détermineront également. Je vous prie donc de ne faire aucune mention de mon arrivée à Paris, ni de l'affaire qui m'y amenait. » Je consentis à garder le silence; aussi quelle a été ma surprise, en voyant cet inique mensonge publié par un journal américain! Il est consigné dans une lettre de M. Johnston, avec deux autres faussetés relatives à l'époque du traité et aux sentimens de l'Espagne.

Pour preuve de ce que j'avance, je joins ici un certificat de l'ami de M. Pultney; c'est la seule personne qui fût présente à notre entrevue. Je prends très-volontiers un semblable parti, en ce moment, parce que j'apprends qu'un autre calomniateur a fait de mon entrevue avec M. Pultney un acte d'accusation contre moi, et qu'il m'a reproché d'avoir approuvé ses propositions. Cet individu est le même qui jadis, dans ses lettres particulières à divers membres du Congrès, vous accusa, ainsi que MM. Jay, Duanes, Langdon et Harrisson, de trahir les secrets du Gouvernement américain, dans une correspondance avec le Ministère britannique. Le misérable se propose, dit-on, de s'établir dans votre Etat: je vous avertis de vous défier de lui; car, pour donner des

soupçons, éveiller des jalousies, faire naître entre des amis des mal-entendus et des querelles, il est d'une habileté rare, et il n'a pas même son pareil.

Je suis charmé de vous voir toujours présider notre même État; c'est une preuve que le peuple est content de votre conduite. Vous avez passé un temps bien difficile, et qui demandait une extrême prudence; mais vous vous êtes montré égal aux circonstances. Les discussions qu'avait fait naître la Constitution paraissent avoir cessé; on remédiera, avec le temps, à ses vices; une expérience de sept années en aura fait découvrir. J'ai l'honneur d'être, etc.

B. Franklin.

Je certifie que j'étais à Paris avec M. Pultney et le docteur Franklin, lors d'une conversation qui eut lieu entre eux, au sujet de certaines propositions de réconciliation avec l'Amérique faites par M. Pultney. Le docteur Franklin dit qu'il ne les approuverait point, qu'il ne croyait pas qu'elles fussent approuvées en Amérique; mais qu'au surplus, il les communiquerait à ses collègues et au Ministère français. M. Pultney s'y opposa, prétendant que ce parti n'aurait aucun but, persuadé, comme il l'était, que les motifs qui influaient sur M. Franklin, influeraient aussi sur les autres Commissaires; en conséquence, il désira

qu'on ne fît aucune mention de ses propositions, ni même de l'entrevue qu'il avait sollicitée dans le dessein de les faire ; enfin, il demanda que le tout demeurât enseveli dans l'oubli. M. Franklin lui promit qu'il en serait ainsi.

Signé, WILLIAM ALEXANDER.

MON CHER MONSIEUR,

Je vous envoie ci-joint le certificat que vous me demandez, et je suis parfaitement convaincu, d'après les conversations que j'ai eues depuis avec M. Pultney, qu'il n'a autorisé personne à tenir le langage qu'on lui a imputé. La haute opinion que j'ai de sa candeur et de sa loyauté, ne me laisse point douter qu'il ne lui soit très-pénible de se voir compromis dans des matières de faits avec des personnes qu'il estime. Je désirerais que cette affaire n'eût plus d'autre publicité que celle qui importe à votre justification. Je suis, etc.

WILLIAM ALEXANDER

Au docteur Franklin, à Passy.

LETTRE XII.

Au Comte de Vergennes, Ministre des affaires étrangères, à Versailles.

Passy, 24 avril 1778.

Monsieur,

M. Hartley, membre du Parlement, que je connais d'assez longue date, est ici depuis dimanche dernier, venant de Londres : il est en général du parti de l'opposition, surtout à l'égard des affaires d'Amérique ; mais il professe quelque respect pour lord North. Il témoigna, dans la conversation que nous eûmes ensemble, le plus ardent désir de voir la paix se conclure avec l'Amérique : il parut très-empressé de connaître mes sentimens. Il me demanda si l'Amérique, pour obtenir la paix, n'accorderait pas au commerce de la Grande-Bretagne quelques avantages importans ; si elle ne contracterait pas avec elle une alliance offensive et défensive ; enfin si, dans le cas où les Anglais déclareraient la guerre à la France, les Américains s'étaient obligés, par un traité, avec cette dernière, à se réunir contre eux. Je lui répondis que les Etats-Unis n'étaient point du tout portés pour la guerre ; qu'il serait

possible, avec le conseil de leurs amis, de les déterminer à faire la paix, mais à des conditions raisonnables ; qu'au surplus, on ne nous avait chargés de proposer aucune condition, et que je ne me souciais pas d'en faire. J'ajoutai que la Grande-Bretagne, nous ayant causé un tort considérable par le fait de sa guerre injuste, devrait se croire bien traitée, si nous l'admettions, moyennant une entière réparation de sa part, aux avantages de commerce que nous accordons aux autres Nations ; mais qu'elle n'avait certainement pas le droit d'en espérer de plus grands. Je dis encore à M. Hartley, que la propension que l'Angleterre montrait notoirement pour la guerre, et les preuves nombreuses de sa promptitude à s'y engager, étaient plus que suffisantes pour faire rejeter de suite toute proposition d'une alliance offensive avec elle ; qu'enfin, si elle déclarait la guerre à la France à cause de nous, elle détruirait en même temps tout espoir de traiter ensemble, puisqu'ayant éprouvé l'amitié de cette Nation généreuse, lorsque nous étions si cruellement opprimés par l'Angleterre, nous nous trouvions obligés, par des liens plus sacrés que ceux d'aucun traité, à faire cause commune avec les Français : devoir que certainement nous remplirions de tout notre pouvoir. J'ai reçu aussi la visite de M. Chapman, membre du Parlement d'Irlande, à ce qu'il dit, et revenant de Nice, où il a été pour recouvrer la santé.

Il prétendait ne me venir voir que par un simple motif de respect pour mon caractère, etc. Mais après les complimens d'usage, il entama le même sujet, en me pressant vivement de lui dire quelles conditions satisferaient l'Amérique. Il voulait savoir si, dans le cas où l'on nous accorderait la paix et l'indépendance, nous ne voudrions pas nous soumettre à l'Acte de Navigation, ou donner à l'Angleterre des priviléges commerciaux équivalens. Ma réponse fut à-peu-près, en substance, que la paix était aussi avantageuse pour l'Angleterre que pour nous; que nous possédions déjà notre indépendance; qu'ainsi l'offre faite par l'Angleterre de nous l'assurer, ne pouvait être considérée que comme celle d'une faveur quelconque, sans lui donner le droit d'attendre de notre part des avantages particuliers pour son commerce. Les importunités de M. Chapman me prouvèrent bientôt que sa visite n'était pas aussi accidentelle qu'il avait cherché à me le faire croire; et je conjecturai, d'après quelques mots qui lui échappèrent, qu'il pouvait bien être envoyé par lord Schelburne pour me sonder, et obtenir quelques renseignemens. Au total, je conclus, d'après ses discours, que l'opposition et le ministère étaient également inquiets de la situation actuelle des affaires; qu'ils ne savaient quelle contenance tenir; s'il leur convenait d'avancer ou de reculer; enfin, quelle marche suivre pour tirer la

Nation du danger où elle se trouvait aujourd'hui. J'ai jugé convenable d'informer votre Excellence de ces entrevues, et de lui annoncer en même temps mon intention d'en éviter de semblables à l'avenir, attendu que j'y vois peu d'utilité, et que je les crois susceptibles de donner lieu à des interprétations désagréables. On nous avise de Londres qu'une flotte destinée pour le Québec, avec des marchandises pour une valeur d'environ 500 mille livres sterling, doit mettre à la voile vers la fin de ce mois, escortée d'une seule frégate de 30 canons, sur laquelle se trouvera le gouverneur Haldimand.

Je vous envoie sous ce pli une lettre anonyme que je viens de recevoir de Londres; elle est d'un de mes anciens amis. Cette lettre exprime fortement la détresse et le désespoir actuels de tous les gens sages que renferme l'Angleterre.

J'ai l'honneur, etc.

B. Franklin.

LETTRE XIII.

Le Comte de Vergennes au Docteur Franklin.

Versailles, 25 avril 1778.

J'ai rendu compte au Roi, Monsieur, du contenu de la lettre que vous m'avez fait l'honneur

de m'écrire hier, et Sa Majesté me charge de vous témoigner toute sa satisfaction pour votre empressement à nous informer de l'objet de vos conférences avec M. Hartley. Le grand art de l'Angleterre fut toujours de chercher à diviser; c'est un bon moyen, en effet, pour s'assurer l'empire; mais ce n'est ni auprès de vous, ni auprès de vos collègues, qu'il peut être employé avec succès : je porte avec confiance le même jugement des États-Unis. Au reste, il n'est pas possible, Monsieur, de répondre avec plus de noblesse, de franchise et de fermeté que vous l'avez fait à M. Hartley : il n'a pas lieu d'être content de sa mission. J'ignore si ce membre du Parlement en a une pour nous; il désire de me voir, et je l'attends dans la matinée. Je ne serais pas surpris qu'il se proposât de semer la défiance entre nous, en introduisant une double négociation; mais je saurai y obvier, et vous serez instruit de ce qui se passera entre nous, pour peu qu'il y ait quelque chose d'intéressant.

J'ai l'honneur d'être avec une très-parfaite considération, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur

De Vergennes.

LETTRE XIV.

David Hartley au Docteur Franklin, à Passy.

Paris, 29 avril 1778.

Mon cher Monsieur,

Je m'acquitterai de toutes vos commissions. Je reçois à l'instant de vous un second paquet qui m'est infiniment précieux; je le garderai comme un témoignage de votre affection pour moi. J'ai, par méprise, décacheté la lettre qui l'accompagnait, et je me suis bientôt aperçu qu'elle ne m'était pas destinée. J'espère que vous me pardonnerez mon étourderie, en faveur de la franchise que je mets à en convenir. Je ne sortirai de chez moi qu'entre une et deux heures; si vous voulez donc avoir la bonté de m'en envoyer une autre copie, j'y ferai la plus grande attention, et l'enverrai très-soigneusement à son adresse.

Que Dieu vous garde, mon cher ami! Il ne dépendra pas de moi, je vous assure, que nous fassions la paix d'un jour à l'autre. Votre influence est bien plus puissante que la mienne, et c'est en vous que je mets nos dernières espérances. Je finirai en disant : « Heureux ceux qui font la paix! » Votre ami

David Hartley.

P. S. Si l'orage venait à s'élever, prenez soin de votre propre sûreté. Les évènemens sont incertains, les hommes capricieux.

RÉPONSE A LA PRÉCÉDENTE.

Je suis bien reconnaissant de votre bon avis; mais j'ai déjà fourni une si longue carrière, que je fais très-peu de cas du peu qui m'en reste. Semblable au drapier à qui l'on marchande un coupon de drap, je dirai : « C'est la fin de la pièce; » je ne veux pas me montrer récalcitrant; pre- » nez-la pour ce que vous voudrez. » Le meilleur parti qu'on puisse tirer d'un vieux diable comme moi, c'est d'en faire un martyr.

B. Franklin.

P. S. On m'a remis, le 20 mai, à neuf heures du soir, la lettre anonyme suivante. Il paraît qu'on a voulu m'attirer au milieu de ces jardins dans quelque mauvaise intention; car la personne qui prétendait avoir tant affaire à me parler, n'a plus reparu depuis, quoique je lui eusse donné rendez-vous pour le lendemain à onze heures du matin, attendu que je ne voulais pas sortir à neuf heures du soir de chez moi. Voici cette lettre : « Une personne qui aurait quelque chose de très-intéressant à vous communiquer, désirerait, Monsieur, que vous voulussiez bien lui accorder un moment d'entretien. L'on sait que

vous venez quelquefois au jardin des eaux. Comme on ne veut être aperçu d'aucun de vos gens, et qu'on a de très-fortes raisons pour cela, on s'est transporté ici tout exprès de Paris, dans l'espoir d'avoir l'avantage de vous voir et de vous parler d'un objet d'autant plus important, qu'il concerne des personnes distinguées. »

LETTRE XV.

En réponse à une lettre de Bruxelles.

Passy, 1.er juillet 1778.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre, datée de Bruxelles du 16 juin. Vous me conjurez, au nom de ce Dieu Tout-puissant et juste, devant lequel je dois paraître un jour, de bien réfléchir s'il n'y aurait pas moyen d'empêcher le bouleversement de l'Amérique, et d'arrêter les ravages d'une guerre universelle. Comme je suis intérieurement persuadé d'avoir fait tous mes efforts pour prévenir tant de maux, je puis comparaître avec confiance devant le tribunal de ce Dieu que vous invoquez, sans avoir, à cet égard, rien à craindre de sa justice, quelque besoin que j'aie de sa miséricorde pour toutes les autres actions de ma vie. Vous feriez

donc beaucoup mieux d'adresser cette prière solennelle à votre Souverain et à son Parlement mercénaire. Ce sont eux qui commencèrent cette guerre injuste; ce sont eux qui la poursuivent avec fureur pour désoler l'Amérique; ce sont eux enfin qui seront comptables devant Dieu des calamités qu'elle entraîne après elle.

Vous cherchez à me persuader que nous ne devons pas nous fier à la France : je pense tout aussitôt à l'amitié sincère que cette Nation a pour les treize cantons de la Suisse; amitié qui n'a point varié depuis deux cents ans. Vous m'assurez qu'elle nous trompera; que déjà même elle nous méprise. Je ne crois pas que la France nous trompe jamais : je ne suis pas plus sûr qu'elle nous méprise; mais ce dont je m'aperçois très-bien, c'est que vous-même cherchez à nous tromper, avec vos Bills Conciliatoires; que vous vous moquez évidemment de nous, quand vous vous flattez de nous voir tomber dans vos piéges : ce que je sais encore, c'est que non-seulement la France et toute l'Europe, mais vous-même, nous mépriseriez pour toujours, si nous avions la faiblesse d'accepter vos propositions insidieuses.

Cet espoir de grandeur future que nous concevons pour l'Amérique, n'est pas aussi brillant et par conséquent aussi vain et illusoire que vous voulez bien vous le figurer. La majorité de notre peuple ne se compose pas de négocians, mais de

simples laboureurs, qui se plaisent à cultiver des terres qui, d'après la fertilité et la variété de nos climats, produisent en abondance le nécessaire et les commodités de la vie, sans que nous ayons besoin de recourir à aucun commerce extérieur. Nous possédons un trop vaste territoire pour vouloir l'étendre encore aux dépens de nos voisins paisibles; et nous avons aussi trop de justice pour concevoir même l'idée d'un pareil agrandissement. Votre propre expérience a dû vous apprendre que notre milice suffisait pour mettre notre pays à l'abri de toute invasion. Quant à notre commerce, toutes les Nations qui trouvent avantageux d'y prendre part, sauront bien le défendre. Nous n'avons donc pas besoin, ainsi que vous vous l'imaginez, de tenir des flottes en mer et des armées sur pied : nous abandonnons ces superfluités dispendieuses aux Souverains de l'ancien monde : elles deviennent nécessaires à la puissance de leurs États : nous voulons, s'il est possible, vivre en paix avec tout le monde. Quand vous aurez bien appris, à vos dépens, qu'il n'y a rien de bon à gagner à nous faire la guerre, nous avons tout lieu d'espérer qu'aucune autre Nation ne s'avisera de venir nous chercher querelle, et de nous arracher à notre paisible industrie, dans la crainte de terribles représailles de notre part. Ce fardeau de l'indépendance, que vous jugez, avec tant de complaisance, trop accablant pour

nous, ne sera donc pas si pesant. Nous avons fourni, avec la plus grande ponctualité, aux dépenses de notre Gouvernement civil, et nous serons toujours en état de le faire, parce que ces dépenses ne sont pas considérables. Un peuple vertueux et laborieux se gouverne à peu de frais. D'après la détermination que nous avons prise, de n'attacher aucun émolument aux charges, de proscrire ces salaires inutiles, ces *sine cures*, vil apanage des États corrompus, notre dépense de toute une année n'excédera pas celle d'un seul de vos Ministères; elle ne s'élevera pas même à la somme qu'un de vos courtiers vous vole dans une seule affaire, par la connivence d'un Ministre.

Vous croyez que nous nous flattons, que nous nous berçons du fol espoir que l'Angleterre sera forcée de reconnaître notre indépendance : nous croyons, au contraire, nous, que vous vous abusez, en supposant qu'un semblable événement serait une faveur insigne que nous ambitionnons, et que vous pourriez trouver quelque grand avantage soit à nous l'accorder, soit à nous la refuser. Nous ne vous l'avons jamais demandée; nous vous déclarons seulement que vous ne pouvez espérer traiter avec nous, qu'après nous avoir regardés comme un État indépendant. Vous pouvez, si cela vous amuse, vous parer, vous et vos enfans, du beau titre de nos maîtres, aussi long-temps que vous l'avez déjà fait, en appelant votre Roi

Roi de France, pourvu que vous ne nous importuniez pas de vos rêveries, et que vous ne tentiez pas d'ailleurs d'exercer sur nous cette domination chimérique. Vos droits sur l'Amérique sont, dites-vous, incontestables : voilà ce que nous nions. Votre Parlement n'avait jamais eu le droit de nous gouverner; et en supposant même qu'il l'eût eu, votre Roi l'aurait perdu par sa cruelle tyrannie. Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait connaître votre arrière-pensée. Quoi donc! notre indépendance, fût-elle reconnue par le Parlement, ne serait pas valable aux yeux de la postérité! votre Nation pourrait poursuivre ses prétentions, reconquérir ses droits dès qu'elle le jugerait convenable! Nous soupçonnions bien jusqu'ici que vous vous seriez strictement conformés à la teneur de vos actes conciliatoires jusqu'à ce que vous eussiez atteint votre but, qui ne consiste qu'à nous faire congédier et licencier nos troupes, et à diminuer ainsi nos forces; mais nous ignorions que vous fussiez fourbes par principes, et que nous ne dussions compter d'aucune manière sur vos offres, vos promesses ou vos traités, même sanctionnés par votre Parlement.

Je me souviens d'avoir entendu dire, il y a fort long-temps, quand j'étais en Angleterre, qu'un certain grand personnage, jeune alors, trouvait beaucoup de plaisir à étudier un livre intitulé : *Arcana Imperii*. J'eus la curiosité de

me procurer cet ouvrage et de le lire. Il contient quelques bonnes choses, mais on y trouve aussi du mauvais. Par exemple, je me rappelle très-bien qu'on y prodigue de grands éloges à un certain Roi, pour avoir excité, par politique, une rebellion parmi ses sujets, à une époque où ils étaient trop faibles pour en supporter le choc. Et quel était le but de ce Roi? De forcer son peuple à se désister de priviléges qui lui portaient ombrage. L'on propose et l'on discute encore à fond, dans ce livre, cette question de savoir : « Si un » Prince qui, pour appaiser une rebellion, a promis un pardon général aux rebelles, sera tenu » de leur tenir parole. » Des gens honnêtes se décideraient pour l'affirmative; mais ce politique prononce, ainsi que vous, un non formel; et voici comment il raisonne : « Il fut nécessaire de faire une semblable promesse, puisqu'autrement on n'aurait pu parvenir à calmer la rebellion; mais il serait injuste de l'accomplir, parce qu'en effet des rebelles doivent être punis, ne fût-ce que pour l'exemple. » Si ce sont aussi là les principes de votre Nation, on aura beau traiter avec vous, quelle confiance voudrez-vous inspirer? Les guerres n'auront d'autre terme que celui que vous imposera tout naturellement un dernier épuisement d'hommes et de ressources.

Un des buts principaux que vous semblez vous être proposé dans votre lettre, c'est de me donner

une idée favorable de votre impartialité, en faisant, d'une part, la censure de vos Ministres et de leurs mesures; en cherchant, de l'autrè, à tirer de moi quelques propositions de paix, ou du moins à me faire approuver celles que vous me transmettez, et que vous m'assurez d'ailleurs pouvoir faire parvenir jusqu'au Roi, à l'insu même de ses Ministres. Vous trouvez naturel que je confie mes secrets à un étranger que je pourrais rencontrer lundi prochain à l'église Notre-Dame, sans avoir obtenu d'autres renseignemens sur sa personne, sinon qu'il portera une rose sur son chapeau. Mais vous-même, Monsieur, ne m'êtes-vous point également inconnu? Sais-je seulement quel est votre véritable nom? Si nous faisions, par votre entremise, le moindre projet de traité avec l'Angleterre, ne pourrions-nous pas nous exposer, pour peu que vous n'ayez que de perfides intentions, à fournir nous-mêmes des armes destinées à perdre l'Amérique auprès de la France? Je puis avoir commis dans ma vie quelques inconséquences; mais certainement si j'avais l'intention de faire des avances (chose dont je me garderai bien, parce qu'on ne m'en a pas donné l'ordre), je n'irais pas jeter mes secrets à la tête de je ne sais qui, pour servir à je ne sais quel usage, et être enfin divulgués je ne sais où. Je suis aujourd'hui l'un des individus que l'on remarque le plus à Paris. Ma présence à l'Église

Notre-Dame, où je ne puis être censé naturellement avoir d'affaires à traiter, cette action en elle-même d'échanger des lettres avec une personne apostée en cet endroit, donneraient matière à plusieurs conjectures, et, par suite des soupçons qu'elles feraient naître, entraîneraient ici des conséquences fâcheuses pour notre crédit. Vous me proposez d'entretenir une correspondance ; mais pourquoi de cette manière, puisque vous n'avez que de bonnes intentions? Vous donnez précisément à croire le contraire. Votre Cour n'a-t-elle pas envoyé, pour traiter avec le Congrès, des Commissaires munis de pleins-pouvoirs, conférés par la Couronne et avec la sanction du Parlement? A quoi bon chercher à obtenir de nous des propositions secrètes! Avant que vos Commissaires ne partissent, nous aurions pu traiter, en vertu de nos pouvoirs généraux, sur les propositions qu'on nous aurait faites, toutefois après en avoir donné connaissance au Ministère français, avoir pris ses avis et reçu son approbation. Mais faire des propositions, dans les circonstances actuelles, quand tout nous porte à croire qu'un traité se conclut avec le Congrès, serait le comble de l'imprudence, de la présomption vis-à-vis de nos honorables commettans; d'ailleurs, cela ne nous menerait à rien.

Quoi qu'il en soit, je vous écris cette lettre parce que je veux que vous connaissiez notre opi-

nion sur votre conduite, qui nous semble aussi insidieuse que vos Bills Conciliatoires. Si vos Ministres désirent la paix, il faut qu'ils proposent au Congrès des conditions raisonnables; et peut-être en viendrez-vous bien à cette extrémité avec moins de répugnance, quand vous vous serez aperçus que les flatteries que vous adressez à quelques-uns d'entre nous, que les cajoleries que vous faites à la Nation, et les éloges que vous accordez à notre vertu et à notre sagesse, n'ont point l'effet que vous en attendiez apparemment, c'est-à-dire, celui de nous engager à trahir lâchement notre pays et nos descendans, en les livrant aux mains de nos ennemis les plus implacables, à vous abandonner ou vendre nos armes et munitions de guerre, à désarmer nos vaisseaux de ligne, à licencier nos troupes, à vous mettre enfin en possession de nos ports et de nos arsenaux. Vous voudriez que nous acceptassions, sur la foi d'un acte du Parlement, la condition de nous rendre, liés et garottés, tout prêts à être pendus, sans avoir le droit de nous plaindre, sans pouvoir trouver ensuite un seul ami dans le monde! Grands Dieux! un acte de votre Parlement! Mais vous ne nous connaissez donc pas encore? ou bien vous croyez que nous ne savons pas qui vous êtes? Ce n'est pas sur une foi aussi fragile que nous réglons nos démarches. Vous nous offrez l'espoir; mais quel est cet espoir? Ce-

lui des *places*, des *pensions*, de la *pairie*. Si nous en jugeons par vous-mêmes, ce sont là des appâts irrésistibles. Mais cette offre de nous corrompre est à mes yeux, Monsieur, votre lettre de créance, et je demeure convaincu que la démarche que vous avez faite auprès de moi n'émane pas même de vous; elle ne porte que trop bien l'empreinte de l'intrigue de la Cour d'Angleterre; elle est revêtue du sceau de votre Roi. Réfléchissez un moment au point de vue sous lequel on la regarderait en Amérique. Vous nous offrez des *places*; nous ne pouvons pas d'abord en jouir, puisque vous avez songé à vous les approprier par un article spécial; mais ensuite, pour nous enrichir avec ces places, il faut que nous en payions les salaires. Vous devez nous donner des *pensions*; vous les préleverez probablement sur les revenus que vous espérez tirer en Amérique. Vous créerez des *pairies*. Hélas! Monsieur, quand on a observé, aussi long-temps que nous, cette grande majorité mercénaire de vos Pairs, qu'on l'a vue voter constamment pour chaque mesure ministérielle, quelque faible et quelqu'injuste qu'elle fût, on ne peut guère respecter vos *pairies*. S'il se trouvait quelqu'homme parmi nous qui reçût de votre Roi ce titre de Pair, il serait obligé d'y renoncer, ou bien ce titre le couvrirait d'un opprobre éternel. Je suis, Monsieur, votre, etc. B. Franklin.

LETTRE XVI.

En réponse à des propositions de rompre l'alliance avec la France.

(Supposée écrite à David Hartley, esq.)

Passy, 3 février 1779.

Mon cher Monsieur,

Je reçois à l'instant votre lettre du 23 janvier. Vous me mandez que l'alliance qui existe entre la France et l'Amérique est la grande barrière qui s'oppose à l'accomplissement de la paix ; vous ajoutez : « Quels que soient les engagemens qu'ait pris l'Amérique, elle peut au moins, du consentement des deux partis, ne les pas remplir, dans le dessein de détruire un obstacle si grand à tout traité général entre des partis libres. » L'intérêt constant que vous avez témoigné pour le bonheur de l'Amérique, votre conduite irréprochable dans le Parlement, me prouvent assez que cette proposition n'émane pas de vous, mais qu'elle provient d'une autre source. Votre extrême honnêteté, votre amour pour la paix, la crainte que vous avez de voir se réaliser le bouleversement qui nous menace, vous ont aveuglé au point de vous

empêcher de reconnaître toute l'adroite perfidie de la proposition que vous me faites. Nous n'ignorons pas que votre Roi abhorre les Whigs et les presbytériens; qu'il est altéré de notre sang; que ses Ministres, faibles et corrompus, sont toujours prêts à exécuter ses ordres les plus cruels, et son Parlement mercénaire, à les approuver. Ce serait une vraie folie à vous de supposer que nous pussions nous décider à rompre cette alliance qui nous attache au plus aimable comme au plus puissant peuple de l'Europe, pour l'espoir chimérique de conditions de paix que nous ne connaissons pas, qui nous sont offertes par un Gouvernement qui a déjà violé honteusement tous les traités qu'il a faits avec nous. Ce serait pis que de nous conseiller d'abandonner la réalité pour son ombre. Le chien, après avoir reconnu son erreur, peut bien encore recouvrer son mouton; mais comment jamais espérer que la France, ou aucune autre Nation même, se fie désormais à nous? Il ne nous paraît pas plus nécessaire de rompre au préalable notre alliance avec la France, avant de traiter avec vous, qu'il ne le serait pour vous, à cette même fin, de rompre votre alliance avec la Hollande, ou votre union avec l'Écosse. Cette alliance n'est donc pas, comme vous voulez bien le supposer, un obstacle à quelque traité. Si lord North avait été l'auteur d'une semblable proposition, tout le monde se serait accordé à dire qu'elle était insidieuse,

qu'elle n'était faite que pour nous tromper, nous séparer de nos amis, pour consommer ensuite notre ruine; en supposant toutefois que nos craintes nous eussent forcés d'y acquiescer; mais, grace à Dieu, nous ne nous trouvons pas dans ce cas; nous savons depuis long-temps à quoi nous en tenir. Que pouvons-nous attendre de vous? C'est de voir nos biens confisqués, nos existences compromises, en un mot, d'être pillés et massacrés par vous, si tel est votre bon plaisir. Vous voyez cependant que nous préférons subir plutôt ce sort affreux, que de nous replacer de nouveau sous votre détestable Gouvernement. Vous trouverez peut-être, mon ami, que je m'échauffe un peu; excusez-moi; mon mouvement de colère est passé : vous me permettrez seulement de vous donner le conseil de rester chez vous. Il deviendrait parfaitement inutile de vous déranger, si vous n'avez pas d'autres propositions à nous faire. Elle me rappelle une farce intitulée : « *God-Send* ou *the Wreckers;* il se peut que vous l'ayez oubliée; je vais donc vous la citer ici pour vous distraire :

La scène se passe dans *la baie de la Montagne.* On y voit un vaisseau à l'ancre pendant un grand orage; des rochers sont placés du côté où le vent donne; une multitude, armée de haches, munie de charriots, se promène tout le long de la côte en attendant l'occasion de profiter des débris du

naufrage et de faire périr les passagers prêts à se sauver, pour s'enrichir, suivant l'usage, de leurs dépouilles.

1.[er] *Voleur*. Ce vaisseau résiste plus long-temps que je ne l'aurais cru; il faut que son ancre et ses câbles soient bons.

2.[me] *Voleur*. Nous ferions mieux de lui envoyer un bateau pour le persuader de prendre un pilote, qui le ferait ensuite échouer dans l'endroit où nous pourrions mieux l'atteindre.

3.[me] *Voleur*. Je ne crois pas qu'un bateau puisse se hasarder sur cette mer; mais s'il est entre nous quelques braves qui veuillent risquer leur vie pour le bien public, et dans l'espoir d'une part double de butin, qu'ils paraissent! Plusieurs voleurs s'écrient : Me voici! me voici! me voici!

(*Le bateau part, et arrive sous la poupe du vaisseau.*)

Un des Voleurs (prenant la parole.) Oh! eh! le vaisseau! ah! ah!

Le Capitaine du vaisseau. Que me voulez-vous?

Le Voleur. Désirez-vous un pilote?

Le Capitaine. Non! non! non!

Le Voleur. Capitaine, la bourasque est rude... vous êtes en danger.

Le Capitaine. Je le sais.

Le Voleur. Achetez donc un meilleur câble? nous en avons un dans ce bateau.

Le Capitaine. Combien le vendez-vous?

Le Voleur. Coupez d'abord le vôtre; je vous dirai cela après.

Le Capitaine. Ah! je me garderai bien de faire cette folie! Je vous connais, camarades; nous avons vécu jadis ensemble....., et je ne sais que trop bien qu'on ne peut pas se fier à vous. Gagnez le large.... allons.... loin de mon câble....; je crois que vous voulez le couper vous-même? Si vous approchez, je vous coule à fond.

Le Voleur. C'est un sacré câble français tout pourri, qui se cassera dans une demi-heure. Que deviendrez-vous alors, capitaine? Allons, allons, acceptez notre offre.

Le Capitaine. Votre offre, fripons! mais vous ne voulez que nous tromper et nous perdre. Mon câble est fort; il résistera à la tempête, et vos projets échoueront.

Le Voleur. Quel ton dur vous prenez, capitaine, envers des gens qui ne sont venus ici que pour votre bien!

Le Capitaine. Pour notre bien! oui sans doute; mais, avec la grace de Dieu, vous n'y toucherez pas. Vous avez trompé ces pauvres Indiens: on ne nous en donne pas à garder, à nous!

Le Voleur (à ses camarades). Allons, allons, compagnons; au large, au large; le gaillard n'est pas si bête que nous le croyions.

LETTRE XVII.

A David Hartley, esq.

Passy, 22 février 1779.

Mon cher Monsieur,

Vous me proposez d'applanir toutes les difficultés. Les vœux constans que vous formez pour la paix doivent vous rendre cher aux deux parties; mais il semble absolument impossible de consentir à votre proposition. Nous ne pourrons jamais renoncer d'abord à une alliance solide, rompre un traité solennel, pour nous mettre en état de recevoir des propositions de paix qui nous sont encore inconnues, et qui, d'ailleurs, peuvent s'évanouir au milieu de discussions. La vérité est que nous n'avons pas grande confiance en votre Gouvernement; il nous paraît aussi insidieux et perfide, qu'injuste et cruel; son caractère est absolument celui de l'araignée dont parle *Thomson* :

Cunning and fierce,
Mixture abhorr'd! (1)

(1) Mélange affreux de ruse et de férocité!

D'ailleurs, nous ne voyons pas plus la nécessité, pour faire un traité, d'abandonner la France, que vous ne la voyez, de votre côté, de renoncer à votre alliance avec la Hollande. Je suis votre, etc.

N. A. (1).

LETTRE XVIII.

A David Hartley, esq.

Passy, le 21 mars 1779.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu à temps votre lettre du 2 de ce mois. Je suis fâché que vous ayez pris tant de peine dans l'affaire des prisonniers. Nous avons tous été trompés. Aucun vaisseau de cartel n'a encore paru. Il est maintenant évident que ces retards ont eu lieu à dessein : ils ont fourni l'occasion d'exciter nos compatriotes, tant par des promesses que par des privations, à reconquérir leur liberté en s'armant contre leur patrie. Ceux d'entre eux qui se sont sauvés nous apprennent qu'il se trouve près des prisonniers, des gens qui n'ont d'autres

---

(1) *North America.* — Cette lettre serait donc faite au nom de l'Amérique septentrionale.

occupations que de les cajoler ou de les menacer, qui ne cessent de leur faire entendre que nous les négligeons, que votre Gouvernement voulait bien les échanger, mais que si cet échange n'a pas eu lieu, c'est de notre faute. On ajoute que toutes les nouvelles d'Amérique sont mauvaises; que nous serons soumis et eux pendus, s'ils n'acceptent pas l'offre humiliante qu'on leur fait d'un pardon, à la condition de servir le Roi. Une grande partie de vos prisonniers ont été mis, pendant ces six derniers mois, à bord d'un vaisseau dans la rade de Brest, tout prêts à être délivrés. Je crains qu'ils n'y aient pas été aussi bien que dans les prisons de France. On vient d'ordonner leur débarquement. Le docteur Bancroft a reçu votre lettre ici; il n'est point allé à Calais.

Sachant avec quelle ardeur vous désirez la paix, je ne puis finir une lettre que je vous adresse, sans vous dire un mot à ce sujet, pour prouver que mes désirs sont toujours d'accord avec les vôtres. Après les cruautés que votre Nation a exercées contre nous, j'ai presque honte d'avouer que je compâtis quelquefois à ses malheurs et à ses folies. Vos veines sont ouvertes, et votre meilleur sang coule sans cesse. Vous avez maintenant une petite armée en Géorgie, et vous êtes tout triomphans de ce succès. Vous attendez-vous à revoir jamais cette armée? Je ne sais ce que les généraux Lincoln et Thomson pour-

ront être en état d'entreprendre contre elle; mais pour peu qu'elle reste pendant l'été dans ce climat, il est un certain général la Fièvre (1) qui rendra bon compte de la plupart des soldats. Peut-être vous consolerez-vous par la pensée que notre perte de sang est aussi grande que la vôtre. Mais, comme disent les médecins, il existe une grande différence, pour la faculté de réparer une semblable perte, entre un vieux corps et un jeune. L'Amérique voit augmenter chaque année sa population de cent-cinquante mille âmes. Cette population s'accroît ainsi au-delà de tous vos efforts pour la diminuer; elle réparera donc avec avantage tout le mal que vous lui ferez. Avez-vous les mêmes espérances? Toutefois il devient inutile que je vous fasse envisager, ou que vous me représentiez les maux auxquels chaque Nation est exposée par la guerre; nous voyons tous assez clairement l'absurdité de la continuer; la difficulté est d'avoir assez de bon-sens pour y mettre fin. Adieu.

B. Franklin.

---

(1) Sorte de plaisanterie assez commune chez les Anglais.

LETTTE XIX.

David Hartley, esq., au Docteur Franklin.

Londres, 22 avril 1779.

Mon cher Ami,

Le porteur de cette lettre, et de quelques autres papiers que je vous envoie, M. ***, est un homme bien né et très-recommandable, que j'ai le plaisir de connaître depuis le commencement des troubles d'Amérique. Notre liaison a commencé lors de l'affaire des prisonniers américains. C'est une satisfaction pour moi de l'avoir trouvé favorable au rétablissement de la paix entre les deux pays : cette satisfaction s'est accrue en découvrant que ses sentimens étaient pour la plupart, ou même sur tous les points, d'accord avec les miens. Nous paraissons penser tous deux que le projet d'ouvrir une négociation, d'après des préliminaires où chaque partie verrait une sécurité suffisante pour elle-même, pourrait être praticable. L'opinion que vous m'avez énoncée dans une de vos lettres, il y a quelques années, serait alors vraiment réalisée; savoir : « *Qu'un peu de temps donné pour laisser calmer les passions, produirait peut-être d'excellens effets.* »

Les sentimens qu'ont exprimés, depuis quelques mois, mes dernières lettres, et que je résume (dans l'écrit inclus) d'une manière plus précise, me paraissent, après de mûres réflexions, donner les meilleures espérances de succès. Les propositions viennent d'abord de moi, comme médiateur. J'ai des communications avec les deux parties; mais certainement je n'ai reçu de l'une ni de l'autre, le droit de faire des propositions; peut-être même aucune d'elles ne me donnerait de consentement positif, si je lui adressais séparément les propositions, n'étant nullement autorisé. Chacune isolément pourrait dire *non*, d'après ce que l'on appelle de la prudence politique, et quoiqu'en désirant peut-être secrètement que des offres lui fussent faites, comme un premier pas de l'autre partie. Je pense que la proposition d'un armistice pour cinq ou sept ans, laissant tous les objets de la présente dispute *in statu quo*, serait avantageuse pour tout le monde, si l'on considérait seulement qu'une paix générale, et satisfaisante pour toutes les parties, *pût* être au nombre *des excellens effets du temps* accordé pour calmer les passions. Après tout, nous ne pourrions que recommencer à nous battre. La guerre ne vient jamais trop tard; et en attendant, la sagesse peut arriver. Ces circonstances ont eu pour nous de grandes et terribles conséquences, produites par des causes aussi petites qu'inattendues.

Mais, à l'avenir, l'expérience nous apprendra ce qu'il nous faut espérer ou craindre. S'il était possible de calmer les fureurs de la guerre, en accordant quelque temps aux réflexions, je pense qu'elle ne renaîtrait jamais. Je ne veux préjuger en rien le résultat des négociations; mais je pense que la guerre ne renaîtrait pas : c'est tout ce dont j'ai besoin pour mon argument. La paix est un bien en elle-même, tandis que les événemens de la guerre les plus favorables, ne sont, pris relativement, que de moindres maux : certainement, ce sont des maux, *mala in se* et *non bona in se*.

J'espère qu'une cessation des hostilités amènerait de sages réflexions; mais pour prendre même l'argument dans le sens le moins avantageux : les deux parties sont éloignées l'une de l'autre par une distance de 3000 milles bien propre à les refroidir. Si les flammes de la guerre pouvaient une fois être éteintes, l'Atlantique ne contient-il pas assez d'eau froide pour les empêcher de se rallumer? Je suis très-fort d'avis que les deux Nations de la Grande-Bretagne et de l'Amérique septentrionale accéderaient à la proposition d'un armistice *pour refroidir les passions*. Je ne dis pas qu'un Ministère anglais acquiescerait à cette détermination, puisqu'il ne me l'a pas dit; je ne puis non plus avancer qu'un Plénipotentiaire américain y consentirait, parce que probablement vous ne me le direz pas. Toutefois, je me hasarde à vous

avouer franchement que, dans mon opinion, ce Ministère et ce Plénipotentiaire parviendraient à s'entendre, si l'on faisait, d'un côté ou de l'autre, un premier pas pour avancer la négociation. Vous avez dans cette matière un assez grand avantage sur moi; c'est de connaître au moins une moitié de la question, tandis que je ne saurais vous donner d'autre assurance du côté opposé, qu'une présomption fondée sur une suite d'observations et de raisonnemens. Quant à ce qui regarde la France, je crois que, si la proposition des préliminaires en question était agréable à l'Amérique, cette puissance agirait fort mal en l'anéantissant par son refus; car cette proposition me semble aussi dans les intérêts de la France, parce que son intérêt l'oblige à s'avancer jusqu'à un certain point, mais à ne point le dépasser. Il y a disparité dans les termes de l'alliance du côté de la France et du côté de l'Amérique. Plus l'intervention de la France est rigoureuse, plus grand est l'avantage pour l'Amérique. En proportion de ses efforts, la France fait une diversion plus ou moins grande aux forces de l'Angleterre. Ce raisonnement est évident, quant à l'Amérique; mais il n'en est pas de même à l'égard de la France: il est un certain point pour elle au-delà duquel ses opérations manqueraient leur but, et tourneraient contre elle-même, si elle contraignait le Ministère britannique à abandonner entièrement la guerre

d'Amérique : la guerre deviendrait tout-à fait française. Les événemens survenus depuis une année semblent fortifier ce raisonnement. Au total, le désavantage pour l'Amérique est que l'importance dont est pour elle l'alliance des Français, suppose d'avance la continuation de la guerre. Le désavantage pour la France, est que la délivrance de sa nouvelle alliée lui fait porter le fardeau de la guerre, sans qu'elle ait en vue d'autres points d'utilité, comme résultats de son alliance. Je crois que les intérêts de toutes les parties s'accordent avec la proposition des préliminaires. Ceux qui ont été proposés me paraissent raisonnables; mais le grand objet, à mes yeux, est d'en venir à des préliminaires; je pourrais presque ajouter, quels qu'ils fussent, pourvu que l'on adoptât de fait une suspension d'armes pour un nombre d'années convenable : je pense qu'il y aurait dix mille contre un à parier que la guerre ne se renouvellerait pas. Je n'expliquerai point les raisons qui me portent à croire que le Ministère britannique, ainsi que le Plénipotentiaire américain, consentiraient aux conditions des préliminaires proposés. Je ne sais si je suis fondé dans mon opinion à l'égard de l'un ou de l'autre; mais je l'adopte encore à l'égard de tous deux. Que peut, dans cette circonstance, un simple particulier, désirant se porter médiateur de la paix, ayant accès auprès des deux parties, mais

également incertain de savoir si l'une ou l'autre acceptera sa médiation? Je dois hésiter à faire aucune démarche publique, comme celle d'amener les parties à s'expliquer sur des propositions particulières, soit au moyen d'une motion dans le Parlement, soit de quelque autre manière. Cependant je ne veux point du tout laisser clore la session actuelle sans faire quelque proposition, d'après laquelle les parties pourront se rapprocher si elles y sont disposées. J'ai, pendant quelques mois, essayé de sonder le terrein de part et d'autre; mais on est resté muet. Je ne puis toutefois dire que j'éprouve aucun découragement, quant à la possibilité de proposer des préliminaires : si j'étais seulement assuré de ne pas nuire à d'autres propositions praticables, en offrant les miennes, je serais très-flatté de les mettre en avant, pour fournir au moins des ouvertures qui pussent conduire à la paix.

Il n'est rien que je désire autant que l'occasion de vous voir et de vous parler, car j'ai bien des choses à vous dire. Si pourtant il n'en peut encore être ainsi, je me bornerai à vous déclarer que, quelque communication que vous jugiez à propos de me faire pour la paix, vous devez être sûr que je m'empresserai de la diriger vers ce but. Il faut, dans toutes les positions de la vie humaine, quelque confiance pour se mettre en état de soustraire les Nations aux malheurs qui résultent des que-

relles nationales, et qui naissent des passions, des intérêts, des jalousies et du point-d'honneur. Je ne sais si l'extrême précaution et la méfiance dont on entoure les négociations politiques ne prolongent pas sans nécessité les maux de la guerre, presque aussi fréquemment qu'elles finissent par être pour les Etats de quelque avantage important. La paix conclue *maintenant* vaut mieux que la paix à conclure dans une année; du moins à cause de la grande quantité de sang qui peut se répandre pendant cet intervalle, à cause de tous les désastres auxquels cette continuation d'hostilités peut donner lieu. Quand je parle de la nécessité de quelque confiance, je ne prétends pas vous persuader que je me fie indistinctement à toutes les protestations qu'on me fait : mes idées sont libres de toute influence pour ce qui me concerne. Je trouve nécessaire d'obtenir un surcroît de confiance et d'estime de votre part, afin de pouvoir contribuer avec plus de succès au rétablissement de la paix; cependant je veux que vous vous persuadiez surtout qu'aucune offre fausse et décevante, qu'aucun prétexte captieux, qu'aucune mesure enfin tendant à obtenir des avantages illégitimes, ne passera jamais par mes mains. Croyez-moi non-seulement un ami de mon pays, mais un ami sincère de la paix et des droits de l'humanité. Votre, etc.

D. HARTLEY.

Lord North consentit à la proposition de M. Hartley, qui avait pour but de chercher à obtenir du Plénipotentiaire ou des Plénipotentiaires américains quelques assurances de leur consentement à entrer en négociations, au sujet de la paix entre la Grande-Bretagne et l'Amérique. Le Ministre supposa que les propositions dont M. Hartley s'occupait, ressembleraient en quelque sorte à un consentement tacite à l'indépendance américaine; qu'elles serviraient, avec une trève pendant un certain nombre d'années, de base pour un traité général et pour un accommodement définitif.

Cette dernière négociation de M. Hartley avec lord North eut lieu le 20 avril 1779, après quelques conférences préliminaires. Elle est le motif de la communication confidentielle que fait ici M. Hartley au docteur Franklin. Il dit à ce docteur, comme il l'avait annoncé à lord North, qu'un heureux commencement de négociations était la moitié de l'ouvrage : *Dimidium facti*.

Voici les idées de M. Hartley, pour la conduite des négociations.

Cinq, ou au moins trois Commissaires devaient être nommés par Sa Majesté Britannique pour traiter, discuter et régler définitivement la pacification à des conditions sûres, honorables et permanentes, assujetties à la ratification du Parlement.

Chacun de ces Commissaires devait avoir la faculté de convenir, comme préliminaire, d'une suspénsion de toutes hostilités par terre et par mer, pour un espace de cinq ou de sept années.

Chacun d'eux devait aussi, comme second préliminaire, pouvoir suspendre les opérations et les effets de tous les actes du Parlement relativement à l'Amérique, pour un espace de cinq ou de sept années.

On s'attendait, comme troisième préliminaire, que l'Amérique se dégagerait de tous traités avec des Puissances étrangères qui pourraient tendre à entraver ou à détruire la négociation proposée.

On demandait aussi qu'une négociation générale fût entamée (dès qu'on en verrait la possibilité) après l'acceptation de ces divers préliminaires.

N. B. Lord North parut élever quelque doute quant à la possibilité d'une explication décisive de la part du docteur Franklin ; M. Hartley répondit qu'il croyait possible que le docteur le regardât comme un excellent intermédiaire des communications qu'il pourrait être, de temps en temps, disposé à faire pour amener à des conditions de paix : on ne considère donc plus cette communication comme une ouverture directe de lord North au docteur Franklin, ou du docteur Franklin au lord North ; elle n'est simplement re-

gardée que comme une simple proposition de la part de M. Hartley, à titre de médiateur particulier, pour amener les deux parties à traiter ensemble.

LETTRE XX.

A David Hartley, esq.

Passy, 4 mai 1779.

MON CHER MONSIEUR,

J'ai reçu vos lettres des 10, 20 et 22 avril; toutes me sont parvenues le même jour, mais par des voies différentes.

Je n'ai pas besoin de vous renouveler ici notre désir de la paix; nous l'avons souvent exprimé tous deux. Je déclarerai franchement que, quoique je regarde une paix immédiate comme le parti qui convient le mieux à l'Angleterre et à l'Amérique, cependant elle n'est pas, en ce moment, aussi facile à conclure qu'un armistice; je ne m'opposerai point à un armistice, mais j'agirai purement par des motifs généraux d'humanité, pour éviter les maux dont les hommes s'accablent mutuellement en temps de guerre; car si je considérais l'avantage particulier des États avec lesquels je suis lié, je me persuade qu'il leur convient de continuer la guerre jusqu'à ce que

l'Angleterre soit réduite à l'impuissance absolue de faire du mal ; c'est le seul moyen de la forcer à laisser les autres Nations jouir *de la paix* et de *la liberté.* Je crois cependant qu'on ne peut désirer un armistice de courte durée ; ce ne serait plus qu'un armistice armé ; il occasionnerait à toutes les parties presque autant de dépenses qu'une continuation de guerre. Si, cependant, on fait cette proposition d'armistice, il faut l'adresser à la France en même temps qu'à l'Amérique ; ces deux États ont trop d'honneur et trop de bon sens pour écouter séparément des propositions qui tendraient à les séparer l'un de l'autre.

Je vais maintenant vous dire ce que je pense de vos idées sur une négociation, dans l'ordre où vous les avez placées. Si vous voulez les énumérer sur votre copie, vous verrez de suite celles auxquelles mes observations se rapportent ; de cette manière je serai plus concis.

Réponse à la première. Je ne vois ni la nécessité ni l'usage de cinq Commissaires. La trop grande quantité d'orateurs étend les discussions, entrave souvent un arrangement, loin de lui être favorable ; leurs vues particulières, leurs intérêts personnels et leurs jalousies, sont autant d'obstacles à la marche de l'affaire : quelquefois même il arrive que plusieurs ne s'entendent pas sur ce que chacun en particulier trouve raisonnable, sur ce qu'il aurait même accepté ou peut-

être proposé s'il eût été seul : ce nombre de Commissaires doit être laissé à la disposition des parties.

A la deuxième. Le terme de vingt-un ans serait préférable de toutes les manières. On stipulerait que la suspension des hostilités existerait entre toutes les parties belligérantes, et que les troupes, ainsi que les vaisseaux de guerre anglais, maintenant dans les Etats-Unis, en seraient rappelés.

A la troisième. Elle me paraît inutile ; on peut l'omettre ou la spécifier, comme il vous plaira ; l'Amérique ne s'occupera point des actes du Parlement anglais.

A la quatrième. On ne comprend ni le motif, ni l'utilité de cette proposition ; on ne sait pas non plus pourquoi nous l'accepterions. Quand vous en serez venus à traiter avec les deux Etats vos ennemis, vous négocierez, autant qu'il vous sera possible, pour obtenir de semblables engagemens ; mais des Puissances qui ont contracté une alliance évidemment utile à toutes deux, ne pourront jamais se déterminer à la dissoudre par l'attente vague d'une autre alliance *in nubibus*, pas même avec la certitude qu'une autre serait proposée, sans savoir quels en seraient les articles. L'Amérique n'a aucun désir de se voir délivrée de ses engagemens envers la France ; le principal d'entre eux l'oblige à continuer la

guerre d'accord avec elle, et à ne point faire de paix séparée. Il n'est pas au pouvoir de l'Amérique de se dégager de cette obligation; car c'est une obligation *de reconnaissance et de justice* envers une Nation qui s'est engagée dans une guerre à cause d'elle, et pour la protéger. Cette obligation subsisterait toujours quand même un tel article ne serait pas inséré dans le traité. S'il n'y était pas, tout Américain, homme d'honneur, se couperait la main droite plutôt que de signer avec l'Angleterre un accord contraire à l'esprit d'un tel engagement.

A la cinquième. Aussitôt qu'il vous plaira.

Si la suspension d'armes que vous nous avez proposée eût fait mention de la France, j'en aurais aussitôt donné connaissance au Ministre, et j'aurais essayé d'appuyer cette idée.

Mais dans l'état actuel des choses, je ne sais si je dois communiquer, ou non, votre écrit, quoique vous paraissiez le désirer. Au reste, si je prends ce parti, je vous en communiquerai les résultats.

Le bill dont vous m'avez envoyé copie était excellent; il aurait pu produire d'heureux effets, si, loin de nous dire avec hauteur que notre humble pétition ne recevrait aucune réponse, le Ministère eût accueilli ce bill, s'il y eût donné force de loi. C'eût été élever autour de l'Angleterre un mur d'airain que d'adopter une pareille mesure,

lorsque le moine Bacon s'écriait : *Il est temps*; mais on n'en voit pas la sagesse, après ce cri fatal : *Il n'est plus temps*. Je suis, mon cher ami, etc.

B. Franklin.

LETTRE XXI.

A David Hartley, esq.

Passy, 2 fevrier 1780.

Mon cher Ami,

J'ai depuis quelque temps fait mettre en liberté votre capitaine Stéphenson, mais il n'est pas venu me rendre visite avant de s'en retourner. J'espère qu'il est arrivé sain et sauf, et qu'il a revu ses amis et sa famille.

J'ai long-temps différé de répondre à votre lettre du 29 juin. Vous paraissez désirer de connaître mon opinion sur ce point important de savoir : quelle conduite l'Amérique devra tenir dans le cas où la France, par des motifs d'ambition, ou par ressentiment d'anciennes injures, voudrait continuer la guerre au-delà des termes raisonnables, ou d'accord même avec ses intérêts particuliers. Aussi souvent que j'ai pris votre lettre pour y répondre, cette suggestion m'a dé-

plu, et j'ai laissé là le papier. Je ne voyais pas de raison pour discuter maintenant une question semblable ; je ne devinais pas même de quelle utilité il pouvait être de la discuter avant que le cas arrivât ; je trouvais, au contraire, des inconvéniens à cette discussion. Je voudrais donc que vous n'eussiez point émis une pareille idée ; du reste, je suis plus fortement que jamais porté pour la paix ; je désire la fin de la guerre d'aussi bon cœur que j'ai cherché à prévenir son commencement. Vos Ministres savent que j'ai donné une forte preuve de ces sentimens avant de quitter l'Angleterre ; car, pour faciliter un accommodement, j'offris alors, à mes risques personnels, sans ordres pour agir ainsi, sans savoir même si je serais approuvé, de payer tout le dommage commis à Boston, par la destruction des cargaisons de thé, pourvu que les actes dirigés contre la province fussent révoqués : on refusa cette offre ; je pense toujours qu'il eût été sage de l'accepter. Si donc, comme on l'a rapporté, le Congrès a confié à d'autres qu'à moi les négociations de la paix, c'est peut-être parce qu'il aura eu connaissance d'une opinion très-singulière que je professe : je pense qu'il n'existe peut-être rien d'aussi rare qu'une mauvaise paix ou qu'une bonne guerre. Le Congrès aura craint que je n'accordasse des concessions inconvenantes; vous pouvez cependant être, ainsi que lui, bien assuré que je regar-

derais l'entière destruction de notre patrie, l'anéantissement total de mes concitoyens, comme préférable à l'infamie d'abandonner nos alliés.

Puisque ni vous ni moi ne sommes autorisés maintenant à traiter de la paix, il me semble assez inutile de faire ou d'examiner des propositions à ce sujet. Il m'en est tant passé déjà dans les mains, que j'en suis fatigué. Voici toutefois ce que je réponds à votre demande d'une trève de dix années, quoique je préférasse bien certainement une paix solide et conclue sur-le-champ. Si cependant cette trève était praticable lorsque la paix ne le serait pas, je pense qu'il faudrait accepter la trève. Je ne verrai pas, du moins quant à présent, de raisons suffisantes pour la refuser, à condition que nos alliés y consentissent : ceci pourtant n'est que mon opinion particulière ; peut-être changerait-elle par des raisons que je ne puis prévoir encore. Cependant (je vous le dis nettement) le mieux que vous ayez à faire, c'est de retirer vos troupes. Si vous désirez une réconciliation cordiale, si vous voulez enfin que la trève amène la paix, il faudrait, pour diverses bonnes raisons, les retirer d'avance, afin de prouver, d'une part, que vous n'avez point été forcés à cette résolution, et d'une autre, qu'on n'en a pas fait une condition de trève. Mais tout ceci n'est que du caquetage inutile ; car je suis persuadé que vous n'avez, vous autres, aucune envie de conclure la paix, et que

cette guerre durera encore plusieurs années. Je ne sais rien, et je ne crois rien des propositions que l'on a faites à sir Henri Clinton.

Les prisonniers faits à bord du Sérapis et de la comtesse de Scarborough, ont été échangés en Hollande; j'espère donc que le fils de M. Brown est maintenant de retour en Angleterre chez son père. Vous pouvez vous rappeler que j'avais proposé immédiatement cet échange : j'ai vu avec peine qu'on ait différé si long-temps; une adhésion prompte à ma demande aurait pu prévenir bien des misères. On soulagerait également beaucoup l'humanité en exécutant les promesses verbales faites en pleine mer; mais puisque je m'aperçois qu'on n'en fait pas grand cas en Angleterre, je suis obligé d'ordonner à nos vaisseaux armés qui croisent en Europe, de s'assurer, autant qu'ils le pourront, de leurs prisonniers, et de les placer dans des lieux de détention en France ou en Espagne. J'ai écrit à ce sujet à M. *Hogdson*, et je lui ai envoyé le second passeport pour admettre à Morlaix un vaisseau de cartel, supposant que vous n'étiez pas à Londres. Le nombre des prisonniers que nous avons en France n'est pas encore bien déterminé, mais je crois qu'il excède un cent. Vous pouvez être certain que tous ceux de nos compatriotes qui seront amenés par les deux cartels, seront échangés, en joignant aux prisonniers faits par nous (et pour compléter leur nombre)

tout autant qu'il en faudra de ceux que les Français ont en leur pouvoir. Nous avons un compte à cet égard avec ces alliés, depuis l'échange des prisonniers que nous avons fait transporter de Hollande en France. Je désire donc que vous consentiez à renvoyer de vos prisons les Américains qui y sont détenus depuis si long-temps. Les cartels qui pourraient arriver à Morlaix ne seront point arrêtés.

Vous avez sans doute appris, que, par ordre du Congrès, on a reçu en Amérique des rapports, sous serment, relatifs aux cruautés que les Anglais y ont commises : on me demande d'en composer un petit livre d'école, et de faire dessiner et graver ici, par de bons artistes, trente planches, dont chacune représentera un de leurs faits les plus horribles : ces gravures seront insérées dans le livre, pour imprimer dans l'esprit de nos enfans et de la postérité, un souvenir ineffaçable de vos fureurs insatiables et sanguinaires. Toutes les fois que j'entends parler d'un acte de bienveillance de quelque anglais à l'égard d'un prisonnier américain, je me détermine à suspendre l'ouvrage, dans l'espoir qu'une réconciliation peut encore avoir lieu ; mais chaque nouvel exemple de vos infernales atrocités, affaiblit ma résolution, et me fait prendre en horreur l'idée d'une réunion avec un tel peuple. Quant à vous, mon ami, vous m'avez souvent assuré, vous avez même cherché à me persuader que la guerre ne provenait point

du fait de votre Nation, qu'elle ne l'approuvait pas; mais il y a si long-temps qu'elle la souffre patiemment et que les Ministres iniques dont cette guerre est l'ouvrage, restent à la tête des affaires, que, selon moi, vous avez trop bonne opinion de vos compatriotes. Adieu, mon cher ami, etc.

B. Franklin.

LETTRE XXII.

David Hartley, esq., au Docteur Franklin.

Londres, ce 17 juillet 1780.

Mon cher Ami,

Je vous envoie ci-inclus un Bill Conciliatoire qui fut proposé le 27 du mois dernier dans la Chambre des Communes. Il a été rejeté. Nous nous sommes si souvent occupés, vous et moi, des moyens de rétablir la paix entre la Grande-Bretagne et l'Amérique, que je ne crois plus qu'il nous reste quelque chose à dire sur ce sujet. Vous verrez, par la teneur du Bill, qu'il propose d'accorder un plein pouvoir pour traiter. Il trace une ligne de négociations dans des termes généraux. Je conserve les intentions que j'ai eues, et que j'aurai, je crois, toujours, de rechercher la paix à d'honorables conditions. Je serai toujours empressé

de concourir aux mesures qui pourront faciliter cette paix. Je suis,

D. Hartley.

Copie du Bill proposé pour une conciliation avec l'Amérique.

Ce Bill investira la Couronne de pouvoirs suffisans pour traiter, discuter et enfin arrêter les moyens de rétablir la paix avec les provinces de l'*Amérique septentrionale.*

Attendu que de nombreux sujets de dissentions ont, par malheur, subsisté pendant ces dernières années entre la Grande-Bretagne et les Provinces de l'Amérique septentrionale ci-dessous nommées, *Le New-Hampshire, la baie de Massachussets, Rhode-Island, le Connecticut, New-York, New-Jersey, la Pensylvanie, les trois bas Comtés sur la Delaware, le Mariland, la Virginie, la Caroline du nord, la Caroline du sud et la Géorgie,* et qu'ils ont attiré les calamités de la guerre sur la Grande-Bretagne et ces Provinces : pour prévenir, désormais, toute effusion de sang, et rétablir la paix, votre très-Excellente Majesté est suppliée d'autoriser (d'après l'avis et le consentement des Lords spirituels et temporels, et des Communes du présent Parlement, par lettres-patentes scellées du grand sceau de la Grande-Bretagne) une ou plusieurs personnes, à traiter, discuter et enfin arrêter, avec une ou plusieurs autres personnes également autorisées de la part desdites Provinces de l'*Amérique septentrionale,* les moyens de rétablir la paix avec elles, d'après les pouvoirs contenus dans le présent acte. Pour faciliter l'accomplissement de cet acte, Votre Majesté daignera autoriser la ou les personnes dénommées par lesdites lettres-patentes, à ordonner

et proclamer la cessation des hostilités de la part de ses troupes de terre et de mer, pour un temps déterminé, et sous toutes les conditions ou restrictions stipulées.

Et en outre, pour appuyer sur de bons fondemens une réconciliation cordiale et une paix durable entre la *Grande-Bretagne* et lesdites Provinces de l'*Amérique*, par le rétablissement d'une liaison avec elles effectué le plus tôt possible, Votre Majesté investira légalement la personne ou les personnes susnommées, du pouvoir de régler et ratifier, pour un temps déterminé, tout article ou tous articles de rapprochement et de conciliation ; ledit ou lesdits articles, ainsi réglés et ratifiés dans un temps déterminé, auront leur force et leur plein effet pour le temps fixe de dix années, à partir du 1.er août 1780.

A l'effet d'écarter tous les obstacles qui pourraient naître dans l'exécution pleine et entière de l'article ou des articles de rapprochement et de pacification susdits, Votre Majesté, par un acte signé de sa main et contre-signé par un ou plusieurs de ses principaux Secrétaires d'État, donnera pouvoir à cette personne ou à ces personnes, de suspendre, pour le terme de dix années, à partir du 1.er août 1780, l'opération et l'effet des actes du Parlement qui sont maintenant en vigueur à l'égard desdites Provinces de l'Amérique du Nord, ou toutes autres clauses contenues dans lesdits actes, en tant que toutes ou chacune d'elles tendraient à empêcher le plein effet et l'exécution des articles des rapprochement et pacification qui pourraient être conclus et ratifiés, comme il est dit ci-dessus, entre la Grande-Bretagne et les provinces de l'Amérique du Nord.

Il sera de plus convenu que, pour effectuer une paix perpétuelle entre la Grande-Bretagne et lesdites Provinces, tous les articles de pacification conclus et ratifiés pour ledit terme de dix ans, seront soumis à l'examen des deux

Chambres du Parlement, comme base perpétuelle de réconciliation et de paix entre la *Grande-Bretagne* et lesdites Provinces, et que ces articles, confirmés dans le Parlement, auront leur plein et entier effet pour toujours. Le présent acte continuera d'être en force jusqu'au 31 décembre 1781.

LETTRE XXIII.

A David Hartley, esq.

Passy, le 30 juin 1781.

J'ai reçu votre aimable lettre en date du 15 de ce mois; j'ai aussitôt communiqué à M. le comte de Vergennes votre demande d'un passeport; je viens de recevoir sa réponse. Il paraît craindre que, d'après votre intention de parler ici de la paix avec moi, la délivrance de ce passeport ne donne lieu, en raison de votre caractère, à beaucoup de suppositions et de conjectures. Il ne ferait aucune difficulté de vous l'accorder, si vous m'assuriez être autorisé à cet effet par votre Ministère; ce qu'il ne croit nullement. Il juge plus convenable pour moi de ne pas autoriser votre venue. Il paraît donc que je n'aurai pas maintenant le plaisir dont vous aviez eu la bonté de me flatter. Je ne puis que me joindre à vous dans vos ardens désirs de la paix; à peine vivrai-je assez pour jouir de ce bonheur. Je suis toujours,

B. F.

LETTRE XXIV.

Paris, ce 15 décembre 1781.

William Alexander au Docteur Franklin.

Mon cher Monsieur,

Je vous ai dit, la dernière fois que j'eus le plaisir de vous voir à Passy, que j'irais faire un tour à Londres; mais je ne pensais pas que ce fût sitôt. Arrivé dans cette ville dans la soirée d'hier, j'y ai trouvé des lettres si pressantes, que je me propose d'en partir ce soir ou demain matin au plus tard. S'il m'eût été possible, j'aurais été moi-même chez vous pour recevoir vos ordres; mais, pressé comme je le suis par le temps, je ne puis que vous les envoyer demander. Le porteur les ira prendre une heure après vous avoir remis cette lettre.

On me questionnera probablement sur les dispositions de la France relativement à la paix. Mon opinion personnelle est que vous désirez seulement votre indépendance, et que, si ce point était assuré, *ce pays-ci* serait modéré sur d'autres points, puisque le but de la guerre ne paraît pas être de faire des conquêtes. Apprenez-moi si c'est là le langage que je devrai tenir. Je ne perds

point de vue ce qu'on a dit en plein Parlement à propos de la continuation de la guerre continentale « que, la faire cesser, ce serait vous rendre insolens, et donner à la France des avantages exclusifs. » Ne serait-il pas convenable de contredire ceci nettement? Je me chargerai avec empressement de toutes les commissions que vous pourriez me donner; et sauf les accidens, je serai de retour ici sous trois semaines. Je vous souhaite toutes sortes de prospérités, et suis

W. ALEXANDER.

RÉPONSE A LA PRÉCÉDENTE.

Passy, 15 décembre 1781.

MON CHER MONSIEUR,

Je vous remercie de m'avoir annoncé votre voyage. Vous connaissez trop bien les sentimens qui dominent ici, et les miens en particulier, pour qu'il soit nécessaire de vous les réitérer. D'ailleurs, à quoi bon? je n'ai jamais été cru de votre côté de l'eau. Je dirai toutefois que ce langage dont vous parlez me paraît très-bon à tenir, parce qu'il exprime la vérité, quoique la vérité ne soit pas toujours bonne à dire. Je vous souhaite un bon voyage, un heureux retour vers vos enfans, et je suis votre

B. FRANKLIN.

LETTRE XXV.

A David Hartley, esq.

(Cette lettre fut envoyée par M. Alexander, avec une brochure.)

Mon cher Ami,

J'ai reçu votre lettre en date du 26 septembre, contenant votre proposition très-judicieuse, de mettre dans l'Opéra et dans les autres salles de spectacle le public à l'abri du feu; je l'ai communiquée lorsque je l'ai cru convenable. Vous verrez par l'incluse que ce sujet a été pris en considération ici. Vos soins pour conserver la vie de vos compatriotes, et même celle de vos ennemis, fait honneur à votre cœur et à votre humanité : mais qu'est-ce que l'existence d'un petit nombre d'amateurs de théâtres, comparée à celle de plusieurs milliers d'hommes recommandables, de familles honnêtes et industrieuses, massacrées, anéanties par votre guerre infernale? Oh! que ne pouvons-nous trouver quelque heureuse invention pour arrêter les progrès des flammes, et mettre fin à un incendie si horrible! Adieu. Je suis etc.

B. Franklin.

LETTRE XXVI.

David Hartley, esq., au Docteur Franklin.

Londres, 2 janvier 1782.

Mon cher Ami,

J'ai reçu votre lettre du 15 décembre par M. Alexander. Je m'unis de tout mon cœur à vous, dans le désir d'arrêter, par quelques moyens, les flammes de cette *guerre diabolique*. Je n'en désespère pas encore : les communications que M. Alexander m'a faites de votre part ont ranimé toutes mes espérances; je les soumettrai immédiatement au Ministre. Nous sommes, pour le moment, indécis sur un préliminaire très-important. J'avais l'intention de vous écrire à loisir, afin de rendre nos voies de correspondance plus sûres, à mesure que nous avancerions; mais un incident imprévu m'oblige à correspondre avec vous sans délai. Lord North vient de me transmettre une question fort essentielle sur un point d'explication. J'ai voulu m'adresser à M. Alexander; mais il a quitté son hôtel depuis quatre à cinq jours. Son retour est incertain; je dois donc m'adresser à vous. Je vais vous informer de ce qui s'est passé. Lors de ma première entrevue avec M. Alexander,

il me dit que les derniers événemens n'apporteraient aucun changement à l'espoir de la paix ; que les Américains n'avaient d'autre désir que celui de voir terminer la guerre ; que rien ne pourrait altérer ces sentimens qu'expriment aussi vos lettres ; qu'on n'exigerait enfin aucune reconnaissance formelle d'indépendance. Je trouvai cette ouverture fort avantageuse ; mais une autre circonstance me parut encore plus décisive ; c'est que l'Amérique était disposée à conclure avec la Grande-Bretagne un traité séparé, auquel ses alliés consentiraient. Je ne doute pas que la malheureuse alliance qui a mis les Américains et les Français dans le cas de faire cause commune ensemble, n'ait, depuis trois ans, infiniment contrarié les vœux du peuple anglais pour la paix. Je crois, en vérité, que l'Angleterre (tant est profonde l'inimitié qui règne entre elle et la France) combattrait pour un fétu jusqu'au dernier homme et j'usqu'au dernier schelling, plutôt que de se laisser dicter des lois par la France. Je considère donc ce point comme le plus grand obstacle qui se rencontrait sur notre chemin. J'ai plus d'une fois argumenté avec vous à cet égard ; j'ai toujours prévu que cet obstacle serait en effet le plus important ; je vous l'ai souvent désigné comme un acte de justice dû à l'Amérique par ses alliés, pour ne pas l'entraîner dans une guerre de jalousie et de ressentiment européen, au-delà de ses vues et de ses engagemens

primitifs. En conséquence, je crois qu'une séparation d'intérêt dans la négociation, présente la voie la plus naturelle pour arriver à une paix générale.

Lorsque M. Alexander m'a depuis fait de plus grandes ouvertures, je lui ai dit que je saisirais l'occasion la plus favorable pour mettre cette affaire sous les yeux du Ministre. Vendredi dernier 21 décembre, j'allai trouver, de grand matin, le comte de Guildford, père de lord North, seigneur très-respectable, avancé en âge, et attaché, par tous les liens possibles, à son fils, qui se trouve aujourd'hui dans une position fort épineuse. Je désirais parvenir jusqu'au Ministre par son intermédiaire, pour être mieux accueilli alors que je ferais une proposition de paix. Lord North me donna rendez-vous pour la soirée du vendredi. J'allai de suite voir M. Alexander pour convenir avec lui de la manière précise et des termes dans lesquels je m'énoncerais. D'après ce que m'avait dit ce Monsieur, je savais que le Bill Conciliatoire (1) que j'avais proposé dans le dernier Parlement, le 27 juin 1780, servirait de base à ma démarche; je le pris donc avec moi. M. Alexander me dit que vous et lui connaissiez très-bien le sens du bill, et qu'il serait tout-à-fait conve-

(1) Voyez la lettre de M. Hartley, de juillet 1780.

nable à vos sentimens que j'en fisse part à lord North, comme traçant une ligne pour les négociations de paix. Cependant, afin d'éviter toute erreur, je lus ce bill, et lui expliquai le but de chacune de ses clauses; par exemple, je le prévins que cette désignation de *provinces de l'Amérique septentrionale* n'était qu'une phrase vague pour éviter toute spécification de dépendance ou d'indépendance; que la trève était pour un terme indéfini; que les articles concernant les relations assurées pendant dix ans, tendaient à rétablir une correspondance amicale, et à calmer les animosités; que la suspension de certains actes du Parlement avait pour motif de prévenir toute espèce de discussion sur le fait de la dépendance ou de l'indépendance. J'ajoutai qu'il était essentiel de terminer le bill par la ratification de chaque article relatif aux relations amicales (ainsi qu'on en était convenu) pour détruire par-là toute possibilité du retour de la guerre. Nous établîmes donc, comme bases de ma démarche auprès de lord North, le *sub silentio* de la question de dépendance ou d'indépendance, le traité séparé avec l'Amérique, enfin le Bill Conciliatoire de juin 1780, considéré comme plan de négociations. Je vis lord North le même soir; je lui exposai ces propositions ainsi que je viens de le faire tout-à-l'heure. Après avoir établi le compromis *sub silentio,* et le traité séparé, je laissai au lord la copie du bill de

juin 1780, avec un écrit intitulé : « Propositions conciliatoires » servant d'interprétation à ce bill ; je vous les joins ici. Le lendemain matin, samedi 22 décembre, je vis M. Alexander ; je lui rendis compte de mon entrevue avec lord North, et lui donnai copie de mes propositions conciliatoires. M. Alexander m'assura que je m'étais acquitté de ma mission avec beaucoup d'habileté, d'après ce qu'il connaissait de l'affaire. A propos, je dois vous dire qu'à la fin de mon entrevue avec lord North, nous réglâmes ensemble le résultat de nos discussions de la manière suivante : « Je recommande à votre Seigneurie les propositions que j'ai eu l'honneur de lui faire, comme *bases générales d'une négociation proposée pour conduire à la paix, d'après des stipulations libérales.* » Lord North me répondit : « C'est bien ainsi que je l'entends. » Les choses en demeurèrent là pendant quelques jours. Dimanche dernier, c'est-à-dire le 30 décembre, je reçus un message de lord North par l'entremise de son père. Sa Seigneurie me demandait une explication sur ce point de savoir : « Qui était autorisé à traiter du côté de l'Amérique ? Si c'était vous ou M. Adams, ou tous deux ensemble ? si les propositions ci-dessus rapportées seraient reconnues, comme bases générales de négociations pour la paix, par la personne ou les personnes autorisées à traiter ? » Avant de pouvoir soumettre une

affaire d'une si haute importance au Conseil privé, il était nécessaire, suivant lui, qu'il eût droit de dire : « Ces propositions et ces bases générales me viennent de personnes responsables et autorisées. » Dès que je reçus ce message de lord North, je convins absolument de la nécessité d'une explication à ce sujet. Je m'étais en quelque sorte attendu à cette demande; je fus donc charmé qu'elle eût lieu, car je la regardai comme la première réponse à des conditions conciliatoires. Si l'on n'avait pas fait quelque attention à mes propositions, il n'eût guère importé de savoir de quelle part elles venaient. Quant à la précaution en elle-même, je la trouvai non-seulement prudente, mais indispensable. Je m'étais déjà déterminé à vous écrire avant l'arrivée de ce message, pour apprendre de vous-même, et sans aucune autre intervention, vos véritables sentimens, et pour nous trouver à même de procéder avec autant de sécurité que de certitude dans une matière de cette importance. Ce message n'a fait que hâter mes dépêches. Je pose ainsi les deux points d'explication demandés : Premièrement, les bases ci-dessus rapportées sont-elles exactement établies, en admettant toujours qu'elles n'indiquent rien de plus que des principes généraux de négociations pour la paix, sous des conditions libérales? Secondement, par quelle personne ou quelles personnes autorisées toute réponse à ce

sujet serait-elle acceptée? Bref, on demande une justification de titres de créance préalablement à toute réponse positive; cette formalité est la plus nécessaire, dans la supposition qu'on accueillerait favorablement les premières démarches faites vers la négociation.

La dernière fois que je vis M. Alexander, c'est-à-dire il y a quatre à cinq jours, il avait reçu plusieurs impressions défavorables, telles que l'éloignement présumé du Ministère pour la paix, et la certitude que les affaires ne marcheraient pas. Il ne me dit pas sur quel fondement il avait conçu de semblables craintes. Cependant, de peur qu'il ne vous en ait déjà touché quelque chose dans une lettre, je vous en fais part moi-même; car il peut y avoir une infinité d'inconvéniens à trop prêter l'oreille à de pareils soupçons. Une défiance prématurée fait quelquefois naître précisément le mal qu'elle redoute. Notre Ministère n'est point ici toute la Nation : lorsque le vœu du peuple aura été réellement exprimé, il l'emportera de beaucoup sur lui. Supposons donc, comme un fait prouvé, que chaque membre du Ministère répugne dans le fond de son âme à faire la paix; que concluerez-vous de-là? qu'il faut cesser toutes négociations? Point du tout; et je soutiendrai le contraire de la façon la plus positive. Je dirai : que les ouvertures de paix soient faites par ceux qui la désirent, de la manière la plus précise et

avec la plus grande publicité ! C'est un malheureux concours de circonstances qui a jusqu'ici lié la cause de la France à tout traité praticable avec l'Amérique, et qui a, de la sorte, enchaîné la volonté nationale. S'il était publiquement connu du peuple anglais qu'une négociation pût être entamée avec l'Amérique, d'après les bases ci-dessus spécifiées, mon opinion bien prononcée est que tous les Ministres ensemble ne se hasarderaient pas à combattre cette mesure, y fussent-ils tous opposés jusqu'au dernier ! Mais maintenant pourquoi supposerions-nous que tous les Ministres se montreraient absolument contraires à la paix ? Supposons que leurs opinions fussent partagées ; que le vœu national, que la voix du peuple fussent en faveur de la négociation, il n'est pas douteux de prévoir de quel côté pencherait la balance. Mais pourquoi chercherions-nous prématurément à nous défier des possibilités ? Pourquoi même aurions-nous des préventions contre tel ou tel individu ? Je conviens que ce serait pour nous un acte d'humilité bien terrible que d'en venir à reconnaître formellement votre indépendance, d'après les ordres orgueilleux de la France ; et je crois que toutes les classes de la Nation se porteraient aux dernières extrémités, plutôt que de s'y soumettre. Mais si ce point délicat peut être placé *sub silentio ;* si le traité proposé avec l'Amérique peut être discuté sans la cen-

sure de la France, donnons à la cause de la paix une chance avantageuse. Au pis-aller, si nous échonons, nous resterons au point où nous en sommes. Mais pourquoi nous attendrions-nous à échouer, lorsque le plus grand obstacle serait écarté par la liberté de conclure un traité séparé? Je la regarde comme un événement très-favorable pour la conclusion de la paix. Accordez-nous une trève avec ses accessoires; laissez-nous quelque temps pour calmer les passions, qu'en peut-il résulter? une paix et une conciliation éternelles. Je vous envoie cette lettre par l'occasion la plus prompte, pour que nous puissions amener ce point à un heureux résultat, avant la réunion du Parlement. Je suis votre ami,

D. H.

BILL CONCILIATOIRE.

(Inclus dans la précédente.)

Les mots *provinces de l'Amérique septentrionale* sont employés dans les titre et préambule du bill comme termes généraux, sans impliquer l'idée de dépendance ou d'indépendance.

Clause première. La *trève* est tirée de l'acte conciliatoire de 1778, et sa durée est indiquée comme indéfinie; en conséquence, on pourrait proposer de négocier sur cette clause deux points essentiels; savoir, 1.° de retirer les troupes an-

glaises des treize Provinces de l'Amérique septentrionale; 2.° de faire une stipulation pour la sécurité des amis du Gouvernement anglais; 3.° de déclarer que les parties respectives, pendant toute la durée de la trève, ne prèteraient, soit directement, soit indirectement, aucune assistance aux ennemis de l'une ou de l'autre.

Clause deuxième. *Articles de relations mutuelles et de pacification.* Sous cette clause, on pourrait prendre des arrangemens pour établir des rapports ou relations libres et mutuelles, civiles et commerciales entre la Grande-Bretagne et lesdites Provinces de l'Amérique septentrionale.

Clause troisième. *Suspension de certains actes du Parlement.* Par cette clause on pourrait ouvrir une communication entre les deux pays, pendant la négociation de paix, sans s'occuper des prétentions que pourrait susciter la question de la dépendance ou de l'indépendance.

Clause quatrième. *Ratification par le Parlement.* Le but de cette clause est de consolider la paix et la bonne harmonie par degrés, à mesure que les négociations avanceront, et de prévenir, autant que possible, le retour de la guerre, après la première déclaration d'une trève. Par cette clause, une trève temporaire pourrait être convertie en une paix éternelle.

Clause cinquième. *Acte temporaire.* Cette clause, qui crée un acte temporaire et spécial

pour la négociation projetée, est tirée de l'acte de 1778.

P. S. 8 janvier 1782. Depuis ma lettre écrite, j'ai vu M. Alexander, et je le verrai de temps à autre pour communiquer avec lui. Je ne m'attends pas à recevoir de réponse de lord North avant que les points préliminaires soient fixés de manière à mettre en état de donner une réponse formelle. Les Ministres peuvent, sans contredit, donner en peu de mots une réponse négative, s'ils le jugent convenable; mais je ne m'y attends pas. Vous devez être assuré que j'ai fait valoir tous les argumens propres à amener une négociation; et mon zèle ne se ralentira pas. La maladie de M. Alexander m'afflige beaucoup, tant pour lui que pour ses amis; car probablement, dans l'état futur de l'affaire qui nous occupe, ses soins personnels nous eussent été infiniment précieux. Je n'ajouterai rien, soit d'après mes réflexions personnelles, soit d'après mes dernières conversations, à ce que je vous ai marqué dans mes précédentes lettres.

LETTRE XXVII.

(Réponse à la précédente.)

Au Docteur Hartley, esq.

Passy, 15 janvier 1782.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu, il y a quelques jours, la lettre dont vous m'avez honoré le 2 du présent mois, et dans laquelle vous me dites que M. Alexander vous a informé que « l'Amérique était disposée à former un traité séparé avec la Grande-Bretagne. » Je suis persuadé que votre extrême désir de la paix vous a induit en erreur; qu'il vous a fait commettre une très-grande méprise dans l'interprétation de ce qu'a dit M. Alexander, attendu qu'il est presque impossible, à mon avis, qu'il ait assuré une chose aussi entièrement *dépourvue de fondement*. Je me rappelle que vous avez (ainsi que vous le dites vous-même) mis en avant cette assertion dans des circonstances antérieures, et qu'elle m'a toujours causé plus de dégoût que mon amitié pour vous ne me permettait de le témoigner; mais puisque vous avez poussé les choses assez loin pour communiquer une telle

proposition à lord North, comme venant de nous, il est nécessaire que je m'explique ici très-franchement, et que je vous dise sans détour que je n'ai jamais eu de pensée semblable. Je crois qu'il n'est pas en Amérique un seul homme, à l'exception de quelques Toris (1) anglais, dont l'âme ne se révoltât à l'idée d'abandonner un noble et généreux ami, pour le plaisir de faire une trève avec un injuste et cruel ennemi. J'ai reçu votre Bill Conciliatoire, ainsi que les propositions manuscrites qui l'accompagnaient; et je vois avec peine que l'on ne peut émettre le vœu le plus simple pour la paix, ni témoigner le moindre sentiment d'humanité, sans qu'il y ait des personnes qui ne l'interprètent aussitôt comme une disposition à accepter toutes les conditions humiliantes qui seraient proposées, plutôt qu'à continuer la guerre. Vous ne pouvez, en effet, d'après aucune autre supposition, nous proposer une trève de dix ans, pendant laquelle nous nous engagerions à ne pas assister la France tant que vous continueriez à lui faire la guerre; une *trève,* dis-je, dans laquelle il ne doit être fait aucune mention qui tende à affaiblir les prétentions que vous avez de nous dominer : *prétentions* que

(1) Partisans du gouvernement, ennemis des membres de l'opposition.

vous pouvez par conséquent afficher de nouveau lors de son expiration ou même à votre volonté, dès que nous nous serons une fois couverts d'infamie, par notre trahison envers notre ami, au point qu'aucune autre Nation ne veuille plus nous prêter de secours, quelle que soit la cruauté avec laquelle vous jugiez convenable de nous traiter. Croyez-moi, mon cher ami, l'Amérique a trop de bon-sens, et moi j'attache trop de prix à l'estime de mes concitoyens, pour courir le risque de la perdre par une telle perfidie. Le Congrès ne donnera jamais à ses Commissaires d'instructions pour obtenir la paix à des conditions aussi ignominieuses; et quoiqu'il y ait très-peu de cas dans lesquels je m'exposasse à lui désobéir, cependant, s'il était possible qu'il me donnât un ordre comme celui-ci, je refuserais certainement d'agir; je me démettrais sur-le-champ de ma commission, et je m'exilerais pour jamais d'un pays aussi infâme.

Nous ambitionnons, d'ailleurs, un peu votre propre estime; et comme je crois que nous en avons acquis une portion quelconque par notre manière de faire la guerre avec vous, je réponds que nous ne nous hasarderons pas à la perdre en consentant bassement à une paix déshonorante.

Lord North a fait preuve de sagesse, lorsqu'il vous a demandé quelque certitude que la propo-

sition fût faite par des personnes autorisées. Il a jugé aussi avec raison qu'elle était trop invraisemblable pour qu'on pût y ajouter foi au point de la mettre sous les yeux du Conseil privé. Vous voudrez bien lui faire connaître aujourd'hui que le tout est le résultat d'une pure méprise ; qu'aucune proposition, telle que celle d'une paix séparée, n'a jamais été, et, selon toute apparence, ne sera jamais faite, au nom de l'Amérique, par moi, ni, je crois, par aucune autre personne quelconque autorisée. Vous pouvez encore, si cela vous fait plaisir, informer Sa Seigneurie que M. Adams, M. Laurens, M. Jay et moi, avons été chargés, par un comité spécial, de traiter de la paix toutefois et quand il s'entamera une négociation à cet effet; mais qu'il doit toujours être sous-entendu que cela sera d'un commun accord avec nos alliés, conformément aux traités solennels faits avec eux.

Vous avez, mon cher ami, un désir ardent d'accélérer la paix. C'est de tous les vœux le plus louable et le plus vertueux. Permettez-moi donc de vous prier, si vous voulez réussir comme médiateur, d'éviter de donner des marques de jalousie qui ne tendent qu'à contrarier vos intentions.

Vous me dites qu'aucune stipulation pour notre indépendance ne doit être insérée dans le traité, parce que vous croyez fermement (tant la jalousie qui existe entre l'Angleterre et la

France est profonde) que l'Angleterre se battrait pour un brin de paille, jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier schelling, plutôt que de *recevoir des lois* de la France. Vous ajoutez, « que la Nation se porterait aux dernières extrémités, plutôt que de reconnaître formellement l'indépendance américaine *sur l'ordre impérieux de la France.* » Mon cher Monsieur, si toute proposition de conditions de paix, qui serait faite par une des parties belligérantes, doit être regardée et considérée par l'autre comme un ordre *impérieux;* si, pour cette raison, elle est rejetée, avec la résolution de se battre jusqu'au dernier homme plutôt que d'y acquiescer, vous voyez que, dans un pareil état de choses, un traité de paix est impraticable. En effet, nous avons commencé la guerre pour ne plus être dépendans de votre Gouvernement, que nous avons trouvé tyrannique; et cela, bien avant que la France n'eût quelque chose à démêler avec nos affaires. L'article de notre traité avec elle, ainsi conçu : « Les » Puissances prennent l'engagement formel que » nulle d'elles ne concluera de trève ou de paix » avec la Grande-Bretagne, sans le consente- » ment préalablement obtenu de l'autre; elles » s'engagent mutuellement à ne pas mettre bas » les armes avant que l'indépendance des États- » Unis n'ait été formellement ou tacitement ga- » rantie par le traité ou les traités qui termine-

» ront la guerre », a été inséré à notre pressante sollicitation, attendu qu'il est en notre faveur; et vous voyez, par l'article lui-même, que votre grande difficulté est facile à vaincre, puisqu'une reconnaissance formelle de notre indépendance n'est pas rendue nécessaire. Nous espérons, cependant, avec l'aide de Dieu, pouvoir en jouir; et je présume que nous combattrons pour elle tant que nous en aurons les moyens. Je ne hasarde aucune remarque sur les autres propositions, parce qu'à moins qu'elles ne soient faites par l'autorité, je pense que la discussion en est inutile, et peut-être même inconvenante. Je ne pouvais garder le silence sur la supposition que nous étions disposés à faire une paix séparée, parce qu'elle blesse matériellement notre réputation et nos plus chers intérêts. Si j'ai montré un peu de vivacité en défendant ce point offensif, n'oubliez pas que vous avez essayé à plusieurs reprises de l'emporter, et tâchez de m'excuser, quel que soit le sort de nos pauvres contrées.

Mourons, vous et moi, comme nous avons vécu, en paix l'un avec l'autre. Je suis plus que jamais, mon cher ami, votre

B. Franklin.

LETTRE XXVIII.

David Hartley, esq., au Docteur Franklin.

Londres, 24 janvier 1782.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 15 de ce mois. Je dois m'empresser de saisir la plus prompte occasion de vous tirer d'une erreur qui porte dans tout le cours de votre lettre sur un point qui doit vous paraître assurément très-délicat. Vous paraissez craindre que l'Amérique n'ait été présentée dans les propositions au lord North comme disposée à entrer dans un traité séparé avec la Grande-Bretagne; mais vous en trouvez les conditions dans ces mots qui suivent immédiatement : « *Et que ses alliés fussent disposés à y consentir.* » Il ne saurait y avoir aucune supposition de perfidie envers les alliés, dans une proposition quelconque à laquelle ils peuvent ou non *consentir*. Un traité séparé, du *consentement* des alliés de l'Amérique, a été la proposition que m'a communiquée M. Alexander; proposition que j'ai mise sous les yeux du Ministre, et dont j'ai fait part de nouveau à M. Alexander, lorsque je lui ai montré la pièce intitulée : « *Propositions concilia-*

toires, » laquelle j'ai pris soin de mettre par écrit dans l'intention d'éviter des méprises. Je n'ai donc pas *mal compris* M. Alexander. J'ai vu plusieurs fois depuis M. A., et il m'a toujours fait la même déclaration; c'est-à-dire, que l'Amérique était disposée à entrer dans un traité séparé, « *parce que ses alliés étaient disposés et consentaient à ce qu'elle le fît.* » Il ne peut donc exister aucune supposition de perfidie. Il m'est arrivé une fois (au moment que j'écrivais) de vouloir prévenir cette fausse interprétation; mais, après avoir spécifié le *consentement des alliés de l'Amérique* dans la même phrase, je n'ai pas dû croire qu'une interprétation pareille pût avoir lieu.

Vous vous êtes gravement mépris sur un autre point. Vous dites : « Une trève de dix ans. » Il n'est dans le Bill aucune disposition ou pensée semblable. Il est, au contraire, spécifié dans la pièce ci-incluse, qu'elle est tenue *indéfinie*, dans le seul dessein d'éviter le soupçon que vous avez suggéré. La trève peut être de vingt, cinquante ou cent ans; dans mon opinion, plus elle sera longue et mieux cela vaudra; mais, dans tous les cas, ce que je veux fixer aujourd'hui, c'est l'expression indéfinie qui se trouve dans le Bill. Les articles de *relations mutuelles* ne sont proposés que pour dix ans seulement, dans l'espérance qu'un *peu de temps donné pour calmer*

les esprits confirmera une paix perpétuelle. S'il m'était permis de jouer le rôle de médiateur, je proposerais certainement la trève pour vingt ans; mais si l'on n'en pouvait obtenir que dix, je ne refuserais certainement pas une pareille condition de traité. Je vous renvoie à plusieurs de mes lettres de deux ou trois ans, pour la justification de mes sentimens à cet égard.

Autre point. Lisez les lettres que je vous ai écrites depuis 1778, et voyez si j'ai, dans aucun temps, suggéré la moindre violation de traité ou la moindre atteinte à l'honneur. Je crois, au contraire, qu'une Nation sans foi, si elle était exterminée, ne mériterait aucune pitié de la part de l'espèce humaine. Je parle de tout ce qui *m'est connu* du traité entre l'Amérique et la France, et de ce que je crois *raisonnable* relativement au cas dont il s'agit. Si l'Amérique a d'autres engagemens que ceux dont nous sommes instruits, il faut qu'elle les tienne : je parle des bases apparentes et publiques du traité (article second), avec la clause du *sub silentio* tirée de l'article huit; et maintenant je vous renvoie à ma lettre, qui remonte jusqu'au 10 avril 1779. Si, s'écartant de ce but essentiel et direct; si, dirigée par des motifs entièrement étrangers à cette alliance, et non par raison de magnanimité, ou pour le *soulagement d'un peuple innocent,* l'Amérique était entraînée dans les suites d'une guerre européenne

générale, elle pourrait appliquer à la France l'apostrophe du poète, adressant, dans la personne d'Hélène, ces paroles à Pàris : « *Non hoc Pollicitus tuæ.* » Vous voyez que nos sentimens ont été uniformes entre eux, et que je les crois raisonnables, puisque je leur reste fidèle. Supposons, par exemple, (et vous appellerez cela, si vous le voulez, le cas du brin de paille (1)) que la Grande-Bretagne et la France conviennent de faire la guerre pendant dix ans sur le point d'admettre ou non un Commissaire à Dunkerque..., serait-il raisonnable ou serait-ce un *casus fœderis* que l'Amérique fùt exclue du droit de faire un traité de paix séparé pour dix ans, dès que le but *essentiel et direct* du traité du 6 février 1778 aurait été rempli ? Autant que mon jugement peut s'étendre, je croirais, d'après la connaissance des faits qui sont publics, que ce n'est ni un but *raisonnable*, ni un *casus fœderis*. Ceci est la substance de l'argument dans lequel il n'y a ni idée ni suggestion du plus petit manque de

---

(1) On se rappelle que David Hartley, dans sa lettre datée de Passy 15 janvier 1782, dit au docteur Franklin : « Vous croyez fermement (tant la jalousie qui existe entre l'Angleterre et la France est profondément enracinée) que l'Angleterre se battrait pour un *brin de paille*, jusqu'au dernier homme, plutôt que de recevoir des lois de la France. »

foi ou d'honneur. J'ai conclu que la France était disposée à donner son *consentement*, d'après ce que m'a communiqué M. Alexander, et parce que je croyais *raisonnable* que la France consentît, et *raisonnable* que l'Amérique jouît des bienfaits de ce *consentement*. Je n'ai transmis cette proposition à lord North que comme une proposition pacifique de la part de l'Amérique, et consentie par ses alliés. Tout ce que m'annonce votre lettre, « c'est que l'Amérique ne rompra pas son traité avec ses alliés; que ses Commissaires n'auront jamais cette pensée »; mais permettez-moi d'ajouter que, comme honnêtes gens, ces messieurs ne peuvent dédaigner une pareille pensée plus que je ne le fais, plus que tout homme honnête ne doit dédaigner la pensée de proposer un tel manque de foi.

Supposons le cas où de certaines pointilleries présumées ou réelles entre deux Nations fières et belligérantes, pourraient envelopper l'Amérique, pendant des années, dans une guerre entièrement étrangère aux objets qui auraient motivé l'alliance; si, d'ailleurs, quelques pierres d'achoppement se rencontraient sur le chemin qui doit mener à une paix générale, la France est une Nation trop fière pour avouer que, mettant à part sa politique de contribuer à séparer l'Amérique de la Grande-Bretagne dans quelque dispute de rivalité que ce soit, elle ne pourrait se mesurer

contre sa rivale en guerre sans l'assistance de l'Amérique ; je ne saurais m'imaginer que le Ministère d'une grande nation belligérante puisse concevoir une pareille idée, en ce qu'elle affecte le sentiment de son propre honneur, ou qu'il soit assez peu raisonnable envers ses alliés pour refuser son consentement à leur paix, lorsque les *vues essentielles et directes* de l'alliance sont remplies. Observez que je ne m'élève pas contre une paix générale; mais j'éprouve d'effroyables terreurs, quand je considère les obstacles qui peuvent s'opposer à ce qu'on l'obtienne; obstacles provenans de l'orgueil et des préjugés des Nations qui, dans la chaleur de leurs débats, ne sauraient être retenues ni par les argumens de la raison, ni par ceux de la philosophie. Est-il, en effet, un homme doué de raison et de philosophie, qui puisse me dire pour quel motif deux Nations quelconques de l'univers sont appelées « ennemies naturelles, » comme si cela entrait dans les intentions de l'Être-Suprême et de la nature ? Je crains que cette haine naturelle ne soit gravée trop profondément dans les passions de l'homme ; et c'est pourquoi je voudrais éviter toute espèce de lutte contre de telles passions ; je voudrais joncher de fleurs et non d'épines le chemin qui conduit à la paix. Les expressions de *hautain, impérieux*, de *commandement* ne m'appartiennent pas ; je les abhorre et je les crains. Dans l'article huit se

trouvent les mots suivans : « Par le *traité ou les traités qui termineront la guerre.* » Ayons un traité de commencé, et je crois que le reste suivra. Je crains le moment où les passions contraires s'allument, de peur que nous ne perdions tout en voulant trop embrasser.

25 janvier. — Je viens de voir M. Alexander; nous nous sommes entretenus de toute cette affaire; je vous envoie copie des sentimens qu'il a manifestés à cet égard; pour éviter de nouvelles méprises, il les a consignés pas écrit, et il m'a justifié, ce me semble, d'avoir dit que je savais par lui « que la France était disposée à *donner son consentement* » (comme il me l'avait expliqué, et comme je l'ai expliqué au Ministre). Il n'a pas dit, et je n'ai pas compris qu'il ait dit qu'il fût forcé, par le Ministre français, ou par aucune autre personne, de déclarer que la France s'était engagée à consentir, ou qu'une pareille demande lui avait été faite; mais son opinion a été que la France donnerait son consentement, et que je pourrais procéder, d'après cette présomption, jusqu'à recommander des ouvertures de négociation. La phrase de la lettre que je vous ai écrite est conséquemment que « les *alliés de l'Amérique étaient disposés à consentir.* » Vous savez quelle est leur opinion aujourd'hui; et comme vous ne m'avez pas dit que la France ne voulût pas consentir, le motif raisonnable qui peut

subsister pour moi d'espérer les ouvertures d'un traité amical, se trouve encore tel qu'il était. Je ne vais m'empêcher de vous faire cette déclaration par le premier courrier, même sur un point également délicat pour moi et pour vous. Mon cher ami, je vous prie de ne pas croire que vous puissiez être considéré comme capable de consentir, ou moi-même capable de suggérer aucune proposition inacceptable ou déshonorante. S'il y a eu quelque mal-entendu, le voilà éclairci; et le champ est ouvert, comme auparavant, aux négociations. Je conserve donc encore de l'espoir. Je suis votre affectionné

D. H.

Lettre explicative *de M. Alexander à M. Hartley.*

Cher Monsieur,

Comme je n'ai pas eu occasion de voir votre correspondance, il m'a été impossible de prévenir le mal-entendu qui paraît s'être élevé. Il n'est pas de proposition dont je sois plus convaincu que de celle-ci : « Rien ne peut se faire sans le concours des alliés. » Mais puisque le principal obstacle à un accommodement me semble résider dans le caractère personnel de quelques individus qui ont un grand poids dans cette affaire, et

puisque l'objet de la guerre (l'indépendance de l'Amérique) paraît, dans l'opinion de tous les hommes, être assuré, mon sentiment a été et est encore qu'on a fait preuve de tant de modération dans des circonstances où les préjugés nous empêchaient de nous en apercevoir, que, pour peu que les vues de la guerre soient aujourd'hui remplies à la satisfaction de toutes les parties, elles seront toutes prêtes à nous délivrer de ses fléaux amiablement, en consentant également à ce que l'affaire se conclue en deux ou trois actes ou traités séparés, suivant qu'on l'aimera mieux ici; douter que nos amis puissent désirer de voir la fin de cette dispute, avec l'approbation des alliés, c'est douter qu'ils aient le sens commun. Je suis avec estime,

W. Alexander.

Londres, 25 janvier 1782.

LETTRE XXIX.

David Hartley au Docteur Franklin.

Londres, 1.er février 1782.

Mon cher Ami,

Je vous écris par ce courrier pour vous apprendre que j'ai vu le Ministre depuis la dernière

lettre que vous avez reçue de moi; il n'a pas eu un seul instant l'idée que vous ayez pu faire jamais quelque proposition incompatible avec l'honneur le plus sévère et la foi due aux alliés. Je n'ai donc pas eu besoin de le prémunir contre une pareille pensée, ni de la lui expliquer, car je lui avais toujours fait connaître le contraire par mes lettres, dans les termes les plus précis. Je vous fais passer cet avis pour votre entière satisfaction. Nous avons eu de longs entretiens au sujet de la paix; vous pouvez être bien sûr que j'en fais valoir avec le plus grand zèle la nécessité. *Je ne rendrais pas justice à ce Ministre, si je n'ajoutais ici dans mon opinion, que tous ses vœux se portent vers la paix,* et qu'il prête l'attention la plus sérieuse à tous les argumens en sa faveur, et à la suggestion de tous les moyens praticables pour l'obtenir. J'ai soumis beaucoup de choses à son examen pour qu'il en délibère avec d'autres personnes; après quoi je le reverrai de nouveau : je désire sincèrement que les résultats soient favorables à la perspective de la paix. Je suis pour toujours votre

D. Hartley.

LETTRE XXX.

A David Hartley, esq.

Passy, 16 février 1782.

MON CHER MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre du 24 janvier. Vous vous êtes donné la peine de rectifier une erreur que j'avais commise, relativement à l'intention de vos lettres. J'accepte avec reconnaissance votre réplique, et j'espère que vous voudrez bien excuser ma méprise, lorsque vous réfléchirez que je ne savais rien du consentement donné par la France, à ce que nous traitassions séparément de la paix; que je n'entendais rien aux divers raisonnemens contenus dans vos lettres ou mêlés dans vos conversations, tendant à démontrer que si la France exigeait de nous quelque chose de déraisonnable, nousne serions pas obligés, par notre traité, de l'aider à continuer la guerre. Comme la France n'a fait aucune demande de cette nature, quelle opinion pouvais-je avoir de semblables discours? Je me serais cru dans la position d'une honnête femme, qu'un amant entretiendrait de certaines hypothèses dans lesquelles une infidélité envers son mari deviendrait légitime. Cette femme ne

serait-elle pas tout naturellement portée à croire, (ne voyant pas d'autre motif pour une pareille conversation) que, si son amant pouvait en effet parvenir à lui faire admettre le principe général, sa première tentative serait ensuite de lui prouver que son mari est réellement coupable? Ainsi, connaissant votre aversion pour la France, votre désir ardent de restituer l'Amérique à l'Angleterre, j'ai été frappé de l'idée qu'une pareille infidélité de notre part ne vous serait pas désagréable, et que vous visiez à affaiblir, dans mon esprit, l'horreur que j'avais conçue à la simple pensée de ce manque de foi; mais nous finirons aussi tous les deux par tomber d'accord, que je n'étais pas capable de proposer de pareils principes, ni vous de les prendre pour guides de vos actions.

Je ne puis néanmoins m'abstenir de chercher à accorder à cette lettre le faible degré d'utilité dont elle peut être, en vous disant quelque chose du cas de Dunkerque. Vous ne voyez pas le motif pour lequel deux Nations seraient regardées comme naturellement ennemies l'une de l'autre; je ne le vois pas non plus, à moins que l'une des deux ne soit naturellement méchante et insolente; mais je puis vous dire comment des inimitiés long-temps prolongées, même en temps de paix, tendent à rallumer la guerre. C'est lorsque l'une des parties ayant eu quelque avantage, en temps de

guerre, exige, dans un traité de paix, des conditions qui vexent et mortifient constamment l'autre. Je regarde cette hypothèse comme celle de votre Commissaire à Dunkerque.... Quels sentimens éprouveriez-vous, si la France prenait et retenait en sa possession Portsmouth, ou l'Espagne Plymouth, après une paix, comme vous avez autrefois retenu Calais, et comme vous retenez encore aujourd'hui Gibraltar? ou si, en restituant vos ports, l'une et l'autre insistaient pour qu'il y restât un insolent Commissaire chargé de vous défendre de placer une pierre sur l'autre, sous le prétexte que vous pourriez en faire une fortification? Vous n'accepteriez probablement pas, avec beaucoup de calme, une pareille stipulation? Si donc vous désirez une paix solide et durable, renoncez à vos demandes extravagantes.

Mais c'est assez vous développer mon opinion sur ce point: je me contenterai d'ajouter avec franchise (attendu que ceci n'est qu'une simple conversation entre vous et moi), que je crois qu'un fidèle allié, spécialement lorsqu'il a l'obligation de secours aussi grands et aussi généreux que ceux que nous avons reçus, doit se battre aussi long-temps qu'il le peut, pour mettre ses amis à l'abri des outrages qu'on veut leur faire essuyer.

Mon cher ami, les peines que vous prenez pour rétablir la paix, de quelque succès qu'elles soient

couronnées, vous donnent des droits à l'estime de tous les honnêtes gens. Si vos Ministres désirent réellement la paix, il me semble qu'ils feraient bien d'autoriser quelqu'un à entamer des propositions à cet effet : l'une ou l'autre des parties doit un jour faire la première cette démarche : c'est à la plus sage qu'il appartient convenablement de la risquer. L'Amérique, comme novice dans de pareilles affaires, n'a aucune prétention à ce rôle; et certes, après la réponse donnée par lord Stormont (lorsque nous lui fîmes des propositions relatives au traitement mutuel de nos prisonniers, avec humanité) « *Que les Ministres du Roi ne recevaient aucune demande de la part des rebelles, à moins qu'ils ne vinssent implorer la clémence de Sa Majesté.* » On ne peut s'attendre à ce que nous nous exposions encore à une pareille insolence. Tout ce que je puis dire maintenant, c'est que, dans mon opinion, vos ennemis ne visent pas à votre destruction; que si vous proposez un traité, vous les trouverez raisonnables dans leurs demandes, pourvu qu'ils vous trouvent aussi très-disposés de votre côté. Mais ne songez pas à nous diviser; vous ne seriez jamais en état d'effectuer une scission entre nous.

Je suis toujours avec attachement, votre, etc.

B. Franklin.

LETTRE XXXI.

David Hartley, esq., au Docteur Franklin.

28 février 1782.

Mon cher Ami,

Je n'ai rien encore à vous communiquer. Dans une foule d'occasions, j'ai recommandé, de la manière la plus pressante, qu'on s'occupât de tout ce qui pouvait tendre à la paix. Je ne suis pas sans espérance. Je crois que je puis me permettre de dire que les argumens que j'ai fait valoir ont produit quelque impression. Je ne m'attends à recevoir la réponse définitive de lord North qu'après l'entier classement des affaires qui seront soumises cette année au Parlement. Je serai pendant trois ou quatre jours à la campagne pour une petite affaire, mais sur congé, puisque je puis assurer que c'est à la connaissance de lord North, qui, pendant la semaine du budjet, n'aura probablement pas besoin de moi; mais s'il arrivait que lord North eût besoin de me voir, mon frère est aux aguets; il m'enverrait un exprès. Les journaux vous apprendront qu'il y a eu vendredi dernier, dans la Chambre, sur une question américaine, un partage de 194 sur 193 voix. *Je ne*

puis répondre des dispositions des Ministres; mais je dois avouer, autant que j'en puis juger par mes conférences, que je les ai trouvés favorablement disposés; toutefois je ne jurerais de rien pour la paix; car je puis me tromper. Quoi qu'il en soit, voilà mon opinion; je l'envoie de la sorte de peur que mon silence ne paraisse suspect, et ne fasse naître quelques mésintelligences entre les parties. Mon frère me marque que M. Alexander doit repartir par le courrier prochain. J'écris en conséquence cette lettre pour qu'elle vous parvienne par son entremise, ou du moins par le même paquebot. J'ai eu de fréquens entretiens avec lui, et il vous dira que je fais tous mes efforts pour servir la cause de la paix. Je terminerai cette lettre par une citation que j'ai appliquée à une autre personne, comme un argument en faveur de la paix.

Consulere patriæ, parcere afflictis, ferâ cæde abstinere.

Iræ tempus dare, orbi quietem, seculo pacem suo.

Hæc summa virtus, hæc cælum petitur viâ.

Que Dieu vous accorde sa bénédiction et seconde nos vues pacifiques! Je vous écrirai sans doute encore sous peu de jours.

D. Hartley.

LETTRE XXXII.

Le Colonel Hartley au Docteur Franklin.

Soho Square, 28 février 1782.

Mon cher Monsieur,

Comme je sais jusqu'à quel point mon frère est jaloux de saisir toutes les occasions d'exprimer ces sentimens de philantropie universelle qui vous font tant d'honneur à tous deux, et de témoigner le cas qu'il fait de vous, je suis fâché qu'il n'ait pas été de retour avant le départ de M. Alexander. Son absence est occasionée par la nécessité où il se trouve de se procurer, dans le comté de Glocester, des papiers relatifs à des intérêts de famille ; mais, comme je sais qu'il ne négligera rien pour accélérer la signature de la paix, je regrette d'autant moins son absence, qu'elle me procure l'occasion de vous exprimer combien je partage son opinion, et principalement son respect pour une personne qui a si ardemment désiré de prévenir l'effusion du sang, et les effets terribles d'une guerre destructive ; pour une personne, dis-je, qui a été et qui serait encore, si la conduite de ce pays le lui permettait, l'ami sincère et réel de la Grande-Bretagne.

Il est certain qu'abusé par une lâche imposture, ce pays s'est oublié lui-même; qu'il a méconnu la voix de l'honneur et de la justice, en poursuivant le cours de cette guerre maudite. Il sera fort heureux que la cessation des hostilités montre enfin que leur durée n'a pas encore éteint dans le sein de l'Amérique ses anciens liens d'amitié et d'affection. *La résolution qu'a prise hier la majorité de la Chambre des Communes de voter contre la guerre de l'Amérique, me fait croire que la raison commence à reprendre ses droits,* que ce pays reconnaît ses erreurs. Je crois que toute la population de l'Angleterre se prononce contre la guerre. Je me flatte aussi que cette disposition des esprits va poser les fondemens d'une paix solide entre les deux pays, et que les horreurs de la guerre seront suivies d'une tranquillité durable et universelle. L'événement est dans les mains de la Providence seule; mais les démarches qui peuvent amener à des fins si heureuses sont au pouvoir de l'homme; et les tentatives qu'on aura faites pour y parvenir trouveraient en elles-mêmes leur récompense, quand elles ne seraient pas couronnées de succès. La conscience de s'être employé dans une pareille cause fera naître les plus agréables réflexions chez celui qui aura eu ce mérite; il pourra sommeiller en paix sur son oreiller, quels que soient les désordres et la confusion qui règnent autour de lui. Vous

êtes bien pénétré, Monsieur, de la vérité de cette observation. Puissent ces sentimens de justice, de liberté et de libéralité qui ont distingué votre caractère, recevoir la récompense qu'ils méritent à si juste titre! Puissent de pareils sentimens, par un heureux retour de la paix générale, revivre dans le cœur des Anglais et des Américains pour le mutuel avantage des deux pays! Lorsque je joins mon nom à celui de mon frère dans une pareille déclaration, et dans toutes les expressions de considération, d'estime et d'amitié pour vous, permettez-moi d'ajouter que, quoique bien moins digne de contribuer à cet heureux événement, au succès duquel ses talens, son industrie et son zèle pour les affaires publiques le rendent si propre, je ne puis cependant céder à ce frère chéri la palme des efforts pour atteindre à un but si désiré. Je suis avec respect, Monsieur, votre

W. Hartley.

LETTRE XXXIII.

Edmund Burke, esq. (1), *au Docteur Franklin.*

(En réponse à une lettre qui le priait de négocier l'échange de M. Laurens, contre le général Burgoyne.)

Mon cher Monsieur,

Votre obligeante lettre demandait une prompte réponse; elle n'a pas obtenu les éclaircissemens qui lui étaient dus à si juste titre; mais la Providence vous a dédommagé de l'impossibilité où je me suis trouvé de pouvoir vous satisfaire; et les délais de ma réponse l'ont rendue beaucoup plus satisfaisante que je n'aurais osé m'en flatter à l'époque où j'ai reçu votre lettre. *Je vous félicite, comme étant ami, je l'espère, de l'Amé-*

(1) D'abord ami de la liberté et de Charles Fox. Ses grands talens et les vicissitudes de sa vie politique sont très-connus. C'est lui qui fit, à la Chambre des Communes, la motion que le pouvoir de la Couronne s'était accru, s'accroissait encore, mais aussi qu'il devait être diminué. Il devint ensuite le plus violent ennemi de la révolution française, et se réconcilia avec la Cour, dont il reçut une forte pension.

rique, du genre humain ; je vous félicite, dis-je, de la résolution de la Chambre des Communes, emportée par une majorité de dix-neuf voix, à deux heures du matin. Cette majorité a été la déclaration de deux cent trente-quatre membres; je crois même qu'elle a exprimé l'opinion de toute la Chambre. Je me flatte qu'elle conduira à une paix prompte entre les deux branches de la Nation anglaise, peut-être à une paix générale, et que notre bonheur sera le précurseur de celui du Monde entier. Je vous félicite bien sincèrement de l'événement. Je voudrais pouvoir dire que j'ai accompli ma commission; les obstacles subsistent; mais comme M. Laurens a obtenu son élargissement, et que sa santé est passablement rétablie, je crois qu'il pourra bien attendre, sans un grand inconvénient, l'issue finale de cette affaire désagréable. C'est un homme d'honneur et d'un excellent ton. Je vous suis très-reconnaissant de m'avoir procuré l'avantage de sa connaissance. Il parle de vous, comme je le fais moi-même, et il se montre très-sensible à votre amicale interposition en sa faveur. J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

EDMUND BURKE.

Londres, Charles street, 28 février 1782.

P. S. Le général Burgoyne vous présente ses

complimens bien sincères; il vous remercie en même temps des attentions obligeantes que vous avez eues pour lui.

LETTRE XXXIV.

William Alexander, esq., au Docteur Franklin.

Ostende, dimanche 3 mars 1782, 9 heures du soir.

Quoique je m'attende à vous voir un jour ou deux après que cette lettre vous sera parvenue, je ne puis laisser échapper l'occasion du départ de M. *Moore*, ancien associé de M. William, sans vous informer que l'adresse résultant de la question emportée mercredi, a été portée au Roi vendredi par toute l'opposition réunie; que la réponse du Roi, après les lieux communs et la répétition de la substance de l'adresse, a été une déclaration de la disposition où il est d'y acquiescer et surtout de poursuivre la guerre avec vigueur contre les anciens ennemis du Royaume, jusqu'à ce qu'on obtienne cette paix honorable et sûre, objet le plus sérieux de ses désirs. Je vous communique la substance de cette réponse, telle qu'elle m'a été rendue vendredi soir par un membre alors présent. J'ai pour vous différentes lettres que je vous remettrai à mon arrivée. Je suis en

état de vous faire connaître les sentimens qui animent les différens partis en Angleterre. J'ai quitté Londres hier. Vous aurez jeudi tous nos papiers-nouvelles. Le premier paiement de 15 p. % s'est effectué vendredi sur un nouvel emprunt; et on a vendu bientôt après des actions à deux pour cent. M. *Moore* part dans l'instant; il ne me reste donc que le temps de me dire votre

W. Alexander.

LETTRE XXXV.

David Hartley, esq., au Docteur Franklin.

Londres, 11 mars 1782.

Mon cher Ami,

M. Digges, qui vous remettra cette lettre, m'informe qu'on s'est adressé à lui afin de conférer avec M. Adams, au sujet de sa commission pour traiter de la paix. Il va se rendre en conséquence à Amsterdam; il se propose d'aller ensuite à Paris pour vous présenter ses hommages. J'apprends que la cause de ce voyage provient d'une mention qui a été faite en plein Parlement par le général Conway, de certaines personnes autorisées, en quelque sorte, à traiter de la paix; on a supposé que cette mention faisait allusion à

M. Adams et à plusieurs de ses amis de Londres. Les Ministres furent en conséquence induits à prendre quelques informations eux-mêmes. Voici ce que je sais de l'affaire. Lorsque la proposition fut confiée à M. Digges, il me consulta, je crois, par des motifs de prudence, pour savoir sur quel pied il devait agir; mais je ne lui fis aucunement part de la correspondance que j'avais entretenue avec vous au sujet de la négociation, puisque j'avais informé, suivant votre intention, les Ministres, que d'autres personnes étaient, comme vous, investies du pouvoir de traiter. Je n'ai rien à objecter contre le dessein qu'ils ont de consulter différentes parties intéressées; c'est leur affaire. Je me bornerai, dans tous les temps, à remplir les devoirs qui me sont imposés, en observant toutes les convenances avec circonspection, et en laissant les autres se conduire comme ils le jugeront convenable. Je présume que les Ministres n'ont fait que ce que d'autres auraient fait à leur place, pour se procurer des documens aussi satisfaisans que la circonstance peut le permettre. Je me renferme dans ma propre sphère; et si mes efforts sont jamais de quelque utilité pour le bien public, je serai toujours prêt à jouer mon rôle avec zèle et sincérité. Votre affectionné

D. Hartley.

LETTRE XXXVI.

D. Hartley, esq., au Docteur Franklin.

Londres, 12 mars 1782.

Je vous envoie ci-joints les Parlementaires relatifs à la guerre d'Amérique. Si vous comparez ces mesures avec quelques autres qui ont été prises dans différentes contrées du Royaume, il y a environ deux ans, vous reconnaîtrez aussitôt la raison pour laquelle un grand nombre de personnes qui, d'après les principes d'une philantropie générale et très-expansive, souhaitent au genre humain une paix universelle et durable, semblent cependant restreintes et gênées dans leur mode d'obtenir cet objet important. Nous devons appliquer nos efforts à des possibilités, dans l'espoir que, si l'œuvre de la paix était commencée, elle deviendrait bientôt générale. Le Parlement a déclaré sa façon de penser par ses débats publics. On passera bientôt un bill général pour mettre l'Administration en état de traiter définitivement avec l'Amérique. Quant à la sincérité des Ministres, on en jugera par leur conduite dans le traité qui aura lieu. Le point le plus important, c'est de se procurer une réunion de personnes douées de talens, et revêtues de pouvoirs

nécessaires. Vous m'avez dit que quatre personnes sont autorisées par une Commission spéciale à traiter de la paix. Devons-nous en tirer cette conséquence, que chacune d'elles a séparément le pouvoir de conclure, surtout de la manière dont elle le jugera convenable? Les quatre personnes que vous m'avez nommées, sont toutes en ce moment dans quatre différentes parties du globe; savoir, trois d'entre elles au sein des Etats ennemis, et la quatrième, dans une situation vraiment bizarre pour un négociateur. Lorsque j'ai dit à M. Laurens que son nom était compris dans la commission, je l'ai trouvé dans l'ignorance la plus profonde sur toutes les circonstances qui y avaient rapport. J'apprends que le Ministre sera prêt à procéder à l'ouverture d'une négociation, tout aussitôt que le bill aura passé: il est nécessaire, en conséquence, de consulter, de chaque côté, le temps, le lieu, la manière et les personnes. La négociation elle-même dira le reste. On m'a rapporté que plusieurs riches particuliers de ce pays avaient entamé avec M. Adams une correspondance relative à sa commission de traiter de la paix, et que leurs enquêtes préalables ayant été mentionnées en public, le Ministère avait été induit à demander lui-même quelques documens à M. Adams sur cet objet. De quelque manière que s'entame un traité loyal, n'importe par qui et avec qui; je lui souhaiterai

de bon cœur un heureux succès pour le bien général. Ces sentimens sont aussi les vôtres; je me flatte qu'ils ne varieront pas. Je suis, etc.

D. Harley.

Copie des votes imprimés de la Chambre des Communes, du 27 février 1782.

Résolu que l'opinion de cette Chambre est que la continuation ultérieure de la guerre sur le continent de l'*Amérique septentrionale,* dans le dessein de réduire par la force à l'obéissance les Colonies révoltées, serait le moyen d'affaiblir les efforts de ce pays contre ses ennemis européens, et tendrait, dans les circonstances présentes, à accroître d'une manière dangereuse une inimitié mutuelle, fatale aux intérêts de la *Grande-Bretagne* et de l'Amérique, et, en empêchant une heureuse réconciliation avec ce pays, à frustrer l'ardent désir gracieusement exprimé par Sa Majesté de rétablir le bienfait de la tranquillité publique.

Résolu qu'une humble adresse sera présentée à Sa Majesté, portant que la continuation ultérieure d'une guerre offensive sur le continent de l'Amérique septentrionale tendrait, etc., etc.

4 *Mars*. M. l'Orateur de la Chambre des Communes a déclaré que la Chambre s'était rendue auprès de Sa Majesté vendredi dernier, avec son

adresse, à laquelle Sa Majesté avait bien voulu faire cette très-gracieuse réponse :

« Messieurs de la Chambre des Communes, il n'est pas d'objets qui me touchent plus le cœur que le bonheur et la prospérité de mon peuple.

» Vous pouvez être assurés que, d'après votre avis, je prendrai les mesures qui me paraîtront les plus propres à rétablir entre la Grande-Bretagne et les Colonies révoltées, l'harmonie qui est si essentielle à leur prospérité; et que mes efforts se dirigeront, de la manière la plus efficace, contre nos ennemis d'Europe, jusqu'à ce qu'il soit possible d'obtenir une paix qui s'accorde avec les intérêts et le bonheur de mes Royaumes. »

Résolu, à l'unanimité, qu'une honorable adresse sera présentée à Sa Majesté pour lui faire des remercîmens de sa très-gracieuse réponse à la Chambre, et des assurances qu'elle a daigné lui donner. Cette Chambre étant convaincue que rien, dans les circonstances où se trouve ce pays, ne peut si essentiellement contribuer à atteindre les grands objets de la sollicitude paternelle de Sa Majesté pour son peuple, que les mesures qui lui sont recommandées par ses fidèles Communes, ordonne que ladite adresse sera présentée, etc.

Résolu qu'après la déclaration solennelle de l'opinion de la Chambre dans son humble adresse, et l'assurance donnée par Sa Majesté de prendre, d'après l'avis de cette Chambre, telles

mesures qui lui paraîtront les plus propres à ramener, entre la Grande-Bretagne et les Colonies révoltées, cette harmonie si essentielle à la prospérité des deux pays, ladite Chambre considérera comme *ennemis de Sa Majesté et de ce pays* tous ceux qui essayeraient de frustrer les soins paternels de Sa Majesté pour procurer à son peuple le repos et le bonheur, et qui chercheraient, par tout moyen quelconque, à opérer la continuation ultérieure d'une guerre funeste sur le continent de l'Amérique septentrionale, à l'effet de réduire, par la force, à l'obéissance les Colonies révoltées.

LETTRE XXXVII.

David Hartley, esq., au Docteur Franklin.

Londres, 21 mars 1782.

Mon cher Ami,

Vous aurez appris, avant la réception de cette lettre, que lord North a déclaré hier, dans la Chambre des Communes, que Sa Majesté avait l'intention de changer de Ministres. La Chambre est ajournée à quelques jours pour donner le temps de former un autre Ministère. Je dois en conséquence m'adresser à vous, dans cette occasion, pour savoir si vous désireriez que je transférasse la dernière négociation aux successeurs du Minis-

tère actuel dans ces termes? (Voyez votre lettre du 15 janvier 1782). C'est-à-dire « que vous êtes » autorisé, par une commission spéciale, à trai- » ter de la paix, lorsqu'une négociation à cet » effet sera ouverte; qu'il doit être toujours sous- » entendu que ce sera conjointement avec vos » alliés, conformément aux traités solennels faits » avec eux, et que la reconnaissance formelle de » l'indépendance de l'Amérique n'est pas jugée » nécessaire? » Puis-je ajouter que, d'après ces conditions, vous êtes toujours disposé à entrer en négociation? On ne sait pas qui remplacera le dernier Ministère; mais si l'on peut tirer une induction de quelques circonstances qui ont précédé la dissolution de celui-ci, on doit espérer que l'autre sera disposé à entrer en négociation d'après des conditions honorables.

Je vous ai dit, dans mes dernières lettres des 11 et 12 de ce mois, que j'avais appris que, pendant que j'entretenais moi-même avec le Ministère une correspondance réglée au sujet de la paix, quelques-uns des Ministres transmettaient, à mon insu, des renseignemens à M. Adams. J'avais informé, de votre part, le Ministère du nom des quatre personnes désignées pour traiter. Je vis le Ministre à ce sujet (je devrais l'appeler maintenant le dernier Ministre); je pris la liberté de lui dire mon sentiment sur l'affaire elle-même, en tant qu'elle me concernait personnellement.

Je lui témoignai sans détour que je ne voyais pas le motif qui avait pu donner lieu à une pareille mesure, surtout à mon insu. J'ajoutai que si l'on croyait pouvoir obtenir meilleur marché d'un autre intermédiaire, je ne prétendais avoir aucun droit d'exclusion. Je vous fais part de tout ceci, parce que je voudrais que vous vous expliquassiez également en ce qui vous concerne; si *vous pensez que mon ardent désir de la paix, quoique vertueux et louable en lui-même, m'égare*, et que cet égarement, une fois supposé, puisse porter quelque préjudice à la cause confiée à vos soins, je ne veux gêner la liberté de votre conduite par aucune considération de mon intérêt personnel. Après m'être expliqué de la sorte, j'ajouterai ici que je ne suis pas d'un caractère à ne pas ambitionner le rôle d'artisan de la paix. Je me flatte que la page que j'écris en ce moment donnera aux deux parties un témoignage de l'impartialité de ma conduite. Je répéterai encore une fois ici ce que j'ai souvent dit et répété à chaque partie, c'est qu'aucune imposture ou déception que je saurais ou soupçonnerais être telle, ne passera jamais par ma bouche.

Croyez que je prends bien sincèrement part à toutes les sollicitudes que vous manifestez pour la paix : je crois que les choses en général tendent vers cette fin, quoique ce ne soit pas sans pierres d'achoppement; elles y arriveront bientôt.

Je suis quelquefois tenté de me croire le plus vieux sage de nous deux. Je dis le plus vieux, et non le meilleur. Tout à vous.

D. Hartley.

LETTRE XXXVIII.

M. T. Digges au Docteur Franklin.

Amsterdam, 22 mars 1782.

J'ai quitté Londres il y a quelques jours; et jusqu'à l'époque de ma conversation et de quelques conférences avec M. Adams, sur un sujet dont il vous entretiendra, et qui sera plus particulièrement expliqué dans cette lettre, mon intention était de vous voir pour vous parler de cette affaire, ainsi que d'un autre objet d'une bien plus haute importance pour ma réputation personnelle. Je sens les désavantages contre lesquels j'ai à lutter, lorsque je vous écris sur un sujet qui ne peut être expliqué et éclairci que dans une entrevue. Je ne renonce pas au but que je m'étais proposé de vous voir; mais comme j'ai reconnu qu'il était plus convenable à mes vues que je retournasse immédiatement d'ici en Angleterre, puis de Londres à Paris; que de commencer par aller à Paris; mon voyage doit être inévitablement différé de quelques jours. Les

bornes d'une lettre ne suffiraient pas pour vous donner une explication satisfaisante du début et de la marche de l'affaire que je traite ici, et que j'ai, comme par le passé, l'intention de vous communiquer, ainsi qu'à M. Adams. Je vais en conséquence prendre la liberté de vous en donner un aperçu en aussi peu de mots qu'il me sera possible.

Il y a environ quinze jours qu'une demande directe du Ministre fut faite à M. R. Penn par l'organe du lord Beauchamp, pour savoir s'il pouvait assurer *qu'aucune personne ou qu'aucunes personnes fussent chargées par le Congrès de traiter de la paix; si elles voudraient maintenant se prévaloir d'une telle commission, et de la sincère disposition dans laquelle se trouvait le Ministre à traiter; si elles voudraient enfin recevoir un Commissaire désigné pour parler d'une trêve, et indiquer un lieu de réunion, etc.*

Le parti que crut devoir prendre M. Penn de m'adresser lord Beauchamp, en raison de la connaissance que j'avais de la nature de la première commission de M. Adams, fut la seule cause pour laquelle je fus admis à délibérer sur cette affaire. J'eus divers rendez-vous à ce sujet chez lord Beauchamp avec M. Penn. Je consultai régulièrement M. Laurens et M. Hartley, sur des notes particulières de ce qui se passait à nos

entrevues. Le résultat de ces conférences fut mon départ pour ce pays, et ensuite pour Paris, à l'effet de poser les questions (telles qu'elles ont été faites par lord Beauchamp à M. Penn), pour lui donner une réponse. Je suis parfaitement convaincu, d'après l'engagement qu'a pris M. Beauchamp sur son honneur, d'après la déclaration que m'a faite M. Hartley de savoir que la demande provenait directement de lord North (puisqu'il l'avait vu à plusieurs reprises pour s'assurer du fait), que cette démarche est aussi sérieuse que sincère de la part des Ministres, et qu'ils prendront immédiatement des mesures pour entamer un traité, pourvu que je revienne avec l'assurance que les Américains en Europe sont investis du pouvoir de traiter et de conclure.

J'ai mis sous les yeux de M. Adams la transaction toute entière; je lui ai lu toutes les notes que j'avais prises; je l'ai informé de toutes les circonstances que je connaissais. Lorsqu'enfin je lui eus fait les questions (telles qu'elles avaient été adressées par lord Beauchamp à M. Penn), il me répondit qu'il se trouvait certainement en Europe des Commissaires américains, au nombre desquels il était lui-même, qui avaient pouvoir de traiter de la paix et de la conclure; qu'il les croyait disposés à entamer un pareil traité, pourvu qu'on leur fît une offre convenable; mais qu'il ne pouvait, quant à lui, répondre à aucune ques-

tion qui lui serait adressée aujourd'hui, comme à l'avenir, sans consulter préalablement ses collègues, et sans en avoir fait part ensuite aux Ministres des Puissances belligérantes. M. Adams termina en recommandant que toutes les questions vous fussent à l'avenir directement adressées, parce que l'ouverture que je venais de lui faire, et toutes celles qui la suivraient, vous seraient immédiatement communiquées, ainsi qu'à M. de Vergennes.

Cette réponse fut à-peu-près telle que je l'avais prévue; elle donna en substance l'éclaircissement que lord Beauchamp paraissait si jaloux d'obtenir. Quand j'aurai transmis cette réponse à Sa Seigneurie, mon affaire sera finie avec ce lord. Je vous expliquerai le seul motif pour lequel je me suis chargé des messages d'un homme que je n'avais jamais connu, et dans la compagnie duquel je ne m'étais point encore trouvé. Ce motif me mettra à même de vous avouer que je vous ai rendu un service, et j'en réclame de vous un autre; c'est d'obtenir des bureaux du lord Hillsborough mes papiers, qui m'ont été enlevés d'une manière illégale il y a près d'un an, et que l'on me retient encore malgré les réclamations personnelles que j'en ai faites au lord Coventry, au lord Nugent et à M. Jack; chacun d'eux a cependant reconnu le tort et le dommage extraordinaires que la privation de mes papiers, pendant

un aussi long-temps, m'a causé et me cause encore.

Lors de ma première conversation avec M. Adams, j'étais décidé à aller vous voir, en partie d'après le conseil qu'il m'avait donné de le faire; mais comme la dépense de deux voyages, quand un devient suffisant, est de quelque considération pour moi, j'ai pensé, dans la supposition que votre réponse serait substantiellement la même que celle de M. Adams, qu'il convenait mieux que je retournasse immédiatement à Londres, et qu'ensuite je me misse en route pour Paris avec la probabilité d'emporter mes papiers avec moi.

Je prendrai la liberté de vous importuner d'une autre lettre, s'il survient autre chose, lors de mon arrivée à Londres. Il faut que je laisse celle-ci chez M. Adams, qui se chargera de vous la faire tenir; et, pour le présent, je ne vous demande qu'un mot par lequel vous m'en accusiez la réception. Si votre lettre est mise sous enveloppe à l'adresse de M. Stockdale libraire, dans Piccadilly, à Londres, elle me parviendra plus promptement. Je suis, etc.

T. Digges.

Ostende, 26 mars.

Lors de ma dernière visite à M. Adams, vendredi soir, pour lui faire part de la substance de

la lettre ci-jointe, et le prier de vous la faire parvenir, nous avons eu une nouvelle conversation sur l'affaire qui m'occupe; et il a été définitivement conclu qu'il valait mieux que je ne vous envoyasse pas ma lettre, ou que je ne fisse pas mention d'avoir communiqué avec lui, jusqu'à mon départ en personne de l'Angleterre. Les raisons qu'allégua M. Adams sont que, si je faisais alors cette communication, il se trouverait obligé de vous expliquer, ainsi qu'à ses autres collègues, l'affaire dans une longue lettre; et qu'elle n'était pas encore d'une importance telle qu'il ne pût s'épargner l'embarras d'une semblable explication; d'un autre côté, comme il recommandait de s'adresser à l'avenir directement à vous, votre situation rendait plus commode d'en informer promptement la France; il pensait donc qu'il valait mieux différer d'écrire. Je n'acquiesçai à cette proposition qu'avec répugnance; mais après avoir réfléchi long-temps, sur cet objet, en route, je me détermine à vous envoyer ma lettre avec ce *post-scriptum*, et en même temps à informer M. Adams de ma façon de penser. En effet, mon intention, lorsque je quittai l'Angleterre, était de vous voir et de vous instruire de l'affaire par l'organe de M. Hartley, ou par quelque autre voie; vous apprendrez que j'ai été à Amsterdam: ce serait faire naître l'opinion singulière que je vous tourne le dos; je ne puis être d'ailleurs res-

ponsable du contenu de la lettre de M. Hartley, puisque j'ignorais la conséquence dont elle pouvait être. J'espère avoir bien fait. Le motif qui m'a engagé à solliciter l'affaire pour laquelle je me suis rendu chez M. Adams, a été, je l'avoue, de me servir dans un objet de la plus haute importance pour moi. Après avoir donné les explications dont je suis chargé, je puis, avec quelque justice, réclamer comme gratification de la peine que j'aurai prise et des dépenses que j'aurai faites, la restitution de mes papiers, dont j'ai déjà expliqué l'importance à lord Beauchamp, à l'effet d'obtenir qu'il en sollicite la restitution pour moi. Je ne doute presque pas qu'ils ne me soient rendus dans quelques jours, et que je n'aie l'occasion de vous parler d'une affaire qui me cause beaucoup d'agitation, de tourmens et de peines. Excusez la précipitation avec laquelle je vous écris, car je suis prêt à m'embarquer. Paul Wentworth s'est embarqué aujourd'hui; j'ai fait une grande partie du chemin sur la trace de ses pas, depuis La Haye, qu'il a quitté tout-à-coup. Le général Faucit est en route pour se rendre d'ici à Hanovre.

LETTRE XXXIX.

Au Docteur Franklin.

La Haye, 26 mars 1782.

Monsieur,

Un des jours de la semaine dernière, j'ai reçu un billet renfermant deux lettres à mon adresse de M. David Hartley. Le billet sollicitait l'avantage de me voir pour une affaire d'importance, et les lettres de M. Hartley contenaient l'assertion qu'à sa connaissance le porteur venait de la part de la plus haute autorité. Je répondis au billet que, dans la situation présente des affaires, il m'était impossible de voir qui que ce fût sans témoins; mais que, si cependant le signataire de cette note tenait absolument à me voir, ce serait en présence de M. Thaxter, mon secrétaire intime, et à la condition que je communiquerais à M. Franklin et à M. le comte de Vergennes tout ce qu'il me dirait : j'ajoutai que je préférais qu'il allât à Paris sans me voir pour confier ce qu'il avait à me dire à M. Franklin que sa position mettait à même de consulter la Cour de France sans perdre de temps. Il vint néanmoins à dix heures, et me fit une longue histoire de confé-

rences qu'il avait eues avec M. Penn, M. Hartley, lord Beauchamp, et enfin avec lord North, qui l'avait député près de moi pour s'informer si j'étais ou si quelqu'un était autorisé à traiter d'une trève avec la Grande-Bretagne. Je lui répondis, « que j'étais venu en Europe avec des pleins-pouvoirs pour faire la paix; que ces pouvoirs avaient été publiquement annoncés lors de mon arrivée, et qu'ils n'avaient point cessé d'avoir leur même force jusqu'à l'été dernier, époque à laquelle le Congrès avait envoyé une nouvelle commission, contenant les mêmes pouvoirs délégués à quatre personnes que je nommai ». J'ajoutai que « si le Roi d'Angleterre était mon père, et moi l'héritier présomptif de son trône, je ne pourrais même alors me résoudre à lui conseiller de songer à une trève, parce que ce ne serait qu'une guerre réelle déguisée sous une apparence de tranquillité, et qu'elle se terminerait par une guerre ouverte et sanglante, sans faire de bien à aucune des parties. » Il dit « que les Ministres enverraient bien en Amérique quelque personne d'importance, peut-être même le général Conway, mais qu'ils craignaient qu'il ne fût maltraité ou exposé à quelque danger. » Je lui répondis que, s'ils étaient décidés à prendre une pareille mesure, je préférerais qu'ils le dépêchassent immédiatement au docteur Franklin, à cause de sa situation près de la Cour de France; mais qu'il n'y avait pas de doute que,

s'ils envoyaient quelque personne respectable, duement autorisée à traiter honorablement, elle serait reçue avec les plus grands égards; qu'enfin si cette personne venait près de moi, je ne pourrais lui donner mon opinion sur rien, sans avoir d'abord consulté mes collègues, et donné à nos Alliés communication de tout ce qui se passerait.» Il me dit alors «que sa mission était remplie, puisque le fait à vérifier était simplement de s'assurer s'il y avait en Europe une Commission autorisée à traiter et conclure. Je le priai, et il me promit de ne point parler de M. Laurens à lord North sans son consentement (et sans informer le Ministre qu'il était impossible qu'il parût dans cette affaire, puisqu'il ne connaissait rien de nos instructions); attendu que, quoiqu'il pût arriver que la place qu'occupait M. Laurens dans une pareille Commission, portât le Ministère à lui donner son élargissement, il était aussi possible qu'elle le rendît plus difficile sur son échange.

Le tableau que ce Monsieur fait de la situation des choses en Angleterre est assez affligeant. La misère du peuple et la division qui règne dans l'Administration et dans le Parlement, sont de nature à produire les effets les plus terribles.

Le seul avantage que l'on puisse retirer de cet état de choses, c'est de frapper des coups décisifs à New-York et à Charles-Town. Il n'est pas de circonstance plus avantageuse pour une négociation

que de tenir, comme nous, une armée ennemie prisonnière!... Je solliciterai de vous, Monsieur, une faveur; c'est de m'envoyer (par l'un des courriers du comte de Vergennes au duc de la Vauguyon) une copie, en caractères ordinaires, de vos instructions de paix; il ne m'a pas été possible de déchiffrer la quatrième partie des miennes. Il y a eu certainement quelque erreur de commise.

Dix à douze villes de la Hollande se sont déclarées en faveur de l'indépendance américaine; et l'on s'attend qu'aujourd'hui ou demain cette province prendra la résolution décisive de m'accorder mon audience. Peut-être quelques-unes des autres provinces la remettront-elles à trois ou quatre semaines; mais le Prince a déclaré qu'il n'espérait pas être en état de résister au torrent, et que *par conséquent* il n'entreprendrait pas de le faire. Le duc de la Vauguyon a joué dans cette affaire un rôle très-amical et très-honorable : il n'y a fait cependant aucun acte ministériel.

J'ai, etc. etc.

J. Adams.

LETTRE LX.

A Robert R. Livingston, Secrétaire des affaires étrangères.

Passy, 30 mars 1782.

Monsieur,

Les papiers-nouvelles que je vous envoie par le courrier, vous informeront de ce qui s'est passé au Parlement depuis ma dernière. Vous y trouverez copie d'un Bill présenté par le Procureur-général, pour donner pouvoir au Roi de faire la paix avec les Colonies. Ils semblent toujours se flatter en Angleterre de l'espoir de nous diviser; et au lieu de nommer le Congrès, ils autorisent le Roi à traiter avec *un corps ou avec des corps d'hommes*, ou avec *une personne ou des personnes*, etc. Ils cherchent également à nous faire traiter isolément de la France; et en même temps ils font des tentatives auprès de la France pour qu'elle traite séparément de nous; le tout sans la moindre chance de succès. J'ai été entraîné à ce sujet dans une correspondance que vous trouverez jointe à ma première lettre. Je vous envoie une lettre de M. Adams, que je viens de recevoir; elle démontre que les Anglais sont las de

la guerre, et qu'ils voudraient en être délivrés, s'ils savaient comment y parvenir; et ils n'avaient pas alors reçu de nouvelles certaines de la prise de Saint-Christopher, qui probablement les rendra plus disposés à faire la paix. Je vois aussi qu'un Bill est sur le point de passer à la Chambre des Communes, pour l'échange des prisonniers américains : je n'en connais pas encore les dispositions.

Je vous ai promis, dans ma dernière, d'entrer dans de plus grands détails, relativement aux conditions sur lesquelles vous me dites qu'il faut insister dans le traité de paix. Mes idées sur ce point sont, je vous assure, aussi exigeantes que les vôtres. J'avais eu l'intention de vous communiquer mes motifs pour quelques additions. Si le traité se faisait du côté de la mer où vous êtes, je vous les enverrais; dans le cas contraire, et toute réflexion faite, cela serait inutile, et peut-être même fort dangereux, si ma lettre venait à être interceptée. Soyez assuré que je ne me désisterai volontairement d'aucun droit important pour notre pays; et à moins que cette campagne n'offre à nos ennemis des avantages considérables, j'espère que nous en obtiendrons plus qu'on ne s'y attend encore.

Nos affaires vont en général assez bien en Europe. La Hollande a montré de la lenteur; l'Espagne a plus temporisé encore; mais le temps, je

l'espère, applanira toutes les difficultés. Faisons preuve non-seulement de courage, mais de vigilance; ne nous laissons point abuser par cette prétendue demi-paix que les Anglais font avec nous, sans demander notre consentement. Nous ne pouvons être en sûreté, tant qu'ils tiendront des armées sur pied dans notre pays. J'ai l'honneur, etc.

B. Franklin.

LETTRE XLI.

A J. Adams, esq.

Passy, 31 mars 1782.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 10 de ce mois, et je ne pense pas, comme vous, que les Anglais évacueront New-York et Charles-Town, attendu que leurs troupes, d'après les résolutions du Parlement, sont nécessaires pour défendre les îles qui leur restent, et dans lesquelles ils ne comptent pas plus de trois mille hommes. La prudence de cette opération frappe tellement les regards, que je ne crois pas qu'elle leur puisse échapper; sans quoi j'avoue, qu'examen fait de la conduite qu'ils ont tenue depuis plusieurs années, ce n'est pas rai-

sonner conséquemment, que de dire qu'ils feront une chose parce qu'elle leur est indiquée par le sens commun.

Votre lettre du 26 vient d'arriver. Je vous remercie de la communication de Digges : il m'a aussi adressé une longue épître, à laquelle se trouvaient jointes deux lettres de M. Hartley. Je verrai M. de Vergennes demain, et vous ferai part de ce qui se passera d'essentiel à ce sujet. Comme le Ministère, par lequel Digges prétend être envoyé, est changé, nous verrons, en attendant un peu, quel ton prendront ses successeurs. Vous aurez copie des instructions par le prochain courrier. Je vous félicite bien cordialement des progrès que vous avez faits parmi ces temporiseurs, quelque lents qu'ils soient à se décider. M. Jay trouve que les siens (les Espagnols) le sont encore plus.

Je vous enverrai mon paquet de correspondance avec M. Hartley, quoique de peu d'importance. Je suis, etc.

B. Franklin.

LETTRE XLII.

A David Hartley.

Passy, 31 mars 1782.

Mon cher Monsieur,

Je viens de recevoir vos lettres des 11 et 12 mars, qui m'ont été remises par M. Digges, ainsi qu'une autre du 21, que la poste m'a apportée. Je vous félicite du retour des bonnes dispositions de votre Nation envers l'Amérique; elles se manifestent dans la résolution du Parlement, que vous m'avez adressée; et j'espère que le changement de votre Administration produira des effets salutaires. Je persiste toujours dans les mêmes sentimens que j'ai exprimés par ma lettre précédente. Je ne forme que la cinquième partie des Membres de la Commission; je n'ai aucune connaissance de la façon de penser de mes autres collègues; ce qui s'est passé entre nous ne doit donc être regardé que comme une conversation particulière. Les cinq Commissaires sont MM. Adams, Jay, Laurens, Jefferson et moi; et en cas d'absence de l'un de nous, les autres ont le droit d'agir et de conclure. Je n'ai pas écrit à M. Laurens, parce que je l'ai constamment attendu ici; mais je lui

écrirai par le premier courrier. Je profiterai aussi de cette occasion pour conférer plus amplement avec vous, attendu qu'il ne me reste que le temps de vous dire que je suis votre, etc.

B. FRANKLIN.

Passy, le 5 avril 1782.

Je vous ai écrit un mot le 31 mars passé, et je vous ai promis de vous en dire davantage. En parcourant de nouveau vos lettres des 11 et 12, je n'ai pas vu que vous vous soyez occupé d'une des miennes, datée du 16 février; je vous en envoie une copie nouvelle. Non-seulement l'incertitude d'une correspondance souvent entravée décourage une libre communication de sentimens dans ces sortes d'affaires; mais l'inutilité d'une discussion entre des personnes, dont l'une n'est autorisée que conjointement avec d'autres, et dont l'autre ne l'est pas du tout; comme aussi les inconvéniens manifestes qui peuvent résulter du mode de toucher d'avance à des points qui ne doivent être examinés que lorsqu'on en viendra à traiter régulièrement, sont encore un plus fort découragement; je me détermine donc à renoncer à cette partie de ma correspondance. Quant à Digges, je n'ai pas de confiance en lui, ni dans ce qu'il dit ou peut dire de la mission qui lui a été confiée par des Ministres. Je ne veux plus avoir de communication avec lui, si ce n'est pour

recevoir et examiner la justification qu'il prétend pouvoir me donner des motifs pour lesquels il a tiré sur moi un nombre excessif de traites destinées au soulagement que j'avais ordonné des prisonniers, et de l'emploi détourné qu'il a fait de cet argent. Vous me faites observer avec raison, dans votre lettre du 12, que le premier objet dont il faille s'occuper, est de former une « assemblée composée de personnes douées de talens et autorisées, » et que « vous savez que le Ministre s'occupera d'entamer une négociation aussitôt que le Bill passera ; qu'il est temps, en conséquence, de délibérer sur le lieu, la manière et les personnes ; » c'est positivement ce que vous m'écriviez, lorsque le Ministère subsistait. Si le nouveau a les mêmes intentions, et désire une paix générale, il peut aisément libérer M. Laurens des engagemens qui lui font jouer un rôle inconvenant dans la Commission ; et, à l'exception de M. Jefferson, qui reste en Amérique, et que nous n'attendons pas ici, nous autres Commissaires du Congrès pouvons facilement nous tenir prêts à nous trouver avec les vôtres dans tel lieu de réunion qui sera convenu par toutes les Puissances en guerre. Dieu veuille qu'il y ait assez de sagesse dans cette réunion pour établir une paix durable, et pour détruire cette idée, que « toutes les Nations sont ennemies naturelles les unes des autres! »

Quant aux personnes qui peuvent être commis-

sionnées par votre Gouvernement, quelques préférences personnelles que je conçoive dans mon imagination, il ne m'appartient pas de les exprimer. Je ne désire que des gens sages et honnêtes; avec de telles personnes, une paix peut facilement se conclure; avec des gens querelleurs et pointilleux, au contraire, la négociation peut traîner en longueur, et finir par échouer.

Je vois avec plaisir que, dans les votes, dans les discours parlementaires et dans vos papiers publics, qui concernent l'Amérique, le mot *réconciliation* est souvent employé. Il signifie certainement quelque chose de plus qu'une paix simple; c'est une expression de douceur. Passez en revue dans votre esprit les moyens d'amener cette *réconciliation*. Quand vous viendrez à considérer l'injustice de la guerre que vous nous avez faite, le grand nombre de nos familles qui ont souffert de vos incendies de villes et de cités, des supplices du *scalp* infligés à vos sauvages, etc. etc., ne serez-vous pas convaincus que, quoiqu'une cessation de guerre tende à une paix, elle peut bien n'être pas une *réconciliation?* Des actes volontaires de justice, et même de bienveillance de votre part, produiraient d'excellens effets; ils tendraient à amener une *réconciliation*. Ne sauriez-vous pas trouver le moyen de réparer en quelque sorte ces offenses? Vous avez en Angleterre et en Irlande douze cents de nos compatriotes

prisonniers ; pendant plusieurs années consécutives ils ont bravement souffert toutes les cruautés de leur détention, plutôt que de consentir à entrer à votre service pour se battre contre leur pays; il me semble que vous devriez être honorés de trouver dans vos descendans un semblable héroïsme. Eh bien, si vous entamiez vos mesures de *réconciliation* en les rendant à leur patrie, je sais que cette mise en liberté vous procurerait celle d'un nombre égal de vos gens, même sans aucune stipulation de votre part. Un pareil acte de confiance dans notre équité, la bienveillance apparente de l'action, donneraient de fortes preuves de votre changement de dispositions envers nous. Vous ne connaissez peut-être pas l'opinion qu'on avait dernièrement en Amérique de votre Roi et de votre pays? La copie d'une lettre ci-incluse vous en fera juger; elle vous convaincra de l'impuissance où toute espèce de projet quelconque serait de nous ramener sous la domination d'un tel Souverain. Je suis, etc.

B. Franklin.

LETTRE XLIII.

A l'honorable Robert R. Livingston, esq.

Passy, 8 avril 1782.

Depuis ma dernière, une révolution extraordinaire a eu lieu dans la Cour d'Angleterre. Tous les anciens Ministres sont remerciés; les chefs de l'opposition occupent leurs places. Les journaux que je vous envoie, vous en donneront aussi exactement les noms que nous pouvons le faire. Les derniers avis annoncent qu'ils ont baisé la main de Sa Majesté; mais il ne s'est encore rien passé dans leurs Bureaux respectifs qui puisse faire juger de leurs projets. Par exemple : demanderont-ils une paix dont ils ont bien grand besoin, la Nation ayant depuis peu éprouvé de grandes pertes, les hommes étant devenus fort rares, et les nouvelles taxes qu'a proposées lord North comme devant servir de fonds pour rembourser l'emprunt, ayant éprouvé une très-forte opposition? ou bien, s'efforceront-ils de trouver de nouvelles ressources, d'obtenir des alliés pour se mettre à même d'éblouir le Roi et la Nation par quelques vigoureuses tentatives contre la France, l'Espagne et la Hollande? Quant à l'Amérique, comme ils ont obtenu, lorsqu'ils étaient du parti

de l'opposition, la majorité des voix pour ne plus nous faire une guerre offensive, ils semblent s'être lié les mains, et ne pouvoir agir contre nous. Les Ministres qui les ont précédés, avaient intrigué auprès de la Cour de France pour obtenir une paix séparée. La réponse du Roi m'a fait et vous fera grand plaisir; elle sera envoyée à M. de la Luzerne, et par lui communiquée au Congrès. Aucun des efforts qu'on a faits pour nous diviser n'a obtenu le moindre encouragement; et je m'imagine que la nouvelle clique essayera d'autres mesures.

B. Franklin.

LETTRE XLIV.

A l'honorable Robert R. Livingston.

Passy, 12 avril 1782.

Monsieur,

J'étais à la Cour mardi; j'ai appris du Ministre hollandais que le nouveau Ministère d'Angleterre avait offert, par la médiation de la Russie, une cessation d'armes à la Hollande, et un renouvellement du traité de 1674. M. Berkenroode a paru penser que l'affaire avait pour but de troubler la

marche des opérations avec la France pour la campagne prochaine, et d'empêcher la conclusion d'un traité avec l'Amérique. On craint que cette offre n'ait quelque tendance à fortifier le parti anglais dans ce pays, et à retarder un peu les affaires; mais on espère que la proposition ne sera pas définitivement acceptée; un pareil acquiescement rendrait les Hollandais ridicules. A. ayant une canne à la main rencontre son voisin B., qui se trouve n'en point avoir : le premier profite de son avantage pour donner au second une vigoureuse bastonnade. Mais B. s'est procuré un bâton; il se met donc en devoir de rendre les coups qu'il a reçus. A. lui dit : « Mon vieil ami, pourquoi nous disputer? nous sommes voisins; vivons en bonne intelligence, et paisiblement à côte l'un de l'autre, comme nous avons coutume de le faire. » Si B. se paye de ces raisons, s'il met de côté son bâton, ses autres camarades, ainsi que A., se moqueront de lui. C'est sous ce point de vue que j'ai présenté la proposition; je vous en envoie sous ce pli une copie.

Je vois, par les journaux, que les Espagnols ayant pris un petit poste appelé *Saint-Joseph*, prétendent avoir fait la conquête du pays des Illinois. Sous quel point de vue le Congrès verra-t-il cette conduite, au moment où ils refusent l'offre de notre amitié? Souffrira-t-il qu'ils se renferment dans les montagnes Apalachiannes? Je commence

à croire qu'ils ont quelque projet semblable. J'ai l'honneur, etc., etc.

B. Franklin.

LETTRE XLV.

A l'honorable Henry Laurens, esq.

Passy, le 12 février 1782.

Monsieur,

Je vous aurais présenté plus tôt mes respects par écrit, si je ne m'étais attendu tout récemment encore à ce que vous viendriez ici, comme j'ai su que c'était votre intention. Votre élargissement m'a fait le plus grand plaisir; et j'espère que l'on se relâchera des conditions exigées par le dernier Ministère, lorsque l'on saura par-tout que vous êtes un des Commissaires nommés pour traiter de la paix. Je vous envoie avec la présente, une copie de la Commission dont vous pourrez faire connaître le but aux Ministres, si vous le jugez convenable. S'ils sont disposés à faire la paix avec nous et nos alliés; au premier avis que vous m'en donnerez, j'enverrai prévenir M. Jay pour qu'il se tienne prêt à se trouver à l'assemblée aux jour et lieu convenus. Quant à ce que

nous traitions séparément, et que nous abandonnions notre alliance avec la France (comme le dernier Ministère semblait le désirer), c'est une chose impossible : nos traités et nos instructions, ainsi que l'honneur et l'intérêt de notre pays, nous le défendent. Si vous aviez besoin d'argent, faites-moi le plaisir de m'indiquer la somme que vous désirez, et je ferai mes efforts pour vous la procurer. J'ai l'honneur d'être, etc.

B. Franklin.

LETTRE XLVI.

Au Docteur Franklin.

Versailles, 12 avril 1782.

J'ai mis sous les yeux de M. le Comte de Vergennes, Monsieur, les différentes lettres que M. Hartley vous a écrites, ainsi que votre projet de réponse. Ce Ministre a donné une entière approbation à la manière dont vous vous exprimez. Je joins ici un *post-scriptum* concernant M. Forth. M. le Comte de Vergennes, qui en a pris lecture, trouve que vous pouvez, sans inconvénient, le transmettre à votre correspondant.

J'ai l'honneur d'être, avec un très-sincère

attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. (1)

DE RAYNEVAL.

P. S. Depuis ma lettre écrite, Monsieur, j'ai pesé de nouveau les différentes ouvertures qu'elle renferme. Selon vous, l'ancien Ministère anglais désirait sincèrement une réconciliation avec nous, et il vous proposait, dans cette vue, une paix séparée. Tandis que vous me transmettiez ce vœu de lord North, cet ex-Ministre avait ici un émissaire chargé de sonder le Ministère français sur ses dispositions pacifiques, et de lui faire des propositions avantageuses. Vous pouvez juger par-là, Monsieur, de l'opinion que je dois avoir des intentions de lord North et de ses collègues; pour vous convaincre de la vérité de la notion que je vous transmets, je vous confierai que l'émissaire était un M. Forth, et qu'on l'a chargé ici de répondre aux Ministres anglais, « *que le Roi de France désirait la paix autant que le Roi d'Angleterre, et qu'il s'y prêterait dès qu'il le pourrait avec dignité et sûreté; mais qu'il importait avant tout à S. M. très-chrétienne, de savoir si la Cour de Lon-*

---

(1) MM. de Rayneval et Hénin étaient, sous les ordres de M. le comte de Vergennes, les deux principaux directeurs des affaires étrangères. Les négociations relatives à l'Amérique furent spécialement confiées à M. de Rayneval.

dres était disposée à traiter également avec les alliés de la France. » M. Forth est parti avec cette réponse pour Londres ; mais il y a apparence qu'il ne sera arrivé qu'après la retraite des Ministres qui l'avaient envoyé. Vous pourrez, Monsieur, sans aucun inconvénient, faire usage de ces détails, si vous le jugez à propos ; ils feront connaître au Ministère actuel les principes de la Cour de France, et ils le convaincront, j'espère, que le projet de nous désunir serait aussi illusoire qu'il nous serait injurieux. Quant au problême remis à M. Forth, je ne saurais prévoir (si les nouveaux Ministres en sont instruits) de quelle manière ils croiront devoir le résoudre. S'ils aiment la paix, comme ils l'ont persuadé à la Nation anglaise et à toute l'Europe, ils ne doivent pas être embarrassés ; la France leur a ouvert une voie qu'ils peuvent, selon moi, suivre sans blesser la dignité de leur maître : s'ils ne la suivent pas, ils se flattent sans doute que le sort des armes procurera à l'Angleterre des succès qu'il leur a refusés jusqu'à présent ; ce sera à la Providence à couronner ou à frustrer leurs espérances.

N. B. Franklin, par une lettre en date du 13 avril 1782, transmet, mot pour mot, à David Hartley le *post-criptum* entier de la lettre qu'on vient de lire.

LETTRE XLVII.

A Son Excellence John Adams, esq.

Passy, 13 avril 1782.

Monsieur,

Je vous envoie ci-inclus le paquet de ma correspondance avec M. Hartley, que je vous ai promis dernièrement. Vous verrez que nous avons tenu précisément le même langage; cela me fait plaisir.

Pendant que M. Hartley me proposait, avec l'approbation ou le consentement tacite de lord North, de traiter sans la France, le Ministre avait ici pour émissaire un M. Forth, ancien secrétaire de lord Stormont, qui faisait, au Cabinet de Versailles, des propositions pour traiter sans nous. J'ai lieu de croire qu'on offrait d'importans sacrifices, et entr'autres, la restitution du Canada à la France. La substance de la réponse se trouve dans ma dernière dépêche à M. Hartley : mais on a omis, dans cette lettre, une phrase à laquelle je tenais beaucoup; la voici : « Dans le cas où les deux Couronnes viendraient à traiter, Sa Majesté très-chrétienne prouverait quelle confiance on doit avoir en ses

engagemens, par l'exacte observation de ceux qu'elle a contractés avec ses alliés actuels. »

Si vous avez reçu quelque chose de nouveau en conséquence de votre réponse par M. Digges, je vous serai obligé de me le communiquer. Les Ministres français sont enchantés du récit que l'Ambassadeur leur a fait de votre entrevue.

Je suis, etc., etc.

B. Franklin.

LETTRE XLVIII.

David Hartley, esq., au Docteur Franklin.

Londres, 1.er mai 1782.

Mon cher Ami,

J'ai reçu de vous un paquet contenant plusieurs lettres à différentes dates. Il est probable que le départ de M. Laurens me fournira une occasion sûre de vous faire tenir ma réponse; ainsi je vais vous écrire sur toutes sortes de sujets. Le dernier Ministère étant renvoyé, je puis désormais vous parler plus librement. Une phrase d'une de vos lettres me servira de texte. Je vous renvoie donc à celle du 13 avril 1782, où vous me dites, « *que, dans votre opinion, l'ancien Ministère désirait* sincèrement *une réconcilia-*

tion avec l'Amérique, et que, dans cette vue, il nous proposait une paix séparée. » Avant d'adopter cette idée, je dois bien en peser les termes : *une réconciliation !*

Je n'ai jamais cru beaucoup qu'il en eût le désir. Cette expression est douce; elle signifie certainement *plus* que la paix. Tout ce que je puis supposer, c'est que les Ministres avaient des dispositions pacifiques. Je persiste à croire que les plus sages d'entre eux étaient, de jour en jour, plus disposés à la paix, ou du moins à la cessation de la guerre, à mesure qu'ils concevaient plus d'alarmes sur leur situation et sur leur responsabilité. Si la guerre eût été plus heureuse, je me serais attendu davantage à leur voir désirer soit une paix, soit une réconciliation. Pour vous prouver que j'ai toujours eu d'eux cette opinion, je vous rappellerai quelques mots d'une lettre que je vous ai écrite le 5 janvier 1780. Je m'y exprimais ainsi :

« Leur sincérité! je ne m'y fie pas beaucoup; mais du moins j'attends quelque chose de leur prudence. Mon argument se réduit à ceci : « votre intérêt, messieurs les Ministres, est d'être sincères; aujourd'hui la prudence vous avertit de veiller à votre conservation. Quelle a été ma surprise, en m'apercevant que cette prudence, principe si naturel d'égoïsme, ne vous avait pas servi de règle de conduite! »

Toutes les belles protestations qui sont l'effet de la prudence ne sauraient mè tromper, et je me flatte que vous n'en êtes pas dupe, après que je me suis si clairement expliqué. Si les chances de la guerre d'Amérique eussent été plus favorables au dernier Ministère, nul doute qu'il eût montré tant de résignation. Mais il est évident, par la proposition qu'on a faite à la Cour de France (proposition que j'ai communiquée avec votre lettre au Ministère actuel), que, jusqu'au dernier moment, certains Ministres avaient l'arrière pensée de poursuivre à toute extrémité la guerre d'Amérique. D'autres, plus prudens, les en auront dissuadés; et voilà quelle est, suivant moi, la cause du renouvellement de l'Administration. Les argumens que j'ai toujours présentés avec énergie, et dans l'attente d'un meilleur succès, sont l'impossibilité de prolonger la guerre, la responsabilité ministérielle, etc. Tout ce qui m'étonne, c'est qu'on ne se soit pas laissé convaincre plus tôt. Si vous pouviez vous faire une idée des conférences nombreuses que j'ai eues à ce sujet! Je vous dirai que *Félix a plus d'une fois tremblé*. Forcés, par la terreur de la responsabilité, à renoncer à la guerre d'Amérique, ou bien à quitter leurs places, les Ministres ont préféré ce dernier parti. C'est une bien faible compensation qu'ils offrent à leur pays et à l'humanité entière, pour les maux qu'ils ont attirés sur tant

de Nations. Ce n'est point la paix qu'ils nous ont léguée; ce sont, comme a dit le poète, d'épaisses et d'épouvantables ténèbres pour ensevelir les morts. Quant à la proposition d'une paix séparée, comme un gage de réconciliation, le peuple Anglais a pu y songer de bonne-foi; mais le Ministère ne l'a faite évidemment que pour suggérer à la France l'idée de quelque infidélité de la part des Américains. Si vous me demandez pourquoi je semble caresser cette opinion, ma réponse sera simple.

Premièrement, si j'avais obtenu du dernier Ministère l'offre irrévocable d'une paix séparée avec l'Amérique, cette offre m'aurait paru nécessairement entraîner de sa part le consentement à une paix générale. Jamais il n'a désiré d'avoir des hostilités particulières avec la France; et l'Amérique ne l'embarrassant plus, pourquoi se serait-il refusé à une paix universelle? Jamais je n'ai pu lui faire agréer ce plan. Il désirait, pour de bonnes raisons, que l'Amérique lui proposât de négocier séparément. Ma proposition était que la paix fût irrévocablement offerte par lui. S'il avait eu le désir qu'il affiche, et qui est bien celui du peuple anglais, sa proposition aurait été accueillie; alors se serait élevée une question sur un traité honorable et solide à conclure entre la France et l'Amérique. Lorsque je parle d'une offre irrévocable de paix de la Grande-Bretagne à

l'Amérique, je veux parler des conditions qui auraient suffisamment garanti l'exécution des traités, savoir : la reconnaissance simple de notre indépendance. Je vous envoie ci-joint une note (1) que j'ai soumise au dernier Ministère. Comme on n'y a fait aucune attention, c'est pour moi la preuve que ses sentimens à votre égard n'étaient pas changés, et que les avances qu'il a faites depuis venaient du non-succès de la guerre, et de l'impossibilité reconnue de la soutenir. Mais dans le découragement où il se trouvait, je n'aurais pas été étonné de lui voir proposer à la France d'abandonner l'Amérique ; c'était la seule arme qui restât entre ses mains. Dans le cours de mes conférences avec lui, je l'ai vu, pendant les trois ou quatre dernières années, perdre peu-à-peu courage ; et c'est sur ce fondement que j'ai cru à ses dispositions toujours croissantes en faveur de la paix. Quelques-uns des Ministres se sont prudemment esquivés, d'autres ont succombé sous le poids de leurs extravagances ; enfin tous ont abandonné la partie. L'argument *ad homines* que je présentais, se réduisait à ceci : « Si vous ne les tuez pas, ils vous tueront ; vous ne pourrez soutenir la guerre ; donc tout ce que vous avez de mieux à faire,

---

(1) On trouve la note en question à la suite de cette lettre.

c'est de conclure la paix. » Il n'y avait rien à répliquer à cela ; mais malheureusement l'orgueil et la fureur déçues ne connaissent point de bornes.

La note que j'avais remise à ces messieurs m'a servi d'épreuve pour démontrer que leurs protestations n'étaient point sincères. S'ils n'avaient eu en vue que de guerroyer contre la maison des Bourbons, je leur offrais beau jeu. Les opinions du peuple anglais s'accordaient avec ma note ; ou, pour parler plus exactement, j'avais écrit ma note en quelque sorte sous la dictée de la Nation anglaise. Mon but constant était de couper le mal dans sa racine, c'est-à-dire, de mettre un terme à la guerre d'Amérique. Si la Nation anglaise avait des ressentimens contre la Maison des Bourbons, la première chose à faire par elle, c'était d'abandonner la guerre d'Amérique, et de ne pas la laisser en arrière, pour s'exposer ensuite, en cas de revers, à avoir avec les Américains une lutte dont l'issue serait impossible à prévoir. Cette guerre n'a jamais été dans les vues du peuple anglais ; ainsi donc mes argumens allaient au-devant de ses vues, et le mettaient à portée de reconnaître les démarches fallacieuses du dernier Ministère, démarches bien contraires à l'opinion réelle du pays, ainsi que le démontrent les résolutions spontanément prises dans plusieurs comtés en 1780, dès que le comté d'York en eut

le premier donné l'exemple le 28 mars. Tout autre principe, tout autre plan de conduite décèle, ainsi que vous l'avez si bien observé, l'espoir secret que la guerre pouvait être heureuse, et alors...

Les desseins que l'ou a masqués sous de tels prétextes, ne peuvent avoir été autres que ceux que je viens d'exposer. Le seul moyen de montrer de bonnes intentions, eût été de mettre un terme à la guerre d'Amérique, sans qu'il fût possible de la renouveler, pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce fût. Je me suis convaincu que le sentiment du peuple d'Angleterre est et a toujours été d'entrer en accommodement avec l'Amérique, et de venger l'honneur national dans une guerre avec la Maison des Bourbons. Si l'on eût suivi ce plan d'une manière simple et directe; nul doute que l'honneur et la sûreté de la Nation anglaise n'eussent été conservés par une paix générale avec toutes les Puissances belligérantes. Telles sont les idées qui m'ont animé dans mes négociations : la réconciliation avec l'Amérique, la paix avec l'Europe à des conditions que pussent avouer la sûreté et l'honneur de mon propre pays.

La paix doit être recherchée par les moyens qui donnent le plus de probabilités de l'obtenir. La philantropie cède nécessairement à l'influence d'anciens préjugés, qui ne dominent que trop les hommes réunis en corps dans une telle occur-

rence. Le philantrope qui veut le bien de son pays et celui de l'humanité, plie comme le roseau, et ne lutte point contre la tempête comme le chêne altier. Les préjugés nationaux touchent généralement à leur déclin, il faut l'espérer; la raison, l'humanité gagnent pied à pied le terrain contre la folie et l'injustice, leurs éternelles antagonistes. On rejette universellement cette idée, que telle Nation est l'*ennemie naturelle* de telle autre; mais il subsiste des jalousies, d'anciennes rivalités qui mettront des entraves à une paix universelle. Si l'une des Puissances belligérantes conserve sur pied une armée de trois à quatre cent mille hommes, les autres défendront leurs frontières, leurs places fortes; et les barrières d'une certaine île dont la Constitution n'admet point de force militaire permanente, consisteront dans sa supériorité sur mer : cette supériorité est nécessaire pour sa défense même.

On verrait avec joie toutes les Nations réduire d'un commun accord cette puissance offensive dont le prétexte est une défense *nécessaire ;* alors arriverait le *Millennium* (1); alors disparaîtraient vos forteresses, vos cordons de troupes

---

(1) Le *millennium* est un espace de mille ans, pendant lequel plusieurs visionnaires se sont imaginé que Jésus-Christ devait reparaître sur la terre, et y régner comme prince temporel.

sur les frontières, vos Gibraltar et les clefs de la Baltique, et tout cet attirail de guerre.

Aspera compositis nitescant sæcula bellis.

Mais si l'on ne peut obtenir la paix qu'en se conformant aux préjugés invétérés dans la multitude, je crains bien que cet heureux jour ne luise jamais pour nous. La Grande-Bretagne et la France sont depuis long-temps rivales; et cependant il n'est pas impossible, même avant le *millennium*, d'ajuster leurs différends. Placées l'une et l'autre à la tête de l'Europe, elles balancent mutuellement leur pouvoir : celle-ci sur terre, celle-là sur mer. Donnez donc à la France un rang élevé parmi les Nations du Continent; accordez à la Grande-Bretagne la supériorité de son pavillon ; maintenez dans leur intégrité ces remparts flottans qui font la sûreté de son île, et vous ne verrez plus d'obstacles à une paix générale et perpétuelle. L'orgueil national, le mépris pour la France ne se trouvent guères que dans les dernières classes de la société. Croyez-moi ; j'ai les plus hauts sentimens de respect pour la Nation française, même en lui faisant la guerre ; je lui rendrais justice, et ma haine consisterait seulement dans cette sollicitude que réclament l'honneur et les intérêts de mon pays. Il n'est point d'arrière-pensée, point d'opinion que le point d'honneur m'engageât à cacher à un Ministre

de France. D'après ce mode, que j'ai proposé pour faire cesser tous les sujets actuels de jalousie et de querelles, je m'adresserais ouvertement au Cabinet de Versailles lui-même. Que l'Amérique soit libre, et puisse à jamais jouir de son bonheur. Si la France, si la Grande-Bretagne conservent entre elles quelque animosité comme Nations Européennes, je dirai à la France : « Veut-on annuller nos différends, si par malheur nous ne pouvons fixer par d'honorables négociations, les points essentiels à notre honneur, à notre sûreté? » Oui, tel serait le langage franc et sans artifice que je tiendrais à la France. En même temps, je vous prie d'observer que ce ne serait pas avec répugnance que j'offrirais à l'Amérique une liberté, une paix, une prospérité éternelles. Vous connaissez trop bien le fond de ma pensée pour soupçonner mes intentions. Mes vœux sont et ont toujours été pour la paix, la liberté et la sûreté du genre humain. Ce ne sont pas seulement l'Angleterre et l'Amérique, c'est encore la France elle-même, et c'est la Maison des Bourbons, qui ont droit à ces précieux avantages aux yeux de tout homme libre et libéral ; ce désir n'est pas étranger à ceux qui peuvent se trouver temporairement ses ennemis. Je suis, etc.

D. Hartley.

Note du 7 février 1782, incluse dans la lettre de D. Hartley.

Il est convenu que l'Amérique est disposée à entrer en négociation de paix avec la Grande-Bretagne, sans reconnaissance formelle de son indépendance; mais bien entendu qu'elle agira de concert avec ses alliés, conformément aux traités.

En conséquence, les Ministres de la Grande-Bretagne sont invités à faire connaître qu'ils sont pareillement disposés à négocier, et qu'ils sont prêts à ouvrir un traité général à cet effet.

Si cependant les Ministres anglais trouvent quelque objection à un traité général, et qu'ils veuillent seulement négocier séparément avec l'Amérique, on les prie d'offrir des conditions telles, que l'Amérique puisse les mettre sous les yeux de ses alliés; et obtenir leur consentement à des négociations particulières avec la Grande-Bretagne. La condition étant le consentement préalable des alliés; il est évident qu'il ne faudrait proposer aucune base qui reposât sur une infraction à la foi jurée.

Le Ministère Britannique a trop de loyauté pour faire à l'Amérique des propositions déshonorantes en elles-mêmes; et d'ailleurs, la nécessité du consentement des alliés repousserait seule cette idée. Si l'on veut offrir une paix séparée, il

faut que les clauses en soient telles, que l'Amérique trouve sa sûreté nationale et son intérêt à les accepter; que la raison et la justice en soient tellement évidentes, que ses alliés ne puissent légitimement y refuser leur consentement.

On suggère ici que l'offre faite à l'Amérique d'une longue trève, et du départ de toutes les troupes anglaises, équivaudrait au cas prévu dans le traité du 6 février 1778 entre la France et l'Amérique, c'est-à-dire, à la reconnaissance tacite de l'indépendance. Les fins de l'alliance étant obtenues, il ne serait pas raisonnable que l'Amérique fût entraînée par ses alliés dans une guerre qui n'aurait plus d'autre objet que des ressentimens particuliers et des froissemens d'intérêts entre la France et la Grande-Bretagne. Si malheureusement, pour le repos du monde, il subsistait de ces motifs de division indépendans de la cause américaine, il est présumable que la France ne se ferait pas un point d'honneur de refuser son consentement à ses alliés, puisque ses inimitiés particulières contre la Grande-Bretagne, déjà si souvent fatales à l'humanité, ne sont point la cause déterminante (*casus fœderis*) de son traité avec l'Amérique. Cette Puissance a d'ailleurs trop d'orgueil pour prétendre que l'assistance de l'Amérique lui soit nécessaire; ce serait proclamer qu'elle n'est pas assez forte pour lutter contre l'Angleterre, une fois privée de la diver-

sion de sa guerre en Amérique; on peut donc compter sur le consentement des alliés. Mais si le contraire arrivait; si la Grande-Bretagne persistait à accorder tacitement l'indépendance de l'Amérique par une suspension d'armes indéfinie, et par la retraite de ses troupes; si les entraves venaient seulement de la part de la France, sous prétexte d'une cause équivoque ou captieuse des traités, l'Angleterre jouirait d'un grand avantage, soit dans ses négociations avec l'Amérique, soit dans la continuation de la guerre. La prolongation des hostilités ne viendrait plus, en effet, des ressentimens de la Grande-Bretagne contre l'Amérique, mais de l'entêtement de la Cour de France.

Ces idées ne sont pas présentées dans l'intention de proposer un traité séparé préférablement à un traité général; on n'entend pas non plus proposer un plan de négociations isolées, quoique tendant au même but, comme il est arrivé lors des traités de Munster et d'Osnabruck; on présente seulement les bases d'un accord séparé, dans l'hypothèse où le Ministère Britannique ne voudrait pas adopter une autre marche. Dans tous les cas, il est indispensable que le Cabinet de Londres indique ses dispositions par un mode ou par un autre. Un refus absolu de traiter ne ferait que resserrer les nœuds qui unissent déjà l'Amérique à la France et aux autres Puissances enne-

mies, qui profiteraient de l'occasion pour faire à l'Angleterre tout le mal possible. Il résulterait surtout de ce refus, suivant toutes les probabilités, que l'Amérique ne ferait jamais la paix avec la Grande-Bretagne, sans une reconnaissance formelle, explicite, absolue et illimitée de son indépendance.

N.° 49.

JOURNAL (1)

Des Négociations de paix entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique.

(Tenu par Franklin, jour par jour, depuis le 21 mars jusqu'au 1.er juillet 1782.)

Depuis le changement de Ministère en Angleterre, des ouvertures sérieuses nous ont été faites pour la paix, et tout semble annoncer qu'on est prêt à négocier un traité général. Cinq Nations différentes étant intéressées dans ces stipulations non moins importantes pour la postérité que pour le siècle présent, je tiendrai *un journal* de toutes

---

(1) Pour ne point intervertir l'ordre numérique des lettres, j'attache à ce journal le n.° 49 sous lequel il tombe naturellement.

les particularités qui viendront à ma connaissance, et pour le rendre plus complet, je rappellerai ce qui s'est passé jusqu'à ce jour.

De grands effets sont quelquefois dus à des causes frivoles. Madame Brillon, mon excellente amie et ma voisine, était allée à Nice pour sa santé; elle y passa, avec son aimable famille, tout l'hiver dernier; elle m'écrivit qu'elle avait fait connaissance avec plusieurs Anglais dont la société lui était fort agréable, entre autres avec lord *Cholmondeley*, qui promit de la venir voir, avant son retour en Angleterre, et de prendre le thé avec nous à Passy. Il partit de Nice plus tôt que madame Brillon ne l'avait supposé, et arriva à Paris long-temps avant elle. Le 21 mars je reçus de lui le billet suivant :

§ 1.er

« Lord Cholmondeley présente ses complimens au docteur Franklin; il doit partir pour Londres demain soir, et serait charmé de le voir cinq minutes avant son départ : lord Cholmondeley se présentera dans la matinée, à l'heure qu'il plaira au docteur Franklin de fixer.

(» Jeudi soir, hôtel de Chartres.) — Je répondis que je serais chez moi toute la matinée, et recevrais sa Seigneurie avec plaisir, si elle me faisait l'honneur de me rendre visite. Lord Cholmondeley m'était personnellement inconnu : nous

parlâmes des amis qu'il avait laissés à Nice, puis des affaires d'Angleterre, et des dernières résolutions de la Chambre des Communes sur la motion de M. *Conway;* il m'assura que lord *Shelburne* faisait grand cas de moi; que ce Ministre serait enchanté de recevoir de mes nouvelles, et que si je voulais lui écrire, il se ferait un plaisir de se charger de ma lettre. J'écrivis en conséquence une lettre ainsi conçue :

§ 2.

A Lord Shelburne.

Passy, 22 mars 1782.

« Lord Cholmondeley a la bonté de se charger d'une lettre de moi pour votre Seigneurie : je saisis avec empressement l'occasion de vous assurer que mon respect pour vos talens, pour vos vertus, ne s'est jamais démenti. Je vous félicite sincèrement du retour des bonnes dispositions de votre pays en faveur de l'Amérique : retour qui est attesté par les dernières résolutions de la Chambre des Communes ; les bons effets n'en sauraient être douteux. J'espère que cela nous amènera à une paix générale que votre Seigneurie ne peut manquer de souhaiter avec tous les gens de bien. Puissai-je voir opérer ce grand œuvre avant de mourir ! J'y contribuerai du moins par tous les

moyens en mon pouvoir. Vos amis, l'abbé Morellet et madame Helvétius, se portent bien. J'ai l'honneur d'être, milord, de votre Seigneurie, le très-obéissant, » etc.

B. FRANKLIN.

Bientôt après nous apprîmes qu'un changement total s'était opéré dans le Ministère anglais, et que lord Shelburne avait été nommé Secrétaire d'État : je ne pensais cependant plus à ma lettre, lorsqu'un de mes anciens amis, qui avait été pendant quelques années mon voisin à Londres, vint à Passy, et me présenta à M. Oswald, qui avait, disait-il, un grand désir de me voir. Ce M. Oswald, après de courts préliminaires, me communiqua les lettres suivantes de lord Shelburne et de M. Laurens.

§ 3.

Londres, ce 6 avril 1782.

« J'ai reçu votre lettre, et je vous remercie beaucoup de votre aimable souvenir. Me voici à-peu-près revenu au même point où vous m'avez vu il y a dix-neuf ans : combien je serais charmé de m'entretenir avec vous, comme je le fis alors, et depuis 1767 : sur les moyens de rendre les hommes heureux : sujet beaucoup plus agréable pour moi, que les plans les mieux concertés de répandre au loin la dévastation et la misère! Péné-

tré de la plus haute estime pour l'étendue de votre esprit et pour votre prudence, je serais charmé que vous m'en donnassiez encore les preuves que votre situation peut comporter. Les bonnes dispositions que j'ai cru reconnaître dans votre lettre, m'engagent à vous envoyer M. Oswald; je le connais beaucoup plus que je n'ai eu le plaisir de vous connaître vous-même; c'est un très-honnête homme; et après avoir consulté plusieurs amis communs, j'ai vu en lui l'intermédiaire qu'il me fallait. M. Oswald a de l'expérience, et l'habitude de ces négociations qui intéressent le sort de l'humanité entière; voilà pourquoi je l'ai préféré, soit à un de nos philosophes spéculateurs, soit à un personnage d'un plus haut rang; il connaît le fond de ma pensée, et vous pourrez ajouter foi entière à ce qu'il vous dira, si toutefois un autre intermédiaire se présente à votre esprit, je vous prie de ne pas le négliger: tout mon désir est de conserver entre nous cette simplicité, cette bonne-foi qui présidèrent jadis à des affaires d'un bien moindre intérêt. J'ai l'honneur d'être, etc.

SHELBURNE.

---

§ 4.

Lettre de Henry Laurens (1), *esq., au Docteur Franklin.*

Londres, 7 avril 1782.

Monsieur,

Richard Oswald, esq., qui me fera le plaisir de vous remettre la présente, est une personne du caractère le plus franc et le plus respectable ; j'ose vous en donner l'assurance, d'après une liaison intime qui ne compte guère moins de trente ans ; j'ajoute que vous pouvez vous expliquer avec lui sans réserve et sans danger.

---

(1) Henri Laurens, de la Caroline du sud, fut le second Président du Congrès depuis l'indépendance : il succéda à John Hancok. Envoyé en Hollande pour négocier avec les États-Généraux, il fut pris par les Anglais, mis à la Tour de Londres, où il se conduisit avec fermeté et patriotisme. Il fut ensuite échangé contre lord Cornwallis. Son fils, John Laurens, aide-de-camp de Washington, vint en France en 1780, avec une mission particulière. Il a été tué dans une des dernières actions de la guerre. Le nom d'Henri Laurens me fournit l'occasion de rappeler, qu'au nombre des Présidens du Congrès (pendant le cours de la révolution américaine) on cite trois descendans de Français réfugiés depuis l'édit de Nantes; savoir, Henri Laurens, John Jay et Elie Boudinot.

M. Oswald s'est chargé de cette mission par pure bienveillance; et le choix de l'homme est un sûr garant de la sincérité de ceux qui l'envoient. Certains anglais qui, pendant trop long-temps, se constituèrent les détracteurs de l'Amérique, ont cherché à répandre l'idée que le docteur Franklin était un homme fin et rusé : j'ai dit à ce sujet à M. Oswald : « Le docteur Franklin sait qu'il faut agir de finesse avec un homme adroit; mais quand il a affaire à un homme simple et sans détours, il n'est personne qui fasse preuve de plus de franchise. Je ne sais si vous serez d'accord sous le point de vue politique; mais comme gens d'honneur, vous serez parfaitement satisfaits l'un de l'autre. »

« Voudriez-vous, Monsieur, me faire connaître vos sentimens et vos avis sur nos affaires, de la manière la plus détaillée et probablement la plus efficace? M. Oswald se chargera de vos dépêches, et les fera tenir par une voie sûre : il vous parlera plus en détail d'un voyage que je dois faire bientôt avec lui à *Ostende* et ensuite à *La Haye*. Infirme comme je suis, j'essaierai de faire tout ce qu'on peut attendre d'un prisonnier sur parole. Le général Burgoyne étant échangé (circonstance qui, par parenthèse, nous aurait embarrassés, si l'on eût accepté votre dernière proposition), puis-je espérer qu'à mon retour on offrira en échange un autre lieutenant-général actuelle-

ment prisonnier en Angleterre, sur parole; ou bien, qu'offrirais-je aux Anglais, pour moi chétif individu? J'ai l'honneur d'être

HENRI LAURENS.

J'entrai donc en conversation avec M. Oswald. La lettre de lord Shelburne annonçait qu'il était dans sa confidence, et je désirais connaître les dispositions de ce Ministre. Tout ce que je pus savoir, c'est que le nouveau Ministère désirait sincèrement la paix, voyant le but de la guerre atténué par la France et par l'Amérique. L'indépendance des État-Unis, une fois reconnue, il ne restait plus de points de litige, et par conséquent rien n'empêchait la pacification. Malgré leur inclination à traiter de la paix, les Ministres annonçaient que, si la France insistait sur des conditions trop humiliantes pour l'Angleterre, ils continueraient les hostilités, en rassemblant les forces et les ressources qui leur restaient encore. Je répondis à M. Oswald que l'Amérique ne traiterait que de concert avec la France; qu'en l'absence de mes collègues, je ne pouvais rien prononcer de décisif; mais que s'il le voulait, je le présenterais à M. de Vergennes, Secrétaire d'État pour les affaires étrangères; il ne demanda pas mieux; j'écrivis donc la lettre suivante :

§ 5.

A M. le Comte de Vergennes, Ministre des affaires étrangères, etc., à Versailles.

Passy, 15 avril 1782.

Monsieur,

Un Anglais de distinction, lord Cholmondeley, est venu dernièrement me voir à son retour d'Italie, au moment où nous apprenions les premières résolutions de la Chambre des Communes au sujet de l'Amérique. Dans la conversation il me dit que lord Shelburne conservait de moi un honorable souvenir; qu'il serait charmé de recevoir de mes nouvelles; que, si je voulais, en conséquence, lui écrire un mot, lui, lord Cholmondeley, s'en chargerait volontiers. Il ajouta, qu'en cas de changement dans le Ministère, lord Shelburne serait probablement placé. J'ai, en conséquence, écrit le billet dont copie ci-incluse, et j'ai reçu aujourd'hui la réponse que je vous envoie, ainsi qu'une lettre de M. Laurens. Votre Excellence verra que ces deux messages s'accordent à présenter M. Oswald comme un homme fort estimable. L'entretien que nous avons eu ensemble a été de courte durée; il dit qu'on voudrait bien faire une paix séparée avec l'Amérique, en conti-

nuant la guerre contre l'Espagne et contre la France; mais que toutes les personnes sages regardent cette idée comme impraticable. Il croit personnellement que le Ministère désire sincèrement une *paix générale;* qu'il s'y prêtera avec plaisir, pourvu que la France n'élève pas des prétentions humiliantes pour l'Angleterre; car dans ce cas, on ferait les plus grands sacrifices plutôt que de s'y soumettre, et l'Angleterre prouverait quelle est encore l'étendue de sa puissance, etc. Je répondis à M. Oswald que je ne pouvais rien lui dire de positif qu'après m'être concerté avec votre Cour; je lui proposai de le présenter à votre Excellence, après vous avoir communiqué ses lettres de recommandation, si toutefois vous consentiez à le recevoir. Il parut charmé de cette idée. Je me rendrai demain à votre hôtel pour connaître vos intentions et prendre vos conseils. M. Oswald n'a point entendu parler de la mission de Forth; il pense que l'ancien Ministère n'a transmis à ses successeurs aucun document à ce sujet. M. Laurens a fait route avec lui sur le même vaisseau, et il se rend d'Ostende en Hollande. J'ai l'honneur, etc.

B. Franklin.

Le lendemain, me trouvant à la Cour, où les Ministres étrangers sont d'ordinaire reçus tous les mardi, je vis M. de Vergennes, qui me dé-

clara qu'il avait fait traduire ces lettres, et qu'informé de leur contenu il désirait voir M. Oswald. Nous convînmes que l'entrevue aurait lieu le mercredi à onze heures.

En rentrant chez moi, j'écrivis à M. Oswald pour lui rendre compte de ce qui s'était passé à Versailles, et l'inviter à se rendre chez moi le lendemain matin à huit heures et demie, afin de partir ensemble.

Voici quelle fut sa réponse :

« Monsieur, je reçois votre billet par le porteur, et vous pouvez compter que je serai chez vous demain à huit heures et demie. Je suis, etc. »

RICHARD OSWALD.

Paris, le 16 avril.

M. Oswald fut exact au rendez-vous, et nous arrivâmes à Versailles à l'heure fixée. M. de Vergennes nous accueillit avec beaucoup de politesse. M. Oswald n'ayant pas une grande habitude de parler français, M. de Rayneval lui servit d'interprète. Notre conversation dura plus d'une heure. M. Oswald voulut d'abord expédier un courrier à Londres pour en rendre compte; on offrit un passeport à cet effet; mais il se décida à faire le voyage lui-même. Le lendemain j'écrivis à lord Shelburne ce qui suit :

§ 6.

Passy, 13 avril 1782.

Milord,

« J'ai reçu la lettre que votre Seigneurie m'a fait l'honneur de m'écrire le 6 courant. Je vous félicite de votre nouvelle nomination à une place honorable que vous avez déjà si dignement remplie, et qui doit vous être d'autant plus agréable, qu'elle vous met à portée de servir votre pays dans ses plus chers intérêts.

» J'ai beaucoup causé avec M. Oswald; je suis enchanté de lui; c'est un homme sage et honnête. Je lui ai dit que j'étais l'un des négociateurs chargés de conclure la paix, et munis de pleins-pouvoirs à cet effet; que le Congrès s'était engagé de bonne-foi à confirmer, ratifier et faire observer fidèlement le traité qui serait consenti par nous; mais que nous ne voulions pas détacher nos négociations de celles de la France. Je l'ai présenté à M. le comte de Vergennes, après avoir communiqué à ce Ministre la lettre de votre Seigneurie pour servir de texte à l'entrevue. M. Oswald vous dira que l'assurance qu'il a donnée des bonnes dispositions de Sa Majesté britannique pour la paix a été bien accueillie, et qu'on lui a fait les mêmes protestations au nom de Sa Majesté très-chrétienne. Quant aux communications re-

latives à un traité, M. de Vergennes lui a représenté la nature des engagemens du Roi; ils sont tels qu'il ne saurait ouvrir de négociations sans le concours de ses alliés. C'est donc sur une paix générale, et non partielle, qu'il s'agit de discourir. Si les parties désiraient mettre promptement et directement un terme aux hostilités, c'est à Paris qu'il leur conviendrait d'ouvrir les conférences, attendu qu'un Ambassadeur d'Espagne s'y trouve déjà, et qu'il serait facile d'y réunir incessamment les Commissaires américains. Si l'on préférait la voie d'une médiation, il faudrait négocier à Vienne. Au surplus, le Ministre nous a dit que le Roi de France a tellement à cœur d'en finir, qu'il consent à établir le Congrès partout où le Roi d'Angleterre le jugera convenable. Le reste de la conversation vous sera rapporté par M. Oswald plus facilement et plus en détail que ne le permettent les bornes d'une dépêche. Je suis convenu avec lui qu'il valait mieux qu'il revînt à Londres sans délai, pour s'acquitter *vivâ voce* de son message. N'étant moi-même qu'un des quatre Commissaires envoyés en Europe par le Congrès pour traiter de la paix, je ne puis faire, en l'absence de mes collègues, aucune proposition d'une telle importance. Je me borne à exprimer le vœu que si vous renvoyez ici M. Oswald, il y revienne avec des pleins-pouvoirs de sa Cour pour conclure une paix générale, et proposer le

temps et le lieu de la négociation ; alors j'écrirai sur-le-champ à MM. Adams, Laurens et Jay. Je suppose qu'en ce cas votre Seigneurie jugera convenable d'affranchir M. Laurens des engagemens qu'il a pris. Je n'ai pas besoin d'autre canal de communication entre nous que M. Oswald, dont votre Seigneurie me paraît avoir fait un choix judicieux. Il me verra agir avec toute la bonne-foi, toute la simplicité que vous me faites l'honneur d'attendre de moi. S'il parvient à bien persuader votre Seigneurie des points principaux qu'il s'agit de fixer, il n'aura pas médiocrement contribué au succès d'une si louable entreprise.

» L'acte du Parlement relatif aux prisonniers américains me prouve que le Roi a le pouvoir d'en conclure l'échange. J'espère que ceux que vous avez en Angleterre et en Irlande seront bientôt renvoyés dans leur patrie sur des Parlementaires, ou échangés contre un pareil nombre d'Anglais. Permettez-moi de vous prier de recommander un peu de bienveillance dans la manière dont ils seront traités à bord des vaisseaux. Ces pauvres gens, depuis long-temps séparés de leurs parens et de leurs familles, sont dans un pitoyable état. Je suis avec un parfait et sincère respect votre, etc.

B. Franklin.

J'ajouterai au récit que contient cette lettre, la déclaration naive de M. de Vergennes, que la

première base d'une paix bonne et durable étant la justice, il se proposait de faire, sur plusieurs points, un appel à la justice des Anglais. « Je vous en ferai part, me dit-il. » Comme il n'a point spécifié quels étaient ces griefs, j'ai pensé qu'une de ses demandes aurait pour objet d'obtenir réparation de l'injure que les Anglais avaient faite aux Français, en leur prenant un grand nombre de vaisseaux contre le droit des gens, et sans aucune déclaration de guerre. M. Oswald désirait qu'on lui fît quelques propositions qu'il pût transmettre à ses commettans. Le Ministre répondit avec beaucoup de justesse : « Vous êtes en guerre contre quatre Nations; aucune d'elles ne peut rien vous proposer sans avoir consulté les trois autres. Votre Cour, au contraire, est seule et sans alliés; sachant ce qu'elle veut, elle peut s'expliquer immédiatement. C'est de vous que doivent, en conséquence, venir les premières propositions. »

En revenant de Versailles, M. Oswald cherchait à me pénétrer de l'idée que, si le Gouvernement anglais ne se trouvait pas actuellement assez fort pour continuer la guerre, cette faiblesse provenait de la dissidence des opinions sur sa nécessité. « Si par hasard, continua-t-il, la France adressait à l'Angleterre des propositions humiliantes, l'esprit public se réveillerait tout-à-coup, et l'unanimité de sentimens ferait éclore des ressources; nous ne manquons pas d'argent; toute la difficulté est

d'imposer de nouvelles taxes; mais on obvierait à cet embarras, en suspendant les paiemens en argent, même l'acquittement des intérêt des fonds publics; on emploierait cet argent à la continuation de la guerre. » Je ne répondis point à cet argument, de peur de dissuader les Anglais d'une suspension de paiement qui pouvait tuer leur crédit et achever de les brouiller avec leurs voisins. D'ailleurs, ces menaces m'encourageaient, en me rappelant ce vieil adage : *Celui qui menace a peur.*

Le lendemain matin, après avoir écrit à lord Shelburne la lettre que je viens de rapporter, j'allai faire une visite à M. Oswald, et lui en donnai lecture avant de la cacheter. Mon dessein était d'y faire des corrections, s'il le jugeait nécessaire; mais il en fut très-satisfait. Je me proposais aussi de l'engager dans une conversation pour sonder les intentions de sa Cour sur le Canada et la Nouvelle-Écosse. J'avais jeté sur le papier quelques idées qui devaient me servir de *memorandum*, mais que je ne devais pas précisément lui montrer. M. Oswald me remercia de la bonne opinion que j'exprimais sur son compte dans ma lettre à lord Shelburne; il me dit qu'il avait la même idée de moi; je lui fis observer à cette occasion que, puisque lord Shelburne plaçait toute sa confiance en lui, si nous avions le bonheur de nous inspirer la même confiance l'un l'autre, il

nous serait peut-être possible d'opérer beaucoup de bien en nous communiquant franchement nos sentimens, en nous réglant d'avance sur divers points essentiels; que nous pourrions être assez heureux ensuite pour faire partager nos idées à d'autres personnes influentes. Ce fut alors que je crus m'apercevoir que l'Angleterre désirait une réconciliation sincère avec l'Amérique; je formais cordialement le même vœu. J'ajoutai qu'une paix pure et simple ne produirait pas la moitié des avantages d'un accommodement franc et véritable; que, pour y parvenir, ceux qui avaient été les agresseurs ou qui avaient eu les plus grands torts, devaient témoigner quelques regrets du passé, et se montrer disposés à réparer leurs propres injures; qu'il était certaines réparations que l'Amérique avait droit de demander, et qu'on lui accorderait; mais que l'effet en serait beaucoup plus grand, si elles paraissaient le gage volontaire d'un heureux retour. Je déclarai, en conséquence, que l'Angleterre devait bien offrir quelque indemnité aux malheureuses victimes de ses troupes légères, de ses auxiliaires indiens, qui portèrent de tous côtés la dévastation et les terribles opérations du *scalp*. Sans doute on ne pouvait ni rendre la vie aux morts, ni dédommager leurs familles, mais on pouvait du moins rebâtir les villages et les maisons. J'insinuai ensuite quelque chose des affaires du Canada; et,

comme, dans une précédente conversation, il avait soutenu que la cession de ce pays aux Anglais, lors de la paix de 1763, avait été, de la part de la France, un acte de politique, parce qu'on avait ainsi affaibli les liens entre l'Angleterre et ses Colonies, et que lui, Oswald, n'avait pas hésité à en tirer l'augure de la dernière révolution, je parlai des occasions sans cesse renaissantes de querelles qui résulteraient de la possession du Canada par l'Angleterre. Je donnai à entendre, sans l'exprimer clairement, que le danger résultant pour nous d'une telle position nous forcerait nécessairement à cultiver et à fortifier notre union avec la France. Mon discours le frappa; et, comme je jetais souvent les yeux sur mon papier, il demanda à le voir; je lui montrai après quelque hésitation. En voici la copie exacte :

NOTES POUR LA CONVERSATION.

« Pour faire une paix durable, il faut d'avance écarter tout ce qui pourrait être l'occasion de guerres futures.

» Le territoire des États-Unis et celui du Canada se touchent par des frontières extrêmement étendues.

» Les planteurs établis sur les frontières des provinces américaines, sont, pour la plupart, des hommes remuans et turbulens, placés loin de la

surveillance de leurs Gouvernemens respectifs; on les voit toujours prêts à inquiéter leurs voisins; leurs plaintes continuelles donnent sans cesse lieu à de nouveaux différends entre les États limitrophes.

» Les derniers débats du Gouvernement, et les brochures politiques, prouvent que la Grande-Bretagne désire se *réconcilier* avec les Américains. Ce mot enchante par sa douceur; il signifie beaucoup plus qu'une paix ordinaire, et rien n'est tant à désirer. Les Nations posent les armes, lorsque l'une et l'autre parties sont lasses de la guerre; mais si cependant celle des Puissances qui attaqua l'autre injustement, qui se permit envers elle des actes aussi désastreux qu'inutiles, en refuse la réparation, c'est en vain qu'on aura signé la paix; le ressentiment des injures subsistera, et il éclatera avec violence à la première occasion. Les prétextes seront saisis avec empressement par l'un, redoutés par l'autre; la paix ne sera jamais sûre; aucun accommodement ne sera durable.

» Nombre de maisons et de villages ont été brûlés en Amérique par les Anglais et par leurs alliés, les Indiens. Je ne sais pas si les Américains insisteront sur une réparation; peut-être ils le devraient; mais ne vaudrait-il pas mieux que l'Angleterre l'offrît? Rien ne serait plus propre à rapprocher les esprits. L'heureux retour des relations commerciales entre les deux pays dépend beau-

coup d'une réconciliation. Cet avantage serait infiniment supérieur au faible prix qu'il en coûterait pour l'obtenir.

» Si donc on proposait un moyen qui tendît à effacer le souvenir des injures, en même temps qu'il extirperait le germe de nouvelles méfiances, ce moyen très-peu dispendieux, je le répète, aurait une extrême efficacité.

» La Grande-Bretagne possède le Canada : le principal avantage qui en résulte pour elle, est le commerce des pelleteries. Le Gouvernement et la défense de cet établissement doivent lui coûter des sommes énormes. Il serait humiliant pour elle de le céder sur la demande des États-Unis : peut-être l'Amérique ne le demandera pas. Quelques-uns des chefs de l'administration peuvent considérer la crainte d'un tel voisinage comme le moyen de maintenir une plus étroite union parmi les treize États, et de les rendre plus attentifs à la discipline militaire. Cependant l'offre volontaire de cette Province produirait, en général, le meilleur effet sur l'esprit du peuple; ce serait néanmoins sous la condition qu'en tout temps l'Angleterre jouirait, dans le Canada, d'un commerce entièrement libre, et dégagé de toute espèce de douanes. On vendrait les terreins inutiles jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour payer les maisons qui ont été brûlées par les troupes anglaises et par les Indiens, et en même temps

pour indemniser les royalistes de la confiscation de leur fortune.

» Tout cela n'est qu'un objet de conversation entre M. O*** et M. F***, attendu que le premier n'a aucun pouvoir pour faire des avances, et que le dernier ne peut rien proposer sans le concours de ses collègues. »

M. Oswald me répondit que, suivant lui, rien n'était plus clair et plus satisfaisant que les raisonnemens contenus dans ma note; qu'il ferait tout son possible pour pénétrer lord Shelburne de leur justesse; mais se défiant de sa mémoire, et craignant de ne pas exprimer ma pensée aussi clairement que je l'avais écrite, il me pria de lui laisser ce papier, promettant de me le rendre à son retour. J'y consentis après quelques difficultés. Nous nous séparâmes bons amis, et il partit pour Londres.

Je profitai de la première occasion qui se présenta pour envoyer à M. Adams la lettre qu'on va lire, et les pièces que j'ai déjà citées, afin de le mettre au courant de ce qui se passait. J'omis seulement les *notes de ma conversation* avec M. Oswald; mais j'en insérai la substance dans ma dépêche.

Voici les motifs de cette omission :

Je réfléchis que j'avais eu tort de demander une réparation pour les confiscations dont les *Toris* (les royalistes) avaient été victimes; en-

suite, je rougissais de la faiblesse que j'avais eue de me laisser enlever ma note.

§ 7.

Passy, 20 avril 1782.

Monsieur,

» J'espère que Votre Excellence aura reçu la copie de nos instructions, que je lui ai envoyée, il y a quelques semaines, par le courrier de Versailles. Je vous ai écrit le 13 par la voie du capitaine Smedley, et je l'ai chargé du paquet de correspondance de M. Hartley. Smedley n'a point quitté Paris aussitôt que je l'aurais cru; mais il doit être arrivé à présent. Je vous envoie ci-inclus les copies d'une nouvelle correspondance; savoir : 1.° Une lettre que j'ai écrite à lord Shelburne, avant sa promotion au Ministère; 2.° la réponse qu'il m'a envoyée par M. Oswald depuis qu'il est Ministre; 3.° une lettre de M. Laurens; 4.° ma lettre à M. de Vergennes; 5.° ma réponse à lord Shelburne; 6.° ma réponse à M. Laurens; 7.° la copie du rapport de Digges. Ces papiers vous feront suffisamment connaître ce qui s'est passé entre M. Oswald et moi, à l'exception de la conversation que nous eûmes immédiatement avant son départ. Je lui fis observer qu'on parlait beaucoup, en Angleterre, d'une réconciliation avec les Colonies; que c'était beaucoup plus que

de conclure simplement la paix, puisqu'on pouvait obtenir l'une sans l'autre. J'ajoutai, que le mal affreux qu'on nous avait fait en brûlant, en pure perte, des villages entiers, laisserait de longues traces de ressentiment; que l'avantage que l'Angleterre pouvait se promettre de la paix pour son commerce, dépendait, en grande partie, d'un rapprochement sincère; que la paix, sans réconciliation, ne serait probablement pas durable; que des amis brouillés n'étaient jamais plus efficacement raccommodés, que dans le cas où l'agresseur offrait spontanément de réparer les torts qu'il avait commis dans un excès de furie; que si l'Angleterre nous proposait le Canada comme indemnité, il résulterait de cette offre le meilleur effet. M. Oswald goûta fort cette idée, et dit que son pays était trop embarrassé dans ses finances pour nous offrir une réparation pécuniaire; mais qu'il emploierait tous ses efforts pour nous procurer ce genre de satisfaction Il a pris un passeport pour s'embarquer à Calais. Je m'attends à le revoir sous dix à douze jours. J'imagine que vous et M. Laurens serez ici à cette époque; car j'ai besoin de vos conseils, et je ne puis rien faire sans vous. Si la crise actuelle de vos affaires vous empêche de venir, que M. Laurens, au moins, fasse le voyage. Nous ne communiquerons avec vous que par des exprès, attendu que les lettres que vous m'envoyez par la poste sont presque

toutes décachetées. J'écrirai, par le prochain courrier, à M. Jay, en le priant de se rendre aussi à Paris le plus tôt possible.

» J'ai reçu la lettre où vous me donnez avis d'une lettre-de-change tirée sur moi pour vos appointemens d'un trimestre : il y sera fait honneur. Je suis, etc.

B. FRANKLIN.

(Supposant que M. Laurens était en Hollande avec M. Adams, je lui écrivis en même temps la lettre suivante :)

§ 8.

Passy, 20 avril 1782.

« MONSIEUR,

» J'ai reçu, par M. Oswald, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 du courant; il m'a également apporté une lettre de lord Shelburne, qui me l'a présenté sous des rapports tout aussi flatteurs, en ajoutant, que « M. Oswald » connaît le fond de sa pensée, et que je dois » m'en rapporter à tout ce qu'il m'annoncera de » sa part. » Toutefois M. Oswald ne m'a pas fait connaître autrement le fond de la pensée de Sa Seigneurie, si ce n'est, en m'assurant de ses vœux sincères pour la paix. Son message paraît avoir plutôt pour objet de recevoir des propositions que d'en faire. J'ai répondu à M. Oswald, que je ne pouvais faire aucune ouverture sans le concours des Commissaires mes collègues, et qu'en nous

supposant même tous réunis, nous ne négocierions que de concert avec la France. Je lui ai proposé de le présenter à M. de Vergennes; ce qu'il a accepté. Sur la déclaration toute semblable qu'il a faite des dispositions de l'Angleterre à traiter de la paix, le Ministre a répliqué, que la France partageait ses intentions, et qu'elle était prête à ouvrir des conférences pour un *traité général*, mais non pour une paix séparée. Le Ministre ajouta, que Paris lui semblait le lieu le plus favorable pour négocier, puisque l'Espagne y avait déjà un Ambassadeur, et qu'il était facile d'y réunir tous les Commissaires américains; et cela, dans la supposition où les parties traiteraient directement entre elles, sans l'intervention de médiateurs; que, si l'on voulait, au contraire, recourir à une médiation, c'était à *Vienne* que les Plénipotentiaires devaient se rendre. M. de Vergennes déclara que le Roi, son maître, désirait si ardemment la paix, qu'il en traiterait par-tout où S. M. Britannique le jugerait à propos; et que la meilleure preuve qu'il pouvait donner de sa fidélité à remplir les engagemens à venir, c'était la loyauté et l'exactitude avec lesquelles il observerait ses conventions avec ses Alliés actuels. M. Oswald est parti, par la voie de Calais, avec ces réponses générales, et il espère revenir sous peu de jours. Je pense qu'il serait utile pour vous et pour M. Adams de vous trouver à Paris à la même époque. Si la

situation critique des affaires forçait M. Adams à rester en Hollande, je vous prie de venir au moins seul, et de m'apporter son opinion et ses conseils. J'ai proposé à lord Shelburne de vous dégager de vos obligations comme prisonnier sur parole, afin que vous ayez plus de liberté pour négocier. J'avais eu l'honneur de vous écrire peu de temps avant l'arrivée de M. Oswald. Ma lettre a été remise à M. Young, votre secrétaire, avec une copie de votre commission et des offres d'argent, si vous en aviez besoin. Espérant que vous ne retournerez pas en Angleterre avant de venir à Paris, je ne vous parlerai pas de nos affaires en *Hollande* et en *Espagne*. M. de Vergennes m'a dit qu'il serait charmé de vous voir. M. Oswald a répondu parfaitement à l'idée que vous m'aviez donnée de son caractère; il me plaît beaucoup.

J'ai l'honneur d'être, etc.

B. Franklin.

(Peu de temps après l'envoi de ces dépêches, je reçus la lettre suivante de M. Adams.)

§ 9.

Amsterdam, 16 avril 1782.

Monsieur,

Hier, après midi, M. William Vaughan, de Londres, est venu chez moi avec M. Laurens,

fils du Président. Il était porteur d'un billet du Président, qui se trouvait, m'a-t-il dit, à Harlem, et désirait me voir. Je suis parti pour Harlem, et j'ai rencontré mon ancien ami à l'auberge du *Lion d'or*.

« Le Président m'a dit qu'il était venu en partie pour sa santé et pour le plaisir de me voir: en partie, pour conférer avec moi, et s'assurer s'il se formait une juste idée de l'état actuel des choses. Il désirait au moins connaître mes sentimens, et plusieurs personnes du nouveau Ministère l'avaient engagé à cette démarche.

» Je lui demandai s'il était en pleine liberté; il me répondit qu'il était toujours prisonnier sur parole, mais avec la faculté de s'exprimer avec moi sans réserve.

» Je lui répliquai que sa qualité de prisonnier m'empêchait de lui communiquer même ses propres instructions, et de conférer avec lui comme avec un de nos collègues, pour la conclusion de la paix; qu'en conséquence, notre entretien serait de particulier à particulier, et que je me réservais, dans tous les cas, d'en faire part à nos collègues et à nos alliés.

» M. Laurens assura que lord Shelburne et les nouveaux Ministres désiraient ardemment savoir si l'on avait en effet des pleins-pouvoirs pour traiter de la paix; s'il était possible de conclure à d'autres conditions que celles de la reconnais-

sance de l'Indépendance des États-Unis. Il leur répondit que, dans son opinion, l'aveu soit formel, soit tacite de notre Indépendance, était une condition rigoureuse, et qu'on ne ferait aucun traité séparé de la France : il m'a demandé s'il avait eu raison de répondre ainsi : j'ai dit que j'étais parfaitement de son avis.

» Il ajouta que les nouveaux Ministres avaient reçu le rapport de *Digges ;* mais que c'était un homme auquel on ne se fiait pas beaucoup, et qu'une personne appelée, je crois, Oswald, était partie d'Angleterre en même temps que lui, pour se rendre à Paris auprès de vous.

» Je le priai de considérer, entre nous et sans en rien dire au Ministère, si nous pouvions avoir une paix réelle, tant que le Canada et la Nouvelle-Écosse resteraient entre les mains des Anglais, et si nous ne devrions pas exiger au moins la stipulation formelle que l'Angleterre n'aurait, sur ces frontières, ni armée permanente, ni troupes réglées, ni fortifications. Je lui fis observer que, dans l'état actuel des choses, nous n'avions aucun motif d'être si pressés de conclure la paix; que, si le temps n'était pas encore venu d'obtenir des conditions honorables, la Nation devait attendre une époque plus favorable.

» Le bon vieillard a des idées politiques parfaitement saines. Le nouveau Ministère ne lui paraît pas offrir, plus que l'ancien, une garantie

d'intégrité et de talens. « Ces gens-là, dit-il, ne » savent ce qu'ils veulent; ils sont, comme leurs » prédécesseurs, conduits par le même système » d'artifice, de duplicité, d'imposture et de cor- » ruption. Lord Shelburne ne cesse de flatter le » Roi de l'idée de réconciliation, de paix sé- » parée, de chimères semblables; la Nation, et » tout ce qui pense bien, désire une paix géné- » rale, et la reconnaissance expresse de l'Indé- » pendance américaine : quelques-uns des plus » sages consentent à la cession du Canada et de » la Nouvelle-Écosse. »

» Tout le désir de M. Laurens était de savoir jusqu'à quel point le rapport de Digges était vrai. Après une heure ou deux de conversation, je retournai à Amsterdam, et il repartit pour Londres.

» On n'est parvenu qu'à force d'artifices à faire hausser les fonds publics; si vous connaissez un moyen d'y mettre ordre, j'y concourrai avec plaisir. On sait maintenant que notre Commission a pour objet de conclure une paix générale avec des personnes munies d'un égal pouvoir. Si vous le trouvez bon, je ne recevrai aucun autre messager, qu'il n'ait qualité de Plénipotentiaire.

» On s'attend que la 7.e province, celle de Gueldres, reconnaîtra aujourd'hui l'Indépendance de l'Amérique. Telle est enfin notre situation, que nous ne devons plus nous contenter

d'une trêve ni d'aucune convention qui ne serait pas la reconnaissance formelle de la souveraineté des États-Unis; je serais cependant satisfait de connaître vos sentimens sur ce point.

J. ADAMS.

(Je répondis sur-le-champ en ces termes :)

§ 10.

Passy, 21 avril 1782.

« MONSIEUR,

» Je viens de recevoir votre lettre, datée du 16 courant, par laquelle vous m'informez de l'entrevue qui a eu lieu entre Votre Excellence et M. Laurens. J'apprends avec joie que ses sentimens politiques s'accordent avec les nôtres, et que l'on serait disposé, en Angleterre, à nous céder le Canada et la Nouvelle-Écosse.

» J'approuve votre idée de ne plus recevoir de messager qui ne soit Plénipotentiaire; je ne puis cependant refuser de revoir M. Oswald. Le Ministre français ayant considéré la lettre de lord Shelburne comme une sorte de pièce officielle, M. Oswald doit, d'ailleurs, à son retour, nous apporter des propositions explicites. J'aurai soin de vous tenir au courant de tout ce qui se passera.

» Le dernier acte du Parlement, relatif à l'échange des Américains comme *prisonniers de*

guerre, conformément aux droits des gens, et *nonobstant* les termes de leur écrou, semble une renonciation au dessein de juger nos concitoyens comme coupables de haute trahison ; c'est une espèce de reconnaissance tacite de notre Indépendance. Après une semblable démarche, il ne sera pas difficile au Parlement de la reconnaître expressément. On prépare les transports qui doivent renvoyer les prisonniers chez eux. J'ai expédié hier les passeports qu'on m'a demandés.

» Sir Georges Grand m'a fait voir une lettre de M. Fizeaux, où il dit : Que si nous savons profiter de l'enthousiasme qui règne actuellement en faveur de l'Amérique, nous obtiendrons aisément en Hollande un emprunt de cinq ou six millions de florins; et que, si sa maison reçoit une autorisation à cet effet, il ne doute pas du succès; mais qu'il n'y a pas de temps à perdre. Je vous recommande fortement cet objet, comme d'une nécessité absolue pour les opérations de notre financier M. Morris. Il ne sait pas que la plus grande partie des cinq derniers millions a été employée à acheter des marchandises d'Europe ; il m'avise en conséquence de traites considérables qu'il sera forcé de tirer sur moi pendant l'été. La Cour de France nous a alloué six millions de livres tournois pour l'année courante; mais cette somme est bien au-dessous de nos besoins. Nous avons à faire honneur à des enga-

gemens onéreux, et près de deux millions et demi à payer à M. Beaumarchais, sans compter les intérêts des billets, etc., etc. La maison Fizeaux et Grand vient de recevoir sa commission spéciale de Banquiers du Roi de France. Sous ce rapport, et sous tous les autres, elle est celle que je crois la plus convenable pour notre opération. Votre Excellence étant sur les lieux, jugera mieux des conditions; elle m'obligera de s'entendre avec ces messieurs; je ne voudrais avoir à m'occuper de cette affaire, que lorsque nous aurons besoin de leur secours pour solder de maudites lettres de change. Je suis, etc.

B. Franklin.

(M. Adams me fit la réponse que je vais transcrire.)

§ 11.

Amsterdam, 2 mai 1782.

« Monsieur,

» J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 20 avril, et le fils de M. Laurens se charge de la lettre que vous y avez jointe pour son père. Les instructions nous sont arrivées à bon port par le courrier de Versailles, et je ne doute pas de la sûreté des autres dépêches confiées au même canal. J'ai reçu, par le capitaine Smedley, votre correspondance avec M. Hartley; je saisirai la première occasion particulière de vous la renvoyer, en même temps que celle du comte de S***.

» M. Laurens et M. Jay feront, j'espère, le voyage de Paris; mais je crains qu'il ne soit pas en mon pouvoir d'y aller. L'état actuel de vos négociations coïncide à merveille avec la proposition que je suis chargé de faire, dès que le Cabinet de Versailles le jugera convenable, d'une triple ou quadruple alliance. Cet objet important, le traité de commerce que l'on discute en ce moment et la négociation de l'emprunt, voilà les divers motifs qui m'empêchent de quitter la Hollande, à moins d'une nécessité absolue. Si l'on était réellement disposé à joindre le Canada à la Confédération américaine, il n'existerait plus, je pense, de grandes difficultés entre l'Angleterre et l'Amérique, pourvu toutefois que nos alliés fussent satisfaits de cet arrangement. Dans ma dépêche précédente, je disais qu'il importait d'insister sur l'aveu formel de notre Indépendance; mais je n'entendais pas qu'il fallût en faire l'objet d'un article dans le traité. Que les Anglais fassent un traité de paix avec les Etats-Unis d'Amérique, je n'ai. pas besoin d'une autre reconnaissance. L'affaire de l'emprunt me donne ici beaucoup de tourmens et d'embarras. Il est bien vrai que je puis ouvrir un emprunt de cinq millions; mais j'avoue que je n'ai pas l'espérance de le voir remplir. L'argent comptant est très-rare dans ce pays; depuis deux ou trois ans le commerce de la Hollande souffre beaucoup; la France, l'Es-

pagne, l'Angleterre, la Russie, la Suède, le Danemarck et d'autres Puissances lui ont fait des emprunts successifs, sans compter ceux ordonnés par les Etats-généraux, par les Provinces et même par les Colléges municipaux. Les entrepreneurs sont accablés de fardeaux au-dessus de leurs propres forces, et tous les courtiers de la République sont tellement engagés, qu'ils ne sauraient prêter même un ducat.

» Telle est la véritable cause de notre peu de succès. Cependant on allègue encore cent autres prétextes; on regarde comme un tel honneur d'être le banquier des Américains, et l'on espère tirer de cette circonstance tant d'avantages pour le commerce, qu'il existe, pour obtenir ce titre, une concurrence prodigieuse. Plusieurs maisons de commerce ont des prétentions excessives, et je ne puis choisir entre elles sans me faire beaucoup d'ennemis. J'ai cherché les moyens de calmer cet empressement et de contenter tout le monde; mais, jusqu'à présent, j'ai peu d'espoir d'y parvenir. Telle maison à qui je m'adresse aujourd'hui refuse, en disant qu'elle aurait accepté mes offres, si je les lui avais faites plus tôt et dès l'origine. Celles à qui je m'étais adressé d'abord, répondent qu'elles ne peuvent plus se procurer d'argent. Au résultat, il m'est parfaitement indifférent de traiter avec telle ou telle, pourvu que ce soit au mieux des intérêts des

États-Unis. La question, quoique simple, n'est pas d'une solution facile; ce qu'il y a de plus clair, après dix-huit mois de tâtonnemens pénibles, c'est qu'aucune maison n'est encore en état de remplir entièrement mon attente. Il est des temps et des pays où l'enthousiasme fait des prodiges, mais l'enthousiasme qu'on a ici pour les Américains n'est pas assez fort pour délier les cordons de la bourse.

Peut-être aurons-nous plus de succès une autre année, si la guerre continue. J'ai l'honneur, etc.

J. Adams.

(Pendant l'absence de M. Oswald, M. Laurens m'écrivit cette autre lettre.)

§ 12.

Londres, 30 avril 1782.

« Monsieur,

» Je vous ai écrit le 7 du courant par M. Oswald. Le 28, j'ai reçu l'honneur de votre réponse du 12, avec une copie de la Commission pour traiter de la paix; l'une et l'autre m'ont été remises par M. Young.

» La reconnaissance qu'avait exigée de moi l'ancien Ministère a été annullée. On a bien voulu m'élargir sans conditions; mais, comme je ne veux pas que les États-Unis soient surpassés en géné-

rosité, j'ai pris sur moi d'assurer lord Shelburne, dans une lettre de remercîment, que le Congrès ne manquerait pas d'offrir une juste compensation de ce procédé. Le lieutenant-général Cornwallis me semble la seule personne susceptible d'être échangée contre moi. Le Congrès offrait, il y a quelque temps, pour ma rançon, un autre lieutenant-général, et j'apprends qu'il était dernièrement question, à ce sujet, de lord Cornwallis lui-même. Ce serait une grande satisfaction pour moi de vous voir concourir à l'acquittement de cette dette d'honneur, en obtenant que cet officier-général fût délié de sa parole. Quant à moi, quoique je ne sois pas un aventurier, je ne m'exposerais pas à la censure, en faisant ce marché de concert avec vous. Je vous conjure, Monsieur, d'y réfléchir sérieusement. Je prendrai la liberté de vous demander quelle est votre détermination, quand je serai arrivé sur le Continent; ce qui ne peut manquer d'être sous peu de jours. Lord Cornwallis, avec qui j'eus dernièrement une conversation, me présenta le cas de conscience que voici : « Supposons, me dit-il, que les Américains » eussent déjà résolu d'offrir lord Cornwallis en » échange de M. Laurens, pourrais-je mainte- » nant, que vous êtes libre, jouir du bénéfice » d'une semblable intention? » Je n'hésitai point à répondre d'après mon cœur et avec ma franchise accoutumée : « Sans doute, Milord; dans ce cas

l'échange aurait lieu à votre égard, et j'en prendrais hardiment sur moi toute la responsabilité : je crains que certaines formes légales ne forcent à me rendre libre sans conditions; mais j'ai préalablement refusé de recevoir aucune faveur, si ce n'est sur le pied d'une juste réciprocité. » Il n'y a pas de doute que les questions de Sa Seigneurie ne fussent destinées à obtenir ces éclaircissemens.

» J'ai uniformément et explicitement déclaré aux Anglais de la première distinction que j'ai été à portée de voir, qu'aux termes de nos alliances, on n'obtiendrait rien de nous sans l'aveu de notre Indépendance, et sans le consentement de nos alliés. « En un mot, ai-je dit, si vous voulez la paix, demandez qu'elle soit générale. » Cette doctrine a été mal accueillie, et surtout par ceux qui ont le plus d'influence sur la marche des affaires; mais, depuis mon retour de Harlem, j'ai confirmé mes déclarations de la manière la plus positive, et l'entêtement de ces Messieurs s'est un peu adouci. Vous en serez bientôt instruit par le digne ami que vous recommandait ma lettre du 7, et qui repartira d'ici à deux jours pour Passy et Versailles avec une commission plus durable que la première; j'ai tout lieu de l'espérer.

» Recevez, Monsieur, mes remercîmens pour vos offres d'argent; je sais trop combien vous devez être embarrassé sur cet article, et quel est le mauvais état de nos finances américaines en Eu-

rope. Je n'ajouterai pas à votre gène, s'il est possible, et je n'aurai recours à vous qu'à la dernière extrémité. Jusqu'à présent j'ai vécu sans emprunt, et je me suis déterminé à ne point puiser dans d'autres bourses que la mienne tant qu'elle durera; il est vrai que mes ressources sont modestes; mais je sais y conformer mes dépenses et ma manière de vivre. Je prie Dieu de vous être en aide, et j'ai l'honneur, etc.

HENRY LAURENS.

P. S. J'ai trouvé convenable, non-seulement d'exhiber mes pleins-pouvoirs à lord Shelburne, mais de lui en laisser prendre copie. Il me semble qu'il n'y a point de mal à faire connaître par-tout cette commission.

(Le 4 mai M. Oswald fut de retour, et m'apporta cette lettre de lord Shelburne.)

§ 13.

Hôtel de Shelburne, 28 avril 1782.

« MONSIEUR,

» C'est avec une vive satisfaction que j'apprends de vous que les excellentes qualités qui m'ont fait jeter les yeux sur M. Oswald, comme le plus propre à renouer nos relations amicales, ont été appréciées par vous, et l'ont recommandé à votre estime. Puisse l'effet de cette première communication de nos sentimens mutuels amener à une heureuse conclusion de tous nos débats politiques!

» La candeur avec laquelle M. le Comte de Vergennes exprime les sentimens et les vœux de Sa Majesté très-chrétienne, au sujet d'une prompte pacification, est un heureux présage de l'accomplissement de notre entreprise. Sa Majesté partage les mêmes sentimens, les mêmes vœux ; elle a fortifié ses Ministres dans leur intention de continuer d'agir d'une manière qui soit en harmonie avec la véritable dignité d'une grande Nation.

» Par suite de ces avances réciproques, M. Oswald retourne à Paris ; il débattra et réglera avec vous les préliminaires de temps et de lieux. Je me fais un plaisir de vous annoncer que M. Laurens est déjà délié des engagemens qu'il a dû prendre comme prisonnier sur parole.

» Il est décidé pareillement que M. Fox, du département duquel ressort nécessairement cette communication, enverra une personne chargée de conférer avec M. de Vergennes, et de convenir des mesures et démarches ultérieures pour l'avancement de cette importante affaire. M. Oswald vous communiquera aussi mes idées sur les points principaux de négociations.

» On prépare des transports pour conduire vos prisonniers en Amérique, où ils seront échangés. Vous apprendrez, j'en suis sûr, qu'on a pris toutes les précautions pour qu'il ne leur manque rien, et qu'ils soient bien traités. J'ai, etc. »

SHELBURNE.

Après avoir lu cette lettre, je fis part à M. Oswald de la partie qui avait rapport aux idées particulières de lord Shelburne; il m'assura que ce Ministre et tous ses collègues souhaitaient sincèrement la paix; qu'on avait pleine confiance dans la franchise connue de mon caractère; qu'on espérait aussi que je conserverais quelque affection pour la vieille Angleterre, et que je saisirais cette occasion pour en donner des preuves. Il me montra ensuite un extrait des délibérations du Conseil; mais ne me laissa pas le papier. En voici la substance autant que je me la rappelle.

Dans un Conseil du Cabinet tenu le 17 avril 1782, où furent présens lord Rockingham, lord Chancelier, lord Président, lord Camden, etc., (au nombre de quinze ou vingt, tous Ministres et Grands-Officiers d'État;)

» On proposa de représenter à Sa Majesté la nécessité où serait M. Oswald de retourner vers M. Franklin, pour lui apprendre que l'on consentait à traiter d'une paix générale; que Paris était choisi comme centre des délibérations, et que les points de discussions les plus importans dont on devait s'occuper, étaient la reconnaissance, de la part de l'Angleterre, de l'Indépendance américaine, à condition qu'elle se trouverait replacée dans la position où l'avait laissée la paix de 1763. »

M. Oswald me dit aussi qu'il avait parlé, à

lord Shelburne de mes observations touchant la réconciliation; qu'il les lui avait montrées; qu'il avait même consenti à les lui laisser un soir, pourvu que Sa Seigneurie lui donnât sa parole d'honneur de les lui remettre; qu'elles avaient produit quelqu'impression sur lui; qu'il avait tout lieu d'espérer que cette affaire serait terminée à notre satisfaction vers la fin du traité, et qu'il craignait véritablement qu'il n'en fût question d'abord. Il ajouta que lord Shelburne avait dit en effet qu'il n'aurait jamais cru qu'on espérât quelques dédommagemens, et qu'il était étonné que je ne susse pas si l'on avait, ou non, l'intention d'en demander. Finalement, M. Oswald m'apprit que, comme l'affaire qui allait bientôt nous occuper, appartenait surtout au département de l'autre Secrétaire M. Fox, on l'avait chargé d'annoncer l'arrivée très-prochaine d'un Agent venant de ce département, et que cet agent était l'honorable M. Grenville, frère de lord Temple, et fils du célèbre Georges Grenville, naguère Chancelier de l'Échiquier.

J'écrivis sur-le-champ à M. le Comte de Vergennes le petit mot suivant :

§ 14.

Passy, 4 mai 1782.

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que M. Oswald arrive à l'instant de Londres, et qu'il

est chez moi. Il m'a remis une lettre de lord Shelburne, que je vous envoie sous ce pli, avec copie d'une lettre de moi, dont elle est la réponse. M. Oswald me dit que le Conseil du Roi est convenu de traiter à *Paris*, et pour une *paix générale;* que les détails de la marche à suivre pour parvenir à ce traité appartenant plus particulièrement au département de M. Fox, ce Secrétaire dépêchera tout exprès, comme fondé de pouvoirs, M. Grenville : on l'attend donc d'un jour à l'autre ici. M. Oswald aura l'honneur de se présenter chez Votre Excellence, dès qu'il vous plaira de le recevoir. Je suis, etc., etc.

D. Franklin.

(Et je reçus, le lendemain, la réponse suivante :)

Versailles, 5 mai 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois, ainsi que celles qui y étaient jointes. Je vous verrai avec plaisir, avec votre ami, demain matin à onze heures. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

De Vergennes.

Par conséquent j'allai avec M. Oswald à Versailles, et nous trouvâmes le Ministre. M. Oswald lui fit connaître que sa Cour était disposée à traiter sur une paix générale, et à Paris même; il lui

annonça l'arrivée prochaine de M. Grenville, qu'il dit être parti à-peu-près en même temps que lui, mais par Ostende. Notre conversation fut générale, assez agréable, mais n'offrit rien d'important. En revenant, M. Oswald me dit encore qu'il croyait que l'affaire du Canada serait décidée à notre satisfaction, et qu'il espérait qu'on n'en ferait mention qu'à la fin du traité. Il chercha aussi à me faire entendre que l'Espagne pourrait bien apporter de grands obstacles au traité; mais qu'on saurait la mettre à la raison en cas qu'elle fût déraisonnable; que la Russie était liée avec l'Angleterre; qu'elle avait fait récemment de grandes découvertes dans les parties les plus retirées de l'Amérique septentrionale; qu'elle pouvait y fonder des établissemens, transporter une armée de Kamschatka jusqu'à la côte du Mexique, et conquérir toutes ces contrées. Ses idées me parurent un peu folles, mais je le laissai parler sans le contredire. Après tout, ce que j'avais pu apprendre par M. Oswald des sentimens de lord Shelburne, quoiqu'il eût été spécialement chargé de me les communiquer, était si peu de chose, que je ne pouvais m'empêcher de trouver fort étrange qu'on me l'eût dépêché de nouveau, puisque M. Grenville devait le suivre de si près. J'étais, comme d'ordinaire, à la Cour mardi, quand M. de Vergennes me demanda si M. Oswald ne m'avait pas mis plus au fait des affaires. Je lui dis qu'on

m'avait fait voir le mémoire du Conseil, et l'instruisis des expressions vagues qu'il contenait au sujet des délibérations. Il parut surpris qu'il n'eût rien apporté de plus précis. Je supposai que M. Grenville aurait quelque chose de mieux à nous dire.

(Le lendemain matin j'écrivis à M. Adams la lettre suivante :)

§ 15.

Passy, 8 mai 1782.

Monsieur,

M. Oswald, dont je vous ai parlé dans une de mes précédentes, est de retour. Il m'a remis une nouvelle lettre de lord Shelburne, dans laquelle Sa Seigneurie me mande que M. Oswald est chargé de me communiquer ses sentimens. Ce dernier est cependant fort économe d'ouvertures. Tout ce qu'il m'a appris, c'est que le Ministère délibère sur le point de savoir si l'Indépendance américaine doit être reconnue « sous condition que la Grande-Bretagne sera replacée dans la même position où elle se trouvait par le traité de paix de 1763. » Cela veut dire, ce me semble, qu'elle entend que toutes les îles que la France lui a ôtées soient rendues : c'est, en quelque sorte, une proposition de nous rendre ce que nous avons déjà, et de faire payer à la France le prix qu'il lui plaira

de demander. M. Grenville, que vient de dépêcher M. Fox, est attendu ici d'un jour à l'autre. M. Oswald m'assure que M. Laurens sera bientôt à Paris. Je reçois à l'instant votre lettre du 2 courant. Je vous écrirai dorénavant par les courriers de la Cour, car je suis sûr que les lettres que vous m'envoyez sont ouvertes à la poste, soit ici, soit en Hollande. Je dois présumer qu'il en est de même pour les lettres que je vous adresse. Je vous envoie l'enveloppe de votre dernière, pour que vous en voyiez le cachet. Je suis avec respect, Monsieur, de Votre Excellence, etc.

B. Franklin.

(J'avais à peine envoyé cette lettre, que M. Oswald entra, suivi de M. Grenville, qui venait d'arriver. Il me remit la lettre suivante de la part de M. Fox, Secrétaire d'État.)

§ 16.

Monsieur,

Quoique M. Oswald ait dû vous informer déjà de la nature de la mission dont M. Grenville est chargé, cependant je ne puis m'empêcher de saisir l'occasion que m'offre son départ, pour vous témoigner l'estime et le respect que j'ai toujours eus pour votre personne, et pour vous prier de croire qu'aucun changement dans ma position n'a pu en apporter dans mes désirs ardens pour

une *réconciliation ;* ils sont demeurés invariables depuis le commencement de cette querelle malheureuse. M. Grenville connaît très-bien mes sentimens à cet égard ; il sait les grandes espérances que j'ai conçues. Les peuples avec lesquels nous sommes en querelle, sont trop raisonnables pour prolonger une contestation qui n'a plus d'objet réel ou imaginaire.

Je connais trop la libéralité de vos opinions pour craindre que vous soyez prévenu contre le nom de M. Grenville, de manière à ne pas apprécier ses talens et les qualités excellentes de son cœur, à soupçonner le moins du monde la sincérité de ses vœux pour la paix; on n'en forme pas de plus ardens de l'un ou de l'autre côté.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

C. F. Fox.

Je croyais que ces messieurs avaient été à Versailles, et que M. Grenville aurait fait une visite à M. de Vergennes avant de se présenter chez moi; mais je m'aperçus bientôt, par sa conversation, que ma supposition n'était pas fondée. M. Grenville me pria de l'introduire auprès de ce Ministre. Je lui écrivis donc immédiatement, pour lui apprendre que M. Grenville était arrivé; qu'il désirait savoir quand il plairait à Son Excellence de lui accorder une audience. J'envoyai ma lettre par un courrier. J'entrai alors en conver-

sation avec M. Grenville sur le but de sa mission. M. Fox me l'avait recommandé comme étant parfaitement instruit de ses sentimens. M. Grenville me dit que tout le monde désirait une paix basée sur des conditions raisonnables ; qu'on avait renoncé à l'idée d'asservir l'Amérique, et que, puisque la France et l'Amérique avaient atteint le but qu'elles s'étaient d'abord proposé, on espérait que rien ne pourrait plus s'opposer à une *conciliation ;* que l'Angleterre était disposée à conclure un traité de paix avec toutes les Nations qui lui faisaient la guerre ; qu'elle consentait que Paris devînt le lieu des délibérations. Je ne poussai guère plus loin mes questions, présumant qu'il réservait d'autres communications pour l'entrevue qu'il comptait avoir avec M. de Vergennes. Ces messieurs me firent l'honneur de dîner avec moi ; car je leur avais dit que j'étais presque sûr que le courrier serait de retour avant qu'ils s'en allassent. Cette circonstance me fournit l'occasion de causer plus long-temps avec M. Grenville, qui me parut un jeune homme doué de beaucoup d'esprit, de jugement, d'intelligence et d'instruction, répondant parfaitement au portrait que M. Fox en avait fait. Ces messieurs me quittèrent cependant vers les six heures, et mon courrier n'arriva que sur les neuf heures du soir. M. de Vergennes me répondait qu'il était fort content de l'arrivée de M. Grenville,

qu'il serait prêt à nous recevoir le lendemain entre dix et onze heures. J'envoyai sans délai cette réponse à M. Grenville, avec un petit mot, en le priant de se trouver à Passy, chez moi, à huit heures, pour que nous eussions le temps de déjeûner avant de partir. Je n'ai pas gardé copie de ces trois billets, autrement je les eusse insérés; car, quoique assez insignifians par eux-mêmes, ils peuvent être nécessaires pour rapprocher des dates, constater des faits, et mettre au jour les sentimens de leurs auteurs sur certains points.

(Voici la réponse que j'ai reçue : « M. Grenville fait ses complimens à M. Franklin; il aura certainement l'honneur de se trouver chez lui demain à huit heures. »)

Rue de Richelieu, mercredi soir.

Nous partîmes, comme nous en étions convenus, le lendemain matin de Passy; nous arrivâmes à point nommé chez M. de Vergennes, qui fit à M. Grenville l'accueil le plus favorable, à cause surtout des liens d'amitié qui avaient autrefois subsisté entre son oncle et lui, lorsqu'ils étaient Ambassadeurs ensemble à Constantinople. Après une conversation préliminaire fort agréable, M. Grenville présenta les lettres dont il était porteur de la part de M. Fox, Secrétaire d'État; et, je crois aussi, de la part du Duc de Richmond. Le Ministre en prit connaissance; on entama bien-

tôt le sujet de la paix. Tout ce que je puis me rappeler de cette conversation, c'est qu'après une déclaration mutuelle de la bonne disposition des deux Cours, M. Grenville signifia « qu'en cas que l'Angleterre reconnût l'Indépendance américaine, elle espérait que la France rendrait les îles qu'elle avait conquises sur l'Angleterre, moyennant une restitution, en forme d'échange, des îles de Miquelon et de Saint-Pierre ; que, puisque la France avait atteint le but qu'elle s'était proposé par la guerre, on avait tout lieu de supposer qu'elle se contenterait de ces conditions. » Le Ministre sembla sourire à l'idée de l'échange proposé. « L'Amérique, dit-il, ne vous demande pas son Indépendance ; M. Franklin est ici présent pour vous assurer de cette vérité. » — Il est vrai, répliquai-je ; nous ne croyons pas avoir besoin d'acquérir ce qui nous appartient, ce que nous avons acheté au prix de torrens de sang et d'immenses trésors, ce qu'enfin nous possédons. Le Ministre reprit ainsi la parole : « Quant aux prétendues raisons que nous avons d'être contens des avantages que nous a procurés la guerre, examinez un peu la conduite de votre Nation dans les guerres passées. Par exemple, quels furent les motifs de la dernière guerre? Vos prétentions à quelques terres incultes sur les bords de l'Ohio et sur la frontière de la Nouvelle-Écosse. Eh bien! vous êtes-vous contentés de la cession qu'on vous en a faite?

Point du tout; vous retîntes, après la paix, tout le Canada, la Louisiane, la Floride, la Grenade et d'autres îles des Indes occidentales, en outre la plus grande partie des pêcheries du nord, avec toutes les conquêtes que vous aviez faites en Afrique, dans les Indes orientales. » On en vint à faire observer alors qu'il n'était pas juste qu'une Nation pût, après avoir livré sans aucune provocation une guerre sanglante à ses voisins, espérer de se rasseoir dans ses États, sans être obligée d'en resserrer les bornes; de se voir enfin restituer tout ce qu'elle aurait pu perdre par suite de son agression. M. Grenville prétendit, à ce sujet, que la guerre n'avait été que la conséquence des moyens dont la France s'était servis pour exciter les Américains à la révolte. Cette remarque piqua M. de Vergennes. Il déclara donc, d'un ton très-ferme, que le coup avait été porté et l'Indépendance déclarée, long-temps avant que la France prît part à la querelle; et il défiait le monde entier de produire la moindre preuve du contraire. « M. Franklin, continua-t-il, qui est au fait de tout ce qui s'est passé, peut me contredire, si je ne dis pas la vérité. » Il répéta ensuite à M. Grenville ce qu'il avait dit à M. Oswald, quant à l'intention qu'avait le Roi de négocier avec équité, et de se soumettre strictement aux conditions du traité auquel il consentirait : il ajouta qu'il donnerait à la Commission

des preuves convaincantes de cette disposition, par la fidélité et l'exactitude qu'il mettrait à remplir les promesses qu'il avait faites à ses Alliés; qu'enfin ce que le Roi avait le plus en vue, c'était de traiter avec dignité. Il dit de plus à M. Grenville, qu'il écrirait sans délai à l'Espagne et à la Hollande; qu'il communiquerait à ces Cours ce qui s'était passé, et lui rendrait compte de leurs réponses; qu'en attendant, il espérait que M. Grenville trouverait d'agréables sujets de distraction en France; qu'enfin il instruirait le Roi de leur conversation, et qu'il serait bien aise de le revoir le lendemain.

En revenant de Versailles, M. Grenville ne me sembla pas absolument content de sa conversation avec M. de Vergennes; il était pensif. Il me dit qu'il avait amené avec lui deux messagers d'État; qu'après sa seconde entrevue avec le Ministre, il en enverrait peut-être un à Londres. Je lui demandai alors la permission de profiter de cette occasion pour répondre aux lettres que j'avais reçues de MM. Shelburne et Fox; il eut la bonté de promettre de me prévenir du départ de son courrier. Il ne m'invita pas à l'accompagner le lendemain à Versailles; je ne m'y suis pas offert.

Les allées et venues de MM. Grenville et Oswald furent observées; on en parla beaucoup à Paris. Le Marquis de Lafayette ayant appris des

Ministres quelque chose de l'objet du voyage de ces messieurs à Paris, il m'en parla; et attendu les ordres que j'avais reçus du Congrès, de conférer avec lui, et d'accepter son aide dans nos affaires, je lui appris tout ce qui s'était passé. Il me dit que le Duc de Nivernois avait été envoyé à Londres, pendant que le traité de la paix dernière se faisait à Paris, afin que cette Cour pût être, à sa volonté, instruite par lui de tout ce qui s'y passait, et prévenir ainsi toute erreur et toute mésintelligence; qu'un tel emploi lui serait aujourd'hui fort agréable pour plusieurs motifs; d'abord parce qu'il appartenait à présent à l'Amérique; qu'il connaissait les deux langues; qu'il était parfaitement initié dans nos intérêts, et qu'en un mot il croyait pouvoir se rendre utile. Il désira donc que je lui fisse connaître MM. Oswald et Grenville; et, à cet effet, il me promit de déjeûner chez moi tout aussitôt que je pourrais les réunir; ce que je me proposai de faire le samedi suivant.

J'étais à Paris vendredi matin (10 mai); je fis une visite à M. Oswald. Je le trouvai bien disposé; il désirait beaucoup contribuer à mettre fin à cette guerre désastreuse; mais je n'en fus pas plus instruit quant aux sentimens de lord Shelburne, relativement aux conditions. Je lui dis que le Marquis de Lafayette déjeûnerait avec moi le lendemain; je lui proposai de me faire le

même honneur, pour peu qu'il eût quelque envie de voir un personnage qui s'était tant distingué dans la dernière guerre. M. Oswald y consentit volontiers. Je rentrai chez moi avec l'intention d'écrire à M. Grenville, que je supposais retenu pour dîner à Versailles; mais il était alors de retour à son hôtel; car je trouvai chez moi le billet suivant :

Paris, 10 mai.

« M. Grenville adresse ses complimens à M. Franklin. Il compte expédier un courrier pour l'Angleterre ce soir à dix heures; il le chargera des lettres que M. Franklin voudrait envoyer par cette occasion. »

Je me mis de suite en devoir d'écrire aux Secrétaires d'État les deux petites lettres suivantes :

§ 17.

Au très-honorable C. J. Fox, Secrétaire d'État.

Passy, 10 mai 1782.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par M. Grenville, qui est, selon moi, un homme très-aimable et de beaucoup d'esprit. Je vous assure que son nom ne diminue pas, auprès de moi, l'estime que m'inspirent ses excellentes qualités. Je l'ai introduit, tout aussitôt qu'il m'a été possible, auprès de M. de Vergennes; il vous rendra compte lui-

même de la réception qu'on lui a faite. Puisse sa présence contribuer à achever la pacification tant désirée! puisqu'il n'existe plus aujourd'hui, comme vous le dites si bien, de raisons pour continuer une guerre si affreuse. Je suis très-flatté de l'opinion favorable que s'est formée de moi une personne que j'estime depuis si long-temps; et j'espère que ma conduite ne l'affaiblira jamais.

J'ai l'honneur d'être votre, etc., etc.

B. Franklin.

§ 18.

A Lord Shelburne.

Passy, 10 mai 1782.

Milord,

J'ai reçu, par M. Oswald, la lettre du 22 dernier, que Votre Seigneurie m'a fait l'honneur de m'écrire. J'apprends qu'il a été envoyé une seconde fois, pour fixer avec moi les préliminaires de temps et de lieu. Il me paraît que M. Grenville et M. de Vergennes ont, hier, désigné Paris comme centre des délibérarions : cette résolution me convient parfaitement. On ne peut fixer le temps avant que la Cour de France n'ait reçu des réponses de Madrid et de La Haye, et que mes collègues ne soient arrivés; j'attends de jour en jour l'arrivée de MM. Jay et Laurens : M. Adams doute qu'il puisse se trouver ici; mais son absence ne nous empêchera pas d'agir.

« Je suis charmé d'apprendre que M. Laurens ait été entièrement dégagé des obligations auxquelles il s'était soumis. Votre Seigneurie m'a rendu un grand service, par la promptitude qu'elle a mise à lui accorder cette faveur. Veuillez en accepter mes remercîmens. Votre lettre m'annonce qu'il n'y a pas à douter qu'on prépare des transports pour renvoyer nos prisonniers en Amérique, et qu'on aura soin qu'ils soient à leur aise et bien traités. Ces gens seront, à leur retour, répandus sur tous les Etats-Unis, et ce qu'ils diront des égards bienveillans que le Ministère actuel aura eus pour eux, diminuera le ressentiment qu'a fait naître, aux Colonies, l'idée des malheurs qu'ils ont essuyés sous le Ministère précédent. J'ai conseillé à M. Oswald de rester ici quelque temps; car je crois que sa présence peut être de quelque utilité. J'ai l'honneur d'être, de Votre Seigneurie, etc., etc.

B. Franklin.

J'envoyai ces deux lettres à M. Grenville, avec le billet suivant :

« M. Franklin adresse ses complimens à M. Grenville ; il le remercie de l'avis qu'il a bien voulu lui donner du départ de son courrier, et de l'offre obligeante qui l'accompagnait ; il l'accepte, et lui envoie sous ce pli deux lettres. »

« Le Marquis de Lafayette et M. Oswald feront à M. Franklin l'honneur de déjeûner avec lui,

demain entre neuf et dix heures. M. Franklin serait charmé d'avoir aussi la compagnie de M. Grenville, si cela peut lui être agréable. Il aurait fait, aujourd'hui à Paris, une visite à M. Grenville, mais il présumait que M. Grenville était à Versailles. »

Passy, vendredi soir 10 mai.

M. Grenville fit la réponse suivante :

« M. Grenville adresse ses complimens à M. Franklin; il aura l'honneur de déjeûner avec M. Franklin demain entre neuf et dix heures. »

« M. Grenville était à Versailles aujourd'hui, et il aurait été fâché que M. Franklin se fût donné la peine de passer ce matin chez lui. Le courrier aura le plus grand soin des lettres de M. Franklin. »

Paris, vendredi soir.

Tous ces messieurs se réunirent en effet; ils causèrent long-temps pendant le déjeûner, et se quittèrent à une heure après midi, également satisfaits les uns des autres.

Le lundi d'après, j'allai rendre visite à M. Grenville; je trouvai chez lui M. Oswald, qui me dit qu'il était sur le point de retourner à Londres. Il devait partir le lendemain matin, et je fus un peu surpris d'une résolution si soudaine. Croyant m'apercevoir que ces messieurs étaient en affaire, je me retirai pour écrire quelques lettres, au nombre desquelles se trouva la suivante, à lord Shelburne; car j'étais vraiment fâché de penser

que nous allions perdre un homme aussi honnête que M. Oswald.

§ 19.

A Lord Shelburne.

Passy, 13 mars 1782.

« J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Seigneurie, il y a peu de jours, par le courrier de M. Grenville, pour vous accuser la réception de votre lettre du 28 du mois passé, que j'ai reçue par M. Oswald. J'espérais alors que ce monsieur resterait quelque temps ici; mais il paraît que ses affaires l'ont rappelé plus tôt qu'il ne pensait. Je me flatte qu'il reviendra : plus je le connais, plus je l'estime. Je me persuade que sa modération, sa prudence et la bonté de son jugement, contribueront beaucoup, non-seulement à la prompte conclusion de la paix, mais encore à sa durée et à sa stabilité. J'ai l'honneur, etc.

B. FRANKLIN.

Le soir, je me rendis au logis de M. Oswald avec mes lettres. Il m'apprit que son intention était de revenir au plus tôt, et qu'afin de faire plus grande diligence, il laisserait sa voiture à Calais, puisque le temps qu'il lui en coûterait pour l'embarquer et la débarquer, pourrait lui faire perdre une marée. Je ne lui demandai pas la cause d'une si grande célérité. M. Grenville

s'étant fait annoncer, je me retirai, pour ne pas gêner leur conversation. Depuis le départ de M. Oswald, M. Grenville est venu me voir; il m'a répété les mêmes choses que M. Hartley m'avait déjà écrites; c'est-à-dire, qu'il y avait lieu de croire que la France formerait des prétentions différentes de celles auxquelles notre alliance pouvait l'autoriser; et que, dans ce cas, il né croyait pas que nous fussions tenus de continuer la guerre pour ses intérêts, etc. Je ne crus pas pouvoir mieux répondre à ces observations, qu'en lui relisant deux lettres que j'avais écrites à M. Hartley. Il sourit, et chercha à détourner la conversation; mais je lui fis connaître mes sentimens généraux sur les bienfaits, les obligations et la reconnaissance. J'observai que, selon moi, les hommes n'avaient que des idées imparfaites de leurs devoirs à cet égard; que l'obligation était une situation si pénible pour la plupart d'entre eux, qu'ils ne cessaient de chercher des raisons et des argumens pour prouver qu'ils ne devaient rien, ou qu'ils avaient amplement satisfait à ce qu'ils devaient; argumens par lesquels ils ne manquaient pas de se persuader trop facilement eux-mêmes. Je fis la supposition suivante : A et B sont étrangers l'un à l'autre; celui-ci est à la veille de se voir arrêté pour dettes; A lui prête l'argent nécessaire pour le libérer. B, devenu débiteur de A, s'acquitte au bout de quelque temps; ne doit-il rien

de plus? Il a sans doute acquitté la dette pécuniaire; mais l'obligation reste; il est encore débiteur envers A de sa commisération, qui l'a porté à lui prêter de l'argent dans un moment où il en avait si grand besoin. Si, par la suite, B trouve à son tour A dans la même situation où il était lui-même quand ce dernier lui prêta son argent, il peut alors s'acquitter en partie de la dette d'obligation, en lui offrant pareille somme. Je dis *en partie*, mais non entièrement; car lorsque A prêta à B de l'argent pour la première fois, il n'y avait aucun bienfait ancien qui l'y engageât. C'est pourquoi je pense que si A se trouve une seconde fois dans le même besoin, B est tenu, s'il le peut, de lui rendre encore le même service. M. Grenville me dit que je poussais bien loin mes idées de reconnaissance, si je voulais, dans notre position, les appliquer à la France; que c'était elle qui avait gagné par notre séparation de l'Angleterre, puisque cette séparation avait diminué la puissance de sa rivale et augmenté la sienne. Je lui répondis que je mettais un si grand prix aux secours que la France nous avait prodigués dans notre détresse, à la manière noble et généreuse dont elle les avait accordés, sans stipuler le moindre avantage soit pour son commerce, soit de toute autre espèce, que je ne me permettrais jamais de laisser affaiblir ma reconnaissance par de semblables raisonnemens. «Tous mes compatriotes, j'ose m'en

flatter, lui dis-je, pensent de même. M. Grenville ne put donc rien gagner sur l'objet dont il était venu m'entretenir ; il me quitta cependant de très-bonne humeur. Sa conversation est toujours polie, et ses manières sont obligeantes. M'ayant fait connaître qu'il désirait ardemment avoir une conférence avec moi, afin d'aviser aux moyens d'opérer une réconciliation avec l'Amérique, je lui promis de prendre cet objet en considération, et je fixai le samedi 1.er juin pour l'entrevue qu'il me demandait.

Le même jour je reçus encore une lettre de mon vieil ami M. Hartley. J'ai mis à part la correspondance que j'ai entretenue avec lui, au sujet de la paix, depuis le commencement de cette année, tant parce qu'elle avait précédé celle-ci, et qu'elle avait eu lieu sous l'ancien Ministère, que parce qu'elle ne consistait qu'en lettres sans mélange de conversation. Quant à celle-ci, comme elle est la première que j'aie reçue de lui sous le nouveau Ministère, et comme il est possible, d'ailleurs, qu'il m'en parvienne d'autres, je la joins ici (1)

---

(1) Cette lettre de David Hartley manque dans l'édition même de la Correspondance que vient de publier, à Londres, M. William Temple Franklin. *This letter est missing* (dit-il en note). Comme nous avons cette lettre sous les yeux, nous la reproduirons. « Mon cher ami, je n'ai que » quelques lignes à vous écrire. Notre Gouvernement vient

à ma réponse, et j'en ferai de même de toutes celles que je recevrai sur le même sujet.

§ 20.

A D. Hartley.

Passy, 13 mai 1782.

Mon cher Ami,

Je viens de recevoir votre lettre du 3 courant. Je vous remercie beaucoup de la bonne nouvelle que vous me donnez de l'Ordonnance de votre Gouvernement, par laquelle les prisonniers amé-

---

» d'ordonner surtout la mise en liberté de tous les prisonniers américains. Je tiens cette nouvelle de lord Shelburne, qui m'a de plus appris que l'ordre n'était ni partiel ni conditionnel, mais général et absolu. Je vous félicite de tout mon cœur de ce premier pas vers une *douce réconciliation :* j'espère que nous n'en demeurerons pas là. J'ai eu avec lord Shelburne un long entretien au sujet de l'Amérique ; ses dispositions sont on ne peut plus favorables. J'aurai l'honneur de le voir encore. Quant à présent, vous savez que certaines choses dépendent de votre côté de l'eau. M. Laurens jouit enfin de son entière liberté ; je le vois très-fréquemment : *Da pacem, Domine, in diebus nostris.* »

D. H.

Londres, 3 mai 1782.

ricains doivent être *par-tout* délivrés; ordonnance qui n'est point *partielle* ou *conditionnelle*, mais *générale* et *absolue*. Je me réjouis avec vous de cette mesure, non-seulement par rapport à ces malheureux captifs qui vont être mis en liberté et rendus à leurs amis et à leurs familles, mais encore, parce qu'elle doit, selon moi, tendre à amener une réconciliation qui seule peut nous donner l'espérance d'une paix durable. Votre frère m'a écrit une lettre fort aimable. J'aurais dû y répondre plus tôt; mais je l'ai égarée. Je vous prie de lui faire agréer mes remercîmens. Je me joins à vous dans la prière qui termine votre lettre: *Da pacem, Domine, in diebus nostris.*

B. Franklin.

Nos affaires étant interrompues jusqu'au retour de M. Oswald, je profite de ce loisir pour parler de deux ou trois circonstances qui, sans avoir une liaison directe avec le traité qui est sur le tapis, peuvent servir à montrer quelle est la disposition des Cours qui ont ou qui pourraient avoir un intérêt à ce traité.

M. Jay m'avait écrit de temps à autre pour me faire part des inconcevables retards qu'il éprouvait à la Cour d'Espagne, au point qu'il n'était pas plus avancé aujourd'hui dans la négociation dont il est chargé que le jour de son arrivée. Quand M. Oswald vint à Paris, et que j'eus lieu d'espé-

rer une prompte conclusion de traité, j'écrivis à M. Jay pour le presser de venir me trouver; et, comme si j'étais assez mal disposé à l'égard de la Cour d'Espagne, je lui dis que, puisqu'elle avait pris quatre ans pour se décider à traiter avec nous, nous ferions mieux de lui en donner quarante, et de ne plus nous en inquiéter. J'envoyai cette lettre sous le couvert d'une personne à Madrid, dans l'espoir qu'elle l'ouvrirait et en prendrait lecture. Je suis d'avis que nous avons plus d'une fois nui à notre crédit et à notre importance, en envoyant dans toute l'Europe pour implorer des alliances, et pour supplier qu'on daignât reconnaître *notre indépendance*. Nous avons donné lieu à penser aux Nations que notre indépendance était une marchandise qu'elles avaient à vendre, et que nous ne pouvions l'obtenir qu'en couvrant l'enchère.

M. Adams a réussi auprès des Hollandais à cause de leur guerre avec l'Angleterre, et peut-être aussi parce qu'ils ont vu que la Chambre des Communes penchait vers une réconciliation; mais on m'a assuré que les Ministres des autres Puissances avaient refusé de lui rendre ses visites, sous prétexte que leurs Cours n'avaient pas encore reconnu notre indépendance. J'avais heureusement entendu dire déjà que la plupart d'entre eux avaient résolu de ne point me rendre les visites qu'ils s'imaginaient que je leur ferais, lors-

que j'arrivai à Paris en qualité de Plénipotentiaire; mais je déjouai leur projet en n'allant pas les voir. J'ai toujours pensé que les premières civilités étaient dues à l'étranger et au nouveau venu, de la part de l'ancien résident. Cependant, comme mon opinion particulière ne saurait prévaloir contre la coutume, j'y aurais satisfait, si les circonstances où je me trouvais ne m'eussent fait croire qu'il valait mieux éviter des disputes et des affronts, au risque même de passer pour bizarre ou impoli. Au moment même où j'écris ces lignes, une aventure assez ridicule vient de m'arriver à ce sujet. Le Comte du Nord, fils de l'Impératrice de Russie, en arrivant à Paris, fit porter, dit-on, des billets de visite chez tous les Ministres étrangers : l'un de ces billets, sur lequel on avait écrit les noms du Comte du Nord et du Prince Bariatinski fut laissé chez moi ; c'était lundi dernier. Le lendemain, me trouvant à la Cour, je demandai à un vieux Ministre de nos amis quelle était l'étiquette, et si M. le Comte recevait des visites? Il me répondit : « Non ; on passe à l'hôtel, et l'on fait écrire son nom chez le concierge. » Je me rendis donc le mercredi suivant chez le Prince Bariatinski, Ambassadeur de Russie, où le Comte logeait, et j'écrivis mon nom sur les deux listes. Je ne pensais déjà plus à cette affaire, lorsque aujourd'hui 24 mai, le domestique qui avait porté le billet, est revenu dans un grand désespoir, di-

sant qu'il avait failli être perdu pour avoir remis un billet chez moi, et me demandant un certain certificat de je ne sais quelle teneur; car je ne lui ai pas parlé moi-même. Le soir, M. le Roi, ami commun du Prince et de moi, vint me voir pour m'exprimer combien le Prince était fâché de cet accident : «Il avait, disait-il, ainsi que M. le Comte, la plus haute estime pour moi et pour mon caractère; mais notre indépendance n'étant pas encore reconnue par la Cour de Russie, il ne pouvait pas se permettre de me faire une visite comme Ministre.» Je dis à M. le Roi que je n'avais pas coutume de rechercher un semblable honneur, quoique j'y fusse sensible quand on me le rendait; que je n'aurais pas osé faire cette visite de mon chef, et que, dans ce cas, je n'avais fait que ce que l'étiquette m'imposait. J'ajoutai que, si cet événement pouvait être désagréable au Prince Bariatinski, pour qui j'avais autant d'estime que de respect, rien n'était si facile que d'y remédier; qu'il n'avait qu'à effacer mon nom de sa liste, et que, de mon côté, je brûlerais son billet.

Tous les Princes du Nord ne rougissent pas de témoigner un peu de politesse à des Américains. Dans le temps que le Roi de Danemarck voyageait en Angleterre sous un nom supposé, il m'envoya un billet, par lequel, après m'avoir témoigné l'estime qu'il avait pour moi, il m'invitait à dîner avec lui à Saint-James. Il y a quelque

temps que l'Ambassadeur du Roi de Suède m'a demandé si j'avais des pouvoirs pour signer un traité de commerce avec son maître, qui, disait-il, désirait se lier avec les États-Unis, et lui avait ordonné de me faire cette demande, et d'ajouter qu'il serait infiniment flatté de traiter avec une personne d'une si haute réputation, etc. De semblables complimens pourraient me rendre un peu fier, si nous autres Américains ne l'étions pas déjà. Nous ressemblons un peu à ce porte-faix de Londres, qui avait heurté un étranger dans la rue : sur ce qu'on lui dit que c'était le Czar Pierre, il répliqua : « *Nous sommes tous des Czars ici.* »

Je n'ai pas donné à M. Oswald de lettres pour M. Laurens, parce que, d'après quelques expressions de la dernière qu'il m'avait écrite, je m'attendais à le voir ici. J'ai prié M. Oswald, en cas qu'il le trouvât encore à Londres, ou qu'il le rencontrât sur la route, de lui dire la cause de mon silence. J'ai été trompé dans mon calcul; car, aujourd'hui 25 mai, je viens de recevoir de lui la lettre suivante :

§ 21.

Ostende, 17 mai 1782.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 30 du mois passé par la poste, et je vous envoie ci-joint un

duplicata de ma lettre pour la remplacer en cas qu'elle soit perdue; je me réfère à son contenu.

Ce ne fut que le 10 courant que votre lettre du 20 me parvint à Londres. Etant sur le point de quitter cette ville, je résolus de n'y répondre que quand je me trouverais sur le Continent. J'arrivai ici hier trop tard pour vous écrire, et n'ayant que le temps de jeter à la poste une petite lettre qui m'avait été remise, je crois, par le Docteur Price. Je vous remercie très-sincèrement, Monsieur, de tout ce que vous me dites d'aimable dans votre dernière lettre; mais après de mûres réflexions, et considérant le mauvais état de ma santé, je crois devoir refuser l'honneur que le Congrès veut me faire, en m'adjoignant à la Commission qui doit traiter de la paix avec la *Grande-Bretagne*. J'éprouve d'autant moins de scrupules à prendre cette détermination, que mon assistance ne me paraît aucunement essentielle au succès des négociations, et que je ne pense pas que nos Commettans aient jamais prétendu que toutes les personnes dénommées dans la Commission y prissent une part active. Je compte m'adresser à M. Adams, et lui demander s'il pense que je puisse encore être utile pour l'objet dont j'avais d'abord été chargé, c'est-à-dire, pour emprunter de l'argent au compte des États-Unis; s'il me répond affirmativement, j'exécuterai ma mission avec diligence et fidélité, quoiqu'à contre-cœur; ce que notre petite Cour

n'ignore pas. Dans le cas contraire, je saisirai la première occasion favorable pour retourner en Amérique, où je rendrai compte de toute ma conduite depuis plus de deux ans, qui s'est bornée à augmenter le nombre des mécontens dans le pays ennemi, à y propager la doctrine de l'indépendance absolue et illimitée : doctrine que j'ai soutenue aussi librement dans la Tour de Londres que je l'avais fait dans le Palais des États-Unis à Philadelphie; m'étant soumis sans murmurer à la perte de mes biens, toujours prêt à sacrifier ma vie pour l'intérêt de notre cause, c'est avec satisfaction que j'ai vu s'accroître ainsi journellement le nombre de nos prosélytes. Je ne terminerai pas cette lettre sans vous assurer que, si vous avez quelques questions à me faire sur le commerce de l'Amérique ou sur les intérêts de quelques-uns des Etats en particulier, je vous répondrai avec franchise, et vous communiquerai tout ce que j'en sais, quoiqu'en vous avouant que je n'ai pas très-grande confiance en mes lumières. Que Dieu fasse prospérer vos travaux pour ce grand œuvre! Vous serez béni de votre vivant par tous les êtres reconnaissans, et votre nom sera célébré par la postérité la plus reculée. J'éprouve une douce satisfaction en songeant que nos opinions coïncident si bien sur les principales bases du traité. Je me réjouis que vous ayez à négocier sur les préliminaires avec un homme aussi honnête

que M. Oswald, au-dessus de toute chicane, et qui, j'en suis sûr, ne souillera jamais son âme d'aucune bassesse.

Je vous prie, Monsieur, de présenter mes respects à M. de Vergennes; de remercier Son Excellence des expressions polies dont elle s'est servie à mon égard, et de dire tout ce que vous trouverez de plus convenable pour m'excuser de ne point paraître à sa Cour.

Lord Cornwallis est venu me voir la veille de mon départ de Londres, fort inquiet, comme vous pouvez le penser, de savoir quand il pourrait espérer sa liberté. Veuillez me communiquer vos idées sur cette affaire, en réponse à ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire dernièrement. Je désire que votre lettre soit satisfaisante pour Sa Seigneurie, et que vous m'autorisiez à acquitter une dette qui doit peser à notre Patrie, et qu'elle ne peut honorablement laisser subsister. Je ne crois pas, j'ose dire qu'il est impossible, qu'on nous blâme d'avoir fait un acte de justice, pour lequel nous avions des pouvoirs suffisans.

Sa Seigneurie m'a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de retourner en Amérique; qu'il ne désirait que d'être réintégré dans les emplois civils et militaires qu'il possédait dans sa patrie. Je pense que ce Seigneur ne vous sera pas défavorable; mais, du reste, je n'aurais pas grande inquiétude, quand même il retournerait à la Chésapeake.

J'ai mille complimens à vous faire de la part de vos amis d'Angleterre; vous en avez plus que je n'en pourrais compter; je laisse à votre mémoire le soin de vous rappeler leurs noms. Demain je compte partir pour Bruxelles, d'où probablement j'irai à La Haye et à Amsterdam. Je ne puis voyager que par eau, la faiblesse de mes jambes ne me laissant pas supporter les cahots du pavé dans les tristes machines roulantes de ce pays, et le mauvais état de mes finances ne me permettant pas de me servir d'une voiture plus commode. Je vous prie, Monsieur, de m'adresser votre réponse chez M. Edouard Jennings, ou bien sous le couvert de quelqu'un de vos amis de cette ville, qui voudra bien se donner la peine de chercher un voyageur qui, dans tous les temps, en tous lieux, se dira votre, etc.

HENRY LAURENS.

(Je répondis à cette lettre de la manière suivante :)

§ 22.

A M. le Président Henry Laurens, esq.

Passy, 25 mai 1782.

MONSIEUR,

Je suis favorisé de votre lettre du 17; j'avais reçu précédemment celle du 7, à laquelle je n'ai pas répondu parce que la phrase dont vous vous

étiez servi « Sous peu de jours je pense arriver sur le Continent » m'avait fait espérer que je vous verrais ici. J'ai dû renoncer à cette espérance depuis votre dernière, qui m'apprend que vous avez résolu de ne point prendre part aux travaux de la Commission chargée de traiter de la paix avec la Grande-Bretagne. Cette résolution m'a fait de la peine; je suis persuadé que votre secours aurait été fort utile à votre pays; j'ai, d'ailleurs, quelques raisons personnelles. Vous me dites, pour m'encourager à une tâche aussi difficile, que je serai *béni*, etc. Je n'ai jamais vu conclure de paix qui n'ait excité, des deux côtés, des mécontentemens, des blâmes et des clameurs. C'est peut-être la faute des Ministres et des Chefs des Puissances belligérantes, qui, pour soutenir le courage de leurs peuples, dépeignent leur propre situation sous des couleurs plus favorables, et celle de l'ennemi sous de plus mauvaises que l'une et l'autre ne le méritent : il résulte de là que la partie du peuple qui ne raisonne pas, s'attend à obtenir de meilleures conditions qu'on ne lui en accorde, et attribue ce désappointement à la trahison. C'est ainsi que les paix d'Utrecht et d'Aix-la-Chapelle passèrent, en Angleterre, pour avoir été influencées par l'or français, et en France, par les guinées anglaises. La dernière paix, même la plus avantageuse que jamais l'Angleterre ait faite, fut, si vous vous le rappelez, attaquée avec violence;

et les Ministres qui l'avaient signée, se virent grossièrement insultés. Il me paraît, d'après cela, que les *bénédictions* promises aux pacificateurs ne doivent avoir leur effet que dans l'autre vie ; mais qu'ils doivent, dans celle-ci, plutôt s'attendre à être maudits ! On nous assure encore *que le nombre des conseillers est une source de sécurité*. Cette sécurité s'étend sans doute autant sur ceux qui donnent que sur ceux qui reçoivent des conseils, puisque, si les conseillers commettent une erreur, le reproche ne tombe pas sur un seul homme, mais qu'il se partage entre tous. Plusieurs honnêtes gens étant réunis, il y a moins lieu de craindre qu'ils se laissent séduire; d'ailleurs, *defendit numerus*. Pour toutes ces raisons, mais plus encore pour le secours dont votre haute réputation d'intégrité serait pour moi contre les attaques de mes ennemis, dans le cas où je parviendrais à conclure ce traité ; pour toutes ces raisons, dis-je, j'attache un bien grand prix à votre présence et à celle de tous les Membres de la Commission, s'il est possible ; j'espère donc que vous réfléchirez encore sur votre résolution, et qu'elle ne sera pas inébranlable. En attendant, comme vous avez eu occasion d'entretenir les nouveaux Ministres, et de voir les personnes les plus considérables de l'Angleterre, vous savez apparemment quelle est leur opinion au sujet des conditions de la paix, etc.

Veuillez m'écrire tout ce que vous croirez de quelque importance; vos lettres me parviendront plus sûrement par le courrier de la Cour que par la poste. Je vous prie, en cas que vous persistiez à ne pas vouloir agir, de me faire part de vos idées sur les conditions qu'il serait le plus nécessaire d'obtenir; de m'indiquer les points sur lesquels je dois insister, par rapport au commerce, aux pècheries, aux limites, etc.; enfin, de m'instruire de tout autre objet qui pourrait intéresser les États-Unis en général, ou chacun de ces États en particulier.

Lord Shelburne m'ayant écrit au sujet de cette paix tant désirée, je lui ai appris, dans une réponse dont j'ai chargé votre ami M. Oswald, que vous étiez l'un des Commissaires nommés par le Congrès pour traiter avec la Grande-Bretagne; que, par conséquent, je pensais qu'il trouverait à propos de vous décharger entièrement des obligations que vous aviez contractées lorsque vous fûtes admis à donner caution, afin que vous pussiez agir librement dans la Commission. Il me répondit que vous aviez en effet été immédiatement mis en liberté; Sa Seigneurie n'a point ajouté qu'il fût question d'un échange. Je conçois néanmoins fort bien votre délicatesse à cet égard, et l'importance que vous mettez à ce que l'Amérique ne se laisse pas surpasser en générosité par la Grande-Bretagne. Je me joindrai volontiers à

vous pour faire tout ce que vous jugerez convenable, et ce qui dépendra de moi pour dégager, en retour, lord Cornwallis de sa parole : cependant, comme nous n'avons pas de pouvoirs exprès à cet égard, et qu'il serait possible que, dans l'intervalle, le Congrès eût pris d'autres arrangemens pour son échange, je crois que l'acte que nous passerons devra contenir une clause qui réserverait au Congrès la faculté d'approuver ou de désapprouver ce que nous aurions fait. Je doute, d'ailleurs, que lord Cornwallis se trouvât lui-même suffisamment dégagé et libre de reprendre du service en vertu de ce qu'auraient pu faire, en sa faveur, des personnes non autorisées spécialement à cet effet. Le parti le plus sûr serait peut-être d'écrire sans retard au Congrès, et de recommander fortement cette mesure : quoi qu'il en soit, je ferai ce que vous jugerez convenable.

Je désire de tout mon cœur que vous réussissiez à emprunter de l'argent en Hollande : nous n'avons déjà que trop importuné la Cour auprès de laquelle je me trouve, et nous serons peut-être forcés de lui demander plus encore qu'elle ne pourra convenablement nous donner. Je regrette qu'un soin trop scrupuleux de vos intérêts dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, vous ait engagé, malgré le mauvais état de votre santé, à vous refuser la commodité d'une bonne voiture, plutôt que d'y employer les deniers

publics, tandis que le public vous a de si grandes obligations. Je vous prie de ne pas vous gêner, de me demander tout ce dont vous aurez besoin.

La lettre que vous m'avez envoyée était du fidèle ami de l'Amérique, du bon évêque de Saint-Asaph; il parle de vous dans les termes les plus respectueux.

M. Oswald est parti pour Londres; mais il ne tardera pas à revenir. M. Grenville reste ici; il a reçu des pouvoirs pour traiter; mais nous ne pouvons aller en avant jusqu'à ce que l'Espagne et la Hollande aient aussi accrédité des Ministres. J'aurai soin de vous informer, ainsi que M. Adams (1), si je n'ai pas l'avantage de le voir ici, de tout ce qui se passera, et j'aurai recours à vos conseils, s'il se présente quelques difficultés.

J'espère que vous ne songez pas à retourner en Amérique avant la paix, si nous voyons quelque probabilité qu'elle soit promptement signée. Dans le cas où votre présence deviendrait inutile en Hollande, je serais trop heureux d'en jouir ici, et de profiter de vos conseils. J'ai l'honneur, etc.

B. FRANKLIN.

---

(1) Ministre des Etats-Unis en France et en Hollande; fut le premier Représentant de l'Amérique à la Cour de Londres après la paix, et succéda, pour la Présidence, à Washington. Ce respectable vieillard, plus qu'octogénaire, vit aujourd'hui retiré dans une ferme auprès de Boston.

(Le 26 mai je reçus la lettre suivante de M. Hartley.)

§ 23.

David Hartley, esq., au Docteur Franklin.

Londres, 13 mai 1782.

Mon cher Ami,

Je vous ai écrit une longue lettre, en date du 1.er mai 1782, par M. Laurens, qui a quitté Londres samedi passé; je n'ajouterai aujourd'hui que quelques mots, par une occasion qui peut-être le préviendra, pour vous mander deux ou trois circonstances que je crains d'avoir oubliées dans ma dernière. Il est possible qu'elles n'aient aucune importance; mais comme elles regardent ma conduite personnelle, je ne serai pas fâché que vous en soyez instruit. Après avoir eu plusieurs conférences avec l'ancien Ministère, je remis, le 7 février, la pièce appelée *brevet;* on n'y fit aucune réponse. Les Ministres reçurent leur démission le 20 mars; les nouveaux ne m'en parlaient pas, et je ne crus point devoir le leur rappeler, ne doutant pas que ce papier ne leur revînt par succession; je pensai qu'il valait mieux attendre qu'ils s'en expliquassent. J'étais encore dans cette incertitude, quand je reçus vos lettres qui m'engageaient à voir lord Shelburne (c'était au

commencement de ce mois); je lui communiquai quelques extraits au sujet des prisonniers, etc., ainsi que votre lettre du 13 en son entier, qui contenait les offres de l'ancien Ministère, la réponse du Roi de France, et des réflexions sur la paix, par lesquelles vous la terminez. D'après votre permission, je laissai à lord Shelburne une copie de cette lettre. Pendant cette entrevue, il me dit qu'il avait fait chercher dans les Bureaux ma correspondance avec l'ancien Ministère, mais qu'on n'avait pu la trouver; il exprima ses regrets de ne m'avoir pas vu plus tôt; il me fit plusieurs autres honnêtetés de ce genre; en un mot, il me dit que j'avais eu tort de ne m'être pas présenté chez lui, et qu'il était fâché de ne point avoir envoyé chez moi. Après cette ouverture de sa part, je lui communiquai à-peu-près ce qui s'était passé entre l'ancien Ministère et moi, et je lui laissai une copie du *brevet*. Il parut fort attentif à tout ce que je lui dis: je saisis cette occasion pour lui faire connaître, autant que je le pouvais, mes sentimens sur tous les points en litige. En réponse aux regrets qu'il m'avait témoignés de ne m'avoir pas vu plus tôt, je lui dis que j'avais toujours été et que je serais toujours, disposé à faire tout ce qui dépendrait de moi pour accélérer la conclusion de la paix. Je vous en dis tout autant à vous-même. Je ne crois pas qu'il y ait entre vous et moi *personnellement* de différence d'opinions au

sujet de l'Indépendance, etc.; mais nous appartenons à des communautés différentes, et la communauté seule a le droit de consentir ou de refuser. Partagez l'Indépendance en six millions de parts, et, depuis le commencement de la guerre, je vous aurais volontiers offert la mienne; partagez le Canada en six millions de parts, et je n'offrirais pas la mienne à la France pour l'engager à abandonner l'Amérique; partagez le rocher de Gibraltar en six millions de parts, et je ne pourrais disposer que d'une part; dans un cas pareil, il faut que la raison et l'équité servent d'arbitres aux parties; ceux qui désirent une paix durable entre les hommes, ne refuseront pas de donner et de recevoir une justice égale.

Je pense, comme vous, que des principes politiques fondés sur l'équité et sur la philosophie peuvent seuls poser les fondemens d'une paix durable, et que tout ce qui est contraire à ces principes, quoique soutenu par les Nations et leurs Ministres, ne peut être considéré que comme des erreurs vulgaires; mais les Nations ne se laissent pas facilement convaincre par les argumens des individus; elles sont « jalouses de l'honneur, et cherchent la réputation, qui n'est qu'une vapeur légère devant la bouche même du canon. » Cependant, jusqu'au moment où nous verrons s'établir en tous lieux le règne de la justice et de la vertu prédit par Saint Jean, la renommée des

Nations ne sera pas une simple vapeur; cette renommée forme leur véritable sûreté; en un mot, à moins que toutes les Nations ne s'accordent à changer leurs épées en socs de charrues, et leurs lances en serpettes, l'Angleterre aura toujours besoin de *ses remparts de bois*. Je n'ai plus rien à ajouter; je n'ai eu d'autre but, en vous écrivant cette lettre, que de vous faire part à quelle occasion j'avais communiqué au Ministère actuel les conférences que j'avais eues, et les argumens dont je m'étais servi avec l'ancien. Je terminerai par vos propres paroles : « Que Dieu nous envoie à tous plus de sagesse! » Je suis, etc.

D. Hartley.

Le même jour M. Grenville vint me voir. Il m'apprit que son courrier était revenu, et lui avait apporté des pouvoirs pour traiter de la paix *avec la France et ses Alliés;* qu'il avait été à Versailles, où il avait montré ces pouvoirs à M. de Vergennes, et lui en avait laissé une copie. Il ajouta qu'il avait aussi reçu des lettres de créance, mais qu'il avait ordre de ne pas les remettre, jusqu'à ce que la France se décidât à envoyer aussi un Ministre à Londres; que M. de Vergennes lui avait répondu qu'il en ferait part au Roi, et l'avait prié de revenir mercredi. Il m'apprit encore que M. Oswald était arrivé à Londres environ une heure avant le départ du courrier, et

que M. Fox l'avait chargé, dans sa lettre, de me remercier de celle que je lui avais écrite, et de me dire qu'il espérait que je n'oublierais jamais qu'il était du même pays que moi. Je répondis que je me croirais toujours honoré d'être regardé par M. Fox comme un compatriote. Lors de notre dernière entrevue, il m'avait prié de lui procurer, si je n'y trouvais aucun inconvénient, une copie du traité entre la France et l'Amérique. Je lui répondis que ce traité était imprimé, mais que, s'il ne pouvait se le procurer, je le ferais transcrire. Comme il n'avait pu le trouver, je le lui donnai, ainsi que je lui avais promis : il me prêta la *Gazette de Londres*, dans laquelle se trouvait le rapport que faisait l'Amiral Rodney de la victoire qu'il avait remportée sur M. de Grâsse, ainsi que ceux de plusieurs autres succès obtenus dans les Indes Orientales; M. Grenville m'assura cependant que ces événemens n'altéraient en rien le vœu sincère de sa Cour pour la paix.

Le soir, je reçus une visite du Marquis de Lafayette; je lui fis part de ce que M. Grenville m'avait dit au sujet de la lettre confidentielle qu'il avait reçue, et de l'espoir qu'il entretenait qu'une personne pourrait être envoyée, de la part de cette Cour à Londres, avec des pouvoirs semblables aux siens. Le Marquis me dit qu'il allait partir pour Versailles, et qu'il verrait M. de Vergennes. Nous conclûmes que le moment était

venu de faire la proposition dont nous avions précédemment parlé, c'est-à-dire, celle de le charger lui-même de cette mission.

Je dînai avec le Comte d'Estaing et plusieurs braves Officiers de marine qu'il avait invités; nous étions tous un peu attristés par les nouvelles. Je rapportai, pour les encourager, les observations du Pacha turc, qui avait été pris, avec sa flotte, par les Vénitiens, près de Lépante. « Des vaisseaux, dit-il, sont comme la barbe de mon Souverain; si vous la coupez, elle reviendra; mais il a coupé de vos Etats la Morée toute entière; c'est un membre qui ne peut revenir. » Ses paroles se vérifièrent.

Mardi je dînai à Versailles avec quelques amis, de sorte que je n'étais pas chez moi quand le Marquis de Lafayette vint me dire qu'il avait appris, de M. de Vergennes, que les pouvoirs que M. Grenville avait reçus de Londres, ne regardaient que la France. Il me laissa cette information par écrit; mais je n'y pus rien comprendre.

Mercredi j'allai à la Cour, et je vis la copie des pouvoirs; ils étaient en bonne forme pour traiter avec la France; mais ils ne disaient pas un mot de ses alliés.

Comme M. de Vergennes avait, dès l'origine et à plusieurs reprises, répété aux divers envoyés, à M. Forth, à M. Oswald, à M. Grenville, que la France ne traiterait jamais que de concert avec

ses alliés ; et comme, d'après cela, le Ministre anglais avait consenti à traiter à Paris d'une paix générale, l'envoi de ces pouvoirs particuliers ne me parut qu'un prétexte pour occasioner de nouveaux délais. Le dernier désastre de la flotte française avait probablement donné à la Cour d'Angleterre d'autres vues, inspiré un nouveau courage. M. de Vergennes m'assura qu'il verrait M. Grenville jeudi, et qu'il lui dirait franchement sa façon de penser à cet égard. « Ils veulent, dit-il, traiter avec nous pour vous ; mais le Roi n'y consentira point. Sa Majesté croirait compromettre la dignité de votre Gouvernement. Vous traiterez pour vous-mêmes ; et chacune des Puissances, en guerre avec l'Angleterre, fera son propre traité. Tout ce que nous avons à observer pour la sûreté commune, c'est que les traités s'accordent entre eux, et qu'ils soient signés le même jour. »

Le Prince Bariatinski, Ambassadeur de Russie, fut particulièrement honnête envers moi, ce jour même, à la Cour ; il me fit ses excuses de ce qui s'était passé au sujet de la visite, et m'exprima combien il était sensible aux soins obligeans que j'avais pris d'étouffer cette affaire, qui aurait pu avoir pour lui des suites fâcheuses, etc. Le Comte du Nord arriva chez M. de Vergennes pendant que nous prenions le café ; ce Prince me parut aimable et actif. Le soir il y eut pour lui Opéra à la Cour. La salle est magnifique, ornée de boi-

series richement sculptées et dorées, éclairée par un grand nombre de bougies; les toilettes étaient fort riches; plusieurs des hommes avaient des habits brodés en or; les dames étaient étincelantes de diamans : le tout formait le plus beau coup-d'œil que j'aie jamais vu.

J'eus, ce jour même, un entretien avec MM. Berkenrode, Vanderpierre et Boëris, Ambassadeurs de Hollande et Agens de la Compagnie des Indes orientales hollandaises; ces Messieurs m'apprirent que la seconde lettre de M. Fox au Ministre médiateur de la Russie, par laquelle il offrait de conclure une paix séparée avec la Hollande, n'avait pas produit plus d'impression que la première, et qu'on ne traiterait que de concert avec la France.

Le Ministre de Suède me dit qu'il attendait les ordres de sa Cour à l'égard d'un traité.

Dans ma dernière entrevue avec M. Grenville, je lui avais donné rendez-vous pour samedi matin; je désirais beaucoup lui parler au sujet de ses pouvoirs; mais comme j'avais divers engagemens pour jeudi et vendredi, j'attendis qu'il me vînt voir, ainsi que nous en étions convenus. Vendredi 31 mai, M. Oswald, qui venait d'arriver, m'apporta la lettre suivante de M. Hartley, esq., et deux lettres de lord Shelburne, la première desquelles avait été écrite avant l'arrivée de M. Oswald à Londres.

§ 24.

David Hartley, esq., au Docteur Franklin.

Londres, 25 mai 1782.

Mon cher Ami,

J'ai reçu, par M. Oswald, votre lettre du 13 courant; je n'ai pas douté que la délivrance générale et absolue des prisonniers américains, dont lord Shelburne eut la bonté de me faire part, en réponse à cet endroit de votre lettre du 5 avril, où vous parlez si pathétiquement d'une *douce réconciliation*, ne vous causât un plaisir sincère. Dieu veuille que ce soit l'heureux augure d'une entière réconciliation et d'*une paix durable!* Je serais fort heureux d'apprendre de vous une aussi bonne nouvelle. J'ai communiqué à lord Shelburne les Préliminaires, en date du mois de mai 1782, et vous pouvez être assuré que je n'ai fait de réserves à cet égard, concernant l'Amérique, dans aucune circonstance ou condition que ce soit. Vous connaissez toutes mes pensées et les principes qui les dirigent; vous pouvez juger, d'après cela, qu'elles sont invariables. Ce serait pour moi un bien grand plaisir de vous voir; je pourrais alors vous communiquer bien des choses que je ne saurais vous dire autrement et qui aplaniraient le chemin de la paix. Il me

semble qu'il n'est pas impossible d'établir une paix qui fasse honneur à toutes les parties, qui soit assise sur des bases solides. Loin de nous des conditions avilissantes ou honteuses qui ne tendraient qu'à rendre la paix moins durable et à rallumer la guerre! Je pourrais peut-être ajouter, sans crainte de commettre une imprudence, que les Nations n'auraient, pour s'entendre entre elles, qu'à réformer quelques absurdités gothiques et inusitées, qui ne sont pour elles que la source de vains différends, et, *aux yeux de la raison*, que les tristes fruits de la passion, de la jalousie et d'une fausse vanité. Aucune paix ne peut être durable parmi les hommes tant que les principes de la *raison* et de l'équité ne seront point adoptés dans les transactions de peuple à peuple.

Ces réflexions sont communes à tous les temps, quant aux intérêts réciproques de la Grande-Bretagne et de l'Amérique septentrionale. La réconciliation est la pierre de touche qui fera juger de la sincérité des Cours.

Si je puis vous être utile par des communications ou des explications qui conduiraient à la paix, disposez entièrement de moi. Si mon offre parvient aux oreilles d'un Ministre français, qu'il n'en soit pas jaloux; je suis attaché avec zèle et affection à ma patrie et à l'Amérique; mais je pense néanmoins, absolument comme vous, qu'il faut observer, envers toutes les Nations, les lois

de la justice et de l'honneur. M. Oswald aura la complaisance de vous remettre cette lettre : je lui souhaite tout succès dans son ambassade pacifique. Je suis, etc.

D. Hartley.

Préliminaires dont il est question ci-dessus.

Mai 1782.

1.° Les troupes anglaises se retireront des treize provinces de l'Amérique septentrionale; et une trève sera conclue entre la Grande-Bretagne et lesdites provinces pour (dix ou vingt ans);

2.° Des négociations pour la paix s'ouvriront *bonâ fide* entre la Grande-Bretagne et les alliés de l'Amérique;

3.° Si la négociation proposée entre la Grande-Bretagne et l'Amérique n'est pas suivie de la paix, mais que la guerre continue entre les parties, l'Amérique agira et sera traitée comme une Nation neutre;

4.° Lors de la conclusion de la paix entre la Grande-Bretagne et les alliés de l'Amérique, la trève entre la Grande-Bretagne et l'Amérique sera convertie en une paix perpétuelle; l'indépendance de l'Amérique sera reconnue et garantie par la Grande-Bretagne, et un traité de commerce sera conclu entre elles;

5.° Ces propositions seront faites à la Cour de

France pour communication aux Commissaires américains, et pour réponse à la Cour de la Grande-Bretagne.

§ 25.

Lord Shelburne à B. Franklin, esq.

Whitehall, 21 mai 1782.

Monsieur,

Je suis favorisé de votre lettre du 11 courant. Je suis charmé de voir que la conduite que le Roi m'a autorisé à tenir envers M. Laurens et les prisonniers américains, vous ait été agréable.

J'ai signifié à M. Oswald les ordres de Sa Majesté, et il restera à Paris jusqu'à ce qu'il reçoive l'injonction de revenir.

Dans l'état actuel des affaires, il ne me reste qu'à vous réitérer mes vœux sincères pour leur heureuse issue, et vous répéter ma promesse, que je ne négligerai rien, de mon côté, pour y contribuer. J'ai l'honneur, etc.

Shelburne.

§ 26.

Lord Shelburne à B. Franklin, esq.

Whitehall, 26 mai 1782.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 13 mai par M. Oswald.

J'ai été charmé de voir l'opinion que j'avais de la modération, de la prudence et du jugement de ce Monsieur confirmée par vous. J'ai le plaisir de vous assurer que je pense aussi, comme vous, que ces qualités le mettront à même de contribuer à la prompte conclusion d'une paix solide et de longue durée. C'est dans cet espoir qu'il a reçu les ordres du Roi de retourner, sans délai, à Paris, et je me flatte que vous trouverez ses instructions telles qu'il le faut pour coopérer à un but si désiré. J'ai l'honneur, etc.

Shelburne.

Je n'eus pas le temps d'entretenir M. Oswald ce jour-là; il me promit de venir déjeûner avec moi lundi.

Samedi 1.er juin, M. Grenville vint chez moi comme nous en étions convenus; je commençai par lui dire que j'avais vu M. de Vergennes, et que j'avais lu la copie de ses pouvoirs qu'il avait laissée à ce Ministre; j'ajoutai qu'après ce que M. Grenville m'avait dit « que ses pouvoirs l'autorisaient à traiter avec la France et ses alliés, » je ne laissais pas d'être surpris de voir qu'il n'y fût pas question des alliés, et qu'il ne s'agissait que de traiter avec le Roi de France et ses Ministres, et qu'à Versailles on soupçonnait que l'Angleterre avait eu quelqu'intention de causer des délais, et que le désir qu'elle avait

exprimé d'une prompte paix était diminué depuis ses derniers succès. Quant à moi, je ne doutais pas, dis-je, que la phrase concernant les alliés n'eût été omise, par erreur, dans la copie, ou bien qu'il n'eût un pouvoir spécial et différent de l'autre pour traiter avec nous. Il me répondit que la copie était exacte, et qu'il n'avait pas d'autre pouvoir spécial en forme; mais que ses instructions étaient en règle, et qu'il était sûr que les Minisnistres n'avaient aucun désir de retarder la signature de la paix ou de nous exclure du traité, puisque la plus grande partie de ses instructions concernaient ses négociations avec moi. Pour me convaincre de la sincérité de sa Cour à notre égard, il me dit qu'il me ferait part d'un point de ses instructions, quoique peut-être cette communication fût prématurée et peu d'accord avec les principes de la politique; mais il avait tant de confiance en moi, qu'il ne voulait pas hésiter de m'apprendre, en me priant cependant de garder l'avis pour moi, que les mêmes instructions l'autorisaient à reconnaître l'indépendance de l'Amérique, avant de commencer les négociations. Il ne pouvait, ajouta-t-il, expliquer l'omission de l'Amérique dans les pouvoirs, qu'en supposant qu'ils avaient été copiés d'après l'ancienne formule officielle remise à M. Stanley, lorsqu'il vint en France avant la dernière paix. M. de Grenville m'assura qu'immédiatement après son entrevue

avec M. de Vergennes, il avait dépêché un courrier à Londres, et qu'il espérait que toutes les difficultés seraient écartées à son retour. « Les derniers succès de l'Angleterre n'avaient, me dit-il, changé en rien le désir de la Cour pour une prompte paix, et il avait encore plus de raison que M. de Vergennes de se plaindre de sa lenteur, puisqu'il lui avait fallu cinq jours pour obtenir un passeport pour son courrier; et quand il l'eut obtenu, le passeport n'indiquait pas la route de Calais, mais bien celle d'Ostende ; ce qui devait faire perdre encore cinq jours. » M. Grenville me parla beaucoup de la haute opinion que les Ministres actuels avaient de moi, de leur grande estime pour ma personne, du désir qu'ils témoignaient d'une parfaite réconciliation entre les deux pays, de l'idée générale qui règne enfin en Angleterre, qu'il n'y avait pas d'homme plus capable que moi de mener à bien cette réconciliation. Il ajouta que, si les anciens Ministres avaient montré autrefois trop peu d'égards pour mes conseils, les nouveaux étaient bien mieux disposés, et qu'il espérait, qu'en traitant de la paix, j'oublierais entièrement leurs prédécesseurs. Il fut un temps où un langage si flatteur, de la part d'un homme puissant, aurait pu me rendre plus vain, et avoir quelque influence sur ma conduite; mais à présent je me trouve assez près de la fin de mes jours pour n'estimer

que légèrement tout intérêt personnel, excepté celui de conserver jusqu'à la fin et de laisser après moi la réputation d'honnête homme, dont j'ai joui jusqu'à ce jour.

M. Grenville me parla ensuite de la résolution que nous avons prise de ne pas traiter sans nos alliés. « Ceci, dit-il, ne peut regarder que la France, avec qui vous avez un traité d'alliance; mais vous n'en avez ni avec l'Espagne ni avec la Hollande. Si l'Espagne et la Hollande, et la France même, insistaient sur des conditions déraisonnables qui ne profitassent qu'à elles, serait-il juste que l'Amérique fût entraînée à continuer une guerre pour des intérêts étrangers, après avoir obtenu tout ce qu'elle demande à son entière satisfaction? » Il me présenta cet argument sous divers points de vue, et me pressa beaucoup.

J'avais résolu, pour plusieurs raisons, d'éviter toute discussion; c'est pourquoi je répondis que, les négociations n'étant pas encore commencées, il me paraissait inutile d'entrer dans des considérations de ce genre; que, les préliminaires une fois signés, et les négociations sur le traité entamée, si les autres Puissances faisaient à l'Angleterre des demandes extravagantes, et insistaient pour que nous continuassions la guerre jusqu'à ce qu'elle y consentît, nous avions tout le temps alors de considérer jusqu'où s'étendaient nos obligations; que le premier objet était, de son côté, de

recevoir des pleins-pouvoirs; le second, du nôtre, d'assembler les Plénipotentiaires des Puissances belligérantes; après quoi, des propositions pourraient être mutuellement faites, reçues, examinées, répondues ou consenties; qu'en attendant, je pouvais lui dire, en passant, que, quoique nous n'eussions encore aucune obligation envers l'Espagne par traité, nous lui devions de la reconnaissance pour le secours qu'elle nous avait accordé; que M. Adams ayant, depuis quelques semaines, commencé un traité avec la Hollande, dont les conditions ne m'étaient pas du tout connues, il serait encore très-possible que nous eussions aussi de ce côté une alliance et des obligations; que, dans tous les cas, nous avions des mesures à garder avec la Hollande, puisque c'était pour se venger des dispositions favorables qu'une partie de cette Nation avait montrées à faire un traité de commerce envers nous, que l'Angleterre lui avait déclaré la guerre. Il répliqua qu'il serait malheureux pour l'Angleterre, après avoir satisfait raisonnablement un ou deux de ses quatre ennemis, de ne pouvoir pas obtenir la paix avec eux, jusqu'à ce qu'elle eût consenti à ce que les autres exigeraient, quelque déraisonnables que fussent leurs demandes. De cette manière, elle pourrait se voir forcée à payer chaque objet quatre fois. J'observai que plus ces propositions seraient avantageuses aux parties, plus chacune d'elles au-

rait intérêt à engager les autres à les accepter. Nous nous entretînmes alors de la réconciliation, mais ses pleins-pouvoirs n'étant pas encore arrivés, je ne voulus pas m'étendre sur ce sujet; je lui dis que j'avais eu l'idée de mettre par écrit les faits les plus importans, et d'y ajouter mes réflexions; qu'il me fallait du temps pour cela, et que j'avais été retenu par plusieurs circonstances (ce qui était vrai, car j'avais déjà commencé à écrire) mais que j'avais cessé, en voyant les défauts de ses pouvoirs. Je lui promis cependant d'achever mon travail le plus tôt possible : il m'en pressa, en se servant d'une expression que j'avais employée moi-même dans une de nos conversations précédentes; savoir : « Qu'il restait encore en Amérique des germes de bienveillance envers l'Angleterre, qui, bien cultivés, pouvaient produire une réconciliation.» Ces mots avaient fait, disait-il, une grande impression sur son esprit; il en avait été enchanté, et il espérait que je ne négligerais pas de lui indiquer les moyens les plus propres à nourrir ces germes : il m'assura que mes avis seraient pris en grande considération.

M. Grenville, à notre dernière entrevue, m'avait montré une lettre que le duc de Richmond lui avait écrite pour le prier de m'engager à rendre à M. Macléod, Capitaine d'artillerie, sa parole d'honneur. Lord George Lenox, frère du Duc, ayant été nommé Gouverneur de Portsmouth, dé-

sirait avoir le capitaine Macléod pour aide-de-camp; j'avais promis de songer à cette affaire; ce matin je lui ai envoyé la lettre suivante :

§ 27.

Passy, 31 mai 1782.

Monsieur,

Je ne crois pas que j'aie des pouvoirs suffisans pour dégager la parole donnée par un Officier anglais en Amérique; mais désirant de me rendre aux vœux du duc de Richmond autant qu'il est en mon pouvoir, et bien certain que le Congrès sera satisfait de tout ce que je pourrai faire pour obliger une personne qu'il respecte infiniment; je consens que le capitaine Macléod serve dans son grade, mais seulement en Angleterre, jusqu'à ce que la volonté du Congrès me soit connue. J'écrirai sans retard, et je ne doute pas que la réponse ne m'autorise à le décharger entièrement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

B. Franklin.

Le duc de Richmond avait constamment pris les intérêts de l'Amérique dans le Parlement; je pensai donc que le Congrès ne serait pas fâché que j'eusse saisi cette occasion de l'obliger, et qu'il suppléerait, par son approbation, à l'insuffisance de mes pouvoirs. D'ailleurs, j'aurais eu quelque peine à le refuser d'après ce qui s'était

passé entre M. Laurens et moi, et d'après ce que j'avais promis pour ce dernier.

Dimanche 2 juin, le marquis de Lafayette est venu dîner avec moi; il est inquiet du retard qu'éprouvent les négociations; il ne peut se résoudre à entreprendre le voyage d'Amérique jusqu'à ce qu'il sache, avec quelque certitude, s'il y aura ou non un traité. J'écrivis ce jour-là même à M. Adams la lettre suivante :

§ 28.

Passy, 2 juin 1782.

MONSIEUR,

Depuis ma lettre du 8 mai, je n'ai rien eu d'important à communiquer à Votre Excellence : à la vérité M. Grenville est arrivé au moment où je venais d'expédier cette lettre; je l'ai présenté à M. de Vergennes; mais comme sa mission ne paraissait être qu'une répétition de celle de M. Oswald, et n'avoir pour but que la même déclaration, de la part du Roi d'Angleterre, de son désir sincère de la paix, de son consentement à traiter à Paris d'une pacification générale avec toutes les Puissances en guerre, laquelle déclaration reçut, pour réponse, de nouvelles assurances des bonnes dispositions de cette Cour, et de sa résolution de ne traiter que de concert avec ses alliés, c'est pourquoi je différai de vous écrire jusqu'à ce que je fusse instruit des suites d'une espèce de con-

vention passée entre ces Messieurs, d'après laquelle M. de Vergennes devait faire part à l'Espagne et à la Hollande des ouvertures, et M. Grenville devait écrire à sa Cour pour demander des pleins-pouvoirs à l'effet de traiter et de faire des propositions; aucune transaction d'importance ne pouvait avoir lieu dans l'intervalle.

M. Grenville dépêcha, en conséquence, un courrier à Londres, qui revint au bout d'environ douze jours. M. Grenville vint me voir après avoir été à Versailles. Il m'apprit qu'il avait reçu les pouvoirs, et qu'il en avait laissé une copie chez M. de Vergennes; que ces pouvoirs l'autorisaient à traiter avec la France et ses alliés. La première fois que j'allai à Versailles, je demandai à voir ces pouvoirs, et je fus surpris de n'y trouver aucune mention des alliés de la France ou d'aucun d'eux en particulier : en causant avec M. de Vergennes sur ce point, je vis qu'il commençait à regarder tout ceci comme un artifice pour nous amuser et gagner du temps, puisqu'il avait uniformément déclaré à tous les Agens qui s'étaient présentés ici, savoir : à Forth, à Oswald et à Grenville, que le Roi ne traiterait pas sans le concours de ses alliés; et malgré cela, l'Angleterre avait donné des pouvoirs pour traiter avec la France seulement; ce qui prouvait qu'elle n'avait aucune intention de faire la paix, mais qu'elle voulait continuer la guerre. Ce ne fut qu'hier que j'eus

occasion d'entretenir M. Grenville à ce sujet; et lui ayant exprimé ma surprise qu'après ce qu'il m'avait dit, les pouvoirs ne parlassent pas de nos États, il ne put me donner aucune explication satisfaisante; mais il me dit que la cause de l'omission était sans doute que l'on s'était servi pour modèle des anciens pouvoirs conférés à M. Stanley lors du dernier traité, puisqu'il était sûr qu'on avait vraiment l'intention de traiter avec nous, ses instructions le prouvant clairement. Je lui dis qu'un pouvoir spécial me paraissait indispensable; que, sans cela, je ne pourrais pas traiter avec lui. Je pense que Georges III répugne à cette première démarche, puisque ce serait une espèce de reconnaissance de notre Indépendance. Les derniers succès obtenus sur le comte de Grâsse peuvent aussi lui avoir donné l'espoir que, par des délais et par de nouvelles victoires, cette reconnaissance et la paix elle-même deviendront moins nécessaires.

M. Grenville a écrit à sa Cour pour demander de nouvelles instructions; nous verrons ce que produira le retour de son courrier. S'il ne rapporte pas de pouvoirs pour traiter avec chacune des Puissances en guerre avec l'Angleterre, je pense que les négociations seront rompues.

M. Grenville, dans le cours de sa conversation, a beaucoup insisté sur ce que nous n'avions aucun engagement qui pût nous empêcher de faire la paix sans la Hollande. J'ai répondu qu'il était

possible que vous en eussiez formé; et que, quand même il n'en existerait pas, une pacification générale, faite en même temps, serait la chose la plus convenable pour toutes les parties. J'ajoutai que je ne pensais pas que nous ou la Hollande pussions nous laisser persuader d'abandonner nos amis. Je vous ferai part immédiatement de tout ce qui se passera. Veuillez présenter mes respets à M. Laurens, à qui j'ai écrit il y a quelques jours. M. Jay est apparemment en route pour se rendre ici.

J'ai l'honneur, etc.

B. Franklin.

Lundi 3 M. Oswald vint me voir, ainsi qu'il me l'avait promis; il me dit qu'il avait parlé à lord Shelburne, à lord Rockingham et à M. Fox; qu'ils avaient toujours même désir de la paix; mais que quelques-uns de ces Messieurs lui avaient paru un peu trop enthousiasmés de la dernière victoire dans les Indes occidentales, et qu'observant sa froideur, ils lui avaient demandé s'il ne la regardait pas comme un événement très-heureux. «Oui, répondit-il, pourvu que vous n'y mettiez pas trop d'importance.» Il continua à me dire avec la plus grande franchise, que la paix leur était absolument nécessaire; que la Nation avait été follement engagée dans quatre guerres; qu'elle ne fournirait plus d'argent pour les soutenir; que, si le Gouvernement persistait à les continuer, il n'aurait plus d'autre moyen que de suspendre

le paiement de l'intérêt des fonds publics; ce qui ruinerait son crédit à l'avenir. Il me dit qu'il était question de ne payer que les sommes au-dessous de mille livres, parce que les plus fortes appartenaient aux gens riches, qui pouvaient le mieux supporter un retard, tandis que les petites étaient la propriété de personnes moins à leur aise, qui en souffriraient davantage, et qui feraient plus de bruit; que d'ailleurs on appaiserait facilement les riches, en leur promettant des intérêts annuels. Il me parut, d'après ce que M. Oswald me dit, que cet objet avait été sérieusement débattu. Ce Monsieur a l'air tout-à-fait honnête et sans prétentions; cependant je ne regardai pas ses discours comme un simple aveu de l'état déplorable de l'Angleterre; je crus qu'ils devaient servir aussi à m'intimider, en me montrant qu'elle avait encore cette ressource, qui pouvait lui produire, à ce qu'il m'assura, cinq millions par an. « Quoi qu'il en soit, ajouta-t-il, nos ennemis peuvent faire maintenant de nous ce qu'ils voudront, *ils ont pied à boule* (telle fut son expression), et nous espérons qu'ils nous feront voir leur modération et leur magnanimité. » Il me réitéra l'assurance de la haute estime que le Ministère avait pour moi, en ajoutant, qu'avec tous les hommes d'État de l'Angleterre, il ne comptait que sur moi pour retirer la Nation de la position désespérée où elle se trouvait; que jamais personne n'avait peut-être

eu en son pouvoir l'occasion de faire autant de bien que moi ; il me répéta beaucoup d'autres choses semblables, et enfin me montra une lettre que lord Shelburne lui avait écrite, en partie, je suppose, afin que je pusse voir l'opinion que Sa Seigneurie avait de moi ; mais comme cette lettre a quelques rapports avec la négociation, je vais la transcrire ici ; il me l'a laissée afin que je la communique à M. Walpole.

§ 29.

Whitehall, 21 mai 1782.

Monsieur,

J'ai entendu dire que M Walpole se croit offensé par votre mission à Paris ; il s'imagine que c'est une mesure que j'ai prise pour retirer de ses mains les négociations avec la Cour de France, que M. Fox avait fait commencer par lui. Veuillez avoir la complaisance d'aller voir M. Walpole, et de lui expliquer clairement que ce soupçon est mal fondé, puisque je ne savais pas qu'il eût jamais eu aucune mission. M. Fox m'a assuré qu'il regardait ce qui s'était passé entre lui et M. Walpole comme d'une nature tout-à-fait personnelle ; qu'il ne l'avait jamais cru assez important pour en faire part au Roi ou au Cabinet, et il m'a promis d'écrire à M. Walpole à ce sujet. Si cependant vous trouvez que le docteur Franklin

ou M. le comte de Vergennes ayent la même idée, je désire que vous vous en expliquiez avec eux; j'ai trop d'amitié pour le docteur Franklin, et trop de respect pour M. le comte de Vergennes, que j'ai l'honneur de connaître parfaitement, pour être indifférent à leur bonne opinion, et pour souffrir qu'ils me croient capable d'intrigues, tandis que toute ma conduite leur a toujours été directement opposée; à dire vrai, je les méprise si souverainement, que, quelque fier que je sois de servir le Roi dans la place que j'occupe ou dans toute autre; quelque désir que j'aie d'être utile à ma patrie, je n'hésiterais pas un moment à renoncer à un emploi qui exigerait de pareils moyens; mais je dois au Roi cette justice de dire que Sa Majesté les abhorre également. Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'ai pour principe invariable qu'aucun pays ne peut, dans aucune occasion, s'en servir avec avantage. Je suis, etc. SHELBURNE.

Richard Oswald, esq.

M. Oswald, en m'apprenant jusqu'à quel point les Ministres croyaient que je pouvais être utile, me dit que, dans une des conversations qu'il avait eues avec eux, il leur avait assuré qu'ils ne devaient rien attendre de moi qui ne fût convenable, digne de mon caractère, et conforme à mes devoirs envers ma patrie. Je ne lui demandai pas à quelle occasion il avait parlé ainsi; mais il me parut,

d'après cela, qu'il avait été question de me proposer quelque chose de contraire à mon devoir.

M. Oswald me donna aussi une copie d'un papier contenant diverses notes écrites par lord Shelburne, dans les termes suivans :

1.° Que je suis prêt à correspondre plus particulièrement avec le docteur Franklin, s'il le désire ;

2.° Que l'on s'occupe de l'acte *pour mettre en état* (*Enabling act*) où l'on insérera le nom des Commissaires recommandés par M. Oswald ; que, de notre côté, des Commissaires seront nommés, ou bien, que l'on donnera à M. Oswald tel caractère que le docteur Franklin et lui jugeront convenable, pour conduire à un arrangement définitif entre la Grande-Bretagne et l'Amérique ; le docteur Franklin ayant bien raison de dire, que cet arrangement doit se faire d'une manière différente de la paix entre la Grande-Bretagne et la France, qui ont toujours été ennemies.

3.° Que les intérêts des Royalistes doivent toujours être présens à l'esprit de M. Oswald ; ils tiennent la première place dans celui de lord Shelburne. Entre autres stipulations à faire en leur faveur, il doit tâcher d'engager les différens Etats à consentir à leur rendre leurs biens, ou du moins à les dédommager des confiscations faites sur eux.

4.° Remettre la lettre de lord Shelburne, concernant M. Walpole, au Docteur Franklin.

A la lecture de ce papier, je me rappelai qu'on avait proposé, quelque temps auparavant, dans le Parlement, un bill *à l'effet de mettre Sa Majesté en état de conclure une paix ou une trève avec les Colonies révoltées en Amérique;* je supposai que c'était là ce qu'on entendait par bill *pour mettre en état*. On l'avait négligé jusqu'à présent; et ce bill n'ayant pas encore passé, c'était peut-être la raison pour laquelle il n'était point question des Colonies dans les pouvoirs de M. Grenville. M. Oswald le pensa comme moi, et que ces mots « où l'on insérera les noms des Commissaires recommandés par M. Oswald » se rapportaient au conseil qu'il avait donné de faire, dans le bill, une mention expresse des Commissaires nommés par le Congrès pour traiter de la paix, au lieu de la dénomination vague de toute personne, ou personnes, d'après le premier projet. Quant aux Royalistes, je lui répétai ce que j'avais déjà dit à son premier voyage, « que leurs biens ayant été confisqués par les lois particulières des États où les délinquans avaient résidé, et non par les lois du Congrès, qui n'avait aucun pouvoir d'en faire de semblables ou de les abroger, et ne pouvait, par conséquent, donner à ses Commissaires aucun pouvoir de traiter pour les intérêts de ces personnes, cette affaire regardait chaque État en

particulier; que s'il était juste de les dédommager, c'était l'Angleterre plutôt que l'Amérique que ce soin regardait; mais que, selon moi, l'Angleterre elle-même ne leur avait pas de si grandes obligations, puisque c'était par leurs faux rapports, et par leurs mauvais conseils, qu'elle s'était vue entraînée dans cette malheureuse guerre; que, s'il fallait nous porter en compte leurs fautes, nous pourrions plus que les balancer, en supputant les déprédations qu'ils avaient commises sur les côtes d'Amérique. » M. Oswald m'avoua que mes argumens étaient raisonnables, et me dit, qu'avant de partir, il avait fait entendre aux Ministres que, selon lui, il ne fallait pas s'attendre à ce que nous fissions quelque chose pour ces gens-là; qu'en conséquence d'une de nos conversations sur ce sujet, il avait aussi été d'avis qu'il fallait céder le Canada aux États-Unis, pour éviter les occasions de guerre à l'avenir; ce pays ne pouvant, d'ailleurs, offrir le moindre avantage ou avoir quelque importance, si les États-Unis pouvaient y avoir un libre commerce. Le marquis de Rockingham et lord Shelburne, quoiqu'ils eussent répondu avec réserve, n'avaient pas paru très-contraires à cette idée; mais M. Fox avait montré de l'étonnement. M. Oswald me dit pourtant qu'il n'était pas sans espoir de réussir.

Nous en vînmes alors à un autre article des notes; savoir : « Et que de notre côté des Commis-

» saires seront nommés, ou bien que l'on don-
» nera à M. Oswald tel caractère que le docteur
» Franklin et lui jugeront convenable pour con-
» duire à un arrangement définitif entre la Grande-
» Bretagne et l'Amérique. » Cet objet, me dit-il, ne regardait que moi; son seul désir était de pouvoir mettre l'affaire en train; il n'y avait aucune vue personnelle d'honneur ou de profit. Il avait vu et entretenu M. Grenville, qui était, selon lui, un jeune homme de beaucoup d'esprit, très-capable de terminer cette affaire; il ne voyait donc pas de quelle utilité il pouvait être encore; mais que, si je pensais autrement et je le croyais nécessaire, il consacrerait avec plaisir son temps et ses services, sous quelque titre et de quelque manière que je le jugerais à propos. Je lui répondis qu'ayant demeuré en Amérique, et connaissant à fond notre commerce et notre situation, il me paraissait plus en état d'engager les Ministres à faire ce qui serait raisonnable pour ce pays, et qu'il pouvait parler ou écrire avec plus de poids que M. Grenville; et que, pour ces raisons, je désirais que ce fût lui qui continuât les négociations. Je lui demandai s'il serait bien aise de faire partie d'une Commission générale pour traiter avec toutes les Puissances en guerre avec l'Angleterre, ou s'il préférerait d'avoir des pouvoirs spéciaux pour traiter lui-même avec l'Amérique. Il me répondit qu'il ne désirait pas être chargé de négocier avec les

Puissances étrangères, parce qu'il n'était pas assez instruit de leurs affaires, ou assez versé dans la langue française, qui serait apparemment celle dont on se servirait; que, par conséquent, s'il acceptait une commission, elle ne pourrait être que celle de traiter avec l'Amérique. Je lui dis que j'écrirais à lord Shelburne à ce sujet; mais que M. Grenville ayant envoyé depuis peu un courrier à Londres à cause des pouvoirs, et que ce courrier n'étant pas encore revenu, je pensais que nous ne ferions pas mal d'attendre quelques jours pour voir la réponse qu'il apporterait, ou les mesures qui auraient été prises; il approuva mon idée. A dire la vérité, M. Oswald me paraît un homme si bon et si raisonnable, que je serais fâché de le perdre, quoique je n'aie aucune répugnance pour M. Grenville. Celui-là me semble n'avoir à cœur que le bien de l'humanité, et le désir de mettre fin à tous les maux qui la désolent. Celui-ci, au contraire, jeune diplomate, doit naturellement avoir un peu d'ambition et chercher à se faire valoir comme habile négociateur.

Le soir, M. Boëris de la Hollande vint me voir; il m'apprit qu'aucune réponse n'avait encore été faite au dernier mémoire de la Russie concernant la médiation; mais que l'on pensait que cette réponse contiendrait des remercîmens respectueux à Sa Majesté Impériale pour ses offres obli-

geantes, tandis qu'on lui représenterait en même temps qu'il était nécessaire de se joindre à la France pour obtenir une paix générale, et qu'il serait encore plus glorieux pour Sa Majesté d'employer son influence à procurer une paix semblable plutôt qu'un traité particulier. M. Boëris m'apprit encore que les Hollandais n'étaient pas contens de la conduite de la Cour de Russie, et qu'ils lui soupçonnaient l'intention de prolonger la guerre pour ses intérêts particuliers.

Mardi 4 juin je reçus un autre paquet de M. Hartley. Il consistait en duplicata de ses précédentes lettres, et de pièces déjà publiées. La seule pièce nouvelle qu'il contînt, était la lettre suivante, du Colonel Hartley son frère.

§ 30.

Soho-Square, ce 24 mai 1782.

Mon cher Monsieur,

C'est avec bien du plaisir que je prends la plume pour vous témoigner ma reconnaissance du souvenir dont vous m'avez honoré dans la lettre que vous avez écrite à mon frère, et pour vous remercier des expressions d'une estime qui, je vous l'assure, est payée de retour. Mon frère m'a prié de copier quelques lettres et papiers pour vous les envoyer comme duplicata; j'ai été enchanté

de cette occupation, puisque le grand objet de mon existence parlementaire a été de me joindre à lui pour mettre fin à cette guerre destructive, et pour avancer l'heureux ouvrage de la paix. J'espère le revoir bientôt dans cette position où il sait si bien servir sa patrie, en s'honorant lui-même; et tant que j'aurai l'honneur d'être Membre du Parlement, je mettrai toute mon attention à faciliter les effets qui découlent naturellement des principes de liberté et de philantropie universelle que vous avez su l'un et l'autre si bien soutenir. Tandis que je copie ses paroles, mon jugement et mes sentimens sont à l'unisson des siens. Je n'ai qu'à ajouter le vœu le plus ardent que la paix et le bonheur puissent couronner les efforts des cœurs honnêtes qui tendent vers un but si désiré! Je suis, mon cher Monsieur,

W. H. Hartley.

Mercredi 5 juin M. Oswald revint me voir, pour m'apprendre que le lord Cornwallis, étant fort impatient de se voir déchargé de sa parole le plus tôt possible, m'avait envoyé un certain major Ross pour solliciter cette décharge, dans la supposition que M. Laurens pourrait se trouver ici auprès de moi. M. Oswald me dit ce que j'ignorais, savoir : Que, pendant que M. Laurens était en prison à la Tour, il avait offert la décharge de lord Cornwallis en échange de la sienne, et avait

promis de faire tous ses efforts pour l'obtenir aussitôt qu'il serait mis en liberté, disant qu'il ne doutait pas du succès de ses démarches. Je fis part à M. Oswald de ce qui s'était déjà passé entre M. Laurens et moi, au sujet de lord Cornwallis; et je lui dis, que j'aurais fait des difficultés pour dégager sa parole, si M. Laurens m'avait informé qu'il eût été mis en liberté. En conséquence d'une pareille offre et d'une pareille promesse, je le priai donc de me les certifier dans une lettre, dont je pusse me servir pour justifier ce que M. Laurens et moi pourrions faire à ce sujet; je l'engageai aussi à demander au major Ross une copie de la parole donnée, afin que j'en connusse l'objet; par suite de cet entretien, il m'envoya le soir la lettre suivante.

§ 31.

Paris, ce 22 juin 1782.

MONSIEUR,

Alors que M. Henri Laurens était en prison en Angleterre, il promit, si l'on voulait consentir à le délivrer sur sa parole, de vous demander un cartel d'échange en faveur de milord Cornwallis, qui pût servir à décharger Sa Seigneurie de la parole qu'elle avait donnée en capitulant, avec sa garnison, au village d'Yorck, en Virginie; et il s'engagea, dans le cas où vous feriez des dif-

ficultés de vous charger de cet échange, à écrire au Congrès, et à le demander à cette assemblée, ne doutant pas d'obtenir au plus tôt une réponse favorable.

Je portai cette proposition, signée de la main de M. Laurens, aux Secrétaires d'État de Sa Majesté; c'était, si je ne me trompe, au mois de décembre dernier : on y eut égard; et en conséquence, M. Laurens fut, peu de temps après, remis en pleine liberté. Quoiqu'il ne soit pas prisonnier sur parole, on espère qu'une légère différence dans le mode de la délivrance ne sera pas regardée comme un point important.

A l'égard de M. Laurens, je suis bien certain qu'il prendra autant d'intérêt au succès de sa demande, que si la décharge avait été obtenue dans les formes qu'il avait proposées dans l'écrit que j'ai transmis de sa part aux Scrétaires d'État, et je ne doute pas qu'il ne joigne sa reconnaissance à celle de milord Cornwallis, pour vos bons offices, en cherchant à procurer à Sa Seigneurie une entiere décharge de sa parole. J'ai, etc.

RICHARD OSWALD.

P. S. Le major Ross ne possède point la copie de la parole de lord Cornwallis. Il me dit qu'elle a été donnée dans la forme ordinaire.

Depuis que j'ai écrit ce qui précède, je me suis rappelé avoir commis une erreur, en disant que

la proposition d'échange avait été faite par M. Laurens, tandis que ce furent les Secrétaires d'État de Sa Majesté qui me chargèrent de dire à M. Laurens qu'on lui rendrait la liberté, à condition qu'il s'efforcerait d'obtenir l'échange de lord Cornwallis. Je fis part de cette proposition à M. Laurens, qui alors signa l'engagement dont j'ai parlé, après quoi la mise en liberté fut ordonnée.

Je fis la réponse suivante à cette lettre.

§ 32.

Passy, le 6 juin 1782.

Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de la parole de lord Cornwallis : vous savez ce que j'ai mandé, il y a quelque temps, à M. Laurens. C'est demain qu'arrive le courrier de la Hollande; il est possible que je reçoive sa réponse, avec une formule que nous signerons tous deux, afin de décharger cette parole. Je ne pense pas que le major Ross soit fort gêné de rester un jour de plus à Paris; car si je ne reçois pas demain des nouvelles de M. Laurens, je ferai immédiatement, pour vous contenter, tout ce que je pourrai en faveur de lord Cornwallis. »

Vendredi 7 juin le major Ross vint me voir, pour me remercier des intentions favorables que

j'avais montrées à l'égard de lord Cornwallis, dans ma lettre à M. Oswald, et pour m'assurer que Sa Seigneurie s'en souviendrait toujours avec reconnaissance, etc. Je lui dis qu'il était de notre devoir d'alléger, le plus que nous pouvions, les calamités de la guerre; que j'attendais des lettres de M. Laurens sur cette affaire; qu'après les avoir reçues, j'y mettrais tout de suite la dernière main; mais que, si M. Laurens ne m'écrivait pas, je verrais le marquis de Lafayette, et que je tâcherais d'avoir son approbation pour la terminer, sans plus attendre.

Samedi 8 juin je reçus quelques journaux d'Angleterre, dans l'un desquels je trouvai l'article suivant :

Extrait du *London Evening Post*, du 30 mai 1782.

« Si l'on peut ajouter foi au bruit qui se répand, M. Grenville a reçu, dans sa première visite au docteur Franklin, des informations très-importantes au sujet du pouvoir que l'Amérique s'est réservée de traiter séparément avec la Grande-Bretagne, dans le cas où ses prétentions ou demandes seraient accordées.

» Le traité du 6 février 1778 a servi de base à cette conversation; et il est certain que, d'après l'esprit et le vrai sens de ce traité, l'Amérique n'est en aucune manière tenue à ne point conclure une paix séparée, une fois qu'elle sera assurée que l'Angleterre lui accorde l'Indépendance et

un libre commerce avec tous les ports du monde.

» Le premier article de ce traité unit l'Amérique à la France pour aussi long-temps que les circonstances l'exigeront; de sorte qu'en accordant à l'Amérique tout ce qu'elle demande à l'Angleterre, on rompt le lien de circonstance qui unit l'Amérique à la France.

» Le second article dit, que l'intention et le but de l'alliance est d'assurer la liberté et l'Indépendance de l'Amérique. Certes alors, dès que la Grande-Bretagne reconnaît cette liberté et cette Indépendance, l'Amérique, possédant tout ce qu'elle désire, peut, si elle le veut, mettre fin à la guerre qui existe entre elle et l'Angleterre, et laisser la France guerroyer, pour exécuter le projet insensé qu'elle a formé de réduire la puissance et la grandeur de l'Angleterre.

» Par le huitième article de ce traité, ni la France ni l'Amérique ne peuvent conclure de paix sans le consentement l'une de l'autre, et elles s'engagent à ne point poser les armes jusqu'à ce que l'Indépendance de l'Amérique ait été reconnue; mais cet article n'empêche pas l'Amérique d'entrer en négociation pour une paix séparée avec l'Angleterre, et il prouve encore plus clairement que le précédent, que l'Amérique peut traiter séparément avec l'Angleterre, dès qu'elle sera convaincue que l'Angleterre lui assure *tout ce qu'elle peut* raisonnablement exiger. »

Je m'imagine que cet article est l'extrait d'une lettre de M. Grenville. Il paraît vouloir donner à entendre que je serais convenu, dans cette conversation imaginaire, que l'Amérique est libre de faire la paix sans la France, etc. tandis que j'ai toujours déclaré, dans les termes les plus précis, que nous avions pris une résolution tout-à-fait opposée, et qu'il nous était impossible d'agir d'une façon contraire, non-seulement au traité, mais au devoir de la reconnaissance et de l'honneur, dont cet article ne parle pas. Ce jeune diplomate paraît vouloir se faire honneur d'avoir obtenu de moi une copie du traité; je la lui donnai sans peine à sa première demande, et j'en fis d'autant moins de difficultés, que ce traité n'est pas aussi secret qu'il le pense; il a d'abord été dans tous les journaux américains peu de temps après sa signature; ensuite à Londres, dans le *Mémorial d'Almon*, dont je m'étonne qu'il n'ait pas eu connaissance, et enfin dans une collection de Constitutions américaines publiées par ordre du Congrès. Les journaux anglais renfermant, de temps à autre, des rapports inexacts de mes conversations, il faudra que je parle à ce monsieur, et que je lui en fasse sentir l'inconséquence.

Dimanche 9 juin. Le docteur Bancroft connaissant particulièrement M. Walpole, je lui remis la lettre de lord Shelburne à M. Oswald,

en le priant de la communiquer à ce monsieur. Selon le docteur Bancroft, la Russie et l'Empereur désireraient la continuation de la guerre, et auraient l'intention de faire faire la paix entre l'Angleterre et la Hollande, afin que la première fût mieux en état de continuer la guerre contre l'Espagne et la France.

Le marquis de Lafayette m'ayant promis de me venir voir aujourd'hui, je n'envoyai pas la décharge de lord Cornwallis, qui était toute prête, parce que je désirais qu'il la vît et qu'il l'approuvât, l'ayant faite d'après ses conseils. Il ne vint pas, et sur la fin de la soirée, je reçus un billet de lui, où il me dit qu'il avait été retenu à une revue à laquelle il avait accompagné le Grand-Duc, mais qu'il viendrait déjeûner chez moi le lendemain matin.

Je reçus ce jour une lettre de M. Dana, datée de Saint-Pétersbourg le 29 avril, dans laquelle se trouve le passage suivant : « Nous reçûmes hier la nouvelle que les Etats-Généraux avaient, le 19 de ce mois (N. S.) reconnu l'Indépendance des Etats-Unis. Cet événement a fait une grande sensation ici, et n'est pas vu d'un bon œil. On avait l'air de se flatter que la médiation y mettrait obstacle et ferait naître une paix particulière entre la Grande-Bretagne et la Hollande. Il ne paraît pas, néanmoins, que la manière dont on a pris cette nouvelle ait aucun mauvais effet

pour la République de Hollande. » A la vérité, tant que la guerre continue, la Russie voit fleurir son commerce par le besoin de munitions pour la marine, qu'elle vend à un prix élevé; mais est-il possible que, pour un aussi faible intérêt, des hommes puissent désirer de voir leurs voisins s'entre-détruire? ou bien y aurait-il quelque fondement dans le projet dont on a parlé en dernier lieu; savoir, que la Russie et l'Empereur s'uniront pour chasser les Turcs de l'Europe, et qu'ils désirent, par conséquent, affaiblir la France et l'Angleterre pour les empêcher de venir au secours de ce peuple?

Lundi 10 juin. Le marquis de Lafayette ne vint chez moi qu'entre onze heures et midi. Il amena avec lui le major Ross. Après le déjeûner, il me dit, comme le Major venait de passer dans une autre pièce, qu'il avait vu depuis peu M. Grenville, qui lui avait demandé quand il comptait repartir pour l'Amérique, et qu'il avait répondu: « Je suis resté ici plus long-temps que je ne l'aurais fait, afin de voir si nous aurions la paix ou la guerre; mais comme je vois que cette espérance de paix n'est qu'une plaisanterie, et que vous ne faites que nous amuser sans avoir aucune intention sérieuse de traiter, je ne compte pas demeurer plus long-temps; je partirai sous peu de jours. » Sur quoi M. Grenville lui avait répondu, que ce n'était point une plaisanterie;

qu'ils étaient sincères dans leur intention de traiter, et qu'il en serait convaincu sous quatre ou cinq jours. Le Marquis me parla ensuite d'une demande du major Ross, tant pour lui-même, que pour lord Chewton, lieutenant-colonel, et pour le lieutenant Haldane : ils étaient tous trois aides-de-camp de lord Cornwallis, et ils demandaient à être mis en liberté avec lui. Je dis au Marquis qu'il devait mieux connaître que moi l'usage en semblables cas; qu'étant lui-même un des généraux à qui leur parole avait été engagée, il avait, plus que moi, le droit de les en décharger, et que si la chose était juste, je désirais qu'il la fît; là-dessus, il passa à mon bureau pour écrire, et me rapporta un papier, qui n'était pas, comme je l'avais espéré, une décharge signée de lui, mais un projet que je devais signer moi-même. Le Major n'ayant pas été content de celui que j'avais fait pour lord Cornwallis, parce que j'y avais inséré une clause réservant au Congrès le droit d'approuver ou désapprouver ma conduite, se retira sans le prendre; j'écrivis donc le lendemain à M. Oswald.

§ 33.

Passy, 11 juin 1782.

Monsieur,

J'avais l'intention d'aller vous voir ce matin, pour m'informer de votre santé, et pour vous re-

mettre la pièce ci-incluse, concernant la parole de lord Cornwallis; mais, forcé d'aller à Versailles, j'ai dû remettre ma visite à demain. Je ne pense pas que la place que j'occupe ici me donne, en aucune manière, le droit de dégager cette parole; c'est pourquoi j'ai cherché à me fonder sur le pouvoir spécial que le Congrès m'avait donné, d'échanger le général Burgoyne contre M. Laurens; si j'ai fait la réserve de la confirmation ou de la désapprobation du Congrès, ce n'a pas été dans le desir de restreindre la liberté du général, mais parce que j'ai cru qu'il était de mon devoir d'en agir ainsi, afin qu'on ne m'accusât pas de m'être arrogé un pouvoir que je n'avais pas, en dégageant pleinement une parole donnée au Congrès, sans être expressément autorisé à le faire. Je suis, etc. B. Franklin.

Je n'ai reçu aucune réponse de M. Laurens. Voici la copie de la pièce dont il est question dans la lettre ci-dessus. « Le Congrès m'ayant, par sa résolution du 14 juin dernier, autorisé à proposer l'échange du général Burgoyne contre l'honorable M. Laurens, alors prisonnier dans la Tour de Londres, et dont il désirait beaucoup obtenir la liberté; cet échange fut, en conséquence de ladite résolution, proposé par moi, mais il n'avait pas encore été accepté ou exécuté, quand l'avis me parvint que le général Burgoyne venait d'être

échangé, en vertu d'une autre convention. M. Laurens proposa alors un autre Lieutenant-Général, savoir, lord Cornwallis, comme un échange pour lui-même, et promit, s'il était mis en liberté, de faire tout ce qui dépendrait de lui pour que sa proposition fût adoptée. M. Laurens ayant été déchargé peu de temps après, et m'ayant vivement pressé, dans plusieurs lettres, de me joindre à lui pour dégager la parole de ce Général (ce qui me paraît une chose juste et équitable en elle-même, et devant tourner à l'honneur de notre pays), à ces causes, j'absous et dégage par la présente, autant qu'il est en mon pouvoir, et en vertu de la résolution ci-dessus, ou autrement, la parole que lord Cornwallis a donnée en Virginie, le mettant en pleine liberté d'agir en ses emplois et grades civils et militaires, jusqu'à ce que le bon plaisir du Congrès soit connu; la confirmation ou la désapprobation de cette décharge lui étant réservée, en cas qu'il ait pris ou ait intention de faire des dispositions différentes. »
Donné à Passy, ce neuvième jour de juin 1782.

Signé B. Franklin,

Ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique à la Cour de France.

J'eus peine à comprendre les motifs que le Major avait eus pour refuser de prendre cette pièce. Il était venu, exprès de Londres, pour sol-

liciter le dégagement de la parole de lord Cornwallis. Il m'avait dit que Sa Seigneurie était fort impatiente de l'obtenir, parce qu'elle se trouvait malheureuse dans la position où elle était. Une des raisons qu'il me donna, c'est que Sa Seigneurie, avec cette décharge limitée, ne pouvait entrer dans un service étranger. Il me déclara que l'intention de Sa Seigneurie n'était point de retourner en Amérique. Il ne voulut pas accepter la pièce, si je n'en effaçais la réserve; je ne trouvai pas convenable d'y faire ce changement, et il me quitta, à ce qu'il me parut, peu content de moi.

Le même jour jeudi 11 juin, j'allai à Versailles, où j'eus une longue conférence avec M. de Rayneval, Secrétaire du Conseil. Je lui montrai les lettres que M. Oswald m'avait remises de la part de lord Shelburne, et je lui rendis compte de l'entretien que j'avais eu en conséquence avec M. Oswald. Je lui fis part aussi de ma conversation avec M. Grenville. Nous conclûmes que le retard de son courrier pouvait être attribué aux formalités nécessaires pour faire passer le bill *pour mettre en état*. Je descendis avec lui dans le cabinet de M. de Vergennes, où je répétai et expliquai ce que je venais de dire. Ce Ministre me parut presque persuadé que la Cour d'Angleterre était vraiment sincère, en déclarant qu'elle désirait la paix. Nous parlâmes des tentatives qu'elle avait faites

pour nous séparer, de la nécessité de rester unis, et de traiter de concert. Je fis la remarque que, puisqu'elle avait montré un si grand désir de nous diviser, en faisant des offres si considérables à chaque Puissance en particulier, évidemment en vue de traiter plus favorablement avec les autres, et que, puisqu'elle avait montré tant de répugnance à conclure une paix générale, il était possible, qu'après avoir signé cette paix, elle choisît une d'entre nous pour recommencer la guerre avec elle. Afin de contrarier ce projet, je crus qu'il serait peut-être convenable que toutes les Puissances en guerre avec l'Angleterre, avant de signer le traité de paix générale, fissent un nouveau traité entre elles, s'engageant (dans le cas où ma supposition viendrait à se vérifier) à faire de nouveau cause commune, et à renouveler une guerre générale. Le Ministre parut approuver mon idée. Il lut la lettre de lord Shelburne concernant M. Walpole, et me dit que ce Monsieur avait essayé d'ouvrir des négociations avec le marquis de Castries, qui lui avait dit qu'il s'était mal adressé, et qu'il devait voir M. de Vergennes, chez qui il ne s'était jamais présenté. Le Ministre ajouta que c'était un intrigant qui connaissait beaucoup de personnes à la Cour, et qui était accoutumé à traiter des affaires par des moyens détournés : « Mais, ajouta-t-il, quand on a quelque chose à me dire qui concerne ma place, il me semble qu'on doit

s'adresser directement à moi : c'est dans mon cabinet que l'on doit se présenter. » Au résumé, le Ministre ne parut pas fâché que M. Walpole ne fût pas venu le voir, car il ne l'aimait pas. J'appris que M. Jay avait pris congé, le 7, du Ministre espagnol afin de se rendre ici; de sorte que je puis l'attendre d'un jour à l'autre. Je n'entends parler ni de M. Laurens ni de M. Adams.

Mercredi 12 juin. J'allai voir M. Oswald dans la matinée; il me dit qu'il avait reçu la pièce que je lui avais envoyée concernant la parole de lord Cornwallis; que le Major avait mal fait de la refuser; que j'avais fait tout ce qu'on pouvait raisonnablement exiger de moi, et que j'avais mis en usage, dans cette pièce, tous les argumens qui pouvaient donner du poids à cette décharge temporaire, et engager le Congrès à la confirmer et à la compléter. Le major Ross survint; il me fit ses excuses de ne l'avoir pas acceptée tout de suite; me déclara qu'il en était parfaitement satisfait, et me dit que lord Cornwallis serait sans doute fort reconnaissant de cette faveur. Il ajouta que c'était la coutume parmi les militaires, qu'en dégageant la parole d'un général, on rendît aussi celles des aides-de-camp. Je répondis que j'étais étranger aux usages de l'armée; que j'avais poussé mon pouvoir au dernier point, en faisant valoir celui que j'avais eu pour l'échange du général Burgoyne à l'échange de lord Cornwallis; que je n'avais pas

même l'ombre d'une autorité pour en faire davantage; que le marquis de Lafayette avait été présent quand la parole s'était donnée; qu'il était même un des généraux qui l'avait reçue, et qu'il me paraissait plus compétent que moi pour la dégager; enfin, que je ne pouvais rien. Le Major alla voir alors le Marquis, duquel je reçus, dans la soirée, un projet de décharge limitée qu'il offrait de signer, mais au sujet de laquelle il désirait avoir mon approbation; je ne fis aucune difficulté de la lui donner, quoiqu'il eût inséré qu'il avait agi d'après mes conseils. Il paraît très-prudent, et fort éloigné de vouloir s'arroger un pouvoir dont il ne serait pas investi.

Vendredi 14. M. Boeris vint me voir pour savoir si le courrier de M. Grenville était revenu, s'il y avait quelque probabilité que le traité pût se conclure. Mais je ne fus en état de lui donner aucun renseignement; il me dit que l'intention de la Hollande était de répondre au dernier mémoire de la Russie, pour lui dire qu'elle ne pouvait entrer dans aucun traité particulier avec l'Angleterre; qu'il serait plus glorieux pour Sa Majesté Impériale de devenir la médiatrice d'un traité général, et qu'elle devrait fixer un lieu où les négociations se feraient. Je lui répondis : « Puisque vous me dites que Leurs Hautes Puissances ne sont plus satisfaites de la conduite de la Russie, et désirent éviter sa médiation, ne

vaudrait-il pas mieux omettre cette dernière proposition, surtout comme la France, l'Angleterre et l'Amérique sont convenues de traiter à Paris?» — « Cela pourrait être mieux en effet, répondit-il, mais nous n'avons pas de politiques parmi nous.» Je l'engageai à écrire, afin qu'on supprimât la proposition, car une semaine devait encore s'écouler, avant que la réponse ne fût décidément rendue : il ne parut pas croire que sa lettre produirait beaucoup d'effet. J'ai observé que son collègue, M. Vanderpierre, avait une plus haute opinion de son crédit et de son importance.

Samedi 15 juin. M. Oswald vint déjeûner avec moi; nous fîmes ensuite un tour de jardin; il me dit alors que M. Grenville était de retour de la veille au soir; que le courrier lui avait apporté une lettre de M. de Oswald, mais pas un mot du Ministère; qu'il n'avait entendu parler d'aucune nouvelle depuis son arrivée : il ajouta qu'il comptait aller voir M. Grenville ce matin, mais qu'il avait changé d'idée, parce qu'il s'était rappelé que ce Monsieur était sujet à des migraines qui le retenaient souvent au lit jusqu'à une heure avancée : je lui dis que, selon toute apparence, M. Grenville irait à Versailles, et viendrait me voir à son retour : nous nous quittâmes vers midi, n'ayant plus d'autre sujet d'entretien.

Peu de temps après, M. Grenville se présenta. Il m'apprit le retour de son courrier; il

me dit qu'il avait reçu des pleins-pouvoirs pour traiter avec le Roi de France et ses Ministres; qu'on avait ajouté quelques mots pour étendre ses pouvoirs aux Ministres de tout autre Prince ou État, si le cas y échéait. M. de Vergennes avait, me dit-il, fait d'abord quelques difficultés, parce que les expressions en étaient trop générales; il avait dit qu'il mettrait la pièce sous les yeux du Roi, qu'il la communiquerait aux Ministres des Puissances belligérantes, et qu'il ferait réponse à M. Grenville lundi prochain; ce Monsieur ajouta qu'il avait de plus informé M. de Vergennes que ses instructions l'autorisaient à proposer, pour base du traité, la paix de 1763; mais que la proposition qu'il avait faite en premier lieu, n'ayant pas été accueillie, elle avait été changée; que l'Angleterre, au lieu de proposer de reconnaître l'Indépendance de l'Amérique, sous la condition qu'on la replacerait dans la situation où elle se trouvait à la paix de 1763, l'avait maintenant autorisé à déclarer l'Indépendance de l'Amérique comme un acte volontaire, avant d'entamer les négociations, à proposer ensuite, séparément, la paix de 1763 comme base du nouveau traité. M. de Vergennes s'était aussi engagé à mettre cette proposition sous les yeux du Roi, et à me la communiquer. M. Grenville me dit alors qu'il espérait que toutes les difficultés étaient surmontées, et que nous pouvions procéder au grand ou-

vrage. Je lui demandai si le bill *pour mettre en état* avait passé; il me dit que non; qu'il avait passé à la Chambre des Communes, et avait été lu pour la première fois à la Chambre des Pairs. J'observai que l'époque ordinaire de la prorogation du Parlement approchant, on laisserait peut-être cette affaire de côté : il me dit que je pouvais être tranquille sur ce point, parce que le Parlement ne se séparerait pas cette année avant la mi-juillet, les affaires des Indes ayant retardé tout le reste, de sorte que la session irait certainement jusqu'à cette époque. Je lui fis alors cette observation, que, quoique les Américains se considérassent comme une Puissance ou un État indépendant, toutefois le Gouvernement Britannique ayant jusqu'à présent affecté de ne les regarder que comme des sujets rebelles, je ne croyais pas, tant que le bill ne serait point passé, que sa Cour, en faisant usage des mots généraux *de tout autre Prince ou État,* eût pu avoir l'intention d'y comprendre un peuple qu'elle ne regardait pas encore comme un État; que, par conséquent, je doutais que ses pouvoirs, quoique bons pour l'Espagne et la Hollande, fussent suffisans pour traiter avec l'Amérique. Il me répondit qu'il n'avait aucun doute lui-même de la validité de ses pouvoirs, et qu'il était prêt à agir d'après eux; je lui en demandai une copie, qu'il me promit. Il voulut alors entamer une conversation sur

les points de réconciliation ; mais je l'éludai, afin d'attendre jusqu'à ce que les négociations fussent en effet ouvertes. Je lui montrai la *gazette de Londres*, contenant l'article que j'ai transcrit plus haut, pour lui faire voir que nos entretiens étaient mal rendus, et qu'il y aurait du danger pour moi de faire des propositions dans le moment actuel. Il parut regarder un journal comme un objet de peu d'importance ; mais j'observai, qu'avant d'en avoir achevé la lecture, il retourna la gazette pour en voir la date ; ce qui me fit soupçonner qu'il se doutait que cet article avait été extrait d'une de ses lettres.

Quand il m'eut quitté, j'allai dîner chez M. de Chaumont, qui m'avait invité pour que je me trouvasse avec M. Walpole : nous nous serrâmes la main, et il observa qu'il y avait près de deux ans que nous ne nous étions vus : me prenant alors à part, il me remercia de lui avoir communiqué la lettre de lord Shelburne à M. Oswald ; mais il parut surpris que ce Monsieur ne lui eût pas parlé directement : il me dit qu'il avait reçu une lettre de M. Fox au sujet de l'affaire de Saint-Eustache ; ce qui exprimait, en termes généraux, le désir de la paix ; qu'ayant parlé de cet objet à M. de Castries, ce Ministre l'avait renvoyé à M. de Vergennes, mais qu'il ne s'était pas cru suffisamment autorisé pour risquer de le voir ; qu'on n'avait fait aucune attention à sa visite au Ministre

de la Marine, parce qu'on savait qu'il avait à lui parler sur un autre objet; mais que s'il avait été chez M. de Vergennes, Ministre des affaires étrangères, on aurait pu attacher quelqu'importance à sa démarche; qu'il avait cru devoir l'éviter, jusqu'à ce qu'il fût autorisé : que j'avais écrit, en conséquence, à M. Fox, mais que, dans l'intervalle, on avait fait choix de M. Oswald, parce qu'on avait supposé que lui, M. Walpole, n'était plus bien avec moi. Il me parla de M. Oswald comme d'un homme un peu bizarre, mais en ajoutant, qu'à la vérité sa nation était, en général, composée de gens assez singuliers, etc. Nous dînâmes agréablement en famille, et nous nous quittâmes avec amitié, sans entrer dans aucun détail d'affaires. Le comte d'Estaing était de ce dîner, et je le rencontrai de nouveau le soir chez M. de Brillon. On blâme assez généralement la conduite du comte de Grâsse, et l'on paraît désirer que le comte d'Estaing obtienne le commandement en Amérique : j'évite de me mêler de cette affaire, et même d'en parler; je trouve ce sujet inconvenant dans ma bouche, quoique j'estime infiniment cet officier.

Dimanche 16, je n'appris rien de Versailles. Je reçus une lettre de M. Adams, par laquelle il m'annonçait avoir tiré sur moi pour un quartier de ses appointemens. Il espère que ce sera la dernière fois, parce qu'il a trouvé moyen de toucher

quelque chose en Hollande. Je n'ai pas reçu un mot de M. Laurens; ce qui m'étonne beaucoup. J'ai reçu aussi une lettre de M. Carmichaël, en date de Madrid du 5 juin; il me dit que M. Jay est en voyage, et qu'il suppose que je l'aurai vu avant de recevoir sa lettre; de sorte que je puis l'attendre d'un jour à l'autre. Nous avons loué un appartement pour lui à Paris.

Lundi 17. Je reçus une lettre de M. Hodgson, m'apprenant que les prisonniers américains à Portsmouth, au nombre de trois cent trente, avaient été embarqués à bord des vaisseaux de transport; que chacun d'eux avait reçu pour la valeur de vingt schellings de provisions, aux frais du Gouvernement, et qu'ils paraissaient contens; il ajouta que les vents contraires avaient empêché les vaisseaux de transport d'arriver à temps à Plymouth; mais que tous les Américains qui se trouvaient dans cette ville, joints à ceux qui venaient d'arriver d'Irlande, formaient en tout sept cents hommes, et seraient bientôt en route pour retourner dans leur patrie.

Le soir, le marquis de Lafayette vint chez moi; il me dit qu'il avait vu M. de Vergennes, qu'il était content des pouvoirs de M. Grenville; il me demanda ce que j'en pensais, et je lui répétai ce que j'avais déjà dit à M. Grenville, au sujet de leur imperfection à notre égard. Il partagea mon opinion. Je lui dis que je comptais écrire à M. de

Vergennes le lendemain. Il m'apprit qu'il avait signé la pièce concernant la parole du major Ross, et qu'il espérait que le Congrès ne lui en voudrait pas; il ajouta que, dans sa conversation avec le Major, il lui avait demandé pourquoi l'Angleterre était si lente à faire des propositions: « Nous avons peur, dit le Major, de vous offrir plus que vous n'attendez ou ne désirez. »

J'éprouve un peu d'embarras à l'égard de ces deux négociateurs. M. Oswald paraît avoir été choisi par lord Shelburne, et M. Grenville par M. Fox. Lord Shelburne, à ce qu'on dit, a beaucoup avancé, depuis peu, dans la confiance du Roi. M. Fox se dit le Ministre du peuple, et il n'est pas douteux que sa popularité ne se soit beaucoup accrue depuis quelque temps. Lord Shelburne semble désirer de conserver la conduite des négociations. M. Fox paraît croire qu'elles tiennent à son département. On m'assure qu'il n'existe pas entre ces Ministres une parfaite intelligence. M. Grenville a de l'esprit; il entend la raison aussi bien que M. Oswald, mais il ne l'avoue pas aussi promptement. Je crois M. Oswald franc et sincère; j'ai quelquefois des doutes sur M. Grenville. M. Oswald, qui est âgé, semble n'avoir d'autre désir que de se rendre utile en faisant le bien. M. Grenville, qui est un jeune homme, désire, comme de raison, se faire une réputation, et vise surtout à celle d'habile négociateur. M. Os-

wald ne recherche aucune part dans les affaires; il soumet tout à lord Shelburne et à moi, ne montrant que de la bonne volonté pour nous servir s'il peut nous être utile, et tout également prêt à se retirer si nous le jugions nécessaire. M. Grenville paraît croire que toute la négociation lui est confiée, et il n'a aucune idée qu'Oswald puisse y avoir part; c'est pourquoi il cherche à étendre les expressions de ses pouvoirs, jusqu'à les rendre communs à l'Amérique; extension que je ne crois pas qu'ils puissent supporter. J'imagine néanmoins que nous pourrions également bien traiter avec l'un ou l'autre, quoique je préférasse Oswald; mais je crains qu'il ne survienne quelques difficultés, si nous les employons tous deux, surtout s'il existe de la mésintelligence entre leurs chefs. Il faut pourtant que j'écrive à lord Shelburne pour lui envoyer une proposition quelconque, en réponse à l'offre qu'il m'a faite d'investir M. Oswald de tous les pouvoirs que ce monsieur et moi jugerions convenables.

Mardi 18. Je me sentis fort indisposé d'un rhume violent, et soudain accompagné d'un peu de fièvre et d'une douleur de tête; je l'attribuai à l'*influenza* (1), maladie qui règne maintenant dans plusieurs contrées de l'Europe; c'est cette indisposition qui m'a empêché d'aller à Versailles.

---

(1) Cette maladie est à-peu-près la même qui a régné 20 ans plus tard sous le nom de *grippe*.

Jeudi 20, il fait une chaleur excessive, et mon indisposition continue; elle est pourtant diminuée, et je n'ai plus mal à la tête; je ne suis cependant pas encore en état d'aller à Versailles.

Vendredi 21, je reçois le billet suivant du marquis de Lafayette :

§ 34.

Versailles, jeudi matin 20 juin 1782.

Mon cher Monsieur,

D'après votre désir, je me suis présenté chez M. le comte de Vergennes; je lui ai dit ce que Votre Excellence m'avait ordonné : il compte prendre ce matin les ordres du Roi, et pouvoir proposer à M. Grenville une entrevue pour demain, afin qu'il s'explique à l'égard de la France et de ses alliés; après quoi M. de Vergennes fera dès-lors une communication officielle tant au Roi qu'aux Ministres alliés. Si Votre Excellence n'est pas en état de venir, M. le comte de Vergennes lui fera part de ce qui se sera passé à cette entrevue; si, au contraire, vous êtes en état de vous rendre à Versailles, j'aurai l'honneur de vous voir demain matin pour vous donner tous les détails que j'aurai obtenus. J'ai l'honneur, etc.

Lafayette.

Le soir, le Marquis vint me voir pour m'apprendre que M. Grenville s'était rendu chez le comte

de Vergennes, mais il ne put m'informer de ce s'était passé.

Samedi 22, MM. Oswald et Whiteford vinrent déjeûner chez moi ; le premier n'avait encore reçu ni lettres ni instructions; je lui promis d'écrire à lord Shelburne à son sujet, et d'aller déjeûner avec lui lundi matin pour lui montrer le brouillon de ma lettre, afin qu'il pût y faire les changemens qu'il jugerait convenables.

Samedi 23, M. Jay arriva dans la soirée, ce qui me fit beaucoup de plaisir; je lui proposai de l'accompagner le lendemain matin à Versailles, et de le présenter à M. de Vergennes. Il m'apprit que le Ministère espagnol avait été extrêmement frappé des nouvelles d'Angleterre, et des résolutions que le Parlement avait prises de faire cesser la guerre en Amérique ; que depuis lors il lui avait témoigné beaucoup d'honnêtetés, et qu'il était question, d'après ce qu'il avait entendu dire, d'envoyer des instructions à l'Ambassadeur d'Espagne près de la Cour de France.

Lundi 24, j'écrivis un billet à M. Oswald pour m'excuser de ce que je ne pouvais aller déjeûner avec lui. Je promis de le voir mercredi, et j'allai avec M. Jay à Versailles. M. de Vergennes nous annonça qu'il avait remis à M. Grenville une réponse à ses propositions, et que ce Monsieur l'avait aussitôt envoyée à sa Cour. Le Ministre nous en fit lecture. Je tâcherai d'en avoir copie.

M. de Vergennes nous informa qu'une frégate allait être expédiée pour l'Amérique; que nous pouvions profiter de cette occasion pour écrire, et que le courrier qui devait porter les dépêches partirait mercredi matin. Nous résolûmes donc de ne pas aller à la Cour mardi pour avoir le temps de préparer nos lettres. M. de Vergennes semblait avoir quelques doutes de la sincérité de la Cour d'Angleterre et de la bonne-foi de M. Grenville; mais il dit que le retour du courrier lui donnerait quelques lumières.

Je reçus la lettre suivante de M. Adams.

§ 35.

La Haye, 13 juin 1782.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir hier, à Amsterdam, la lettre de Votre Excellence du 2 juin. La découverte que vous avez faite que M. Grenville n'avait de pouvoirs que pour traiter avec la France ne me surprend en aucune manière. Le Ministère anglais est trop divisé; il a contre lui une opposition trop formidable dans la personne du Roi et des anciens Ministres; il possède trop peu la confiance de la Nation pour oser faire des concessions de quelque sorte qu'elles soient, surtout depuis la nouvelle du succès des armes anglaises dans les Deux-Indes. Dieu seul sait où la vanité de ce

peuple le conduira! Quant à moi, je ne crois pas qu'il fasse la paix avant que ses finances ne soient ruinées; que ses malheurs ne soient portés au point de faire naître une guerre civile entre les parties.

Je voudrais que les ennemis de l'Angleterre pussent se persuader qu'il faut faire la guerre contre elle dans les endroits où ils seraient sûrs de triompher, au lieu de persister à la continuer précisément là où ils sont certains d'être vaincus. Mais il faut prendre patience, et n'attendre que du temps ce qu'un peu de sagesse pourrait faire avec promptitude et facilité.

Je ne me suis pas encore engagé envers les Hollandais à ne point faire de paix sans eux; mais je la ferais volontiers, si les Hollandais voulaient en faire autant de leur côté, et je les y crois assez disposés; je ne le proposerai cependant pas jusqu'à ce que j'aie l'assentiment du Duc de la Vauguyon, qui ne fera rien sans avoir reçu des instructions de sa Cour. Je ne me laisserai pas arrêter par l'espérance que les Anglais reconnaîtront notre Indépendance et feront la paix avec nous, car je n'en ai aucune de ce côté. Il sera facile aux Etats-Unis d'obtenir l'amitié constante des Hollandais, jamais celle de l'Angleterre; elle est passée aussi bien que le déluge. Si jamais nous jouissons le moins du monde d'une amitié sincère de la part de l'Angleterre, je renonce à

juger du caractère d'une Nation ou des liaisons des Rois; et pourtant cela pourrait nous arriver : elle s'est mise dans une si cruelle situation! L'Espagne, la Hollande, l'Amérique, la neutralité armée, tout le monde forme de si grandes prétentions et des demandes si considérables, que l'Angleterre trouvera difficilement un Ministre, ou même un membre du Parlement, qui osera voter pour ces concessions : les prétentions de la France sont, je crois, modérées; elle pourrait y accéder; mais je crains bien que l'Espagne, qui a le moins fait, ne demande le plus. En un mot, la paix me paraît si impraticable et une si grande chimère, que je suis trop heureux d'être retenu ici par mon devoir, et de pouvoir, par conséquent, me dispenser de m'en troubler la tête. J'ai reçu une lettre d'Amérique, où l'on me dit que M. Jay a refusé de faire partie de la Commission chargée de la paix; puisque vous le croyez en route pour Paris, il faut que cette nouvelle soit erronée, et j'en suis bien aise. M. Laurens m'a honoré d'une courte visite, avant de partir pour la France : j'ai été fâché d'apprendre, de lui, qu'il avait écrit d'Ostende à Votre Excellence, pour refuser d'être un des Commissaires. Sa conversation m'a fait un plaisir infini : il juge de la manière la plus parfaite la position de nos ennemis, et il possède toujours les nobles sentimens que je lui ai vu déployer dans le Congrès.

Quel est le système de la Russie? pense-t-elle que l'Angleterre a trop d'ennemis, et qu'ils forment des prétentions exagérées? cherche-t-elle, au contraire, à embrouiller les affaires, et à rallumer une guerre générale en Europe? le Danemark est-il d'accord avec elle? quelqu'autre Puissance le serait-elle? Sa conduite est une énigme. Y aurait-il quelque négociation secrète ou quelques intrigues pour former parmi les Puissances de l'Europe un parti en faveur de l'Angleterre, et pour balancer le pouvoir de ses ennemis?

Les Etats de Hollande et de plusieurs autres provinces ont pris la résolution de ne pas accepter la médiation pour une paix séparée: cette Nation paraît avoir un système bien fixe, en faveur de la cause commune.

Présentez, s'il vous plaît, mes respects et mes amitiés à mon ancien ami M. Jay.

J'ai l'honneur, etc.

J. Adams.

Voici l'extrait d'une lettre que j'écrivis à M. Robert Morris. J'ai aussi écrit à M. le Secrétaire Livingston.

Extrait d'une lettre à l'honorable Robert Morris.

« Pour ce qui regarde la paix ou la guerre, je dois vous renvoyer à M. Livingston, à qui j'écris

au long sur ce sujet. Je me bornerai à vous dire, qu'il y a quelques mois que les Anglais paraissaient désirer la paix; je soupçonne qu'ils ont à présent l'intention de faire traîner les négociations en longueur, pour voir ce que cette campagne produira : j'espère que nous ne nous laisserons pas abuser par de belles paroles, mais que nous nous tiendrons sur nos gardes et prêts à nous opposer à toutes les tentatives que nos insidieux ennemis pourraient faire contre nous ».

Je suis, etc.

B. Franklin.

Mercredi 26 j'expédiai mes lettres, et j'allai voir M. Oswald. Je lui montrai le projet d'une lettre que j'avais résolu de lui adresser, plutôt qu'à lord Shelburne, au sujet de la Commission ou du caractère public qui pourrait lui être donné par la suite. Ce projet était fondé sur les notes de lord Shelburne, que M. Oswald m'avait montrées, et il était fait de manière que la lettre pût être communiquée à Sa Seigneurie. M. Oswald l'approuva; mais il parut désirer que je ne parlasse point des notes de lord Shelburne, quoiqu'il ne doutât pas qu'elles ne lui eussent été données dans cette intention. J'effaçai donc cette partie, et je refis la lettre de la manière suivante :

§ 36.

Passy, ce 27 juin 1782.

Monsieur,

La bonne opinion que j'ai de votre franchise, de votre probité, de votre bon jugement et de votre bienveillance pour les deux pays, m'avait fait espérer que vous auriez été investi du caractère de Plénipotentiaire pour traiter avec ceux de l'Amérique. Quand M. Grenville me montra sa première commission, qui ne portait que le pouvoir de traiter avec la France, je m'imaginai que celui de traiter avec nous vous était réservé, et qu'on ne le retenait que jusqu'à ce que le bill *pour mettre en état* fût passé. M. Grenville ayant depuis reçu de plus amples pouvoirs, qui contiennent, à ce qu'il me dit, l'autorisation de traiter avec les Ministres de tout autre Prince ou État, comme le cas écherrait, ce monsieur ne paraît pas douter que les États-Unis de l'Amérique ne soient compris sous ces termes généraux. Il est certain qu'ils regardent l'Espagne et la Hollande; mais comme il existe plusieurs actes publics par lesquels le Gouvernement de la Grande-Bretagne nous refuse le rang d'Etat, et qu'il n'y en a aucun où il nous l'accorde, je ne puis pas croire que ces mots nous regardent, puisqu'au moment où les pouvoirs ont été donnés, l'acte *pour mettre en état* n'avait pas encore été passé. Je n'ai aucune répugnance à

traiter avec M. Grenville ; je n'aurais pas même le droit d'en avoir ; mais votre long séjour en Amérique vous a procuré une connaissance profonde du pays, du peuple, de sa position, de son commerce, etc., qui, jointe à votre expérience en affaires, pourrait être utile aux deux parties, en facilitant et en accélérant la négociation ; j'espère donc qu'on n'a pas encore renoncé à l'intention de vous investir du caractère dont j'ai parlé, pour traiter avec l'Amérique, soit seul, soit conjointement avec M. Grenville, selon que la sagesse de vos Ministres jugera le plus convenable. Quelle que soit leur décision, je vous prie de regarder cette lettre comme un témoignage de la sincère estime et du respect avec lesquels j'ai l'honneur, etc.

B. Franklin.

Vendredi 28 juin. M. de Rayneval vint me voir ; il m'apprit que les Ministres avaient reçu des nouvelles d'Angleterre, d'après lesquelles ils étaient informés, qu'indépendamment des ordres donnés au général Carleton de proposer à l'Amérique des conditions de réunion, des émissaires adroits avaient encore été envoyés pour exciter ce peuple à interpeller le Congrès d'accepter ces conditions, qui sont semblables à celles que l'on offre présentement à l'Irlande ; qu'ils pensent, d'après cela, que M. Jay et moi nous ferions bien d'écrire au Congrès, pour le mettre en garde contre ces

pratiques. Il dit que M. de Vergennes désirait savoir ce que j'avais écrit au sujet de la négociation, parce qu'il était fort à-propos pour nous de tenir à-peu-près le même langage. Je lui dis que je ne craignais aucunement que de pareils émissaires obtinssent le moindre succès, ou que le Congrès voulût faire aucun traité avec le général Carleton; que néanmoins j'écrirais comme il le désirait. M. Jay étant venu à entrer, fit la même promesse: il dit que le courrier partirait demain; j'écrivis en conséquence à M. le Secrétaire Livingston et à mon ami le docteur Cooper, des lettres dont voici les extraits.

§ 37.

A l'honorable R. Livingston.

Passy, 28 juin 1782.

MONSIEUR,

Dans ma lettre du 25 de ce mois, j'ai omis de vous dire qu'aux pressantes et sérieuses instances de M. Laurens, qui avait donné à entendre au Ministre anglais (lorsque sa parole et ses cautions furent dégagées) qu'il ne pouvait pas se croire libre d'agir dans des affaires publiques, jusqu'à ce que la parole de lord Cornwallis ne lui fût rendue par moi, dans un échange, j'avais envoyé au général la pièce dont ci-joint copie. Je vois, par les journaux anglais, que Sa Seigneurie, immédiatement

après la réception de cette pièce, a paru à la Cour; qu'elle a repris sa place à la Chambre des Pairs : ce qu'auparavant elle ne croyait pas légal de se permettre. Mon droit d'en agir ainsi m'a semblé à moi-même douteux; mais M. Laurens a jugé qu'il pouvait se déduire de ce qui avait été fait relativement au général Burgoyne; et, d'après la teneur de ses lettres, il m'a paru si malheureux jusqu'au moment où cette espèce d'échange s'est effectué, que je l'ai hasardé avec une clause néanmoins qui en réserve au Congrès l'approbation ou le désavœu.

L'acte qui autorise à faire la paix est, dit-on, passé maintenant; mais il n'en a pas encore été reçu ici de copies; de sorte que, comme le bill imprimé le premier a souffert des altérations en passant à la Chambre, et que nous ne savons en quoi il consiste, le traité avec nous n'est pas encore commencé. M. Grenville attend son courrier dans quelques jours, avec une réponse de sa Cour à un mémoire qui lui a été donné de la part de celle-ci : cette réponse nous fera probablement connaître, d'une manière plus intelligible, les intentions du Ministère anglais, qui, depuis quelque temps, ont paru un peu équivoques et incertaines. Il semblerait que, depuis le dernier succès dans les Indes occidentales, il se repent des avances qu'il a faites, quant à la reconnaissance de notre Indépendance; et nous savons d'assez bonne part

que quelques Membres du Ministère flattent encore le Roi de l'espoir de recouvrer sa souveraineté sur nous, aux mêmes conditions que l'on fait maintenant à l'Irlande. Quelque disposés que nous eussions été, au commencement de cette guerre, à accepter de pareilles conditions, soyez assuré que nous ne pouvons aujourd'hui trouver aucune sûreté en elles : le Roi nous déteste cordialement; si on lui accorde le moindre degré de pouvoir ou d'autorité sur nous, il l'étendra bientôt par la corruption, l'artifice et la force, jusqu'à ce que nous soyons réduits à un asservissement absolu; il en viendra d'autant plus facilement à bout, qu'en le recevant pour notre Roi, nous attirerons sur nous le mépris de toute l'Europe, qui nous admire et nous respecte, et que nous ne trouverons plus un seul ami qui veuille nous aider. Il y a, dit-on, dans le Ministère de grandes divisions sur d'autres points comme sur celui-ci, et ceux qui visent à s'emparer du pouvoir, flattent le Roi d'un projet de réunion, et se reposent beaucoup sur les machinations d'agens privés, envoyés en Amérique pour y disposer les esprits en faveur de cette réunion, et y opérer un traité séparé avec le général Carleton. Je n'ai pas la moindre crainte que le Congrès donne dans ce projet, attendu qu'il est incompatible avec nos traités, comme avec notre intérêt; mais je crois qu'il fera bien d'épier ces émissaires, et de faire arrêter et bannir sur-le-

champ ceux que l'on connaîtra pour exciter le peuple à la réunion. La résolution ferme et inébranlable de la France, de l'Espagne et de la Hollande, se réunit à la nôtre pour traiter d'une paix non particulière, mais générale : malgré les offres séduisantes faites à chacune d'elles séparément, cette résolution finira par nous mettre à même de commander la paix; chaque Puissance voit clairement son intérêt à en agir ainsi, et persistera dans sa résolution. Le Congrès, j'en suis persuadé, est aussi clair-voyant qu'aucune d'elles; il ne se départira pas d'un système qui a obtenu tant de succès, et promet de rendre bientôt l'Amérique aussi grande que heureuse.

Je viens de recevoir, sous la date de Lyon, une lettre de M. Laurens, qui voyage dans le midi de la France pour sa santé. M. Jay saisira cette occasion pour écrire.

J'ai l'honneur, etc.

B. Franklin.

§ 38.

Extrait d'une lettre au Docteur Cooper, de Boston.

Passy, 28 juin 1782.

Nos affaires publiques sont dans une très-bonne situation ici. L'Angleterre, après avoir en vain essayé de faire une paix séparée avec chacune des

Puissances en guerre, s'est enfin décidée à traiter d'une paix générale avec elles toutes, et à Paris; si nous continuons à persister dans la résolution de ne pas nous séparer, nous dicterons les conditions. Je ne doute nullement de cette fermeté, quant à la Cour de France; et, quoique l'on nous dise que, de votre côté de l'eau, on fait des efforts pour porter l'Amérique à une réunion, aux conditions qui sont dans ce moment accordées à l'Irlande, je suis persuadé que le danger d'un projet semblable paraîtra tellement évident, que, si on en faisait la proposition, elle serait immédiatement rejetée. Nous n'avons de sûreté que dans notre indépendance; avec elle, nous serons respectés et nous deviendrons bientôt une Nation grande et heureuse; sans elle, nous serons méprisés, nous perdrons tous nos amis, nous serons cruellement opprimés par le Roi, qui nous abhorre et qui est incapable de nous pardonner.

B. Franklin.

M. de Rayneval (qui est Secrétaire du Conseil d'État) étant venu me voir dans la soirée, je lui ai donné copie des lettres précédentes pour qu'il les parcourût et les montrât à M. de Vergennes, afin de les convaincre tous deux que nous n'agissions pas ici en-dessous-main. J'avoue qu'en me comportant ainsi, j'avais un autre objet en vue; c'était de leur faire voir que j'avais reçu l'ordre

de leur demander de nouveaux secours, et que je m'étais abstenu de le faire, en exposant mes propres raisons, dans l'espoir que s'ils étaient disposés à nous avancer de nouveaux fonds, ils pourraient être induits, par la lecture de ces lettres, à nous en prêter.

Je n'avais jamais fait de visite au Comte d'Aranda, Ambassadeur d'Espagne, par les motifs ci-dessus mentionnés. M. de Rayneval dit à M. Jay ainsi qu'à moi ce matin, que nous ferions bien de l'aller voir, et qu'il était autorisé à nous donner l'assurance que nous serions bien reçus. Nous nous déterminâmes en conséquence à nous rendre le lendemain matin chez Son Excellence.

Samedi 26 juin, nous nous sommes rendus auprès de l'Ambassadeur d'Espagne, qui nous a reçus avec beaucoup de civilités et de politesse. Il a parlé à M. Jay du traité qu'ils devaient faire ensemble, et posé en général comme principe, que les deux Puissances devaient considérer leurs convenances respectives, s'accommoder et se dédommager l'une l'autre comme elles pourraient; qu'une compensation exacte serait peut-être impossible, mais qu'il faudrait s'en rapprocher autant que la nature des choses pourrait le permettre. « En conséquence, s'il se trouve, dit-il, quelque objet qui nous convienne à tous deux, et que ce soit plus à la convenance de l'un que de l'autre, il devra être donné à celui auquel

il conviendra le mieux, et, par la même raison, il sera donné à l'autre un autre objet en compensation. » Je crois qu'il avait en vue quelque chose de relatif aux limites et aux frontières, car il ajouta : « Nous allons nous asseoir tous deux avec des cartes à la main, et, par ce moyen, nous verrons notre chemin plus facilement. » J'appris de lui que l'expédition contre la Providence avait échoué, mais qu'on n'avait pas encore reçu de nouvelles. A notre départ, il prit la peine d'ouvrir lui-même les deux battans; ce qui, dans ce pays, est une grande faveur, et il nous dit qu'il viendrait nous rendre ses devoirs et fixer un jour pour nous donner à dîner. J'ai dîné à son hôtel avec M. Jay et une société d'Américains.

Dimanche 1.er juillet M. Grenville est venu chez moi.

Ce journal s'arrête ici; mais il est en quelque sorte continué par la correspondance qu'on va lire.

LETTRE L.

A l'honorable H. Laurens.

Passy, 2 juillet 1782.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à Lyon le 24 mai dernier. Je suis un peu étonné de ce que M.*** ne vous a pas déclaré si votre nom était ou non dans la Commission. Je commence à soupçonner, d'après différentes conjectures, que le Ministère anglais, un peu trop énorgueilli, peut-être, du succès de l'amiral Rodney, n'a pas envie de traiter sur-le-champ, mais qu'il désire temporiser, ou plutôt (ainsi qu'on le suppose) que certaines propositions, sur le point d'être faites au Congrès par le général Carleton, pourraient rendre inutile un traité avec nous. Quelque nouvelle un peu fâcheuse, qu'il est très-possible qu'il reçoive des mêmes parages, contribuera à le détromper, et alors nous pourrons entamer sérieusement un traité, sans quoi je ne crois pas qu'il puisse s'effectuer cette année. M. Jay est arrivé ici; MM. Grenville et Oswald sont toujours dans ce pays. M. Oswald n'a pas encore reçu de commission, et celle de M. Grenville ne nous comprend

pas très-clairement, d'après les idées anglaises. J'exige, par conséquent, des explications; lorsque j'en saurai davantage, vous aurez de nouvelles informations.

Comme je n'ai pas reçu de réponse immédiate à ce que je vous ai écrit, concernant le dégagement de la parole de lord Cornwallis, et comme le major Ross est venu ici de sa part pour le presser, je lui ai donné la décharge que vous désiriez; je vous en envoie ci-inclus une copie; j'apprends qu'elle lui a fait beaucoup de plaisir; j'espère qu'elle vous en fera autant. Croyez-moi avec, etc.

LETTRE LI.

Le Gouverneur Pownall au Docteur Franklin.

Richmond Hill, 5 juillet 1782.

MON CHER MONSIEUR,

J'ai envoyé, par mon ami M. Robert, un exemplaire imprimé de trois mémoires que j'ai publiés sur l'Amérique : l'un adressé aux Souverains de l'Europe, et les deux autres au Souverain de la Grande-Bretagne.

J'espère que vous aurez reçu ma lettre du 6 mai par M. Brigden. Comme il est possible que vous voyiez M. Hobart, il pourra vous informer de ma part, comme d'après sa connaissance intime, des

mesures que nous avons prises, par suite des communications que vous nous avez faites à tous deux, « qu'il y avait des personnes autorisées à traiter de la paix, et que ces personnes donneraient toute l'assistance qui serait en leur pouvoir aux mesures raisonnables prises à cet effet; » il pourra vous donner aussi connaissance des circonstances qui ont accompagné ces mesures en ligne directe, ainsi que de l'effet qu'elles ont eu indirectement. Depuis le commencement de ses essais pour entamer une négociation de paix, je l'ai regardé comme réunissant ses efforts aux miens, et lui ai donné un mémorial que j'ai fait dans le cours de cette affaire; il vous communiquera tout ce qu'il n'est pas inconvenant pour un homme d'honneur de communiquer au Ministre d'un peuple en guerre avec nous; il ne s'abstiendra de rien communiquer que ce Ministre (qui désire la paix de notre pays) doive savoir relativement à l'effet de ses offres amicales; il fera tout ce qu'un homme d'honneur doit faire, et il ne fera rien qu'un homme d'honneur ne puisse faire.

Je l'ai prié de donner un mémoire de questions relatives aux *modes* et aux *conditions* à suivre pour s'établir en Amérique; car les habitans du vieux monde et de ce vieux pays, pourraient, pour l'avenir, être admis à en recevoir. Je suis intéressé, non-seulement pour mes amis, mais pour moi personnellement, à obtenir des documens sur ce

point, et comme je désire qu'ils ne les trompent ni eux ni moi, je m'adresse à vous.

Puisse Dieu envoyer la paix sur la terre ! Au nombre des avantages qu'elle apportera, je compte l'espoir qu'elle me rendra au commerce et à la jouissance de mon ancienne et longue intimité avec vous.

T. POWNALL.

A l'honorable M. Hobart.

Lorsque je publiai les mémoires que j'avais préparés pour le Roi le 1.er janvier 1782, je mis en tête de ces écrits une explication qui définissait, autant qu'il était possible de le faire, l'état des propositions de traité, et les circonstances qui en accompagnaient la réception et le refus définitif.

Je ne croyais pas convenable de nommer la personne avec laquelle j'avais tenu une correspondance, qui était autorisée à traiter de la paix, et qui voulait en hâter la signature, parce que je savais que l'insidieuse fausseté de ceux qui haïssent et craignent cette personne, la représenterait (quand une fois son nom serait publiquement connu) sous des couleurs qui tendraient à diminuer et à détruire la confiance et la foi qu'elle a si justement méritées de ses commettans. Les mémoires, en conséquence, parlent des *personnes au pluriel;* et leur préface, dans leur teneur,

se conforme aussi littéralement à ce qui est exprimé.

Je ne pouvais me hasarder à dire au public, ni à écrire à cette personne les faits qu'elle avait spécifiquement et personnellement rejetés d'une manière injurieuse, parce que les mêmes personnes, qui sont ses ennemies, m'ayant proscrit, eussent été charmées de trouver dans de telles communications de ma part une occasion de me charger de crimes; et quoiqu'elles aient été continuellement aux aguets, c'est ce qu'elles n'ont jamais été capables de faire. Quoiqu'en effet je sache qu'il en a été parlé à l'oreille, dans le secret du Cabinet, on n'a pas osé assurer en public que c'était une vérité constante; ce que j'ai fait, je l'ai cru conforme au point d'honneur envers toutes les personnes intéressées, et j'ai été aussi loin que je le pouvais dans les écrits que j'ai publiés.

Comme le reproche adressé à l'intégrité de mon correspondant, avait été fait, à la première ouverture même entamée par moi, de la part de tous les Ministres, je me fis une loi, dans tous les mémoires que je dressai pour être présentés (si les offres avaient été admissibles), de fonder mes offres sur l'intégrité et la bonne-foi de cette personne (*pag.* 32), et dans cette communication au public, de la désigner (*préface, pag.* 10) comme un homme d'honneur.

Je ne voulus pas me hasarder à communiquer à mon correspondant, encore moins au public, ces circonstances, quoiqu'elles ne m'eussent pas été officiellement communiquées, de crainte que mes ennemis ne me dépeignissent comme un homme qui révélait à l'ennemi les secrets du Gouvernement. Mais il convient (si toutefois cela n'est pas absolument nécessaire) de tracer le mémorial de ces faits, pour que la vérité, lorsqu'il en sera temps, soit connue de tous ceux qui s'y intéressent : il est, de plus, indispensable que ce mémorial vous soit communiqué aujourd'hui, attendu que la proposition de vos services a été comprise dans les offres comme une condition *sine quâ non*.

Du 6 décembre 1781 à la fin de janvier 1782, intervalle de temps pendant lequel les Ministres me tinrent en suspens relativement à la résolution qu'ils prendraient, ainsi que relativement à la réponse qu'ils donneraient; dans l'incertitude où j'étais aussi de savoir s'ils daigneraient m'écouter personnellement ou mes propositions, ils profitèrent fort malhonnêtement pour moi, et je crois aussi, pour mon correspondant, *du fait que je leur avais communiqué*, savoir : « qu'il y avait des personnes autorisées à traiter de la paix, et que ces personnes étaient disposées à donner à ce traité toute l'assistance qui était en leur pouvoir; » ils envoyèrent une personne (on m'a dit que c'était

M. Oswald) en Hollande, une autre personne (si ce n'était pas positivement la même) à Gand, et une à M. Forth en France, pour essayer s'ils ne pourraient pas sonder *le même terrain* par d'autres moyens, et par le *canal d'autres personnes*. L'on m'a dit, et je n'ai pas de peine à le croire, que M. Adams passe pour être dégoûté du gouvernement hollandais, et qu'il est prêt à se ranger du côté du nôtre. On assure aussi que M.** à Gand, était *déjà gagné*. Ils ont fait embarquer précipitamment cette personne pour les Etats-Unis, et ils ont donné des instructions au général Carleton pour ouvrir le chemin d'un traité en Amérique; enfin, ils ont sondé tous les terrains et toutes les personnes, à l'exception de celle qu'on avait rejetée; et enfin, quand ils ont vu qu'ils ne pouvaient pénétrer par aucune porte en Europe, ils ont affecté d'expliquer ce contre-temps par ce fait, « que les Ministres américains n'avaient ni la volonté ni le droit de traiter, que l'offre était en conséquence très-clairement *un piége tendu par un ennemi juré et sans foi.* » Lorsque je fis, pour la première fois, mon offre, on me demanda si je voulais aller à Gand ou en Hollande, ce que je refusai péremptoirement. On me demanda pourquoi je ne le voulais pas; je répondis que, ne connaissant aucunement la personne envoyée à Gand, je ne pouvais avoir la moindre communication avec elle; que la

seule personne avec laquelle je voulusse communiquer était celle que je savais munie de pouvoirs, que je savais être (malgré tout ce que l'on voulait insinuer de contraire) invariablement attachée à ses devoirs envers sa patrie et désirant le bien de ce pays; que je savais enfin, par expérience, être un homme *d'honneur et de bonne-foi,* auquel je pouvais me fier, et qui était disposé à m'accorder sa confiance : cette personne et cette ligne furent rejetées. Je ne veux pas charger la couleur des faits en disant *de quelle manière.*

Je fus informé que, pendant cette période de temps, on s'entretenait avec M. Laurens, comme avec un homme qu'on pouvait plus facilement manier, attendu qu'en se reconnaissant justiciable des lois et des Cours d'Angleterre, et qu'en fournissant caution, il avait reconnu tacitement (au moins *de facto*) la souveraineté de la Grande-Bretagne et la culpabilité des Ministres des États-Unis envers ce pays-ci. Ce Monsieur et sa caution, M. Oswald, furent donc choisis comme les personnes qui pouvaient être chargées de l'affaire. Je ne sais nullement quelle est la nature des communications qui leur furent faites.

Malgré le changement de Ministère qui survint à cette époque, il y eut dans la composition du nouveau, des personnes qui se ressentirent de l'esprit de l'ancien, et partagèrent son influence, en suivant la même ligne de conduite.

Ces personnes furent aussi adoptées pour le traité.

Le Mémorial du 1.er janvier 1782 (p. 32), déclare spécifiquement et définitivement, quelle a été la proposition que j'ai faite, savoir : « d'ouvrir une négociation *à l'effet seulement* de conclure avec les Américains une trève, comme *mesure préliminaire* et pour mieux traiter de la paix à l'avenir, soit séparément, soit dans un Congrès général des Puissances de l'Europe », et cela sur le pied de l'*uti possidetis*, quant aux *droits*, et aux *territoires* possédés, que j'ai expliqués comme une reconnaissance de l'indépendance américaine, avec l'affranchissement de tout serment de fidélité au Souverain anglais, et l'éloignement de tous obstacles de la part des autres Souverains de l'Europe qui ne s'étaient pas encore décidés à reconnaître la souveraineté américaine. (*Pag.* 22.) Je n'ai jamais prétendu parler de paix, encore moins d'une *paix séparée ;* mais j'ai définitivement déclaré que quelque chose qu'on entreprît, « on ne devait jamais (Mém. janv. 1782) contrarier ni mettre en question les traités déjà existans. »

Ce fut d'après ce motif que, lors de mes premières ouvertures, je proposai que tandis que je traiterais avec les Ministres américains, M. Hobart pût être autorisé à traiter avec les Ministres français, comme étant l'homme d'Angleterre le plus

propre à cette négociation, attendu qu'il vivait avec des gens d'affaires de cette Cour; comme leur étant connu et les connaissant; entre lesquels et lui il se trouvait ce degré et ces habitudes de connaissances et de bonne opinion qui sont le sol unique où puisse germer cette confiance si essentielle au succès des négociations; comme un homme avec lequel je pouvois communiquer dans une parfaite sécurité; comme un homme enfin dans les mains duquel je placerais ma vie et mon honneur. Je dis d'abord que si ces deux lignes de traité n'étaient pas admises à-la-fois, et secondement, que si M. Hobart n'était pas la personne qui dût m'être adjointe, je ne m'engagerais pas à remplir l'offre que j'avais faite. Ce gentilhomme, frère du comte de Buckingham, à la tête de possessions, en biens fonds, considérables et isolés, désigné par son éducation à la Cour de Vienne, sous les derniers Ministres du règne antérieur pour le corps diplomatique, et ayant récemment servi en Russie, fut aussi jugé inadmissible; et c'est ainsi que se terminèrent toutes les conférences dans lesquelles j'avais fait des offres.

Ayant ainsi trouvé les Ministres avec qui j'avais communiqué, intraitables sur la paix, dans la seule ligne de conditions auxquelles je croyais qu'elle pouvait être obtenue, et voyant l'occasion de devenir le premier instrument de leur destitu-

tion, je la saisis prudemment, et atteignis le but que je m'étais proposé.

Le général Conway m'avait confié qu'il était décidé à voter une adresse à la Chambre des Communes pour prier Sa Majesté de renoncer à toutes tentatives ultérieures pour obtenir la paix; je lui fis observer que sa motion pourrait donner lieu à un incident qui la rendrait vaine et empêcherait d'y persister, puisque les Ministres pouvaient avancer en termes généraux, et d'une manière équivoque, qu'ils cherchaient à s'assurer les possibilités de traiter; qu'il y avait sur le tapis des propositions pour une négociation, et qu'ils allaient, d'après ce motif, faire un appel sur lui, pour qu'en pareille *conjoncture*, il ne proposât pas des mesures qui pussent contrarier leurs efforts, détruire leurs espérances et leurs perspectives de paix; qu'il se verrait alors embarrassé sur la réponse à leur faire et sur la marche à suivre; mais que, s'il pouvait avoir le droit de dire que, loin d'ouvrir la porte à une négociation, ou de prendre une route propre à conduire à celle que des offres leur avaient ouverte, ils les avait rejetées, je pensais que les Ministres ne sauraient comment combattre sa motion. Le Général m'avoua que, si les Ministres étaient attaqués de ce côté, il était difficile de prévoir comment ils feraient pour défendre le terrain. Je continuai alors de lui donner des renseignemens, sans vou-

loir cependant nommer mes correspondans, quoiqu'il m'en pressât vivement : je lui dis que c'était moi qui avais reçu ces renseignemens, et que j'étais instruit qu'il y avait en Europe des personnes autorisées à traiter de la paix, lesquelles avaient déclaré qu'elles appuieraient de toutes leurs forces les mesures qui pourraient raisonnablement tendre vers ce but. » J'ajoutai que j'en avais informé le Ministère, qui, après avoir différé, depuis le 6 décembre jusqu'à la fin de janvier, de répondre aux offres que je lui avais faites, avait fini par rejeter et ces offres et ces personnes. Le Général me dit que si j'en avais la preuve, les Ministres ne pourraient manquer de succomber. Je l'autorisai alors à faire à la Chambre des Communes les déclarations qu'il y a effectivement faites, et que je le priai de mettre par écrit, pour éviter des mal-entendus (1). Je lui permis encore, en cas que les Ministres le rendissent nécessaire en niant les faits, de me nommer, et de dire que j'étais prêt à venir faire les mêmes déclarations à la barre de la Chambre. En attendant, je le dispensai de toute espèce de secret sur cette matière. Les Ministres n'osèrent rien nier, et furent obligés de se démettre de leurs places (2). Après

---

(1) Ces déclarations ne sont pas celles que les journaux ont publiées.

(2) Les Gentilshommes de provinces, fatigués de la guerre

le changement du Ministère, j'écrivis au général Conway, pour lui offrir mes services dans les mêmes négociations que j'avais proposées aux derniers Ministres; mais jusqu'à présent je n'ai pas entendu parler de lui. Bientôt après, j'appris que lord Shelburne avait employé M. Oswald, (la caution de M. Laurens) et que Sa Seigneurie elle-même avait vu M. Laurens.

LETTRE LII.

Mémorandum de David Hartley.

Ce 8 juillet 1782.

Si l'on a abandonné toute idée de la dépendance de l'Amérique, il ne peut y avoir aucun inconvénient à faire de son indépendance future un article fixe, soit que le traité réussisse ou non, au lieu d'en faire le premier article du traité, sujet aux vicissitudes que ce traité peut éprouver. Si, à la vérité, on regarde cette indépendance comme un malheur que l'on a *encore quelque espoir* d'éviter, j'avoue qu'il est raisonnable de ne pas rejeter tout-à-fait cette espérance,

---

et désirant la paix, abandonnèrent l'ancien Ministère, et se déclarèrent pour ceux qui promirent de mettre fin à la guerre, et de rendre la paix à la Nation.

et la rupture du traité est sans doute un des moyens sur lesquels on la fonde. Traitant avec un ennemi pour une forteresse que je désire garder, ce serait une absurdité de la céder par un article *fixe, indépendant* du traité. Il vaudrait mieux alors en faire le premier article du traité : article qui dépend naturellement du succès du traité même. Mais je regarde l'indépendance de l'Amérique comme une chose bonne en soi, pour diverses raisons, surtout parce que, cédée sans balancer, elle conduira nécessairement à la paix : il faut donc la céder sans balancer. Quand même j'aurais quelque répugnance à reconnaître cette indépendance, la seule probabilité de la paix suffirait pour me faire abandonner le léger espoir de l'éviter, surtout quand cet espoir ne peut se réaliser que par la rupture des négociations.

LETTRE LIII.

Le Marquis de Lafayette, au Docteur Franklin.

Paris, 9 juillet 1782.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que l'exprès de M. Grenville est arrivé ce matin par la voie d'Ostende. M. Grenville est ensuite parti pour Versailles. Je pense qu'il viendra vous voir, et je vous serai infiniment obligé de vouloir

me faire savoir ce que vous pensez de ce qu'il vous dira. Je vais à Saint-Germain, mais si j'apprends quelques nouvelles, je ne manquerai pas de vous en faire part le plus tôt possible. Je suis, etc.

LAFAYETTE.

RÉPONSE.

Passy, 9 juillet 1782.

MON CHER MONSIEUR,

M. Grenville est venu me voir à son retour de Versailles; il m'a appris qu'après la mort de lord Rockingham, lord Shelburne avait été nommé premier lord de la Trésorerie; que M. Fox avait donné sa démission, de sorte qu'il y a deux Ministères de vacans. Sa visite à M. de Vergennes n'a eu pour but que de l'assurer que ce changement n'en avait amené aucun dans les dispositions de sa Cour au sujet de la paix, et qu'il attend sous peu de jours un autre courrier avec de plus amples instructions. Aussitôt que j'en saurai davantage, je vous en ferai part. Je suis, etc.

B. FRANKLIN.

LETTRE LIV.

A David Hartley, esq.

Passy, 10 juillet 1782.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 26 du mois passé par M. Young, et je vous dois encore une réponse à vos précédentes. Je ne sais pas pourquoi l'œuvre charitable de la paix avance si lentement de votre côté. Les uns pensent que vos Ministres, depuis les succès de Rodney, veulent encore tenter la fortune, avant de conclure la paix. D'autres s'imaginent qu'ils ne s'accordent pas bien entr'eux. Ce que je viens d'apprendre semble confirmer cette dernière supposition. On dit que M. Fox se retire. Nous sommes prêts, du côté de l'Amérique, à traiter de concert avec nos Alliés; nous sommes disposés à être très-raisonnables; mais si, à chaque proposition, votre *Plénipotentiaire*, qui paraît n'en avoir que le nom, est obligé d'envoyer un courrier et d'attendre votre réponse, nous n'arriverons pas promptement à une conclusion. On soupçonne aussi que vous attendez, pour savoir l'effet de certaines ouvertures de paix séparée que vous avez fait faire, dit-on, par le général

Carleton en Amérique. Un vaisseau qui vient d'arriver du Maryland, nous apporte la résolution unanime de l'Assemblée de continuer la guerre, à tout hasard, plutôt que de violer notre foi contre la France. Voilà un échantillon des succès que vous pouvez attendre de pareilles mesures, si en effet vous les avez prises; ce que j'ai peine à croire.

Il est un point qu'on a, ce me semble, trop peu considéré dans les traités conclus jusqu'à présent; savoir, le moyen de les rendre durables. Un honnête paysan des montagnes de Provence m'a apporté, ces jours derniers, le manuscrit d'un ouvrage qu'il avait fait sur ce sujet, et qu'on refusait d'imprimer. J'ai cru y voir des idées saines; j'en ai donc fait tirer quelques copies pour qu'il pût les distribuer; je vous en envoie un exemplaire. Cet homme ne cherche point à retirer de l'argent de sa brochure ou de son projet; il ne demande rien, n'attend rien, il ne veut pas même être connu. Il m'a dit qu'il possédait une fortune de cent cinquante écus de rente, et qu'il en était satisfait. Vous jugez bien que ce revenu ne lui a pas permis de venir à Paris en voiture : il a donc fait ce voyage à pied. Tel a été son zèle pour la paix, et son désir d'y contribuer et de l'assurer, en communiquant ses idées aux hommes les plus puissans de la Capitale. Sa chétive apparence l'empêche de les voir,

on du moins d'en être écouté; mais il ne m'a pas encore paru découragé. J'honore beaucoup le caractère de ce *véritable philosophe*.

Je vous remercie de vos lettres des 1, 13 et 25 mai, et de votre projet de *préliminaires*. J'aime à voir nos sentimens s'accorder sur un point aussi important. Par là les discussions entre nous deviennent aussi inutiles qu'elles seraient désagréables. Je suis, etc.

B. FRANKLIN.

LETTRE LV.

A B. Vaughan, esq.

Passy, 10 juillet 1782.

D'après la première loi des Nations, l'injure était punie par la guerre et la destruction; s'humanisant par degrés, elle admit l'esclavage en place de la mort. Bientôt l'esclavage fut remplacé par l'échange réciproque des prisonniers. Enfin on respecta la propriété particulière, et l'on se contenta de la souveraineté acquise. Pourquoi cette loi des Nations ne ferait-elle pas de nouveaux progrès? Des siècles à la vérité se sont écoulés entre les divers changemens qu'elle a subis; mais puisque les connaissances ont si rapidement avancé

depuis peu, pourquoi la civilisation ne participerait-elle pas à cet accroissement? Pourquoi les Nations ne conviendraient-elles pas désormais entre elles de respecter et de protéger les travaux des hommes qui se livrent aux états suivans :

1.° Les cultivateurs, car ils travaillent pour la subsistance de l'homme ;

2.° Les pêcheurs, par la même raison ;

3.° Les marchands qui, avec des vaisseaux sans armes, communiquent avec les diverses Nations, et les aident à échanger, entre elles, les besoins et les commodités de la vie ;

4.° Les artistes et artisans qui habitent les villes ouvertes ?

Il est, je pense, inutile d'ajouter que les hôpitaux ennemis ne doivent jamais être inquiétés ; toute assistance, au contraire, leur est due.

En un mot, je voudrais qu'on ne fît la guerre qu'à ceux qui sont payés pour la faire. Si l'on est obligé de prendre du blé aux fermiers amis ou ennemis, je voudrais qu'on le leur payât, ainsi que le poisson et les marchandises que l'on prendrait aux pêcheurs et aux commerçans.

Ces points une fois établis, les hommes ne seraient plus excités à la guerre par l'esprit de rapine ; et la paix serait, par conséquent, plus solide et de plus longue durée.

B. Franklin.

Passy, 11 juillet 1782.

Dans ma lettre d'hier, que j'ai envoyée par M. Young, je n'ai fait aucune mention de la vôtre du 11 mai, parce que je ne l'avais pas sous les yeux; je viens de la retrouver.

Vous me parlez d'une espèce de dépendance que M. Oswald devait commencer par proposer à l'Amérique. Jusqu'à présent je n'en ai pas entendu parler; j'ai toujours compris (peut-être ai-je été trop loin) que l'on avait antérieurement renoncé à l'idée de dépendance, et que l'on traiterait avec nous comme avec un peuple libre. M. Oswald ne l'a pas dit clairement, mais M. Grenville l'a assuré; il a ajouté qu'il était prêt à en faire la déclaration, avant de commencer à négocier. Depuis quelque temps on m'a dit que le plan de lord Shelburne était de conserver la souveraineté au Roi, en nous donnant un Parlement indépendant, et un Gouvernement semblable à celui qu'il était question d'établir en Irlande. Si ce projet existe réellement, les négociations n'iront pas loin. La chose est impraticable et impossible; elle est contraire à la foi que nous avons donnée, sans parler des dispositions générales du peuple. J'ai lieu de croire que, si telle a pu être jadis l'idée de lord Shelburne, il y avait déjà renoncé avant d'envoyer ici M. Oswald. Ce que vous dites jette cependant quelques doutes dans mon âme,

et, joint aux avis que j'ai reçus d'autre part, me rendra moins franc que je ne l'aurais été, sans cela, dans mes communications avec Sa Seigneurie, que néanmoins j'estime et j'honore.

Cette lettre partant par un courrier, vous parviendra, selon toute apparence, avant ma dernière par M. Young, qui voyage à pied; c'est pourquoi je vous en envoie copie faite avec une presse. Vous voudrez bien me la renvoyer, quand vous aurez reçu l'original. Vous m'obligerez beaucoup en m'apprenant, par le retour du courrier, tout ce qui peut convenablement s'écrire au sujet de la démission de M. Fox et de lord J. Cavendish, ainsi que sur les changemens qui pourraient encore arriver. Je suis toujours, etc.

B. Franklin.

LETTRE LVI.

Passy, 12 juillet 1782.

A Richard Oswald.

Monsieur,

Je vous envoie plusieurs lettres, que je vous prie d'expédier par votre courrier. Il y en a une pour lord Shelburne; quant aux autres, il peut, en arrivant, les mettre à la petite poste. J'ai reçu

une note où l'on m'apprend que l'opposition de Sa Seigneurie au *plan* irrévocable qu'avait formé M. Fox de *reconnaître*, sans équivoque, l'*indépendance de l'Amérique*, a été une des causes de la démission donnée par ce Ministre; d'après ce que vous m'avez dit, ceci me paraît peu probable. On ajoute encore « que, selon M. Grenville, la retraite de M. Fox pourrait devenir funeste aux négociations. » Cette nouvelle est sans doute aussi peu fondée que l'autre. Le retour du dernier courrier de M. Grenville ne pourra manquer d'éclaircir les affaires. J'avais cru tirer du discours de ce monsieur l'induction qu'on avait résolu de déclarer notre indépendance, avant d'entamer la négociation. Jusqu'à ce qu'on l'ait fait, et que les négociations soient décidément commencées, toutes propositions et discussions me paraissent prématurées. Il m'est d'ailleurs impossible d'entrer dans aucun détail avant le rétablissement de M. Jay, qui est malade de l'*influenza*. Ma lettre à Sa Seigneurie ne contient donc que mes complimens sur la place éminente qu'elle vient d'obtenir. Je souhaite que vous continuiez à jouir d'une bonne santé dans une ville maintenant si malsaine. Je suis votre, etc.

B. Franklin.

R. Oswald, esq.

P. S. Je vous envoie, ci-inclus, les résolutions des États du Maryland; vous jugerez facilement quelles seraient les dispositions du peuple de l'Amérique au sujet d'un prétendu traité proposé par le général Carleton (s'il était véritable), mais auquel je n'ajoute aucune foi.

A Lord Shelburne.

Passy, ce 11 juillet 1782.

MILORD,

M. Oswald m'ayant appris qu'il allait expédier un courrier, je saisis cette occasion pour féliciter Votre Seigneurie sur sa nomination à la Trésorerie. Elle augmente pour vous le pouvoir de faire le bien; et, en cela seulement, elle doit contribuer à votre bonheur, que je désire sincèrement. J'ai l'honneur, etc.

B. FRANKLIN.

LETTRE LVII.

Au Marquis de Lafayette.

Passy, 24 juillet 1782.

MONSIEUR,

En réponse à vos questions, je vous dirai que M. Oswald ne fait rien. N'ayant ni pouvoirs, ni

instructions, et lassé de ne rien faire, il a expédié un courrier à sa Cour pour demander la permission de partir. Je ne crois pas qu'il ait reçu de lettres de lord Shelburne depuis que je vous ai vu. Le retour de M. Grenville me paraît douteux à cause de ses liaisons d'amitié avec M. Fox; mais, s'il reste, je pense qu'on enverra quelque autre personne; car je ne suis guère fondé à croire qu'on veuille abandonner tout-à-fait les négociations, quoique l'on paraisse chercher plutôt à nous diviser qu'à faire une paix générale. Je n'ai plus entendu parler de M. Laurens, et je n'ai reçu de lui aucune pièce concernant lord Cornwallis. Depuis qu'on a publié la lettre que ce général a écrite, après la bataille de Camden, par laquelle il ordonne non-seulement de confisquer les terres des rebelles, mais encore de pendre les prisonniers, je ne serais pas surpris que le Congrès ne désavouât sa mise en liberté et ne le rappelât en Amérique. Je suis, etc.

B. Franklin.

LETTRE LVIII.

David Hartley au Docteur Franklin.

Londres, 26 juillet 1782.

MON CHER AMI,

Vous avez sans doute appris, avant que cette lettre vous parvienne, que M. Thomas Townshend est nommé Secrétaire d'État pour le département chargé de la correspondance américaine. Il a été, pendant bien des années, et il est encore un de mes plus intimes amis. Il n'existe pas d'homme plus rempli d'honneur et de probité. On m'a prié de me charger d'une des branches de son administration concernant l'Amérique, branche à laquelle on aura souvent recours pour les arrangemens que nécessitera la suite des négociations pour la paix. C'est celle qui regarde la position ou plutôt les positions diverses des réfugiés américains. Dans le cours de cette affaire, il est probable qu'on m'engagera à correspondre avec vous. Je n'ai d'autre but, pour le présent, que de vous en avertir, pour le cas où vous auriez quelques points préliminaires au sujet desquels vous désireriez me donner ou recevoir de moi des éclaircissemens. Je suis toujours prêt à entreprendre un travail quel qu'il soit, s'il peut amener la paix, et pourvu qu'il se fasse de concert avec mon digne ami M. Townshend.

Vous connaissez tous mes principes sur la pacification américaine et sur la *douce réconciliation*. Je serai toujours le même; en me chargeant d'un seul point, celui des réfugiés, par exemple, on ne m'a pas donné le droit de dire mon avis sur les grands principes de pareilles négociations. Je garderai toute ma réserve sur les points que les événemens peuvent justifier. Le motif personnel que j'ai de parler ainsi, doit être évident pour vous; mais afin d'être juste envers ceux qui dirigent maintenant les affaires publiques de mon pays, je dois vous prier de ne regarder cet avis prudent que comme m'étant personnel, sans que je veuille, par-là, faire tirer des conséquences défavorables à la conduite des autres, sur des points où je n'ai aucune part. M'étant toujours intéressé vivement aux principes et aux négociations de la paix, je désire que ma conduite ne soit le sujet d'aucune fausse interprétation, tout comme je ne prétends pas interprêter faussement celle des autres.

Que Dieu fasse prospérer l'ouvrage de la paix et de la bienveillance (comme moyen de paix) parmi les hommes (1)! Je suis, etc.

D. Hartley.

---

(1) Cette lettre, comme toutes celles de M. Hartley, est d'un style si obscur, si entortillé et si emphatique, que nous ne répondons pas d'en avoir bien exactement rendu le sens.

LETTRE LIX.

Lord Grantham au Docteur Franklin.

Whitehall, 26 juillet 1782.

Monsieur,

Mon premier désir étant de contribuer à la conclusion d'une paix honorable et solide, je m'adresse à vous sans cérémonie, bien convaincu que vous partagez ce désir avec moi. Si je n'avais pas la certitude que c'est aussi là le vrai systême des Ministres de ce pays, je ne travaillerais pas aujourd'hui avec eux. Ils ont déjà donné une première preuve de leurs intentions, en envoyant M. Grenville à Paris; mais comme ce Monsieur ne doit pas y retourner, je ne saurais mieux prouver mon approbation des principes qui les ont fait agir, qu'en nommant immédiatement une personne pour le remplacer. C'est pourquoi je prends la liberté de vous recommander M. Fitz Herbert, qui vient de recevoir du Roi l'ordre de se rendre à Paris.

N'ayant pas l'avantage d'être connu de vous, je n'ai d'autres raisons à donner de la démarche que je fais en vous écrivant, que mon caractère public, et le désir que j'éprouve de mériter votre confiance sur le sujet important de la pacification

entre les parties engagées aujourd'hui dans une guerre désastreuse. J'ai l'honneur, etc.

GRANTHAM.

LETTRE LX.

Lord Shelburne au Docteur Franklin.

Hôtel Shelburne, 27 juillet 1782.

MONSIEUR,

Je suis très-reconnaissant de l'honneur que vous m'avez fait par votre lettre du 12 courant. Vous me rendez une justice qui m'est bien douce, en vous persuadant que mon bonheur est intimement lié à celui de l'humanité; et je puis vous assurer que, dans quelque situation où je me trouve, ce me sera une grande satisfaction de mériter la bonne opinion que vous avez de moi.

J'ai l'honneur d'être, etc.

SHELBURNE.

LETTRE LXI.

A M. Oswald.

Passy, 28 juillet 1782, à 8 heures.

Monsieur,

Ma société venant de me quitter, ce n'est qu'au moment même que j'ai trouvé l'occasion de prendre lecture des lettres que vous m'avez remises ce soir; je m'empresse de vous les renvoyer sans attendre notre entrevue de demain matin, pour ne pas retarder, d'un instant, la remise de celles qui sont adressées à d'autres personnes. La position du capitaine Asgill et de sa famille m'afflige, mais je ne sais ce que l'on peut faire ici pour le tranquilliser. Il n'est pas raisonnable de supposer que le général Washington en veuille à la vie de cet officier; il n'a d'autre but que de punir le meurtre commis de sang-froid sur un prisonnier par le capitaine Lippincott. Si les Anglais refusent de lui livrer ou de punir le meurtrier, c'est faire entendre qu'ils préfèrent sa vie à celle du capitaine Asgill. Il me paraît donc qu'il faudrait s'adresser aux Ministres anglais, pour qu'ils donnassent des ordres positifs au général Carleton de remettre en nos mains Lippincott, et pour que ces ordres fussent expédiés, au plus vite, par un bon

voilier : je crois que c'est le seul moyen de parvenir au but que l'on désire. Les meurtres cruels de ce genre commis par les Anglais sur nous, depuis le commencement de la guerre, sont innombrables. Le Congrès et les généraux, pour satisfaire le peuple, ont souvent menacé d'user de représailles, mais n'ayant point encore exécuté leurs menaces, l'ennemi n'a pas manqué de dire insolemment qu'ils étaient retenus non par l'humanité, mais par la crainte. Quoique le général Greene l'eût solennellement et publiquement promis par une proclamation, il ne tira aucune vengeance du meurtre du colonel Hagues et de tant d'autres dans la Caroline; et le peuple, qui est persuadé aujourd'hui que s'il eût exécuté sa promesse, ce dernier assassinat n'aurait pas eu lieu, murmure si hautement, que le général Washington aura de la peine à refuser de prendre une mesure qui paraît si nécessaire à la sûreté générale. Je suis sûr que rien de ce que je pourrais lui dire ne changera sa résolution. Veuillez donc me pardonner, si je prends la liberté de vous donner un conseil : ce serait celui de dépêcher sans retard un courrier à Londres pour proposer aux Ministres de donner au général Carleton les ordres dont j'ai parlé; ils feraient un effet excellent à plusieurs égards. Le courrier ordinaire de la poste part demain matin à dix heures; mais, comme on a déjà perdu neuf jours pour

transmettre ici les lettres par cette voie, un exprès serait préférable. Je suis, etc.

B. FRANKLIN.

LETTRE LXII.

A M. le Comte de Vergennes.

Passy, ce 8 août 1782.

MONSIEUR,

Hier, M. Oswald communiqua à M. Jay et à moi une pièce qu'il venait de recevoir de sa Cour; c'était un ordre du Roi à l'Avocat ou Procureur-Général, de faire dresser une ordonnance sous le grand sceau, par laquelle ledit M. Oswald serait nommé pour traiter avec nous. Il nous montra aussi une lettre de M. le Secrétaire Townshend, qui lui exprime ses regrets de ce que l'ordonnance n'a pu être envoyée par ce courrier, attendu que les employés qui sont chargés de cette partie, se trouvaient à la campagne; ce qui pouvait causer un retard de huit à dix jours. Nous pouvons compter, dit M. le Secrétaire, qu'elle sera expédiée au plus tôt; et il espère qu'en attendant les négociations avanceront. M. Oswald m'a laissé une copie de cette pièce, que j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence pour son inspection, et je suis, etc.

B. FRANKLIN.

RÉPONSE.

A M. Franklin.

Je reçois, Monsieur, la lettre de ce jour dont vous m'avez honoré, et la copie du pouvoir que M. Oswald vous a communiqué. La forme dans laquelle il est conçu n'étant pas celle qui est usitée, je ne puis arrêter mon opinion, à une première vue ; je vais l'examiner avec la plus grande attention, et si vous voulez bien vous rendre ici samedi matin, je pourrai en conférer avec vous et avec M. Jay, s'il lui était commode de vous accompagner. J'ai l'honneur d'être, etc.

De Vergennes.

Versailles, 8 août 1782.

LETTRE LXIII.

A l'honorable Robert Livingston.

Passy, ce 12 août 1782.

Le nouveau changement du Ministère en Angleterre a donné lieu, ou du moins fourni le prétexte à de grands retards dans les négociations de paix. M. Grenville avoit reçu deux fois des pouvoirs imparfaits. Il fut enfin rappelé, et M. Fitz

Herbert est arrivé maintenant pour le remplacer, muni de pleins-pouvoirs en règle, à l'effet de traiter avec la France, l'Espagne et la Hollande. M. Oswald, qui se trouve ici, a reçu l'avis qu'une ordonnance l'autorisant à négocier avec les Commissaires du Congrès, doit passer au grand-Sceau, et lui parvenir sous peu de jours. La Cour de France ne veut pas continuer ses propres négociations, jusqu'à ce que cette ordonnance soit arrivée. Je vous envoie ce qu'on appelle l'*acte pour mettre en état*. M. Jay vous apprendra ce qui se passe entre lui et l'Ambassadeur d'Espagne, au sujet du traité qu'ils doivent conclure. Je me bornerai à vous dire que rien ne paraît plus clair que le dessein de cette Cour, de nous renfermer en-deçà des monts Alleghany. J'espère que le Congrès insistera pour avoir le Mississipi pour limites, et pour jouir en même temps de la libre navigation du fleuve, dont elle voudrait nous exclure.

B. FRANKLIN.

LETTRE LXIV.

David Hartley au Docteur Franklin.

Londres, ce 16 août 1782.

J'ai reçu votre lettre par le major Young, avec l'ouvrage de *votre véritable philosophe*. Cet ou-

vrage est rempli d'humanité. Avant de l'avoir lu, je n'étais pas embarrassé de trouver un *véritable philosophe* dans la situation actuelle des affaires politiques. Vos efforts, si dignes, si assidus, si instructifs pour le rétablissement de la paix, doivent vous rendre cher à votre patrie et à tout le genre humain. S'il était possible que vos soupçons se vérifiassent, et qu'il fût prouvé que l'on a vraiment essayé de faire manquer de foi à l'Amérique, ainsi que les provinces de Maryland et de Philadelphie l'ont fait entendre, je serais toujours en état de donner les plus forts témoignages de l'honneur et de la bonne-foi qui n'ont cessé de régner dans votre conduite et dans votre correspondance; tandis que, de mon côté, mes lettres attesteront aussi que je ne vous ai jamais suggéré de pensée déshonorante. Si le Congrès de *votre véritable philosophe* se réunissait un beau jour, nous n'aurions à craindre aucune censure, quelque soin qu'il mît à examiner notre correspondance. Nous pourrions prétendre au caractère que le poète donne à l'homme d'état sincère, « qui ne craignait pas de découvrir à l'univers jusqu'à ses moindres pensées. » C'est pour nous une bien douce satisfaction de pouvoir nous dire que, dans des temps où règne par-tout la méfiance, il ne se soit jamais rien passé entre nous que les Gouvernemens de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Amérique ne pus-

sent connaître, et où ils trouvassent autre chose que des paroles de bonne-foi, de paix et de douce réconciliation.

Les résolutions de Maryland et de Philadelphie, la lenteur de nos Plénipotentiaires, et le bruit qui s'est répandu qu'ils attendent des nouvelles d'Amérique, m'ont sensiblement affecté. Ignorant le véritable état des négociations, j'ai refusé de prêter mon secours au Ministère dans l'affaire des réfugiés; mon assistance ne leur est pas indispensable; et ce qui l'est à moi, c'est de ne pas me compromettre, tant qu'il reste des points sur lesquels je conserve des doutes. Ce sont là les raisons que j'ai données de mon refus. Je dois néanmoins au Ministère la justice de dire qu'il a exprimé, sans aucune réserve, le plus vif désir de la paix. Quelles qu'aient été les divisions, dont vous me parlez, dans ce Cabinet, il s'y trouve encore des membres dont la sincérité et les bonnes intentions m'inspirent la plus grande confiance. Nos journaux ont parlé de ce qu'ils appellent des *nuances* dans le mode de pacification. Celles qui sont attribuées à M. Fox se rapprochent le plus de ma façon de penser. Je dois vous avouer que j'aurais voulu que l'on prît les mesures les plus décisives à l'égard de l'Indépendance, et dès le 27 mars, c'est-à-dire, dès la nomination du nouveau Ministère. Je pense néanmoins comme vous, qu'il faut se ré-

jouir du bien qui nous arrive, en songeant que nous ne pouvons pas obtenir tout ce que nous désirons. Aujourd'hui je conserve une entière neutralité dans l'attente des événemens.

Je vous prie de me faire part, le plus promptement possible, de toutes les nouvelles que vou recevrez d'Amérique, des résolutions du Congrès, ou des assemblées provinciales, et de tous les mémoires ou négociations qui pourraient devenir publics entre les parties en Amérique. Je désire être informé de toutes ces choses au plus tôt, afin de pouvoir fixer mon jugement. Je ne cesserai jamais de faire tous mes efforts pour contribuer au divin œuvre de la paix. Je suis, etc.

D. Hartley.

LETTRE LXV.

A Son Excellence John Jay, esq.

Passy, 4 septembre 1782.

Mon cher Monsieur,

Le courrier de M. Oswald est de retour, et lui apporte l'ordre de faire de l'indépendance de l'Amérique le premier article du traité. Je serais allé vous voir pour vous entretenir à ce sujet; mais ne le pouvant, je vous prie de venir chez

moi ce soir, pourvu que cela ne vous dérange pas. J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

B. Franklin.

LETTRE LXVI.

Note officielle de Richard Oswald au Docteur Franklin.

D'après l'avis, que je viens de recevoir de M. Jay, du désir que vous avez exprimé d'avoir un extrait de la dernière lettre que m'a adressée le Secrétaire d'Etat, au sujet du traité concernant les affaires d'Amérique, et le pouvoir que cette lettre me donne, j'ai l'honneur de vous l'envoyer ci-incluse. Je ne doute pas qu'en la joignant aux pleins-pouvoirs contenus dans l'acte de ma nomination que je vous ai soumis, vous ne soyez persuadé, ainsi que M. Jay, du désir sincère de Sa Majesté de vous donner toute satisfaction sur ce point important.

Je vous aurais envoyé cet extrait plus tôt, si j'avais pensé que vous désirassiez en prendre lecture, avant de m'avoir vu ; je ne voulais différer de me présenter chez vous que jusqu'au moment où j'apprendrais par M. Jay que votre santé vous permettait de me recevoir et de parler d'affaires. Je vous prie d'agréer, etc.

H. Oswald.

Paris, 5 septembre 1782.

(Inclus dans la précédente.)

Extrait d'une lettre écrite à Richard Oswald par le très-honorable Thomas Townshend, l'un des principaux Secrétaires d'État de Sa Majesté.

« J'ai reçu et mis sous les yeux du Roi vos lettres des 17 et 21 du mois passé, et j'ai l'ordre de vous annoncer que Sa Majesté approuve la conduite que vous avez tenue, en communiquant aux Commissaires américains le quatrième article de vos instructions. Ils ont dû être convaincus par-là que l'intention du Gouvernement a toujours été de traiter et de conclure les négociations de paix et la concession de l'Indépendance aux treize Colonies-Unies avec les Commissaires en Europe.

» Ces Messieurs ayant exprimé leur satisfaction au sujet de cet article, on espere qu'ils n'auront aucun doute que la résolution de Sa Majesté ne soit d'exercer dans toute leur étendue les droits qui lui ont été donnés par l'acte du Parlement, en accordant à l'Amérique une indépendance pleine, entière et sans conditions, et d'en faire, de la manière la plus solennelle, un des articles du traité. »

LETTRE LXVII.

David Hartley au Docteur Franklin.

Hôtel d'York, 7 septembre 1782.

Je vous prie de ne pas oublier votre lettre à M. Fox. Le but de mon voyage en Angleterre est d'être, autant que je le pourrai, utile aux choses et aux personnes, mais surtout à mes amis. Si vous avez encore d'autres lettres particulières, envoyez-les-moi, je les remettrai. J'espère qu'on me chargera aussi des réponses. Je me sens mieux portant, et je partirai sans faute demain de grand matin. Faites mes complimens, s'il vous plaît, à M. et madame Jay, ainsi qu'à M. Temple Franklin. Je vous souhaite une bonne santé, etc.

D. Hartley.

LETTRE LXVIII.

A Richard Oswald.

Passy, 8 septembre 1782.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 5 courant, contenant l'extrait d'une lettre adressée à Votre Excellence par le très-honorable

Thomas Townshend, l'un des principaux Secrétaires d'État de Sa Majesté, d'après laquelle il paraît que votre conduite, en nous communiquant le quatrième article de vos instructions, a reçu l'approbation de Sa Majesté. Je juge d'après cela qu'il ne peut y avoir aucune indiscrétion de ma part à vous demander copie de cet article; si vous n'en trouvez pas, veuillez me l'envoyer; cette copie pourra servir à lever quelques-uns des obstacles qui s'opposent à nos projets. Je suis, etc.

B. Franklin.

« Copie du quatrième article des instructions données à Richard Oswald, esq., pour traiter, au nom de Sa Majesté, avec les Commissaires des Colonies-Unies de l'Amérique, d'une trève ou d'une paix; lesdites instructions du 31me jour de juillet 1782.

» Article 4. En cas que vous trouviez que les Américains ne puissent consentir à aucune condition autre que l'indépendance, vous pouvez leur déclarer que vous êtes autorisé à faire cette concession. Notre désir ardent de la paix nous dispose à l'acheter même au prix de l'indépendance entière que nous voulons bien accorder aux treize Colonies, savoir : New-Hampshire, Massachussetts-Bay, Rhode-Island, Connecticut, New-York, New-Jersey, Pensylvanie, les trois Bas-Comtés sur la Delaware, le Maryland, la Virginie,

la Caroline du nord, la Caroline du sud, et la Géorgie dans l'Amérique septentrionale.

R. OSWALD.

LETTRE LXIX.

A l'honorable comte de Grantham.

Passy, 11 septembre 1782.

MILORD,

Une indisposition longue et sérieuse, m'a empêché, jusqu'à présent, de vous accuser la réception de la lettre que Votre Seigneurie m'a fait l'honneur de m'écrire par M. Fitzherbert.

Vous me rendez justice en croyant que je désire, comme vous, une paix honorable et de longue durée; et j'ai reçu, avec satisfaction, de Votre Seigneurie l'assurance que c'est aussi le système des Ministres avec lesquels vous travaillez. Je sais que ce désir est sincère de la part des États-Unis, et avec de pareilles dispositions des deux côtés, nous avons lieu d'espérer que cette œuvre pie souffrira peu d'obstacles. Il en est survenu, dans le commencement, un léger dont M. Oswald vous instruira. Je me flatte que vous trouverez moyen de l'écarter de votre côté, et vous pouvez compter que du mien, je ferai tous mes

efforts pour éloigner ceux qui pourraient se présenter par la suite.

J'ai eu l'honneur d'être connu du père de Votre Seigneurie : il m'a, dans plusieurs occasions, accordé son estime et sa confiance. Je serai heureux si ma conduite, dans l'affaire importante dont je suis chargé, me procure la même place dans l'estime de son digne successeur.

Je suis, de Votre Seigneurie, etc.

B. Franklin.

LETTRE LXX.

A David Hartley, esq.

Passy, 17 septembre 1782.

Mon cher Ami,

Depuis les lettres auxquelles je répondais dans ma dernière, j'ai reçu celles que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 16, 20 et 26 août. Je souffre depuis long-temps de la pierre et de la goutte, de sorte que j'ai été peu disposé à écrire, mais quoique mes douleurs continuent, je ne veux pas différer plus long-temps de vous répondre.

Je n'avais pas bien compris le genre de travail dont vous aviez été chargé au sujet des réfugiés; je comptais que votre prochaine lettre m'en ins-

truirait ; mais puisque vous avez refusé de vous en occuper, cette explication devient inutile.

J'ai reçu la pièce dont vous me parlez, qui était intitulée, *préliminaires*, et datée du mois de mai 1782, mais elle m'est venue par vous, et je ne sache pas qu'elle ait été communiquée à cette Cour. Le troisième article portant « que dans le cas où la négociation entre la Grande-Bretagne et les alliés de l'Amérique ne réussirait pas et où la guerre continuerait entr'eux, l'Amérique agirait et serait considérée comme une nation neutre » me paraît, à la première vue, inadmisible, étant contraire à notre traité. Je ne crois pas, non plus, que la trève ait été désirée par aucune des parties.

Je suis avec estime, etc.

B. Franklin.

LETTRE LXXI.

R. Oswald à B. Franklin.

Passy, 24 septembre 1782.

Monsieur,

Un courrier qui vient d'arriver à l'instant, m'apporte une lettre de M. le Secrétaire Townshend, en réponse à celle que je lui ai écrite par le messager qui est parti d'ici le 12. Je profite de la complaisance de M. Whiteford pour vous

en envoyer une copie. Ce Monsieur me donnera, j'espère, en réponse, des nouvelles favorables de votre santé; j'y prends le plus grand intérêt, et je suis, de Votre Excellence, etc.

RICHARD OSWALD.

LETTRE LXXII.

A Richard Oswald.

Whitehall, 20 septembre 1782.

MONSIEUR,

J'ai reçu samedi passé vos dépêches des 10 et 11 de ce mois. Un Conseil des serviteurs intimes du Roi a été tenu immédiatement pour en examiner le contenu, et il a été résolu, du premier abord, de faire dans vos pouvoirs les changemens demandés par le docteur Franklin et par M. Jay. J'espère que la promptitude avec laquelle notre Gouvernement a accédé à cette proposition sera une preuve de la franchise et de la sincérité avec lesquelles il désire traiter.

On s'occupe de l'expédition des nouveaux Pouvoirs avec toute la célérité que permettent les formalités de bureaux. En attendant, je n'ai pas voulu perdre un moment pour vous faire part de la résolution du Conseil de Sa Majesté à ce su-

jet; mais vous les recevrez peu de temps après cette lettre. Je suis, etc.

T. Townshend.

LETTRE LXXIII.

(Par extrait.) *A Robert R. Livingston.*

Passy, 27 septembre 1782.

Les négociations de paix se sont bornées jusqu'ici à des assurances mutuelles de sincérité. Le défaut de formes des pouvoirs donnés aux Plénipotentiaires anglais les ayant toujours entravées, ce défaut a d'abord été écarté à l'égard de la France, de l'Espagne et de la Hollande; et par la pièce que je vous envoie ci-incluse, il paraît qu'à notre égard il va disparaître aussi; de sorte que sous peu de jours nous pouvons espérer de commencer les négociations. Néanmoins, il y a tant d'intérêts à concilier dans une paix entre cinq Nations différentes, que nous n'osons pas nous flatter d'en venir à une prompte conclusion.

(*Pièce incluse dans la précédente lettre.*)

Pouvoirs scellés du grand sceau de la Grande-Bretagne, autorisant Richard Oswald, esq., à traiter avec les Commissaires des treize Etats-Unis de l'Amérique.

Georges III, par la grâce de Dieu, Roi de la Grande-Bretagne, de France, d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc. A notre féal et ami Richard Oswald, de la Cité de Londres, Salut. Attendu que dans un acte passé pendant la dernière session du Parlement, intitulé : « Acte pour mettre Sa Majesté en état de conclure une paix ou trève avec certaines Colonies de l'Amérique septentrionale y mentionnée, il est dit que l'intérêt, le bien-être et la prospérité, tant de la Grande-Bretagne que des Colonies ou Plantations de New-Hampshire, de Massachussetts-Bay, de Rhode-Island, de Connecticut, de New-York, de New-Jersey, de Pensylvanie, des trois bas comtés sur la Delaware, du Maryland, de la Virginie, de la Caroline, et de la Géorgie dans l'Amérique septentrionale, exigent que la paix, les communications et le commerce soient rétablis entre elles ; c'est pourquoi, et afin de manifester pleinement le vœu sincère et le désir qui nous animent, ainsi que notre Parlement, de mettre fin aux calamités de la guerre, ledit acte nous autorise à traiter, à conseiller, à nous accorder et à conclure avec tout Commissaire ou Commissaires nommés ou à nommer par lesdites Colonies ou Plantations, ou par chacune d'elles en particulier, ou avec toutes corporations civiles ou politiques, ou avec toute assemblée ou assemblées, ou réunion d'hommes que ce soit, une paix ou une trève avec lesdites Colonies ou Plantations, nonobstant toute loi, tout acte ou actes du Parlement, toute raison ou causes à ce contraires. A ces causes, nous vous faisons savoir, que, mettant une confiance spéciale dans votre sagesse, votre loyauté, votre diligence et votre circonspection à traiter les affaires dont vous serez chargé, nous vous avons nommé, appointé, constitué et assigné, comme par ces présentes nous vous nommons, appointons, constituons et assignons vous le susdit Richard Oswald, pour être notre Commis-

saire à cet effet, et pour que vous exerciez et mettiez en œuvre les pouvoirs et l'autorité qui sont donnés à vous, R. Oswald; afin que vous puissiez faire exécuter et mettre à fin toutes les affaires qui vous sont enjointes ou confiées par ces présentes, et ce, durant notre bon plaisir, et non plus long-temps, suivant la teneur desdites lettres-patentes; et il est de notre volonté royale et bon plaisir de vous autoriser, de donner pouvoir et ordonner à vous, R. Oswald, de traiter, consulter et conclure avec tous Commissaires et personnes investies de pouvoirs semblables, de la part des treize Etats-Unis de l'Amérique, savoir: le New-Hampshire, le Massachusetts-Bay, le Rhode-Island, le Connecticut, le New-York, le New-Jersey, la Pensylvanie, les trois bas comtés sur la Delaware, le Maryland, la Virginie, la Caroline du nord, la Caroline du sud, et la Géorgie dans l'Amérique septentrionale, une paix ou trève avec les susdits treize Etats-Unis. Il est en outre de notre volonté et plaisir que tous réglemens, provisions, motions, ou objets dont il sera convenu entre vous, R. Oswald, et les Commissaires ou personnes sus mentionnés, avec lesquels vous aurez jugé convenable et suffisant de faire pareilles conventions, seront pleinement et distinctement couchés par écrit, et certifiés d'un côté par votre signature et votre cachet, et de l'autre par la signature et le cachet des susdits Commissaires ou personnes, et que le document ainsi certifié nous sera transmis par vous, et par l'entremise d'un de nos principaux Secrétaires d'Etat; et il est en outre de notre volonté et plaisir que vous, le susdit R. Oswald, vous engagiez et promettiez pour nous, et en notre nom, et sur notre parole royale, que tous réglemens, provisions, motions ou objets qui auront été convenus ou conclus par vous, notre susdit Commissaire, seront ratifiés et confirmés par nous entière-

ment et sans réserve ; et que nous ne souffrirons pas qu'ils soient violés ou traversés par quelque personne que ce soit ; et nous requérons et ordonnons par ces présentes à tous nos officiers civils et militaires, et à tous nos autres fidèles sujets quelconques, de vous aider et assister, vous, M. Oswald, dans l'exécution de cette commission, et des pouvoirs et autorisations y contenus ; déclarant néanmoins que les divers emplois, pouvoirs et autorités concédés par les présentes cesseront, se termineront et deviendront entièrement nuls et sans valeur le premier jour de juillet de l'an de Notre-Seigneur mil sept cent quatre-vingt-trois, bien que dans l'intervalle nous ne les ayons pas autrement révoqués ou fait cesser ; et comme par nos pouvoirs et lettres-patentes sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, portant la date du sept août passé, nous vous avons nommé, appointé, constitué et assigné, vous, le susdit M. Oswald, pour être notre Commissaire, afin de traiter, consulter, vous accorder, et conclure avec tout Commissaire ou Commissaires nommés ou à nommer par certaines Colonies ou Plantations, une paix ou trève, nous vous faisons savoir que nous avons révoqué et fait cesser, comme nous faisons cesser et révoquons, par ces présentes, nosdits pouvoirs et lettres-patentes, ainsi que tous pouvoirs, articles et objets y contenus. En foi de quoi nous avons fait délivrer les présentes lettres-patentes.

En présence de nous-même, à Westminster, le vingt-unième jour de septembre de la vingt-deuxième année de notre règne.

Par le Roi lui-même,

YORKE.

Paris, ce 1.er octobre 1782. Je certifie que ce qui précède est une copie littérale des Pouvoirs qu'elle indique,

et qui ont été mis sous les yeux du docteur Franklin et de M. Jay.

RICHARD OSWALD,

Commissaire nommé dans lesdits pouvoirs.

LETTRE LXXIV.

David Hartley au Docteur Franklin.

Bath, 4 octobre 1782.

MON CHER AMI,

Je ne vous écris qu'un mot, pour vous dire que je ne vous oublie pas, non plus que nos affaires. Je n'ai pas encore entendu parler des Ministres ; je crois qu'ils prennent une sorte de vacance, avant la réunion du Parlement. Je vous ai parlé d'une proposition que j'avais eu quelque intention de faire, dans le genre d'une association de commerce. Je vous envoie un projet de convention temporaire que j'ai imaginé ; il ne faut le regarder que comme une idée de moi ; les mots soulignés sont tirés de mon mémoire du 19 mai 1783. Vous verrez que je désire étendre mon principe jusqu'à rétablir généralement l'ancienne association. Je ne saurais prévoir quelle sera l'issue des événemens ; mais je ne cesse de réfléchir aux moyens de réunir, par une liaison solide et non par la dépendance, les mor-

ceaux du *vase de porcelaine* brisé. J'ai entendu parler ici d'une idée qui m'alarme : on prétend que le Gouvernement en Amérique n'est pas bien uni, et que les États provinciaux pourraient rejeter l'autorité du Congrès : quelques passages de la lettre du général Washington ont donné du poids à ces soupçons. Ce n'est pas qu'on espère *que les États de l'Amérique, en se désunissant, nous facilitent les moyens de les reconquérir*. Je crois qu'il n'est plus question d'une pareille folie; mais il est beaucoup de personnes sensées et bien disposées qui craignent *que le moment fatal ne soit venu de relâcher le pouvoir de l'union, et de détruire le lien de la confédération* (*voyez* la lettre de Washington); ce qui ferait perdre à la Grande-Bretagne l'espoir avantageux et sage de renouer ses liaisons avec les États de l'Amérique *collectivement*. Quant à moi, je regarderais cela comme un grand malheur. Je vous prie de me dire votre avis sur ce point. Vous sentez que des personnes sans modération, et dont l'attente a été trompée, pourraient donner une autre couleur à ce sentiment, et chercher à satisfaire leur vengeance particulière, en excitant une défiance, une discorde et une désunion générale. Je désire d'être préparé à tout, et de me trouver sur mes gardes. Faites mes complimens à vos collègues; veuillez leur montrer cette lettre. J'offre en même temps

mes condoléances et mes félicitations à M. Adams; on m'apprend qu'il a été sérieusement malade, mais qu'il est rétabli. Je désire que cette dernière partie du rapport soit véritable, et que nous vivions tous assez long-temps pour assister encore à l'avenir à de nouveaux traités, qui assurent de plus en plus les intérêts et l'affection mutuelle de nos deux pays. Je suis, etc.

D. Hartley.

LETTRE LXXV.

A l'honorable Robert R. Livingston.

Passy, 14 octobre 1782.

Monsieur,

Ce n'est qu'à l'instant que je reçois l'avis qu'il s'offre une occasion de vous écrire; je n'aurai le temps que de vous dire peu de mots.

Dans ma dernière lettre du 26 septembre je vous mandais que les négociations de paix avaient été retardées par le défaut de formes des pouvoirs des Plénipotentiaires anglais. Dans ceux qu'on leur avait délivrés pour traiter avec nous, on avait évité de donner à nos États leur titre public; j'en fis l'observation, et on les remplaça par d'autres, dont j'envoie une copie ci-jointe. Nous venons maintenant de faire plusieurs propositions

préliminaires, qui ont été approuvées par M. Oswald, et qu'il a communiquées à sa Cour. Il pense qu'elles seront aussi approuvées par elle, mais je n'en suis pas sûr. Par le premier de ces articles, le Roi de la Grande-Bretagne renoncerait, pour lui et ses successeurs, à tous droits et prétentions au domaine ou territoire des treize États-Unis; les limites seraient fixées conformément à nos instructions, excepté la ligne entre la Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre, qui devrait être déterminée par des Commissaires après la paix. Par un autre article, la pêche, dans les mers de l'Amérique, serait libre, pour les Américains, sur tous les points où ils avaient le droit de l'exercer, pendant qu'ils étaient réunis à la Grande-Bretagne. Par un autre, les citoyens, sujets des deux Nations, jouiraient, dans les ports et contrées sous leur domination réciproque, de cette même protection et de ces mêmes priviléges, à l'égard du commerce et des droits, dont jouissent les naturels eux-mêmes. Ces articles ont été rédigés en détail par M. Jay. Je pense qu'il vous en envoie une copie, sinon vous la recevrez par la prochaine occasion. Si l'on consent à ces articles, je ne crois pas que le reste éprouve de grandes difficultés. On a dit un mot des réfugiés et des dettes anglaises, mais on n'a pas insisté sur ce point, parce que nous avons déclaré péremptoirement que toutes les confiscations

faites en Amérique, avaient eu lieu en vertu des lois particulières des États; que le Congrès n'avait aucun pouvoir pour les abroger, et ne pouvait, par conséquent, nous en donner aucun pour stipuler sur cet objet.

Les Ministres français ont jugé convenable d'envoyer M. de Rayneval, Secrétaire du Conseil, à Londres, pour voir lord Shelburne, et pour tâcher, par ce moyen, de se faire une juste idée de ce que l'on pouvait espérer des négociations. Ce Monsieur est resté cinq ou six jours en Angleterre; il a vu tous les Ministres; il en est revenu, bien convaincu qu'ils ont un désir sincère de la paix; de sorte que nous pouvons maintenant, avec quelque raison, nous flatter de réussir. Mais la Cour et le peuple d'Angleterre sont très-inconstans; un retour de fortune, en leur faveur, leur tourne souvent la tête; aussi ne compterai-je sur la paix que quand je verrai les traités signés. J'ai l'honneur d'être, etc.

B. Franklin.

LETTRE LXXVI.

A Son Excellence John Adams.

Passy, 15 octobre 1782.

Monsieur,

Une longue et douloureuse maladie m'a empêché de correspondre régulièrement avec Votre Excellence.

M. Jay vous aura, je pense, instruit des difficultés que les négociations ont éprouvées; il vous aura dit que ces difficultés sont écartées. Le premier courrier de Londres nous apprendra jusqu'à quel point nous pouvons nous flatter de réussir en ce qui nous regarde. J'ignore si les autres Puissances ont quelque espoir de régler aussi leurs prétentions; en attendant, l'Amérique devient de plus en plus tranquille, et l'ennemi évacue les différens postes qu'il occupait, comme vous le verrez par les journaux que je vous envoie. J'ai l'honneur d'être, etc.

B. Franklin.

LETTRE LXXVII.

L'honorable Townshend au Docteur Franklin.

Whitehall, 23 octobre 1782.

Monsieur,

M. Strachey se rendant à Paris pour entretenir M. Oswald sur plusieurs sujets qu'on ne saurait confier au papier, je prends la liberté de vous l'adresser, quoique j'aie quelque soupçon qu'il vous est déjà connu. La grande confiance que je lui accorde, et la place qu'il occupe auprès de moi, me font particulièrement désirer de le voir en liaisons avec vous.

Je me flatte, Monsieur, que vous m'accordez assez d'estime pour ajouter foi à l'assurance que je me plais à vous donner de la répugnance que j'ai toujours eue pour cette malheureuse guerre; veuillez croire qu'il n'y a personne en Angleterre qui désire plus que moi le retour de la paix et de l'amitié entre la Grande-Bretagne et l'Amérique. Je suis, etc.

F. Townshend.

LETTRE LXXVIII.

A l'honorable Thomas Townshend.

Passy, 4 novembre 1782.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par M. Strachey, et j'ai été charmé de l'occasion qu'elle m'a procurée de renouveler connaissance avec une personne aussi aimable et aussi digne d'estime.

Je suis persuadé que vous avez toujours été opposé aux mesures qui ont occasioné cette malheureuse guerre; et je ne puis, par conséquent, douter de la sincérité des vœux que vous formez pour le retour de la paix. Les miens ne sont pas moins ardens : aussi n'est-il aucune circonstance, depuis le commencement de la guerre, qui m'ait plus affligé que celle qui, au moment où je me flattais de la voir finir, me force de renoncer pour long-temps à mes espérances. Soyez bien assuré que je n'aurais négligé aucun effort pour écarter les obstacles qui auraient pu s'élever, et que même, après la conclusion de la paix, j'aurais, avec plaisir, cherché à faire subir au traité tous les changemens susceptibles de le rendre plus parfait et plus durable; mais nous qui sommes pla-

cés à une si grande distance de nos Commettans, n'ayant pas, comme vos négociateurs, la facilité d'obtenir, sous peu de jours, de nouvelles instructions, nous sommes forcés d'insister sur celles que nous avons reçues, surtout d'ailleurs lorsqu'elles nous paraissent justes et raisonnables.

J'ai l'honneur, etc.

B. Franklin.

LETTRE LXXIX.

Aux Ministres plénipotentiaires des États-Unis.

Paris, 5 novembre 1782.

Messieurs,

Instruit des sentimens des Ministres du Roi, qui s'attendent qu'une indemnité sera accordée aux réfugiés en masse, soit par la restitution de leurs propriétés, soit en stipulant une compensation pour les pertes qu'ils ont éprouvées; persuadé, d'ailleurs, que votre refus sur ce point sera un grand obstacle à la conclusion et à la ratification de la paix entre la Grande-Bretagne et l'Amérique; paix dont on cherche à faire une réconciliation et une réunion solide, parfaite et permanente, je ne puis me décider à quitter Paris sans avoir encore une fois soumis cet objet à vos réflexions; l'honneur et l'humanité de votre pays

comme du mien y sont, à mon avis, également intéressés. C'est à vous à décider jusqu'à quel point vous pourriez, en contestant ce seul principe, vous justifier d'avoir rejeté tous les avantages offerts à l'Amérique. Il dépend de vous d'acquérir l'indépendance et la possession d'un territoire considérable. Souffrirez-vous que ces biens soient balancés par un sentiment de vengeance contre les individus? J'ose dire qu'une pareille conduite serait sans exemple dans l'histoire des Nations civilisées.

Je me vois forcé de partir aujourd'hui à deux heures. Si le temps vous paraît trop court pour vous décider sur un point si important, j'espère que vous mettrez M. Oswald en état de m'envoyer un exprès, qui me trouvera cette nuit à Chantilly, où je dois coucher, ou qui du moins m'apportera sur la route, avant que j'arrive à Londres, une réponse raisonnable à cette lettre. J'ai l'honneur, etc.

W. Strachey.

LETTRE LXXX.

A M. Strachey.

Paris, 6 novembre 1782.

Monsieur,

Nous avons été favorisés de votre lettre du 25 courant. La réponse que nous avons faite à une

lettre que M. Oswald nous a adressée sur le même sujet, contient nos sentimens unanimes. Nous prenons la liberté de vous envoyer la copie de cette réponse; vous la trouverez ci-jointe. Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très-obéissans, etc.

Copie de la lettre à M. Oswald.

Ce 6 novembre 1782.

MONSIEUR,

En réponse à la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 4 courant, nous ne pouvons que répéter ce que nous vous avons souvent dit de vive voix; savoir, que la restitution des biens des réfugiés est impraticable, parce que ces biens ont été confisqués par les lois particulières des divers Etats, et qu'ils ont déjà passé en plusieurs mains par des transmissions légales; d'ailleurs, Monsieur, comme cet objet regarde évidemment l'administration intérieure des provinces, le Congrès, par la nature de notre constitution, ne peut, en aucune manière, s'en mêler.

Quant à la demande que vous faites d'une compensation pour ces mêmes personnes, nous nous abstenons de déduire les raisons que nous avons de la croire mal fondée. Ce n'est pas au moment de se réconcilier, qu'il faut rappeler des circonstances sur lesquelles les deux parties doivent éga-

lement désirer de jeter un voile. Permettez-nous donc seulement de répéter que nous ne pouvons stipuler aucune compensation de ce genre, à moins que vous ne consentiez également, de votre côté, à dédommager nos citoyens des grandes pertes qu'ils ont dû souffrir par la destruction inutile de leurs propriétés particulières.

Nous avons déjà consenti à une amnistie, que nous avons étendue bien plus loin que la justice ne l'exigeait, et aussi loin que l'humanité pouvait le désirer : il nous est impossible d'en faire davantage.

Nous serions fâchés que l'impossibilité où nous nous trouvons d'accéder à vos demandes sur ce point, engageât la Grande-Bretagne à continuer la guerre pour favoriser ceux qui en ont été la première cause et qui l'ont prolongée. Mais si malheureusement il en était ainsi, nous espérons qu'on n'augmenterait pas inutilement ses fléaux.

Quelle que soit l'issue des négociations, soyez persuadé, Monsieur, que nous saurons toujours reconnaître la manière libérale, noble et franche dont elles ont été conduites de votre part, et que nous resterons avec les sentimens les plus vifs d'estime et de considération, vos, etc.

Article proposé par les Plénipotentiaires Américains.

Il est convenu que Sa Majesté Britannique recommandera fortement à son Parlement d'accorder une compensation aux négocians et marchands de Boston, de qui les denrées et marchandises ont été saisies et enlevées des magasins et boutiques par ordre du général Gage (1) ou d'autres commandans et officiers subalternes, ainsi qu'aux habitans de Philadelphie, pour les objets enlevés de cette ville par ses armées; de dédommager également les habitans de Virginie, de la Caroline nord et sud, de la Géorgie, pour le tabac, le riz, l'indigo, les nègres, etc., saisis et enlevés par ses armées sous les ordres des généraux Arnold, Cornwallis et autres; enfin, de restituer la valeur de tous les vaisseaux ou cargaisons appartenans aux habitans desdits États-Unis, et qui ont été arrêtés, saisis ou pris dans les ports ou sur les mers, par ses Gouverneurs ou par ses vaisseaux de guerre, avant toute déclaration hostile contre lesdits États.

Et il est en outre convenu, que Sa Majesté Britannique recommandera fortement à son Par-

---

(1) Gouverneur pour le Roi à Boston, au commencement de la révolution.

lement d'accorder une compensation pour les villes, villages ou fermes qui ont été brûlés ou détruits par ses troupes ou par ses adhérens dans lesdits Etats-Unis.

FAITS.

Un libre commerce, fondé sur la foi mutuelle, existait entre la Grande-Bretagne et l'Amérique.

Les marchands du premier de ces pays, envoyaient, à crédit, des marchandises pour une valeur considérable, aux marchands et planteurs de l'autre, dans l'espérance que ces derniers, après avoir vendu ces marchandises, leur feraient les remises accoutumées, et que les planteurs se récupéreraient également par le travail de leurs nègres et les produits de ce travail, comme le tabac, le riz, l'indigo, etc.

L'Angleterre, avant que les marchandises ne soyent vendues en Amérique, envoie une force armée, qui saisit ces marchandises dans les magasins, quelques-unes même dans les vaisseaux qui les avaient apportées. Elle saisit et enlève aussi le tabac, le riz et l'indigo que les planteurs avaient mis de côté pour faire des retours, et jusqu'aux nègres, dont le travail pouvait seul réparer leurs pertes.

Or, la Grande-Bretagne demande aujourd'hui, que, nonobstant ces enlèvemens, les dettes soient payées.

Peut-elle alors, avec justice, refuser de compenser à son tour les pertes?

Si un marchand, après avoir vendu à son voisin une pièce de drap à crédit, le suit, lui reprend son drap de force et prétende ensuite le faire arrêter pour ce qu'il lui doit, trouvera-t-il une cour de justice qui veuille reconnaître la dette, sans ordonner la restitution du drap?

Si l'on ne fait pas cette compensation, les débiteurs américains ne s'écrieront-ils pas qu'ils ont été trahis par le prétendu crédit, et qu'ils sont aujourd'hui doublement ruinés, d'abord par l'ennemi, et ensuite par les négociateurs à Paris? Les marchandises et les nègrès qu'on leur avait vendus, leur ayant été enlevés avec tout ce qu'ils possédaient, ils seraient encore forcés de payer ce qu'on leur a dérobé!!!!...

LETTRE LXXXI.

A Richard Oswald, esq.

26 novembre 1782.

Monsieur,

Vous vous rappelez sans doute que, dès le commencement de nos conférences, et avant l'arrivée des autres Commissaires, vous me parlâtes d'une rétribution en faveur des Royalistes dont

les biens avaient été confisqués; je vous annonçai qu'il nous était impossible de rien stipuler sur ce point, les confiscations ayant été faites en vertu des lois particulières des divers États; lois contre lesquelles le Congrès n'avait aucun pouvoir d'agir, et à l'égard desquelles cette commission ne pouvait, non plus, vous donner aucune instruction. Je vous fis connaître en même temps que, selon mon opinion personnelle, si l'on désirait en effet une réconciliation sincère, il ne fallait pas qu'il fût question de ces personnes-là dans les négociations, car elles ont fait le plus grand tort à nos propriétés, en brûlant et détruisant, pour le seul plaisir de nuire, des fermes, des villages et des villes; et que, si l'on insistait sur une compensation pour leurs pertes, nous présenterions aussi, de notre côté, un compte des ravages commis par elles; ce qui rappellerait des scènes de barbarie, qui ne serviraient qu'à enflammer les esprits au lieu de les réconcilier, et qui tendraient à perpétuer des haines que nous cherchons tous à éteindre. Néanmoins, pour satisfaire aux désirs de vos Ministres, j'ai écrit à ce sujet au Congrès, et voici la réponse que j'en ai reçue depuis peu.

Par les États-Unis assemblés au Congrès.

10 septembre 1782.

« Il a été résolu que le Secrétaire des affaires étrangères recevra l'ordre d'obtenir, le plus promptement possible, l'état authentique des fonds de magasins et autres objets de propriété qui ont été enlevés ou détruits par l'ennemi, dans le cours de la guerre, et qu'il transmettra ledit état aux Ministres plénipotentiaires chargés de traiter de la paix.

» En attendant, le Secrétaire des affaires étrangères informe lesdits Ministres, que plusieurs milliers d'esclaves, et une immense quantité d'autres propriétés, ont été soit enlevés, soit détruits par l'ennemi ; le Congrès pense, d'après cela, que l'énorme perte que les citoyens des États-Unis ont soufferte de la part de l'ennemi, sera regardée, par les diverses Provinces, comme une barrière insurmontable qui s'oppose à toute restitution ou indemnité en faveur des derniers propriétaires des biens confisqués par elles.

» En conséquence de ces résolutions et des lettres circulaires envoyées au Secrétaire, l'Assemblée de Pensylvanie, lors séante, a passé l'acte suivant :

Les États de Pensylvanie réunis en assemblée générale.

Mercredi 18 septembre 1782.

« Le Bill intitulé : Acte pour obtenir un état des dommages soufferts par les habitans de la Pensylvanie, de la part des troupes et des adhérens du Roi de la Grande-Bretagne, durant la présente guerre, a été lu pour la seconde fois.

La transcription et l'impression en sont ordonnées pour l'examen public.

Extrait des minutes.

PIERRE ZLOYD, *Secrétaire de l'Assemblée générale.*

« Bill intitulé : Acte pour obtenir un état des dommages soufferts par les habitans de la Pensylvanie, de la part des troupes et des adhérens du Roi de la Grande-Bretagne, durant la présente guerre.

» Attendu que des dommages purement gratuits ont été causés par les armées du Roi de la Grande-Bretagne ou par leurs adhérens, sur le territoire des États-Unis de l'Amérique septentrionale; conduite sans exemple parmi les Nations civilisées, et qui ne peut être expliquée que par l'esprit vindicatif dudit Roi et de ses Officiers; et attendu que la formation d'un état et d'une estimation des susdits dommages, et notamment de la perte et de la destruction des propriétés, pourrait être fort utile au peuple des États-Unis de l'Amérique, dans le cas d'un traité de paix à venir, et servirait, en attendant, à mettre dans son vrai jour, aux yeux de toutes les nations de l'Europe, la conduite dudit Roi, de ses Ministres, Officiers et adhérens; afin donc que des mesures convenables puissent être prises pour connaître le montant des susdits dommages occasionés dans cette province aux citoyens et habitans de la Pensylvanie, durant le cours de la présente guerre,

» Il est ordonné, par les représentans des hommes libres de la République de Pensylvanie, réunis en Assemblée générale, et par l'autorité des susdits, que dans tous les comtés de cet État qui auraient été envahis par les armées, soldats ou adhérens du Roi de la Grande-Bretagne, les Commissaires de tous lesdits comtés se réuniront immédiatement dans leurs comtés respectifs, d'où ils enverront des ordres aux assesseurs des communes, districts ou lieux dans chaque comté, pour qu'ils aient à leur fournir les états et estimations des dommages, pertes, spoliations et déprédations qui auraient été faites ou commises, ainsi qu'il est dit ci-dessus, sur les propriétés réelles ou personnelles

dans lesdites communes ou lesdits lieux, à compter du premier jour de.... l'an de Notre-Seigneur 177 , lesdits états devant être transmis sans délai aux susdites commissions.

« Lesdits états et estimations, qui seront faits et transmis comme il est dit ci-dessus, contiendront la note du temps et des circonstances ; et la personne lésée indiquera aussi, s'il lui est possible, les noms des Généraux, Officiers ou adhérens de l'ennemi par qui le dommage a été causé, ou sous les ordres desquels l'armée, le détachement, le parti ou les personnes agissaient dans cette occurrence, ainsi que les noms de la personne ou des personnes de qui les propriétés ont été ainsi ravagées et détruites. Lesdits états et estimations seront faits en monnaie courante, et affirmés ou déclarés sous serment par le lésé ou par d'autres, ayant connaissance desdits dommages ; et, dans tous les cas, il faudra énoncer si la partie lésée a reçu quelque dédommagement pour sa perte, et par qui ce dédommagement aura été accordé.

« Il est en outre ordonné, par l'autorité susdite, que lesdits Commissaires ayant obtenu lesdits états et estimations des assesseurs des communes et autres lieux, procéderont à l'examen et à l'enregistrement d'iceux, dans un livre disposé à cette fin, en distinguant les districts et les communes, et en plaçant chacun sous sa rubrique. Si quelques-uns des états ou estimations leur paraissaient imparfaits, mal vérifiés ou insuffisans, lesdits Commissaires auront le droit, (ils y sont autorisés par ces présentes, ou seulement deux d'entre eux) de sommer et d'obliger toute personne dont le témoignage leur paraîtrait nécessaire, à comparaître devant eux, au jour et à l'heure qu'ils indiqueront, pour être interrogée sous serment ou affirmation, concernant ledit dommage ou ladite spoliation ; et lesdits Commissaires seront tenus, sur la demande du Président ou du Vice-Président du

Conceil exécutif suprême, de remettre ou d'envoyer au Secrétaire dudit Conseil les états et estimations en original; et ils remettront ou enverront aussi audit Secrétaire, le plus promptement que faire se pourra, des copies du livre susdit, de toute partie ou parties d'icelui qui pourraient leur être demandées.

» Et IL EST EN OUTRE ORDONNÉ, par l'autorité susdite, que toute perte de nègres, d'esclaves ou domestiques de couleur qui auraient été séduits ou enlevés par les ennemis des États-Unis, et qui n'ont pas encore été restitués, ou la valeur compensée, sera comprise dans les états et estimations susdits; et que les Commissaires et assesseurs des Comtés qui n'auront pas été envahis, prendront néanmoins toutes les informations qu'ils pourront recueillir, afin de former des états ou estimations du dommage souffert par la perte desdits domestiques ou esclaves, de la manière qui est indiquée ci-dessus pour les autres genres de propriété.

» IL EST EN OUTRE ORDONNÉ, par l'autorité susdite, que les frais et charges de l'exécution du présent acte, comme les appointemens desdits Commissaires et assesseurs et le dédommagement accordé aux témoins cités à comparaître, seront supportés par la République, mais avancés sur les sommes que le trésorier du Comté pourrait avoir en mains, des contributions de divers genres, et sur des ordonnances délivrées par lesdits Commissaires sur les trésoriers respectifs. »

Nous n'avons pas encore appris ce qui a été décidé par les autres assemblées, mais je ne doute pas que toutes n'aient rendu des actes pareils; et la masse des faits qui résultera de l'exécution de ces actes, concernant les horreurs commises non-seulement par les royalistes, sous la direc-

tion des généraux Anglais, mais encore par les troupes anglaises elles-mêmes, sera telle que le nom anglais en deviendra odieux en Amérique, jusques chez les générations les plus reculées. C'est là qu'on verra les preuves authentiques de l'incendie de la belle ville de Charles-Town, près de Boston; de Falmouth, à l'entrée de l'hiver, quand les malades, les vieillards, les femmes et les enfans étaient exposés aux intempéries de l'air, sans pouvoir trouver une retraite; celle de Norfoltk, de la Nouvelle-Londres, de Fairfield, d'Ésopus, sans compter un espace de près de cent cinquante milles d'un pays naturellement défriché, entièrement rasé, toutes les fermes et les granges brûlées, plusieurs centaines de paysans avec leurs femmes et leurs enfans cruellement massacrés ou mutilés.

Les Ministres qui dirigent actuellement le Gouvernement de la Grande-Bretagne, s'ils daignent y réfléchir, seront sans doute trop équitables, pour croire que leur Nation ait eu le droit de faire une guerre injuste (car ils ont toujours reconnu que celle qu'elle nous faisait n'était pas fondée en justice); qu'elle ait eu le droit de commettre mille horreurs sans exemple parmi les peuples civilisés; qu'il faille souffrir ces maux sans en demander aucune satisfaction; tandis que, si un Anglais a souffert quelque perte, il doit obtenir une restitution ou une indemnité! Jamais les troupes anglaises ne se justifieront de leur barbarie:

on ne l'avait point provoquée. Les royalistes peuvent se justifier en disant qu'ils étaient exaspérés par la perte de leurs biens, et qu'ils voulaient en tirer vengeance; mais puisqu'ils ont obtenu cette vengeance, ont-ils encore quelque chose à demander ?

Quelques-uns d'entre eux peuvent avoir bien mérité de l'Angleterre. Il sera juste de récompenser ceux qui, par attachement pour vous, ont embrassé votre cause; mais il en est un plus grand nombre qui, long-temps indécis, ne s'y sont engagés que par circonstance ou par occasion. Ceux-ci doivent vous être indifférens. Il en est d'autres enfin qui se sont rendus vraiment coupables envers votre pays, en fomentant et encourageant la guerre par leurs faussetés, leurs intrigues. Ceux-ci, loin d'être récompensés, doivent être punis.

Il est d'usage, parmi les Nations chrétiennes, lorsqu'elles se font la guerre, de protester toujours qu'elles désirent la paix. Mais si les Ministres d'une des parties insistent sur un point qu'ils savent d'avance que ceux de l'autre ne peuvent être autorisés à accorder, quelle foi doit-on ajouter à leurs protestations ?

Vos Ministres demandent que nous recevions de nouveau, dans notre sein, ceux qui ont été nos plus cruels ennemis, et que nous rendions les biens de ceux qui ont détruit les nôtres, dans

le moment même où nos blessures saignent encore. Bien des années se sont écoulées depuis que vous avez chassé les Stuarts et confisqué les propriétés de leurs adhérens. Votre ressentiment doit être aujourd'hui calmé ; mais si nous insistions, dans un traité, sur le rappel de cette famille, et sur la restitution des biens confisqués, nous croiriez-vous sincères quand même nous déclarerions que nous désirons la paix ?

Je ne puis que répéter que, selon moi, il vaut mieux ne pas parler des réfugiés. Nous avons proposé ce qui nous a paru le plus convenable pour vous et pour nous ; mais si vous voulez absolument qu'il en soit question, faisons un article dans lequel il sera dit qu'on nommera des Commissaires auxquels les réfugiés soumettront un état de leurs pertes, et qui l'examineront, ainsi que les états qu'on prépare actuellement en Amérique des ravages commis par eux. S'il se trouve un solde en votre faveur, nous vous le paierons, et vous le partagerez entre eux comme vous le jugerez convenable ; si, au contraire, le solde est en notre faveur, ce sera vous qui nous en paierez le montant.

Permettez-moi cependant de vous recommander de prévenir la nécessité d'une si terrible discussion, en renonçant à cet article, afin que nous puissions écrire en Amérique, et qu'on fasse cesser l'enquête. J'ai l'honneur, etc.

B. FRANKLIN.

LETTRE LXXXII.

B. Vaughan, esq., au Docteur Franklin.

Paris, 27 novembre 1782.

Mon cher Monsieur,

Je suis si agité de la crise où nous nous trouvons, que je ne puis m'empêcher de vous écrire pour vous supplier derechef d'imaginer quelque expédient en faveur des réfugiés, ou du moins de prêter l'oreille ou la main aux moyens qui pourraient se présenter.

Des deux côtés l'on convient que l'argent n'est point un objet à considérer; et, quant à l'honneur, il est, selon moi, du côté où se trouve le plus de bon sens et le plus de justice. La *paix* et le *bonheur à venir* sont, à mon avis, les seuls points dont il faille sérieusement s'occuper aujourd'hui.

Aucune circonstance ne m'a paru plus favorable à une réconciliation que celle où nous nous trouvons. Il y a, à Paris, des Commissaires américains connus par leurs sentimens libéraux. Le Commissaire anglais est libéral, et le premier Ministre de l'Angleterre ne l'est pas moins. Tous

ces avantages peuvent disparaître, si nous laissons échapper le moment.

Si vous désiriez rompre les négociations, vous ne pourriez trouver de raison plus juste pour l'Amérique que celle des réfugiés; l'*Angleterre*, de son côté, si elle voulait rompre, aurait par-là un prétexte plausible. Vous ne romprez pas; d'où je conclus que vous êtes sincères *l'un et l'autre;* mais de cette façon les négociations pourraient se rompre *d'elles-mêmes*. Je vous prie donc, mon cher, mon très-cher Monsieur, de prendre cette affaire à cœur.

Si nous ne parvenons pas à imposer silence aux réfugiés, vous ne pouvez douter que vous ne laissiez parmi nous des boute-feux éternels!

Si, au contraire, le Ministre peut lever la tête à cet égard, tous les autres arrangemens, par rapport au Prince et au peuple, seront singulièrement facilités. Nous ne sommes pas instruits au juste, en Angleterre, des actions des réfugiés, et nous ne pouvons l'être *à présent* que par une publicité qui ferait un tort irréparable.

Vous êtes, d'ailleurs, la Nation la plus magnanime; il vous est plus facile de contenter votre peuple que *nous, le nôtre*. J'ajoute que le Congrès, en prenant ses dernières résolutions, ignorait que vous fussiez si près de vous accorder. Si vous voulez juger quelle tâche est plus difficile de la vôtre ou de celle de l'Angleterre, mettez-vous

à la place de lord Shelburne (1). Les seules marques de confiance qu'on lui ait données à Paris, sont de celles qu'il n'ose nommer; les seules qu'on lui ait promises, sont nationales et futures. L'Angleterre a donné à l'Amérique de grands motifs de confiance. Je pense que l'Angleterre fera la part de la RÉCONCILIATION, selon que vous ferez plus ou moins généreusement la vôtre dans la paix actuelle. S'il faut gagner l'Amérique, il faut aussi gagner l'Angleterre, et je vous prie de songer avec vos collègues aux moyens d'y parvenir. Pardonnez, Monsieur, la liberté que je prends : c'est l'effusion d'un cœur sensible qui regarde un peu de bien comme *sans valeur* auprès de beaucoup de bonheur; je ne vous demande d'ailleurs rien de déshonorant, mais je vous prie de sauver l'Angleterre, et de donner à notre Ministère anglais l'occasion de dire au 5 décembre qu'il a fait *plus* que le dernier Ministère. J'espère que vous ne regarderez pas mon zèle comme indiscret. Je ne vous parlerai plus sur ce sujet, si je puis m'en dispenser.

Je sais que la justice est de votre côté; je sais encore que vous pouvez citer des exemples; mais

---

(1) Depuis marquis de Lansdown, père du marquis existant. — Pair d'Angleterre qui a joui d'une grande influence dans son pays. — Il fut le chef du Ministère qui succéda à North; ce fut lui qui fit la paix avec les États-Unis et les autres Puissances coalisées d'Europe.

songez que le désir de pardonner, la générosité et une noble politique, préféreront toujours une légère *perte* pour obtenir un grand *bien*. Je suis, etc.

B. VAUGHAN.

LETTRE LXXXIII.

A M. le Comte de Vergennes.

Passy, 29 novembre 1782.

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que les Commissaires des Etats-Unis sont convenus, avec M. Oswald, des articles préliminaires de la paix, entre ces États et l'Angleterre. Demain j'espère pouvoir en communiquer une copie à Votre Excellence. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect votre, etc.

B. FRANKLIN.

ARTICLES CONVENUS entre Richard Oswald, Commissaire de Sa Majesté Britannique, pour traiter de la paix au nom de sadite Majesté, avec les Américains des États-Unis de l'Amérique, d'une part..., et John Adams, Benjamin Franklin, John Jay et Henry Laurens, tous quatre Commissaires des États-Unis, pour traiter de la paix, au nom desdits États, avec sadite Majesté, d'autre part; lesquels articles formeront et constitueront le traité de paix qui sera conclu entre la Couronne de la Grande-Bretagne et lesdits États-Unis : ledit traité ne devant néanmoins être conclu que lorsque la Grande-Bretagne, lesdits États-Unis et la

France seront, de leur côté, convenus des conditions d'un traité de paix, et que Sa Majesté Britannique aura déclaré qu'elle est prête à signer le traité auxdites conditions.

Attendu que l'expérience a prouvé que des avantages réciproques et une convenance mutuelle, sont les seules bases solides de paix et d'amitié entre les Nations, on est convenu que les articles du traité proposé, seront rédigés sur des principes d'une équité libérale et réciproque, et que tous avantages particuliers (vraies semences de discorde), en seront exclus, pour établir, entre les deux pays, des relations utiles et satisfaisantes qui puissent promettre et assurer à tous deux une paix et une harmonie perpetuelles.

Art. 1.er Sa Majesté Britannique reconnaît lesdits États-Unis; savoir :

Le New-Hampshire, le Massachussetts-Bay, le Rhode-Island et plantations de la Providence, le Connecticut, le New-York, le New-Jersey, la Pensylvanie, la Delaware, le Maryland, la Virginie, la Caroline du nord, la Caroline du sud, la Géorgie, pour des États libres, souverains et indépendans; elle déclare traiter avec eux comme tels, et renonce pour elle, ses héritiers et successeurs, à toute prétention au gouvernement, à la propriété et aux droits territoriaux dans lesdits États ou partie d'iceux; et, afin de prévenir les différends qui pourraient survenir au sujet des limites desdits États-Unis, il est stipulé et déclaré par ces présentes, que lesdites limites sont et resteront fixées comme suit; savoir :

Art. 2. De l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire de l'angle qui est formé par une ligne tirée, plein nord, de la source de la rivière de Sainte-Croix aux montagnes, et le long desdites montagnes qui divisent les rivières, ayant leur embouchure dans le fleuve Saint-Lau-

rent; des fleuves qui tombent dans l'Océan Atlantique, jusqu'à la pointe nord-ouest de la rivière de Connecticut.

De-là elles suivront le milieu de cette rivière jusqu'au 45.e degré de latitude nord, et jusqu'au confluent de la rivière des Iroquois ou Cataraguy; le milieu de la rivière jusqu'au lac Ontario, traversant le milieu de ce lac jusqu'à sa communication par eau avec le lac Erie; le milieu de cette communication jusqu'au lac Erie, le milieu de ce lac jusqu'à sa communication par eau avec le lac Huron; le milieu de cette communication jusqu'au lac supérieur; le milieu de ce lac jusqu'à sa communication par eau avec le lac supérieur, par une ligne nord des îles Royales et Phelipeaux, jusqu'au lac Long; ledit lac Long et sa communication par eau avec le lac des Bois; ledit lac jusqu'à son extrémité, nord-ouest et de là, par une ligne plein ouest, jusqu'au fleuve Mississipi; le milieu dudit fleuve Mississipi jusqu'à ce qu'il coupe la partie septentrionale du trente-unième degré de latitude nord. Au sud, par une ligne tirée plein est, et de la fin de la susdite ligne se terminant à trente-un degrés de latitude nord de l'équateur, jusqu'au milieu de la rivière d'Apalachicola ou de Catahouche; par le milieu de cette rivière, jusqu'à sa jonction avec la rivière des Cailloux; de là par une ligne droite jusqu'à la source du fleuve de Sainte-Marie, et par le milieu de ce fleuve jusqu'à l'Océan Atlantique. A l'est, par une ligne tirée le long du milieu de la rivière de Sainte-Croix, depuis son embouchure dans la baie de Fundy, jusqu'à sa source, et depuis sa source, plein nord, jusqu'aux susdites montagnes qui séparent les fleuves qui se jettent dans l'Océan Atlantique, des rivières qui ont leurs embouchures dans le fleuve Saint-Laurent, comprenant toutes les îles qui se trouvent en-deçà de vingt lieues des côtes des susdits États-Unis, ou entre des lignes tirées, plein est,

des points susdits, où les limites de la Nouvelle-Écosse d'un côté et de la Floride orientale de l'autre, toucheront, l'une la baie de Fundy, et l'autre l'Océan Atlantique, excepté celles qui sont à présent ou qui ont été dans les limites de ladite province de la Nouvelle-Écosse.

Art. 3. Il est convenu que les peuples des États-Unis continueront à jouir librement du droit de pêche sur le grand banc ainsi que sur tous les autres bancs de Terre-Neuve, dans le golfe Saint-Laurent et dans tous les autres lieux où les habitans des deux pays avaient autrefois l'habitude de pêcher. Les habitans des États-Unis auront aussi le droit de pêche, conjointement avec les pêcheurs anglais, sur les côtes de Terre-Neuve, mais ils ne pourront vider ou sécher leurs poissons dans l'île, ainsi que sur toutes les côtes, baies ou criques des domaines de Sa Majesté Britannique en Amérique. Les pêcheurs américains auront la liberté de faire sécher et vider leurs poissons dans tous les ports, baies ou criques inhabités de la Nouvelle-Ecosse, des îles de la Madeleine et de Labrador, tant qu'ils resteront inhabités; mais dès que des colonies voudront se fixer dans l'un d'eux, lesdits pêcheurs ne pourront plus y faire sécher ou vider leurs poissons, sans s'être préalablement entendus à ce sujet avec les habitans propriétaires ou possesseurs du sol.

Art. 4. Il est convenu que les créanciers des deux côtés n'éprouveront aucun empêchement au recouvrement de l'entier montant de leurs créances contractées de bonne foi.

Art. 5. Il est convenu que le Congrès recommandera fortement aux Chambres législatives des États respectifs, de soigner la restitution des terres, droits ou propriétés qui pourraient avoir été confisqués sur des sujets réels de l'Angleterre, ainsi que des terres, droits ou propriétés de personnes demeurant dans des districts possédés par les

armées de Sa Majesté, et qui n'auront pas porté les armes contre lesdits États-Unis ; et que toutes autres personnes quelconques auront pleine liberté de se rendre dans toutes les parties des treize États-Unis, et d'y rester l'espace de douze mois sans pouvoir être troublés dans les efforts qu'ils feront pour obtenir la restitution de leurs terres, droits ou propriétés qui auraient été confisqués ; et le Congrès recommandera aussi fortement aux divers États de réexaminer et de réunir tous les actes et lois concernant les points ci-dessus, afin de rendre lesdits actes et lois, non-seulement avec la justice et l'équité, mais encore avec l'esprit de conciliation qui doit régner partout, au retour de la paix. Le Congrès recommandera aussi fortement aux divers États-Unis, de consentir à ce que les droits et propriétés des susdites personnes leur soient restitués, moyennant le remboursement du prix payé de bonne foi par les possesseurs actuels, si ce prix a en effet été payé lors de l'achat par eux de ces terres, droits ou propriétés.

Il est en outre convenu que les personnes qui pourraient avoir un intérêt dans des terres confisquées, soit par dettes, mariages, substitutions ou autrement, n'éprouveront aucun empêchement légal à la poursuite de leurs droits.

Art. 6. Désormais aucune confiscation ou poursuite ne pourra être faite, commencée contre aucune personne ou personnes, en raison de la part qu'elles pourraient avoir prise à la présente guerre ; et nul ne pourra désormais souffrir aucun dommage ou perte en sa personne, sa liberté ou sa propriété ; et tous ceux qui seraient détenus pour cette cause, lors de la ratification du traité en Amérique, seront immédiatement mis en liberté et les poursuites annullées.

Art. 7. Il existera une paix solide et perpétuelle entre Sa Majesté Britannique et lesdits États, et entre les sujets

de l'une et les citoyens des autres; les hostilités par terre et par mer cesseront immédiatement; tous les prisonniers des deux côtés seront mis en liberté, et Sa Majesté Britannique retirera, dans le plus court délai possible, sans causer aucune destruction ou enlèvement de nègres ni d'autres propriétés américaines, toutes ses armées, garnisons ou flottes desdits États-Unis et de tous les ports, lieux ou rades desdits États, laissant, dans les forteresses, toute l'artillerie américaine qui pourrait s'y trouver. Elle ordonnera que les archives, titres, documens ou papiers appartenans aux divers états respectifs ou à leurs citoyens, qui pourraient être tombés dans les mains de ses officiers durant la guerre, seront restitués immédiatement aux États ou personnes auxquels ils appartiennent.

Art. 8. La navigation du Mississipi, depuis sa source jusqu'à l'Océan, sera à jamais libre, tant pour les sujets de la Grande-Bretagne que pour les citoyens des États-Unis.

Art. 9. S'il arrivait que quelques places ou territoires appartenans à la Grande-Bretagne et aux États-Unis, eussent été conquis par les armées de l'une ou de l'autre partie, avant l'arrivée des présens articles en Amérique, il est convenu que lesdites places ou territoires seront remis sans difficultés et sans exiger de compensation.

Fait à Paris, ce 30 novembre 1782.

Richard Oswald.
John Adams.
B. Franklin.
John Jay.
Henry Laurens;

En présence de Caleb *Whitefoord*, Secrétaire de la Commission anglaise, et de *William Temple Franklin*, Secrétaire de la Commission américaine.

Article séparé.

Il est entendu et convenu que, dans le cas où la Grande-Bretagne, en terminant la présente guerre, serait remise en possession de la Floride occidentale, les limites septentrionales entre cette province et les États-Unis, seront une ligne tirée de la jonction de la rivière de Yassous avec le Mississipi, et courant plein est à la rivière d'Apalachicola.

Fait à Paris, ce 31 novembre 1782.

Richard Oswald.
John Adams.
B. Franklin.
John Jay.
Henry Laurens.

Copie d'une passe donnée au navire le Washington, *pour porter au-delà des mers les articles préliminaires de la paix.*

Georges III, par la grâce de Dieu, Roi de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Irlande, défenseur de la foi, etc. à tous les Amiraux, Vice-Amiraux, Capitaines, Commandans de nos bâtimens de guerre ou corsaires, Gouverneurs de nos forts et châteaux, Contrôleurs et Visiteurs des douanes; à tous nos Officiers en général et en particulier, et à tous nos Sujets militaires et dévoués, que ces présentes concernent, SALUT: Notre volonté, notre plaisir est, et nous vous chargeons et requérons de vous très-strictement, comme nous prions et conjurons les Officiers et Ministres de tous les Princes et Puissances en bonne amitié avec nous, de permettre, de souffrir que le vaisseau appelé *Washington*, commandé par M. Barney, appartenant aux États-Unis de l'Amérique septentrionale, fasse voile d'un des ports quelconques de la France, pour quelque part ou lieu de l'Amérique septentrionale que ce soit, sans aucun obstacle, empêchement ou vexation, mais au contraire, de prêter audit navire toute l'aide et toute l'assistance qui pourront lui être nécessaires. Donné en notre Cour de Saint-James, le 10.e jour de décembre 1782, 23.e année de notre règne.

Par ordre de Sa Majesté.

Signé, THOMAS TOWNSHEND.

LETTRE LXXXIV.

A M. le Comte de Vergennes.

Passy, 15 décembre 1782.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que notre courrier doit partir demain à dix heures avec les dépêches que nous envoyons au Congrès par le *Washington*, capitaine Barney, pour lequel bâtiment nous avons obtenu un passeport du Roi d'Angleterre. Si vous voulez profiter de cette occasion, le courrier se rendra demain auprès de vous à Versailles pour recevoir vos ordres.

Je croyais pouvoir être en état d'envoyer par le bâtiment, muni de toutes ses sûretés, partie des secours que nous avons demandés. Je prie Son Excellence de vouloir bien au moins m'instruire des espérances que je dois donner dans mes lettres. Je crains que le Congrès ne soit réduit au désespoir quand il apprendra que rien n'est encore obtenu. Je suis votre, etc., etc.

B. Franklin.

RÉPONSE A LA PRÉCÉDENTE.

Versailles, même date.

Je puis être surpris, Monsieur, après l'explication que j'ai eue avec vous, et la promesse que vous m'avez faite de ne point presser l'obtention d'un passeport anglais pour l'expédition du paquebot le *Washington*, que vous me fassiez part que vous avez reçu le même passeport, et que demain à dix heures du matin votre courrier partira pour porter vos dépêches. Je suis assez embarrassé, Monsieur, d'expliquer votre conduite et celle de vos collègues à notre égard. Vous avez arrêté vos articles préliminaires sans nous en faire part, quoique les instructions du Congrès vous prescrivissent de ne rien faire sans la participation du Roi. Vous allez faire luire un espoir certain de paix en Amérique, sans même vous informer de l'état de notre négociation. Vous êtes sage et avisé, Monsieur; vous connaissez les bienséances; vous avez rempli toute votre vie vos devoirs. Croyez-vous satisfaire à ceux qui vous attachent au Roi? Je ne veux pas pousser plus loin ces réflexions; je les abandonne à votre honnêteté. Quand vous aurez bien voulu satisfaire à mes doutes, je prierai le

Roi de me mettre en état de répondre à vos demandes.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

De Vergennes.

LETTRE LXXXV.

A M. le Comte de Vergennes.

Passy, 17 décembre 1782.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois. La proposition qu'on m'a faite de me procurer un passeport de l'Angleterre m'a été d'autant plus agréable, que j'avais, à cette époque, l'espoir d'obtenir quelque argent pour faire passer en Amérique par le *Washington*, et que la garantie de cette pièce en aurait rendu le transport beaucoup plus sûr, ainsi que celui de nos dépêches et des vôtres, si vous eussiez jugé à propos de profiter de cette occasion. Votre Excellence a paru craindre que les Ministres anglais, dans leurs lettres expédiées par le même bâtiment, ne transmissent en Amérique des espérances peu fondées. Ce fut donc le motif pour lequel je ne proposai pas de presser l'obtention d'un passeport avant que vos préliminaires ne fussent consentis. On m'a expédié le passeport sans

que je l'aie sollicité; l'on ne m'a adressé aucune lettre, pour qu'il les couvrît, et les nôtres préviendront l'inconvénient redouté. Dans une conversation qui a suivi l'envoi de votre lettre, Votre Excellence m'a parlé de l'intention où vous étiez d'envoyer quelques cutters de la marine royale. Je conclus de cette intention, qu'il était inutile de retenir le *Washington* plus long-temps; et certainement le devoir nous obligeait de donner, le plus promptement possible, un détail de nos transactions au Congrès, auquel il eût paru extrêmement étrange d'en être instruit par une autre voie, sans aucune lettre de nous. Je fis néanmoins part à Votre Excellence de l'intention que nous avions d'expédier ce navire, dans la supposition que vous pourriez avoir quelques dépêches à envoyer par son occasion.

Rien dans les préliminaires n'a été convenu de contraire à la France; et aucune paix ne se fera entre nous et l'Angleterre sans que la vôtre ne soit conclue. Votre observation néanmoins, qu'en ne vous consultant pas avant de les signer, nous nous sommes rendus coupables de négliger un point *de bienséance*, me paraît juste; mais comme cette négligence ne provient pas d'un manque de respect pour le Roi, que nous aimons et honorons, nous espérons qu'elle sera excusée, que le grand œuvre qui a jusqu'ici été conduit si heureusement, et porté près de sa perfection,

qui est enfin si glorieux pour son règne, ne sera pas détruit par une seule indiscrétion de notre part; et certainement le grand édifice croulerait immédiatement, si, par rapport à elle, vous refusiez tous secours ultérieurs.

Nous n'avons pas encore expédié le bâtiment, et je vous demande la permission de vous présenter mes hommages vendredi pour recevoir votre réponse.

Il n'est personne qui sente mieux que votre serviteur ce que tout Américain doit au Roi pour les nombreux bienfaits et les faveurs insignes dont il nous a comblés. Toutes les lettres que j'ai fait passer en Amérique offrent la preuve de ce que j'avance, et tendent à laisser dans l'âme de mes compatriotes les mêmes impressions que sur la mienne. Je crois que jamais Prince n'a été plus chéri par ses propres sujets que le Roi ne l'est par les habitans des États-Unis. Les Anglais, à ce que l'on vient de me dire, se flattent de nous voir divisés. J'espère que ce petit malentendu demeurera entièrement secret, et que leurs espérances seront totalement déçues. Je suis, etc.

B. Franklin.

LETTRE LXXXVI.

A M. Franklin.

Versailles, 25 décembre 1782.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, mes dépêches pour M. le chevalier de la Luzerne; le paquet est volumineux, mais il renferme beaucoup de duplicata.

Je voudrais pouvoir lui mander que notre négociation est au même point que la vôtre, mais elle en est encore très-éloignée; je ne puis même prévoir quelle en sera l'issue, car les difficultés naissent des facilités auxquelles nous nous sommes prêtés. Il sera bon, Monsieur, que vous en préveniez le Congrès pour le prémunir contre tout ce qui peut arriver. Je ne désespère pas, j'espère plutôt; mais tout est encore incertain. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

De Vergennes.

LETTRE LXXXVII.

A Richard Oswald, esq.

Passy, 14 janvier 1783.

Monsieur,

Je vous suis très-obligé de l'avis que vous me donnez de votre départ prochain pour l'Angleterre; je vous souhaite un heureux voyage ainsi qu'un prompt retour, et je vous prie de vouloir bien me permettre de confier à vos soins un paquet pour M. Hodgson.

Je vous envoie, ci-inclus, deux mémoires dont j'ai fait plusieurs fois lecture aux Commissaires; ils serviront à vous faire connaître ce qui a été demandé de la part de l'Amérique sur certains points, ou à vous en rafraîchir la mémoire. Je vous envoie, ci-joint, une lettre que je vous ai lue en particulier; elle contient une proposition de perfection dans les lois des Nations, en défendant de piller des gens sans armes, et utilement employés. Je désire qu'elle soit adoptée; je ne l'espère pas, mais je crois qu'elle ne peut être présentée de meilleure grâce que par un pays qui, suivant toutes les probabilités, souffrirait le moins et gagnerait le plus à la continuation de l'ancien systême: telle est positivement la situation où nous nous trou-

vous, attendu que nos vaisseaux américains, chargés seulement des productions brutes de la terre, ne peuvent être d'un aussi haut prix que les vôtres, chargés de sucres et d'objets manufacturés; cette proposition n'a pas encore été considérée par mes collègues; si vous croyez qu'elle soit regardée comme admissible en Angleterre, j'essaierai de la faire insérer dans le traité général; je crois qu'elle fera honneur aux Nations qui l'auront adoptée dans leur code. Je suis, etc.

B. Franklin.

Proposition relative aux armemens en course, etc. communiquée à M. Oswald.

Il est de l'intérêt général de l'humanité que les causes de guerre, et les motifs qui déterminent à prendre des mesures hostiles, soient diminués.

Si la rapine est abolie, un des encouragemens à la guerre disparaîtra, et la paix aura plus de chances pour s'établir et pour être durable.

L'habitude de voler les marchands en pleine mer, reste de l'ancienne piraterie, quoiqu'elle puisse être quelquefois avantageuse à certaines personnes en particulier, est bien éloignée d'être profitable à toutes celles qui la pratiquent ou à la nation qui l'autorise.

Au commencement d'une guerre, de riches bâtimens qui ne sont pas sur leurs gardes, sont

surpris et capturés : cette déprédation encourage les premiers aventuriers à armer plus de vaisseaux et beaucoup d'autres à en faire autant, mais l'ennemi devient en même temps plus soigneux ; il pourvoit d'un plus grand nombre de canons ses bâtimens marchands, et les rend plus difficiles à prendre. Ces bâtimens naviguent aussi sous la protection de convois : ainsi tandis que les corsaires se multiplient pour faire des prises, le nombre des vaisseaux susceptibles d'être capturés, et les chances de profits diminuent, de sorte qu'il se fait beaucoup d'armemens en course dont les dépenses excèdent les bénéfices. Et, comme cela arrive à la loterie, quoique certaines personnes gagnent des lots, la masse de ceux qui tentent la fortune perd à ce jeu de hasard. Toutes les dépenses d'armemens en course, pendant une guerre, surpassent de beaucoup la valeur des marchandises capturées. Il faut ensuite compter la perte nationale du labeur de tant de personnes, pendant le temps qu'elles ont été employées à voler ; de ces gens, dis-je, qui dépensent en outre, en orgies et en débauches, ce qu'ils ont gagné ; qui perdent leurs habitudes d'industrie, ne sont que très-rarement propres, après la signature de la paix, aux affaires qui exigent de la sobriété, et ne servent qu'à augmenter le nombre des brigands et des voleurs avec effraction. Les capitaines même de ces corsaires qui ont été heureux, sont en-

traînés, par leur soudaine opulence, dans un genre de vie très-dispendieux, dont l'habitude continue chez eux, quand les moyens de la soutenir ont cessé ; elle finit par les ruiner ; juste punition d'avoir si indiscrètement et si inhumainement ruiné d'honnêtes traficans avec leurs familles, dont l'existence était employée à servir les intérêts communs du genre humain.

S'il était convenu et qu'il fût stipulé par la loi des Nations, que les cultivateurs ne seraient jamais inquiétés ni interrompus dans leurs paisibles et utiles occupations, les habitans des îles à sucre se ressentiraient peut-être de la protection d'un pareil réglement ; il en résulterait un très-grand avantage pour les Nations qui en possèdent aujourd'hui, puisque le coût du sucre, pour les consommateurs chez ces Nations, consiste, non-seulement dans le prix auquel ils l'achètent la livre, mais dans la charge accumulée de toutes les taxes qu'elles paient à chaque renouvellement de guerre, pour équiper des flottes et entretenir des troupes chargées de leur défense ; mais les dépenses que supporte le trésor public, ne constituent pas tout le mal. Un célèbre philosophe a dit que, quand il réfléchissait aux guerres entreprises en Afrique, dans l'intention de faire des prisonniers pour cultiver le sucre en Amérique ; au nombre d'individus tués dans ces guerres ; à celui des malheureux qui, entassés dans la cale

des vaisseaux, périssaient dans le transport; à celui des infortunés qui étaient morts victimes des cruautés de l'esclavage, il ne pouvait presque regarder un morceau de sucre, sans penser qu'il était teint d'une goutte de sang. S'il eût aussi pensé à celui que les blancs versent, en combattant pour ces îles, il ne se fût pas seulement imaginé que son morceau de sucre était taché de sang, mais il aurait vu qu'il en était totalement imbibé. Je suis persuadé, d'après cela, que les sujets de l'Impératrice de Russie et de l'Empereur d'Allemagne, qui n'ont pas de colonies, consomment le sucre dans Vienne et dans Moscou à meilleur marché, (malgré le coût de son transport en Europe,) que ne font les citoyens de Londres ou de Paris. Je crois sincèrement que, si la France et l'Angleterre tiraient aux dés à qui aurait les îles à sucre, celle qui perdrait la partie serait véritablement le gagnant. La dépense que doit causer à l'avenir leur défense serait épargnée; le sucre serait payé moins cher dans toute l'Europe, si les habitans pouvaient le confectionner sans éprouver aucune interruption dans leurs travaux; et quiconque alors importât le sucre, le même revenu résulterait des droits perçus aux douanes de la Nation qui le consomme; et, tout bien considéré, je pense qu'il vaudrait beaucoup mieux pour la Nation qui possède des colonies, renoncer aux droits qu'elle a sur elles, les laisser se gouverner elles-mêmes, et

les mettre sous la protection de toutes les Puissances de l'Europe, comme pays neutres, ouverts au commerce. Le bénéfice du monopole actuel de ces établissemens, ne peut, en effet, équivaloir, en aucune manière, aux dépenses nécessaires pour leur entretien.

ARTICLE.

Si désormais la guerre vient à éclater entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, ce qu'à Dieu ne plaise ! les marchands de l'un ou de l'autre de ces deux pays, résidant alors dans l'autre, auront la permission d'y rester neuf mois pour régler leurs dettes et arranger leurs affaires; ils pourront librement se retirer, en emportant tous leurs effets, sans éprouver aucun obstacle, aucun empêchement. Tous les pêcheurs, cultivateurs, artisans et ouvriers sans armes résidant dans des villes, villages ou lieux non fortifiés, qui travaillent pour la subsistance commune et l'avantage de l'espèce humaine, et suivent tranquillement leurs professions respectives, auront la liberté d'en continuer l'exercice, et ne seront, en aucune manière, inquiétés par la force armée de l'ennemi au pouvoir duquel les événemens de la guerre pourraient les faire tomber; mais, s'il est nécessaire de leur prendre quelque chose pour l'usage d'une telle force armée, ces objets, à eux enlevés, leur seront payés à un prix raisonnable.

Tous les marchands et négocians employés avec leurs bâtimens non armés dans le commerce, qui échangent les produits de différens sols, et rendent par-là les nécessités, les agrémens et les consolations de la vie plus faciles à obtenir et plus universelles, auront la liberté de passer librement sans être inquiétés; et aucune des Puissances qui auront signé ce traité, ne donnera ou n'accordera à aucun vaisseau particulier armé, des lettres de marques qui l'autorisent à prendre ou à détruire de pareils bâtimens marchands, et à interrompre un semblable commerce.

LETTRE LXXXVIII.

A M. Franklin.

Versailles, samedi soir 17 janvier 1783.

Il est essentiel, Monsieur, que je puisse avoir l'honneur de conférer avec vous, avec M. Adams et avec ceux de messieurs vos collègues qui se trouvent à Paris. Je vous prie, en conséquence, Monsieur, de vouloir bien inviter ces Messieurs à se rendre à Versailles avec vous, lundi avant dix heures du matin. Il serait bon que vous amenassiez, Monsieur, votre petit-fils avec vous. Il pourra nous être nécessaire pour rendre plusieurs passages anglais en français, et même pour écrire.

L'objet dont j'ai à vous entretenir est très-intéressant pour les États-Unis.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre, etc.

DE VERGENNES.

Réponse à M. le Comte de Vergennes.

Passy, 18 janvier 1783, 10 heures du matin.

MONSIEUR,

D'après l'invitation que je viens de recevoir de Votre Excellence, je ferai part à M. Adams du désir que vous avez de nous voir mercredi à dix heures à Versailles, et nous ferons tous nos efforts pour être ponctuels à ce rendez-vous. Mes autres collègues sont absens. M. Laurens s'est rendu à Bath en Angleterre, pour y rétablir sa santé, et M. Jay se trouve en Normandie.

J'ai l'honneur, etc.

B. FRANKLIN.

J'emmenerai avec moi mon petit-fils, comme vous le désirez.

LETTRE LXXXIX.

B. Vaughan, esq., au Docteur Franklin.

Paris, 18 janvier 1783.

MON CHER MONSIEUR,

Je ne puis trop vous recommander de presser votre départ demain pour *Versailles*, de manière à y arriver de très-*bonne heure*. J'ai de fortes raisons pour être persuadé que votre présence ne déplaira pas à la personne que vous allez y voir. Je crois que, suivant toutes les probabilités, vous aurez, par cette visite, la gloire d'avoir conclu la paix. Je suis sûr, du moins, que, si les délibérations de demain soir se terminent d'une manière défavorable, il y aura les plus fortes apparences de guerre; et que, si elles se terminent favorablement, le reste n'éprouvera que bien peu de difficultés.

Au surplus, la paix amènera autant de concessions qu'il sera possible d'en obtenir de l'Angleterre, grâces surtout aux demandes opiniâtres de l'Espagne, qui n'a voulu renoncer à aucune de ses conquêtes. Ce que j'ai écrit au sujet de Gibraltar, n'est arrivé qu'après que le canevas de la paix était tracé, et à une époque où, par con-

séquent, il eût paru impolitique de s'empresser de le faire revivre immédiatement.

Vous m'avez blâmé, ou plutôt vous avez blâmé hier un plan politique dont j'ai entendu parler plus favorablement par vos *amis* de *Paris*, que par toute autre personne de Londres; mais faites, mon très-cher Monsieur, faites cette paix, et rapportez-vous-en à notre bon sens pour une autre guerre. « L'Angleterre, me disait l'autre jour un homme d'esprit, sortira de l'état de guerre, comme un convalescent d'une maladie; il faut qu'elle se rétablisse par quelques remèdes, ou beaucoup de régime. » Je ne saurais vous dire facilement de quelle manière une banqueroute pourrait survenir en Angleterre, encore moins, à quel degré elle nous affecterait; mais si le projet de votre confédération est de nous entraîner dans une faillite, je suis sûr que nous serons délivrés de cette frayeur qui nous détournerait d'une autre guerre. Vos alliés par politique et par humanité, se garderont donc, je l'espère, de se porter à cette extrémité; attendu, surtout, que nous commencerions par faire autant de mal aux autres qu'à nous-mêmes. Je suis votre, etc.

B. Vaughan.

LETTRE XC.

David Hartley au Docteur Franklin.

Londres, 12 mars 1782.

MON CHER AMI,

Il y a long-temps que je n'ai reçu de vos nouvelles ; vous ne m'avez pas écrit depuis la dernière lettre que vous avez reçue de moi. Je vous félicite bien sincèrement des événemens pacifiques qui ont eu déjà lieu : je désire voir aussi promptement réussir toutes les autres propositions finales de réconciliation. Je vous envoie copie de deux mémoires que j'ai déjà communiqués à M. Laurens. L'un a pour titre : *Propositions conciliatoires, faites en mars 1783* ; l'autre : *Esquisse d'un Traité provisoire de commerce pour l'ouverture immédiate des ports entre la Grande-Bretagne et les États-Unis de l'Amérique*. En tête de chacun de ces mémoires, est un court préambule sur chaque chapitre qu'il renferme.

Quant aux nouvelles de ce pays, vous avez sans doute appris que l'administration de lord Shelburne a été regardée, depuis quelque temps, comme terminée, quoiqu'une autre ne lui ait pas encore été substituée. L'on disait hier (et je le crois) que l'on s'était adressé à ce qu'on appelle

actuellement le *parti de Portland ;* il est regardé aujourd'hui comme celui qui succédera. Un tel événement comblerait tous mes vœux. Je connais le grand Duc de Portland depuis nombre d'années; je sais, par expérience, que c'est un homme d'honneur, fidèle à ses engagemens, sincère dans ses paroles, franc dans ses transactions, doué d'un esprit mâle, d'un jugement sain et d'un grand caractère. Le royaume d'Irlande, dont il était dernièrement le Lord-Lieutenant, lui rend, à cet égard, un témoignage unanime. La famille de Cavendish (excellent nom de Whig), M. Fox, lord Fitz-Villiam, etc. forment le centre de son systême et de ses liaisons. Je désire très-sincèrement voir une forme d'administration sur les fondemens Whigs, que je regarde comme la base d'une correspondance perpétuelle d'amitié et de conciliation entre l'Angleterre et l'Amérique.

Je suis très-impatient de recevoir de vos nouvelles. Que Dieu vous ait en aide! Votre, etc.

D. Hartley.

Propositions conciliatoires.

Des conditions de paix ayant été convenues entre la Grande-Bretagne et la France le 20 janvier 1783, l'on ne doit plus différer de procéder à la conclusion du traité proposé entre la Grande-

Bretagne et les États-Unis d'Amérique, sur la base des articles provisoires du 30 novembre 1782.

Il est nécessaire qu'on sache qu'aucun des articles du traité provisoire ne peut avoir son effet avant qu'un traité définitif n'ait été conclu avec l'Amérique; alors toutes les places des États-Unis actuellement au pouvoir des Anglais, seront évacuées et les troupes anglaises retirées (selon l'article 7). Si la Grande-Bretagne veut mettre en avant le cinquième article, concernant les Royalistes, avant que le traité définitif avec l'Amérique ne soit terminé, il faudra qu'elle prenne les Américains par les sentimens, qu'elle éloigne ses troupes volontairement et avec autant de promptitude qu'il lui sera possible; cette condition est de toute rigueur, avant de faire aucun traité provisoire de commerce avec l'Amérique.

D'après l'article 6 du traité provisoire, les confiscations sont désormais défendues en Amérique; mais on laissera continuer les poursuites qui se font actuellement, jusques au traité définitif. Au reste, si le renvoi des troupes, qui serait le véritable gage d'une nouvelle amitié avec la Grande-Bretagne, était effectué volontairement avant ce traité, il serait juste que l'Amérique abandonnât immédiatement toute espèce de poursuites, et qu'elle permît, pour faciliter l'éloignement des troupes, aux Royalistes de prolonger à leur volonté leur séjour, sans danger ou vexation,

depuis l'époque où les troupes seraient renvoyées, jusqu'à douze mois après le traité définitif.

Le traité provisoire renferme un autre article dont on regrette avec raison le lent accomplissement. C'est l'élargissement mutuel des prisonniers qui ont été faits par les deux Nations pendant la guerre. Comme cet article est réciproquement avantageux, les deux Nations sont également tenues par les principes de l'humanité, de l'exécuter au plus tôt, afin que ces captifs malheureux n'éprouvent pas davantage les redoutables fléaux de la guerre, pendant que nous autres jouissons des bienfaits de la paix.

D'après ces considérations, on a proposé les conditions suivantes, comme supplémentaires au traité qui existe entre la Grande-Bretagne et les États-Unis :

1.° Que les troupes anglaises soient retirées avec toute la promptitude possible;

2.° Que les Commissaires, de côté et d'autre, s'occupent à conclure un traité définitif;

3.° Que les Commissaires fassent, sans délai, une convention provisoire de commerce (ci-annexée) qui commence immédiatement; mais les termes de cette convention provisoire ne devront être cités par aucune des parties, comme base de négociation finale et perpétuelle d'un traité de commerce entre la Grande-Bretagne et les États-Unis;

4.° Que les Commissaires négocient un traité perpétuel de commerce ;

5.° Que les poursuites des Royalistes en Amérique cessent immédiatement ; qu'il leur soit permis de rester douze mois après le traité définitif, sans être interrompus dans leurs efforts pour obtenir la restitution de leurs biens ;

6.° Que tous les prisonniers, de côté et d'autre, soient immédiatement mis en liberté ;

7.° Qu'une amitié et un commerce réciproques commencent immédiatement entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique.

Projet de traité provisoire de commerce.

Dès que les préliminaires de paix auront été signés entre des Nations indépendantes, telles que l'Espagne, la France ou la Hollande, un commerce mutuel commencera sur le même pied et sous les mêmes conditions qui existaient avant la guerre, à l'exception des impôts mis pendant la guerre. Ainsi la position de l'Angleterre vis-à-vis de l'Amérique n'est plus la même ; car l'Amérique, de dépendante qu'elle était avant la guerre, devient indépendante après la guerre : de sorte que, pour établir un traité provisoire entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, il devient nécessaire de mettre seulement en harmonie les points qui seraient, après la guerre, im-

praticables et en opposition à la nouvelle indépendance des États d'Amérique; de laisser, autant que possible, les autres dans leur état actuel. Par exemple, tous les réglemens essentiels, tels que titres, obligations, certificats, promesses et tous autres documens quelconques, resteraient sur le même pied entre la Grande-Bretagne et les États-Unis; mais tous les impôts et primes d'exportation, droits, priviléges, etc., commenceraient d'avoir leur effet.

Je dis *commenceraient*, sans qu'il soit stipulé aucun temps fixe, car je parle d'un traité provisoire, et non d'un bill provisoire de commerce qui ne serait fait que pour un certain temps convenu. Par ce moyen, tous les obstacles qui se réuniraient pour empêcher un acte provisoire et temporel seraient évités, écartés. Les ports seraient ouverts sous des conditions fixes et déterminées. Si la législature de l'un ou de l'autre des pays croyait devoir introduire, de son côté, quelques conditions ou réglemens nouveaux, quand même ce serait avant le traité de commerce qu'on a l'intention de conclure, cela ne ferait pas refermer tous les ports, mais seulement *pro tanto*, selon les circonstances; de quelque côté que se proposât la nouvelle condition, l'autre serait libre de faire les réglemens qu'exigerait cette condition, comme Nation indépendante. Ce qu'il y a d'essentiel, c'est que les ports soient ouverts entre la Grande-

Bretagne et les États-Unis, tout aussitôt que les préliminaires de paix auront été signés, comme entre la France et l'Angleterre.

D'après la proposition arrêtée ci-dessus, la Grande-Bretagne et la France, et la Grande-Bretagne et l'Amérique, respectivement occupées d'un traité de commerce, se retrouveront placées, après la guerre, dans des positions relativement semblables à celles où elles se trouvaient avant la guerre.

La Couronne d'Angleterre a, par l'acte conciliatoire de 1782, le pouvoir de révoquer, abroger, rendre nul ou suspendre, pendant un temps quelconque, l'effet d'un acte du Parlement ou d'une clause provisoire, etc., que cet acte contiendrait, par rapport aux Colonies ou Plantations, devenues aujourd'hui États-Unis d'Amérique; de sorte qu'il est de sa compétence de conclure à la fois et de mettre à exécution un traité provisoire de commerce avec l'Amérique. Ce traité doit être basé sur la révocation entière de l'acte prohibitif de décembre 1775, non-seulement parce que ce traité défendait le commerce entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, mais parce qu'il était un sujet de discorde, livrant, en général, au pillage toute propriété américaine qui se trouvait embarquée, sans qu'on pût obtenir de dédommagemens dans aucune Cour d'amirauté anglaise. Il est également facile de lever

tout obstacle provenant de l'acte de navigation et des autres actes sur lesquels était basé le commerce des États-Unis d'Amérique appartenant jadis à la Grande-Bretagne. On peut envoyer des instructions aux Commissaires de la douane, afin qu'ils se passent des obligations et certificats qu'on était obligé par les lois anciennes de faire acquitter ou attester par de prétendus Gouverneurs qui n'étaient réellement que des commis de douanes ou des officiers de marine. Quant aux primes d'exportation et remises; après que les ports auront été ouverts, on sera bien à même de les discuter et régler, comme on ferait entre des Etats qui n'ont aucun traité de commerce. Puisqu'il est de la compétence de la Couronne d'établir une correspondance commerciale avec l'Amérique par un traité, ce mode serait préférable à tout acte du Parlement, qui pourrait bien n'être qu'une convention suspecte *ex parte*. Traiter de la sorte, ce serait éviter les difficultés sans nombre, qui, autrement, tendraient à empêcher la première ouverture des ports; ce serait surtout assurer une responsabilité réciproque pour l'accomplissement des promesses; c'est ce qu'aucun acte du Parlement ne pourrait faire.

EXTRAIT du traité fait provisoirement pour établir une correspondance et un commerce entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique.

1.° Tous les ports seront ouverts de part et d'autre, pour entretenir une correspondance et un commerce ;

2.° Par conséquent, le Roi de la Grande-Bretagne consent à la révocation des actes de prohibition ; savoir, 16 GÉO. 3, chap. 5, etc. Le Roi de la Grande-Bretagne consent aussi, par les ordres (conformes aux lois de la Grande-Bretagne) qu'il a envoyés à ses Commissaires des douanes et autres personnes, à lever tout obstacle à l'entrée et libre sortie des bâtimens américains; à les recevoir, enfin, comme appartenant à des États indépendans.

3.° Tous les impôts, primes d'exportation, remises, droits, priviléges, resteront, par rapport aux États-Unis, sur le même pied qu'ils sont, par rapport à la Nouvelle-Ecosse en Amérique, ou comme si les États-Unis étaient demeurés dépendans de la Grande-Bretagne. Les présentes seront assujetties aux dispositions et changemens qu'en ordonneraient à l'avenir des actes du Parlement de la Grande-Bretagne.

4.° On est convenu, de la part de l'Amérique,

que toutes les lois qui défendent de commercer avec la Grande-Bretagne seront annullées.

5.° L'Amérique a consenti à ce que tous les bâtimens marchands venant d'Angleterre soient admis aux mêmes conditions qu'avant la guerre. Tout ceci est d'ailleurs laissé à la disposition des législateurs des États respectifs de l'Amérique. Elles le régleront comme bon leur semblera.

6.° Les principes et l'esprit de ce traité seront appuyés, de côté et d'autre, par les mesures qu'on jugerait nécessaires : quel que soit l'acquiescement tacite que l'Amérique ait donné à certains points accessoires, il ne pourra servir à l'avenir et en aucun temps de prétexte pour empiéter sur ses priviléges.

LETTRE XCI.

A David Hartley.

Passy, 23 mars 1783.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous me demandez une recommandation en Amérique pour M. Joshua Grigby. J'en ai donc écrit une ; et, l'occasion s'en étant offerte ces jours derniers, je l'ai

envoyée sous enveloppe à M. B. Vaughan. Les proclamations générales que vous désiriez, et qui suspendent ou plutôt qui font cesser entièrement les hostilités, sont actuellement imprimées, de sorte que votre cœur est tranquille aussi bien que le mien. Vous pouvez être assuré que je joindrai volontiers mes efforts aux vôtres pour cultiver des principes conciliatoires entre nos deux pays. Je puis vous protester que, si votre bill de traité provisoire de commerce avait passé (comme il était d'abord proposé) nous eussions, de notre côté, stipulé dans le traité définitif, et cela, sans aucune hésitation, en faveur de vos sujets, des avantages et des priviléges égaux et réciproques. Je suis toujours votre, etc.

B. FRANKLIN.

LETTRE XCII.

David Hartley au Docteur Franklin.

Londres, 31 mars 1783.

MON CHER AMI,

Je vous envoie un écrit intitulé : *Supplément de traité*, dont je vous ai transmis, il y a quelque temps, la substance. Cet écrit est aujourd'hui tel que je l'ai lu dans un discours à la Chambre des Communes; j'en ai remis une copie à M. L**, à

l'effet de lui démontrer les raisons pour lesquelles mon ami le duc de P** aurait désiré que le Ministère, dont il pouvait devenir Membre, eût traité avec les Ministres américains. Tous les travaux pour la formation d'un Ministère de concert avec le duc de P** sont terminés.

Le dixième article qu'on croit avoir été renvoyé au traité définitif, pour une décision, est la répétition d'une motion que je fis au Parlement, il y a quelques années, c'est-à-dire le 9 avril 1778. Je ne vois pas que la déclaration d'indépendance ou le traité avec la France contiennent rien qui ne soit d'accord avec cette proposition. Qu'elle reste donc, et qu'elle paraisse, après la guerre, comme un point que la guerre n'a point touché. Je vous assure qu'il ne dépendrait pas de moi que ce principe fût répandu parmi toutes les Nations de la terre. Je sais très-bien que les Nations auxquelles la naissance et la consanguinité nous lient tous les deux, en recueilleraient les premiers fruits. Comme je n'ai de raisons de haïr personne, ou même de convoiter la félicité de qui que ce soit, je serais heureux du sort de mon pays, et je dirais à l'Amérique, pour ce qui la regarde : *Nos duo turba sumus*. Je vous envoie, ci-inclus, quelques pensées sur les principes de plusieurs négociations nouvelles, dressées dans le genre des motions parlementaires par mon frère, qui s'unit à moi pour vous souhaiter toute prospérité, ainsi que la paix

à nos pays respectifs et au genre humain. Votre très-affectionné,

D. H.

Supplément de traité entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique.

1.° Que les troupes anglaises soient retirées des États-Unis avec toute la promptitude possible;

2.° Qu'on cesse immédiatement de poursuivre les Royalistes en Amérique; qu'il leur soit permis d'y rester en sûreté, jusque douze mois après le traité définitif avec les États-Unis, pour parvenir à se faire restituer leurs biens;

3.° Que tous les ports soient mutuellement ouverts pour qu'une correspondance et un commerce s'entretiennent entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

4.° La Grande-Bretagne a consenti, de sa part, à ce que tous ses actes prohibitifs soient révoqués, à ce qu'on lève les obstacles qu'éprouvent les vaisseaux américains en entrant ou sortant : lesdits obstacles provenant des actes du Parlement qui servaient jadis de réglement pour le commerce des Etats de l'Amérique, sous la dénomination de Colonies et de Plantations.

5.° L'on a consenti, de la part de la Grande-Bretagne, à ce que tous les impôts, droits, priviléges, etc., restent, à l'égard des États-Unis, sur le même pied où ils se trouvent aujourd'hui par rapport à la Nouvelle-Écosse, ou comme si lesdits

États demeuraient dépendans de la Grande-Bretagne.

6.° On est convenu, de la part des États de l'Amérique, que toutes les lois qui défendent le commerce avec la Grande-Bretagne seront révoquées.

7.° On a consenti, de la part des États de l'Amérique, que tous bâtimens et toutes marchandises venant d'Angleterre seront admis aux mêmes conditions qu'avant la guerre.

8.° Que les prisonniers de l'un et de l'autre côté seront immédiatement mis en liberté.

9.° L'esprit et les principes de ce traité seront appuyés des deux côtés par les traités qu'on aura besoin de faire encore; aucun acquiescement tacite de la part des États d'Amérique, à l'égard de quelques points accessoires, ne pourra jamais être allégué pour porter atteinte à leur indépendance.

Article séparé *renvoyé, pour une décision, au traité définitif.*

10.° L'Indépendance des États-Unis sera considérée comme une indépendance absolue et sans bornes, en ce qui regarde le Gouvernement et le commerce, et non comme une aliénation. Les sujets de Sa Majesté Britannique et les citoyens des États-Unis se regarderont respectivement comme sujets naturels de leurs pays; et comme

tels, ils jouiront de tous droits, priviléges, dans leurs domaines et sur leurs territoires respectifs, comme ils ont fait jusqu'à présent.

Remarque dont M. Hartley fait mention (à la fin de sa lettre.)

1.° La Chambre est ici d'avis que, lorsque la Grande-Bretagne crut devoir reconnaître l'Indépendance de l'Amérique, le mode le plus honorable pour ce pays eût été de déclarer l'Indépendance, avant d'entamer aucune négociation avec toute autre Puissance quelconque.

2.° En s'écartant de cette marche, on donne à croire que l'on a accordé l'Indépendance de l'Amérique pour satisfaire aux demandes de la Maison des Bourbons.

3.° Quand la Chambre, en votant pour la cessation de la guerre offensive en Amérique, renonça au point de différends, et montra des dispositions conciliatrices, si l'on avait professé ces mêmes principes, en prenant de suite l'Indépendance pour base des négociations, et témoignant le désir de conclure une paix générale avec les alliés de l'Amérique sous des conditions honorables, on aurait facilité d'abord une correspondance mutuelle et avantageuse entre les deux pays, établi une paix sur des fondemens inébranlables; on aurait enfin ravi à la famille des Bour-

bons toute prétention à une plus grande reconnaissance de la part de l'Amérique, pour en avoir maintenu l'Indépendance.

4.° Le Ministre qui a conseillé les dernières négociations de paix, a négligé d'user des avantages que la détermination de la Chambre avait mis en son pouvoir; il a témoigné, par sa lenteur à revêtir quelques personnes du pouvoir de négocier avec les Commissaires américains, une grande répugnance à accorder à l'Amérique son indépendance, comme résultat d'une sérieuse détermination de la part de la Grande-Bretagne. Il a ainsi fourni, aux ennemis de ce pays, l'occasion d'établir et d'assurer entre eux et les États-Unis un commerce et des liaisons que la guerre a rompues vis-à-vis de l'Angleterre, et que la paix, ainsi conclue, n'a pas contribué encore à faire renaître pour elle.

LETTRE XCIII.

Charles Fox, Secrétaire d'Etat, à Son Excellence B. Franklin.

MONSIEUR,

Quoiqu'il ne me soit pas nécessaire de vous recommander M. Hartley, gentilhomme, qui vous

est si bien connu, et qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre, cependant je ne ferai peut-être pas mal de vous apprendre qu'il a la confiance pleine et entière des Ministres de Sa Majesté sur l'objet de sa mission.

Permettez, Monsieur, que je profite de cette occasion pour vous assurer combien je serais heureux que le destin fît de moi l'instrument d'une réconciliation sincère et durable entre deux pays que la nature a formés pour être unis l'un à l'autre, et qu'il me permît d'achever un édifice dont je puis me flatter d'avoir en quelque sorte posé la première pierre. J'ai l'honneur d'être, etc.

C. J. Fox.

Saint-James, 19 avril 1783.

LETTRE XCIV.

A David Hartley.

Passy, 8 mai 1783.

Mon cher Ami,

Je vous envoie sous ce pli les copies que vous désiriez des morceaux que je vous ai lus hier. Je serais fort aise de voir s'effectuer, avant ma mort, l'amélioration qu'on propose, quant à la loi des Nations. Les maux du genre humain en se-

raient diminués, le bonheur d'un million d'individus assuré et hâté. Si l'habitude d'aller en croisière peut être profitable à toute Nation civilisée, à combien plus forte raison n'en serait-il pas de même pour nous autres Américains, puisque nous sommes situés sur le globe de manière à ce que tout le commerce de l'Europe avec les Indes occidentales, consistant en objets précieux manufacturés, en sucre, etc., passe forcément devant nos portes; puisque nous pourrions ainsi faire des courses peu dispendieuses et bien courtes, alors que notre propre commerce consiste en articles si volumineux et de si peu de valeur, que dix de nos vaisseaux pris par vous ne vaudraient pas un des vôtres; et il faut que vous fassiez de bien longs trajets et d'énormes dépenses pour chercher à vous en emparer! J'espère donc que cette proposition, si nous la faisons, paraîtra sous son propre jour, c'est-à-dire, purement dictée par un sentiment d'humanité.

Je ne désire pas voir une autre barbarie s'élever en Amérique, nos côtes longues et étendues se transformer en états de pirates. Je crains que le succès de ceux de nos compatriotes qui ont été en capre pendant ces deux dernières guerres, n'ait inspiré déjà à notre peuple un goût trop vif pour cette espèce de commerce sanguinaire. Si l'on ne peut détruire cette funeste habitude dès ce moment, le genre humain sera à l'avenir plus

tourmenté par les corsaires américains qu'il ne l'a été ou ne l'est aujourd'hui par les Turcs et les Algériens. Faites, mon ami, tout ce qui dépendra de vous pour procurer à votre Nation la gloire d'être (quoique la plus grande Puissance navale) la première à renoncer volontairement à cet horrible goût que le pouvoir semble lui donner de dépouiller ses semblables, d'arrêter la circulation mutuelle des dons de la Providence; de réduire à la misère des milliers de négocians, de familles, d'artistes, et surtout de cultivateurs, qui sont la classe la plus innocente du genre humain.

Je suis avec estime et affection, etc.

B. Franklin.

LETTRE XCV.

A Henry Laurens.

Passy, 6 juillet 1782.

Mon cher Monsieur,

Nous avons été honorés de quelques-unes de vos lettres : il était question d'y répondre, mais ce projet a été différé. Je vous écrirai quelques lignes en mon particulier.

Nos négociations s'avancent lentement, car chaque proposition est envoyée en Angleterre, et la réponse n'en arrive jamais très-vite.

Le Capitaine Barney est arrivé ici mercredi; il apporte des dépêches jusqu'au 1.er juin. Les Articles Préliminaires sont ratifiés; cependant le général Carleton a violé ces articles, en renvoyant un grand nombre de nègres; il allègue que la liberté leur a été promise par une proclamation, et que l'honneur national est intéressé à remplir ces engagemens. Il a sans doute une autre raison; c'est que, si on les rendait à leurs maîtres, la Grande-Bretagne n'aurait plus, dans la suite, rien à espérer de proclamations semblables.

M. Hartley est venu me voir hier. Il nous a dit avoir reçu une lettre de M. Fox, qui l'assure que nos soupçons sur l'affectation de délais, ou sur un changement de système, n'ont rien de fondé, et qu'on désire ardemment que tout soit terminé le plus tôt possible. Je voudrais, pour beaucoup, que vous fussiez ici, et que vous m'assistassiez de vos conseils pour la manière dont il faut rédiger nos notes et nos réponses officielles. Il est des choses dont je ne saurais vous parler en ce moment.

Rien ne viendrait plus à propos que le succès de l'opération que vous projetez; mais il ne faut guère s'y attendre.

Présentez, je vous prie, mes affectueuses civilités à votre estimable fils et à votre aimable fille, et croyez-moi, avec une sincère estime, votre, etc.

B. Franklin.

LETTRE XCVI.

Extrait d'une lettre à Robert R. Livingston.

Passy, 22 juillet 1783.

Monsieur,

Vous vous êtes plaint quelquefois avec raison de ne pas entendre souvent parler de vos Ministres en pays étranger : nous ne sommes pas sans avoir à former des plaintes de ce genre : six grands mois se sont écoulés entre la date de vos dernières dépêches et la remise que nous en a faite le capitaine Barney. Pendant tout ce temps, nous sommes restés dans l'ignorance sur la réception du traité provisoire, et sur ce qu'en pense le Congrès. Si nous avions eu plus tôt des documens à cet égard, nous aurions avancé les négociations du traité définitif, et nous l'aurions peut-être terminé dans des circonstances plus favorables que celles qui se sont présentées depuis. Il est vrai que ces interruptions de correspondance sont l'inévitable résultat de la guerre et de l'éloignement de lieux.

Barney a fait une courte traversée : il est arrivé quelques jours avant le colonel Ogden, qui nous apportait aussi de vos dépêches; le tout nous est parvenu à bon port.

Tous vos Commissaires se sont réunis pour vous écrire une dépèche que vous trouverez jointe à la présente. Je réponds maintenant à vos lettres des 26 mars, 9 et 31 mai.

J'ai appris avec un grand plaisir, par la première, que la nouvelle de la paix avait répandu une satisfaction générale. Je ne prendrai pas sur moi de justifier la réserve apparente de la Cour de France, au moment de la signature ; réserve que vous désapprouvez. Nous en avons dit quelque chose dans notre dépèche officielle. Je ne vois cependant pas en quoi l'on se plaindrait de cette opération. Rien n'a été stipulé au préjudice de nos commettans ; et aucune des stipulations ne saurait avoir de force que par suite de leur adhésion. Je suppose qu'on ne vous en aura pas porté de plaintes; car si ces plaintes vous avaient été adressées, vous m'en auriez envoyé une copie, afin que je pusse y répondre. Depuis long-temps j'ai donné là-dessus des explications satisfaisantes au comte de Vergennes. Nous avons, dans le temps, fait de notre mieux; si nous avons eu tort, le Congrès fera bien de nous censurer, mais après nous avoir entendus. Puisqu'on a nommé cinq Commissaires, c'est une preuve qu'on s'en est rapporté au jugement des cinq personnes réunies; car, pour négocier sous la direction du Ministère français, un seul Plénipotentiaire aurait valu tout autant qu'une vingtaine. J'ajoute-

rai, en ce qui me concerne, que, ni la lettre de M. Marbois, qui nous a été transmise par le canal suspect des Négociateurs anglais, ni les conversations relativement aux pêcheries, aux Royalistes, et dans lesquelles on nous a recommandé de ne faire que des demandes modérées, n'ont eu assez de poids dans mon esprit pour me persuader que la Cour de Versailles aurait cherché à nous empêcher de profiter de tous nos avantages sur nos ennemis. Tous ces discours s'expliquent fort bien par la crainte, très-naturelle, qu'aurait la France, qu'on ne comptât trop sur elle et sur ses subsides, pour faire la guerre; et que l'Angleterre, refusant d'accorder des conditions si onéreuses, on ne perdît l'occasion de faire la paix, si désirée de tous nos amis.

Lorsque l'ancien Ministère anglais rejeta, du projet de préliminaires, l'article relatif au commerce, mentionné dans votre lettre du 26, il donna pour raison, que divers actes du Parlement, encore en vigueur, s'y opposaient; qu'il faudrait d'abord les révoquer; ce qui était, je crois, alors dans leur intention. Plusieurs bills furent présentés en conséquence; mais les nouveaux Ministres sont venus avec des principes tout différens; et ils ont publié une proclamation opposée à ces bills; je vous en envoie copie. Nous verrons ce qu'on pourra tenter lors du traité définitif, pour faire mettre cette proclamation de

côté : mais si l'on y persistait, le Congrès devrait sérieusement examiner lequel est le plus prudent, ou de prendre une mesure pareille, afin de faire rappeler celle-ci (ce qui amènerait peut-être d'autres débats), ou de n'y point prendre garde : dans ce dernier cas, la proclamation tomberait d'elle-même, par la difficulté, et même l'impossibilité de son exécution, et par les plaintes des planteurs des Antilles, à qui ces restrictions feraient payer plus cher les produits de notre sol. Je ne connais pas assez à fond la marche de notre commerce, pour émettre une opinion sur cet objet particulier; et cela d'ailleurs ne me conviendrait pas. Cependant, j'ai toujours vu plus d'embarras que d'avantages à faire des systèmes coërcitifs ou prohibitifs. Je suis entièrement convaincu qu'un État qui ouvrirait ses ports à toutes les Nations du monde, aux mêmes conditions, acheterait à meilleur marché les productions étrangères, vendrait les siennes plus cher, et en serait plus heureux. J'ai entendu des marchands dire, qu'il y avait dix pour cent de différence entre ces deux propositions : *Voulez-vous acheter?* ou *Voulez-vous vendre?* Lorsque des étrangers nous apportent leurs denrées, ils désirent s'en débarrasser promptement, afin de compléter leur chargement, et de renvoyer leurs navires. C'est alors que nous profitons de leur demande, *Voulez-vous acheter?* et s'ils recherchent nos

productions, nous profitons encore de leur demande, *Voulez-vous vendre?* La concurrence est encore une cause d'élévation des prix; l'une et l'autre proposition sont à notre avantage chez nous; elles sont à notre préjudice dans un port étranger.

J'avoue, cependant, que l'occupation constante de nos vaisseaux, moins profitable qu'on l'imagine pour les particuliers, est cependant d'une haute importance sous le rapport politique, et a beaucoup de poids sur la solution de la question, parce qu'elle sert à former une pépinière de marins parmi nous.

Le jugement que vous portez sur la conduite de la France pendant la paix, et sur sa supériorité de gloire qu'elle obtiendra par sa modération, à celle qu'elle pourrait obtenir par ses armes, me paraît parfaitement juste. Le caractère de cette Cour et de cette Nation est bien changé depuis ces dernières années; on ne pense plus à l'agrandir par des conquêtes; l'on attache plus de prix au commerce qu'on n'avait fait jusqu'alors. Nous en saurons bientôt quelque chose, lorsqu'il nous sera permis de commercer plus librement avec ses îles. Les gens sages de ce pays estiment que la France est assez grande, que toute son ambition doit être la justice et la magnanimité envers les autres Nations, la fidélité et la protection envers ses alliés.

Je n'ai point reçu de réponse du Congrès à la démission que j'ai offerte. Il devrait toutefois considérer, qu'en me laissant en ce pays, si je viens à errer par suite des infirmités de mon âge, ce sera plutôt sa faute que la mienne.

Je suis charmé que la lecture de mon journal vous ait fait plaisir; je le continuerai donc.

Mais pourquoi songez-vous à votre retraite? Il ne serait pas facile de remplir votre place. Vous dites qu'il est question d'un arrangement absolument nouveau, relativement aux affaires étrangères. Je voudrais savoir si l'on songera à mon petit-fils : il a fait un apprentissage dans les bureaux du Ministère, et il est capable de bien servir les États, par ses connaissances, son zèle, son activité, son intelligence et la facilité de son élocution; il est très-aimé ici, et M. le comte de Vergennes m'a exprimé, de la manière la moins équivoque, la bonne idée qu'il a de lui. Le dernier Ambassadeur, comte de Creutz, qui est retourné dans son pays, pour devenir premier Ministre, voulait que je tâchasse de faire donner à mon petit-fils une mission en Suède. Il serait, en particulier, satisfait de traiter avec un pareil Envoyé, et ce choix ne pourrait qu'être agréable au Roi. Le nouvel Ambassadeur de Suède m'a fait la même proposition, ainsi que vous le verrez par sa lettre ci-incluse. Un des Ministres danois, M. Waltersdorff (qui sera

probablement envoyé près du Congrès), m'a également exprimé le désir que mon fils eût une mission en Danemarck. Cependant, je n'ai pas la coutume de solliciter des emplois pour moi, ou pour les miens, et je n'y dérogerai pas en cette circonstance; j'espère seulement que, s'il ne peut être employé dans votre nouvel arrangement, vous m'en donnerez avis le plus tôt possible. Je ferai avec lui, si mes forces me le permettent, un voyage en Italie, et nous reviendrons par l'Allemagne; le voyage sera plus utile pour lui que s'il était seul; je le lui ai promis en récompense de ses travaux assidus et de sa tendresse filiale pour moi.

Nos prisonniers en Angleterre sont tous renvoyés; ceux qui étaient détenus à Forton, près de Portsmouth, ont reçu les soins généreux et charitables de M. Wren, ministre presbytérien. Il s'est donné toutes les peines imaginables pour les secourir dans leurs maladies et dans leur détresse, en faisant des collectes parmi les personnes pieuses; enfin, il a prudemment fait la distribution des sommes que je lui ai fait tenir. Je pense qu'il serait bon d'accorder une marque de satisfaction à cet homme vertueux. Il faudrait que le Congrès m'autorisât à lui envoyer un présent, et que quelqu'une de nos Universités lui conférât le diplôme de Docteur. Le duc de Manchester, qui a toujours été notre ami dans la

Chambre des Pairs, vient d'être nommé Ambassadeur d'Angleterre près cette Cour; je dînerai avec lui aujourd'hui 26, et s'il se passe quelque chose d'important, j'ajouterai un *post-scriptum* à cette lettre. Veuillez présenter mes humbles respects au Congrès, et l'assurer de tout mon zèle à le servir.

B. FRANKLIN.

LETTRE XCVII.

A. Son Excellence M. le Comte de Vergennes.

Passy, 16 août 1783.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le Ministère anglais n'accepte aucune des propositions qui lui ont été faites, soit par nous, soit par son Plénipotentiaire. Il a envoyé un plan de traité définitif, lequel consiste simplement à rappeler les préliminaires déjà signés, avec un court paragraphe servant d'introduction, et un autre servant de conclusion pour confirmer les articles préliminaires. Mes collègues sont d'avis de le signer avec M. Hartley, et de terminer ainsi l'affaire. Je suis, etc.

B. FRANKLIN.

LETTRE XCVIII.

A M. Franklin.

Versailles, 29 août 1783.

Monsieur,

J'ai rendu compte à M. le comte de Vergennes de la difficulté que fait M. Hartley de signer à Versailles; et ce Ministre m'a chargé de vous mander que rien ne devait vous empêcher de signer à Paris mercredi prochain, jour désigné pour la signature des autres traités; mais il vous prie d'indiquer à M. Hartley 9 heures du matin, et d'envoyer ici un exprès immédiatement après votre signature faite. M. de Vergennes veut être assuré que votre besogne est consommée en même temps que la sienne. — Vous recevrez pour mercredi un billet d'invitation, ainsi que messieurs vos collègues et M. Hartley. — Je présume que celui-ci n'y trouvera aucune difficulté. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, monsieur, votre, etc.

De Rayneval.

LETTRE XCIX.

David Hartley au Docteur Franklin.

Bath, 24 septembre 1783.

Mon cher Ami,

Je suis maintenant à Bath avec ma chère sœur, qui se porte aussi bien que je pouvais l'espérer, et tout annonce qu'avec le temps sa santé sera rétablie. J'ai vu mes amis dans le Ministère, et j'ose croire que tout ira bien; ce sont des hommes sur qui l'on peut compter. La plupart des Ministres sont absens de Londres; mais il y aura, sous peu de temps, un Conseil de Cabinet, dans lequel on donnera des instructions tendantes à une proposition spéciale de la nature d'une convention temporaire. J'imagine que les bases seront à-peu-près celles de mon mémoire remis le 19 mai 1783 aux Ministres américains, savoir: « Les vaisseaux américains ne pourront apporter dans la Grande-Bretagne les produits des manufactures étrangères, ni faire le commerce direct entre les Antilles anglaises et la Grande-Bretagne. » Tout le reste subsistera comme avant la guerre. Je ne doute pas que telle soit à-peu-près leur détermination, et je pense que vous n'y apporterez aucun obstacle. Il me tarde de voir ces relations

commencer. Quant aux propositions ultérieures relatives au commerce avec la Grande-Bretagne et les Antilles anglaises, je doute qu'il en soit question avant la réunion du Parlement. Je souhaite non-seulement que la paix soit longue entre les deux pays, mais que la réconciliation devienne une alliance véritable, et qu'on s'entende parfaitement, sans avoir sans cesse la balance à la main, comme si l'on traitait avec des étrangers dirigés par une froide indifférence. Les dispositions amicales se réalisent presque toujours, tandis qu'une défiance mutuelle détruit tout le bien qu'on pourrait se promettre. Rappelez-moi, je vous prie, à nos trois collègues et à tous nos amis. Votre affectionné,

D. Hartley.

P. S. J'ai mis un mot pour l'article de notre Quaker, et j'espère qu'il produira quelque impression.

LETTRE C.

A David Hartley, esq.

Passy, 16 octobre 1782.

Mon cher Ami,

Je n'ai rien d'important à vous mander sur les affaires publiques; mais je ne puis laisser partir

M. Adams, qui ira vous voir, sans lui remettre quelques lignes pour m'informer de votre santé, vous faire part de la mienne, et vous assurer de mon respect et de mon invariable attachement.

Je pense aussi que votre article du *Quaker* est très-bon, et qu'un jour viendra où tous les hommes partageront cette doctrine; mais je crains que ce temps ne soit pas venu.

Que penseriez-vous de la proposition que je ferais d'un traité de famille entre l'Angleterre, la France et l'Amérique? L'Amérique serait heureuse comme les filles des Sabins, si, par sa médiation, elle pouvait maintenir une paix perpétuelle entre son père et son mari! Quelle folie que toutes ces guerres répétées! Ni la France ni l'Angleterre ne manquent d'États à administrer ou de sujets à gouverner; pourquoi donc guerroyer sans cesse et se tuer les uns les autres? Que de choses excellentes ne pourrait-on pas faire pour le bien de chaque pays! Combien n'aurait-on pas fait de ponts, de grandes routes, de canaux, d'autres ouvrages d'utilité publique, et créé d'institutions avantageuses pour l'humanité, avec tout l'argent et tous les hommes que l'on a si follement prodigués pendant les sept derniers siècles, pour se faire du mal en pure perte! Anglais et Français! vous êtes presque voisins, et vous avez les qualités les plus estimables; restez donc tranquilles; respectez vos droits réciproques.

Vous êtes tous Chrétiens; un de vos Rois s'intitule le *Roi Très-Chrétien;* l'autre, le *Défenseur de la Foi*. Conduisez-vous donc d'une manière conforme à ces titres. Les hommes, dit le Seigneur, feront connaître qu'ils sont mes disciples, en s'aimant les uns les autres. Maintenez la paix, et sachez en jouir. Adieu, etc.

B. Franklin.

Passy, 22 octobre 1783.

J'ai reçu l'aimable lettre de mon ami, datée de Bath le 4 du courant, avec le projet de convention temporaire que vous me priez de montrer à mes collègues. Ils sont en ce moment tous deux à Londres, où vous les verrez certainement, et pourrez vous entretenir avec eux sur ce sujet. La crainte que vous témoignez de voir se détruire le lien de la confédération, n'a, suivant moi, aucun fondement. On a trop de bon sens en Amérique pour ne pas mettre le feu aux poudres. Vos journaux sont remplis du récit de nos troubles, de nos divisions; mais les nouvelles directes d'Amérique ne m'apprennent rien de semblable. Je sais que la plupart des lettres qu'on suppose écrites des Etats-Unis, ne sont que des fictions fabriquées à Londres. Je réfléchirai attentivement à votre proposition contre le retour de nos collègues, lorsque nos commissions seront arrivées. Je me réjouis d'apprendre que votre chère sœur

va de mieux en mieux, et que votre frère se porte bien. Présentez-leur, je vous prie, mes respects. Je suis, etc.

B. FRANKLIN.

LETTRE CI.

A l'honorable Robert Morris, Surintendant des finances des Etats-Unis.

Passy, 25 décembre 1783.

La négligence de nos concitoyens à payer les impôts est très-blâmable, et l'on ne saurait qualifier trop sévèrement ceux qui ne les paient point par mauvaise volonté. Je vois que, dans plusieurs assemblées de villes, on a fait des remontrances pour ôter au Congrès le droit d'enlever, comme on dit, *l'argent de la poche du peuple*.

Cependant ces taxes n'ont d'autre objet que de payer l'intérêt et le capital de dettes légitimes. On s'en fait une fausse doctrine. L'argent qu'on demande au peuple appartient à ses créanciers, et non pas à lui. En cas de résistance, les créanciers devraient trouver dans la loi quelque moyen de se faire payer de force. Toute espèce de propriété, à l'exception de la hutte temporaire du sauvage, de son arc, de ses flèches, de sa natte

et autres acquisitions absolument nécessaires à son existence, toute propriété, dis-je, ne repose que sur une convention sociale. Le public a donc le droit de régler toutes les manières d'acquérir ou de transmettre la propriété, même les divers modes d'en user, et la quantité dont il sera permis de jouir. Toute possession nécessaire à l'homme pour la conservation de l'individu et la propagation de l'espèce, est de droit naturel, et il n'y aurait aucune justice à l'en priver; mais tout le superflu entre dans le domaine de la société soumis à l'empire des lois, et peut être consacré à l'utilité publique, lorsque les circonstances le requièrent. Si la société civile ne vous plaît pas à ces conditions, retirez-vous, et allez vivre parmi les sauvages. Celui-là n'a aucun droit aux bienfaits de la société, qui refuse de supporter une part dans ses charges.

Le marquis de Lafayette, qui s'occupe avec prédilection de nos affaires, et nous a souvent rendu de grands services, vient d'avoir des conversations avec les Ministres et les personnes qui s'occupent de réglemens de commerce à conclure entre les deux pays. Je lui communiquerai, en conséquence, la copie de la lettre où vous présentez des observations si justes et si ingénieuses sur cet objet. Il en tirera bon parti, et ces observations acquerront peut-être plus de poids en paraissant venir d'un Français, que si l'on savait

qu'elles appartiennent à un Américain. Je suis parfaitement d'accord avec vous dans toutes les idées que vous avez exprimées sur ce point.

Il est fâcheux pour le bien public que vous soyez sur le point de quitter votre emploi; mais je vous félicite relativement à vos considérations personnelles. Je ne puis concevoir d'homme plus heureux que celui qui, ayant été long-temps revêtu de fonctions publiques, s'en trouve soulagé et jouit du repos dans le sein de sa famille et de ses amis. Je suis votre, etc.

B. Franklin.

LETTRE CII.

A S. Ex. Thomas Mifflin (1), *Président du Congrès.*

Passy, 25 décembre 1783.

Les Ministres anglais ont vu sans doute avec peine que toutes les notes officielles pour le traité

---

(1) Il était d'une famille de quakers; il quitta la société pour prendre parti dans la guerre révolutionnaire : il devint aide-de-camp du général Washington, puis quartier-maître général. Il y eut quelque réfroidissement entre lui et le commandant en chef. M. Mifflin suivit alors la car-

de paix, dussent être communiquées à la Cour de France. Nous en eûmes la certitude vers la fin des négociations, lorsque M. Hartley refusa d'aller signer notre traité définitif à Versailles avec les autres Puissances, et insista pour que la signature eût lieu à Paris. Nous nous y prêtâmes volontiers, mais l'opération se fit de bonne heure, afin d'avoir le temps d'en informer le comte de Vergennes, avant qu'il signât son traité avec le duc de Manchester. La convention définitive avec les Hollandais n'étant pas prête, la Cour d'Angleterre exigea qu'elle fût terminée, soit à Londres, soit à La Haye. Si l'on nous envoie enfin la Commission qui est depuis si long-temps retardée, il faudra, conséquemment, qu'on nous autorise à traiter à Londres ou dans le lieu que nous jugerons le plus convenable. L'arrangement pourrait se conclure même à La Haye, de concert et avec les communications confidentielles des Ministres des Puissances armées, dont les conseils ne laisseraient pas de nous être utiles.

Quant au Cabinet de Londres, il faut constam-

---

rière des Assemblées, où il était orateur distingué. Il fut d'abord Président du Congrès, puis, pendant neuf ans, Gouverneur de l'État de Pensylvanie. C'est lui qui présidait le Congrès à la célèbre séance où Washington vint remettre sa commission de général en chef, pour rentrer dans la vie privée.

ment nous tenir sur nos gardes, et ne pas perdre de vue, que, s'il a fait la paix avec nous, il n'est réellement pas réconcilié avec nous ni consolé de la perte de nos provinces. Nécessairement il se flatte que des changemens dans les affaires de l'Europe, ou des dissensions entre les Américains, lui fourniront l'occasion de nous remettre sous le joug, de punir qui l'a offensé, et d'assurer notre dépendance pour l'avenir. Il est aisé de s'en convaincre à la tournure générale des journaux ministériels, de ces feuilles légères comme la paille et les plumes, qui servent, comme elles, à montrer d'où vient le vent. Ce qui le prouve encore, ce sont les commentaires malicieux que font les Ministres près les Cours étrangères, sur les moindres accidens qui arrivent à Philadelphie, les résolutions des Assemblées de villes, la difficulté que présente le recouvrement des impôts, etc. Toutes ces exagérations tendent à représenter le Gouvernement de chaque Etat comme livré à l'anarchie, le peuple las de ces divisions, le Congrès privé de son influence et hors d'état de se faire respecter. On ne veut donc pas notre bien, et l'on voudrait que toutes ces impostures se réalisassent. La famille royale est nombreuse, difficile à pourvoir, et plusieurs de ses membres ont embrassé la carrière des armes. Au milieu de telles circonstances, nous ne saurions prendre trop de soin pour conserver nos amis à l'extérieur,

et l'union à l'intérieur, pour garantir notre crédit, par l'exécution ponctuelle de nos engagemens de toute espèce, et par la sagesse de nos délibérations publiques. Qui sait si nous n'aurons pas besoin bientôt d'amis, de crédit, et d'une bonne réputation ?

Les absurdités que l'on répand en pays étranger sur notre situation politique, m'ont donné l'idée de faire connaître la vérité, par la traduction en langue française (idiôme le plus général en Europe) du code complet de nos Constitutions, dont l'impression a été ordonnée par le Congrès ; j'en ai remis deux exemplaires élégamment reliés à chaque Ministre étranger à Paris; l'un pour lui, l'autre, plus riche, pour son Souverain. Ce cadeau a été bien reçu; il a surpris étrangement ceux qui ne se faisaient aucune idée de la civilisation en Amérique, et ne supposaient pas qu'on eût pu trouver tant de sagacité et de connaissances dans nos déserts. J'ai eu la satisfaction d'entendre dire par-tout, qu'en général on admire nos Constitutions. Je suis persuadé que les nombreuses copies que j'en répandrai, non-seulement encourageront les hommes les plus industrieux à émigrer chez nous de toutes les parties de l'Europe, mais faciliteront nos relations ultérieures avec les Cours étrangères, lorsqu'on saura à quel Gouvernement, à quel peuple on a affaire. J'espère que cette idée, qui

me paraît entrer dans les vues du Congrès, sera approuvée, et qu'on me tiendra compte de la dépense. Je vous transmets un des exemplaires.

LETTRE CIII.

A Charles Thomson (1), *esq.*, *Secrétaire du Congrès.*

Passy, 13 mai 1784.

Mon cher Monsieur,

Hier soir, M. Hartley s'est réuni avec M. Jay et moi; et les ratifications du traité définitif ont été échangées. J'envoie au Président une copie de la ratification du roi d'Angleterre. Ainsi, grace à Dieu, se trouve heureusement mise à fin une grande et hasardeuse entreprise: événement que j'espérais à peine voir se réaliser! Quelques années de paix, bien employées, rétabliront, augmenteront nos forces; mais la tranquillité future fortifiera notre union et notre vertu. La Grande-Bretagne cherchera, pendant long-temps, l'occasion de recouvrer ce qu'elle a perdu. Si nous ne parvenons à convaincre l'Univers, que l'on

(1) Secrétaire du Congrès pendant toute la révolution; il jouissait d'une grande considération.

peut compter sur notre Nation pour sa fidélité à observer les traités; si nous montrons de la négligence à acquitter nos dettes, de l'ingratitude pour ceux qui nous ont servis et traités avec bienveillance, c'en sera fait de notre réputation et des avantages que nous pourrions en tirer. On nous attaquera avec la perspective d'un meilleur succès. Ne nous endormons donc pas au sein d'une sécurité trompeuse. Ne nous laissons pas énerver et appauvrir par le luxe, ni affaiblir par des controverses ou des divisions intestines. N'ayons pas la ridicule extravagance de contracter des dettes privées, lorsque nous différons d'acquitter honorablement celles de la société entière. Ne négligeons pas les exercices et la discipline militaires; enfin ménageons-nous, en cas de besoin, des magasins d'armes ou de munitions de guerre. Une conduite différente enhardirait nos ennemis et découragerait nos amis. Les dépenses nécessaires pour prévenir une guerre, sont infiniment au-dessous de celles qu'il faut faire pour la soutenir, lorsque l'on n'a pas eu assez de prévoyance pour s'en garantir.

Je suis toujours en suspens sur la décision du Congrès, relativement à l'offre que j'ai faite de ma démission, et à la demande de quelqu'emploi pour W. Temple Franklin, mon secrétaire. Si l'on me laisse passer, en ce pays, un autre hiver quoique le précédent m'ait été si funeste, il fau-

dra que je prenne le parti de finir mes jours en France, car je ne saurais supporter la fatigue du retour dans ma patrie. Pendant ma longue absence d'Amérique, la mort n'a cessé de moissonner mes amis; et les liens qui m'attachent à l'Amérique se sont relâchés à proportion. Cependant je ne puis faire de dispositions, soit pour mon retour, soit pour mon établissement en ce pays, ni pourvoir à la destinée de mon petit-fils, tant qu'on me laissera dans l'attente. Ayez la bonté, mon cher ami, de me donner quelques renseignemens particuliers sur cet objet important.

Je suis, etc.

B. Franklin.

LETTRE CIV.

David Hartley, esq., au Docteur Franklin.

Paris, 1.er juin 1784.

Monsieur,

J'ai transmis à Londres la ratification donnée par le Congrès au traité de paix définitif entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. On m'a ordonné de vous représenter (1) qu'il existe

---

(1) *Copie d'une lettre de lord Carmarthen à David Hartley, esq.*

Saint-James, 28 mai 1784.

Monsieur,

J'ai reçu ce matin, par Lauzen, votre dépêche n.o 5, et la lettre particulière du 24 courant, ensemble la ratification du traité entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique. J'avoue que c'est avec une extrême surprise que j'ai remarqué, dès le premier paragraphe de l'acte, un vice de forme aussi choquant que celui d'avoir fait mention des États-Unis avant Sa Majesté; cette forme est contraire aux coutumes établies pour tous les traités stipulés entre une tête couronnée et une République.

La conclusion n'est pas moins fautive; elle n'est ni datée ni signée du Président; ainsi l'acte manque d'une des for-

dans le premier paragraphe de l'acte un singulier vice de forme. Les États-Unis y sont mentionnés avant Sa Majesté, *contre l'usage établi dans tous les traités, où une tête couronnée* et une République sont parties contractantes. Je dois aussi vous faire observer qu'on a employé les mots d'*articles définitifs*, au lieu de *traité définitif*, et que la conclusion n'est pas moins fautive, en ce que ne présentant ni la date ni la signature du Président, l'acte manque d'une des formalités les plus essentielles pour en assurer l'authenticité et la validité.

J'ai ordre, Monsieur, de vous proposer la correction de ces erreurs dans la ratification, soit en signant au nom du Congrès une déclaration

---

malités les plus essentielles pour en assurer l'authenticité et la validité.

J'imagine que les Ministres américains ne trouveront pas d'inconvéniens à rectifier ces défauts dans la ratification : cela sera facile, en signant, au Congrès, une déclaration qui empêchera qu'il ne soit tiré conséquence, pour l'avenir, de l'erreur commise dans le premier paragraphe, ou bien, en en faisant faire, en Amérique, une copie nouvelle, où ces fautes seront rectifiées. Il ne résultera, heureusement, de ce délai aucun préjudice pour les parties. Je suis, etc.

CARMARTHEN.

P. S. Je vous envoie une copie de la ratification dans laquelle on a mis, par une autre erreur, *articles définitifs*, au lieu *de traité*.

pour empêcher qu'il ne soit tiré conséquence pour l'avenir de la faute commise dans le premier paragraphe, soit en faisant faire en Amérique une nouvelle copie, où ces vices de forme seront corrigés. Il ne résultera, heureusement, de ce délai aucun préjudice pour l'une ou l'autre des parties. Je suis, etc.

D. Hartley.

LETTRE CV.

A Son Excellence D. Hartley, esq.

Passy, 2 juin 1784.

Monsieur,

J'ai pesé les observations que vous m'avez communiquées touchant certaines impropriétés d'expressions ou de prétendus vices de forme dans l'acte de ratification, vices de forme dont quelques-uns vous paraissent de nature à en attaquer l'authenticité et la *validité*.

Le premier consiste en ce que les Etats-Unis ont été nommés avant Sa Majesté, contre la coutume établie dans les traités où une tête couronnée et une République sont parties contractantes. A cet égard, il me semble qu'il faut distinguer entre l'acte auquel l'une et l'autre Puissance concourent; savoir, *le traité*, et celui où chacune

d'elles agit séparément, savoir, la *ratification*. Il est nécessaire que tous les modes d'expressions dans l'acte bilatéral soient d'accord entre les deux parties; mais, dans un acte unilatéral, chaque partie est maîtresse de ses expressions, et n'en doit compte qu'à elle-même. Si les Ministres des Etats-Unis avaient insisté pour nommer, dans le traité, les Etats-Unis avant le Roi, si seulement ils l'avaient proposé, ce serait une injure pour la dignité royale; on eût semblé exiger que Sa Majesté reconnût elle-même notre supériorité par un contrat synallagmatique; mais c'est ce qu'on n'a pas fait. Jetez les yeux sur le traité, vous y verrez toujours Sa Majesté régulièrement nommée avant les Etats-Unis. Comment se fait-il qu'on n'ait pas observé le même ordre dans la *ratification?* c'est ce que je ne saurais dire. Nos Secrétaires étant un peu neufs dans ce genre d'affaires, il faut être indulgent sur leurs méprises. Ou bien ils auront agi ainsi, d'après quelques exemples en diplomatie; ou bien, en leur qualité de républicains, ils auront préféré ce genre de Gouvernement, qui, dans leur opinion, l'emporte sur la Monarchie. Ayant à mentionner dans le même acte ces deux genres de Gouvernement, ils auront naturellement donné la première place à celui qu'ils estiment le plus. C'est ainsi que presque toutes les Nations ont pour elles-mêmes cette sorte de complaisance; et les Anglais en

offrent un exemple remarquable; leur Souverain prend le titre de Roi de la Grande-Bretagne et *de France*. Toutefois le Congrès a adopté la forme qu'on lui a présentée, et se l'est par-là appropriée. Mais le Roi d'Angleterre n'ayant eu aucune part à cet acte, l'impropriété de terme ne saurait lui préjudicier; tant pis pour ceux qui ont commis l'inconvenance. Quel qu'ait été le motif de la transposition, je puis assurer du moins que le Congrès n'a eu aucunement l'intention de manquer de respect au Roi. Il n'a pas plus voulu faire un affront à Sa Majesté, en nommant les Etats-Unis avant elle, que vos Ministres n'ont cru blasphémer contre l'Etre-Suprême, en mentionnant, dans le même paragraphe de leur acte de *ratification*, le nom du Roi avant celui de la Divinité. Je n'ai pas besoin de rechercher des preuves plus claires que celles qui se trouvent dans la ratification elle-même. J'ai déjà dit que, dans le traité, le Roi est toujours le premier nommé; ainsi l'on a strictement observé cet usage établi entre les *têtes couronnées* et les *républiques*, que vous invoquez avant tant de chaleur, et la ratification qui suit le traité est ainsi conçue :

« Qu'il soit connu que nous, les Etats-Unis assemblés au Congrès, ayant lu et considéré les articles définitifs, nous les avons approuvés, ratifiés et confirmés, et par ces présentes approuvons,

ratifions et confirmons lesdits *articles* et chacune des *clauses* et *stipulations* qu'ils renferment. » Donc chacun des articles, clauses et stipulations où le Roi est nommé avant les Etats-Unis, est approuvé, ratifié et confirmé, et ce, de la manière la plus solennelle, sous la signature du Président du Congrès, avec le sceau de l'Etat apposé par son ordre, et contre-signé de son Secrétaire. Pourrait-on faire ou désirer une déclaration plus positive, plus authentique? Cette considération déterminera sans doute le Ministère de Sa Majesté à écarter sa proposition alternative, ou de la signature d'une déclaration de ce genre, ou d'une nouvelle expédition corrigée; ni l'une ni l'autre ne sont nécessaires; cependant, si l'on y persiste, je ferai part au Congrès de la difficulté, et j'attendrai ses ordres. Je ne puis douter qu'il n'accorde volontiers toute satisfaction raisonnable.

Il eût été plus correct assurément de se servir des mots de *traité définitif* au lieu d'*articles définitifs*; cependant la différence n'est pas grande; elle est d'autant moins importante, que le traité lui-même est intitulé le présent *traité définitif*.

Les autres objections sont que la conclusion est fautive, parce qu'elle n'est ni signée du Président ni datée; qu'elle manque par conséquent des points les plus essentiels pour assurer l'au-

thenticité et la validité de l'acte. Il est bien vrai que la signature du Président n'a pas été placée à la fin de la pièce.

Le nombre infini de traités ou de ratifications qui ont été passés dans les différens siècles et dans les différens pays, présente une variété considérable dans les formes et dans la manière d'apposer les sceaux et les signatures. Ces actes n'en ont pas été moins obligatoires ni moins authentiques. Je ne saurais dire quel modèle on a suivi; mais je crois que nos ratifications ont été généralement scellées à la marge, sur la première page, et que le nom du Président s'est toujours trouvé où il devait être, c'est-à-dire près du sceau. Tel est notre usage; aucune des Puissances avec qui nous avons traité jusqu'ici ne l'a trouvé mauvais; et vous-mêmes, vous avez approuvé cette forme dans notre ratification des préliminaires échangés en 1783. J'observe que votre méthode n'est pas toujours uniforme; dans la dernière ratification, le Roi n'a signé qu'à la fin; l'autre se trouvait signée en même temps à la fin et au commencement. Si nous avions, comme les Nations plus anciennes, un grand sceau qui, par son volume et par son poids, dût être seulement suspendu, il serait plus convenable de placer la signature au bas de l'acte; c'est cependant le manque d'un artiste habile qui nous a, jusqu'à présent, empêché d'avoir un sceau de cette es-

pèce, suspendu à un ruban dont les extrémités sont fixées dans la cire. Il en résulterait alors que toutes les feuilles de l'acte seraient réunies, et que la signature et le sceau donneraient à l'ensemble un caractère authentique.

Enfin le Congrès a terminé sa ratification par cette formule expresse : « En foi de quoi nous avons fait apposer le sceau des Etats-Unis; présent, S. Exc. Thomas Mifflin, Président, le quatorzième jour de janvier, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-quatre. » C'est ainsi que le duplicata que j'ai sous les yeux est daté en toutes lettres; l'original échangé présente probablement la même mention, de sorte que l'article essentiel de la date ne manque pas, comme on l'a supposé; mais la personne qui a fait l'objection ne l'aura pas aperçu.

La ratification a été unanimement votée par le Congrès; j'ai la ferme conviction que le traité sera ponctuellement et fidèlement exécuté de sa part. Nous avons la même assurance de votre côté; faisons de communs efforts pour observer la paix stable et perpétuelle que nous nous sommes jurée; ne souffrons pas que le plus léger nuage résulte d'une attention trop minutieuse à de vaines formes et à des futilités. J'ai l'honneur, etc.

B. Franklin.

LETTRE CVI.

A David Hartley, esq.

Passy, 3 janvier 1785.

Mon cher Ami,

J'ai reçu votre aimable lettre, datée de Bath le 1.er décembre. Je suis charmé d'apprendre que votre bonne sœur est en pleine convalescence; présentez-lui mes respects et mes vœux les plus sincères.

J'ai communiqué votre lettre à M. Jefferson, afin de lui rappeler la promesse de vous faire part des nouvelles qu'il recevra d'Amérique, sur l'objet en question. Débarrassé de cet article, je vais répondre aux autres parties de votre missive.

Le résumé de votre opinion, sur une négociation avec l'Amérique, serait fort utile, si, comme vous en aviez le dessein, vous le présentiez à l'administration, qui devrait sérieusement s'en occuper, après la prorogation du Parlement. Je sais que vous êtes tous d'accord pour maintenir la bonne intelligence entre les deux pays, et assurer leur félicité commune. Dans mon opinion, les spéculations sordides de profits partiels n'appartiennent qu'à des vues rétréciés ; jamais on n'en obtient de bénéfices durables; elles finissent

par devenir des sujets de désordres, et occasionent beaucoup plus de dépenses que n'ont produit de bénéfices des gains passagers.

Il n'est pas venu encore à ma connaissance que votre Cour ait nommé quelqu'un pour négocier avec nous. Dernièrement nous avons annoncé à votre Ministre nos pouvoirs pour traiter, et nos bonnes dispositions à cet égard; il en a référé à sa Cour; on lui a répondu que les Ministres de S. M. étaient prêts à recevoir toutes propositions que nous pourrions faire pour l'avantage des deux pays; mais qu'ils croyaient l'honneur de chacune des deux Puissances intéressé à ce que le traité ne fût pas fait sur le territoire d'une tierce Puissance; nous répondîmes que nous ne voyions pas beaucoup d'inconvénient à traiter à Paris, mais qu'aussitôt que nous aurions mis fin à quelques affaires urgentes, nous ne demanderions pas mieux que d'aller à Londres. Depuis, nous n'avons entendu parler de rien; aucune nouvelle importante ne nous est parvenue d'Amérique. Vous savez que le Congrès s'est ajourné des premiers jours de juin au commencement de novembre. Aucun détail de ses Séances ne nous a encore été transmis. Tout ce que racontent vos journaux, sur les divisions du Congrès, est fabuleux et mensonger; le mécontentement du peuple, sur notre forme de Gouvernement, controuvé. M. Jay m'écrit que jamais les Américains n'ont été plus heureux ni

plus satisfaits de l'administration ; qu'ils n'ont jamais joui de plus de tranquillité et de prospérité. Il est certain que la franchise de leurs ports, ouverts à toutes les Nations, leur procure en abondance les marchandises étrangères, et offre un écoulement proportionné aux produits de leur sol ; ils en recueillent le double avantage d'acheter moins cher les objets de leur consommation, et de tirer meilleur parti de leur superflu.

Si nous allions à Londres, j'aime à croire que ce serait toujours à vous que j'aurais affaire ; l'habitude que nous avons de nous entendre, épargnerait beaucoup de temps que l'on consomme d'ordinaire en vaines discussions ; mais je doute que l'on songe réellement, de votre côté, à un traité de commerce ; et j'imagine que nous n'en presserons pas la conclusion. Il vaudrait mieux que chaque partie prît le temps de réfléchir, qu'elle eût ce sentiment de ses intérêts qui ne frappe pas ses yeux. Je suis, etc.

B. Franklin.

LETTRE CVII.

A l'honorable John Jay (1), *esq., Ministre des affaires étrangères.*

Philadelphie, 19 septembre 1785.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai quitté Paris le 12 juillet, avec la permission du Congrès, pour retourner dans mon pays. M. Jefferson avait alors recouvré la santé ; il jouissait, en cette ville, de l'estime et de la considération générales. Nos lettres officielles vous ont fait connaître mes dernières opérations. Je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est que le dernier acte que j'aie fait, en ma qualité de Plénipotentiaire, a été de signer, deux jours avant mon départ, le traité d'amitié et de commerce avec la Prusse, lequel a été porté à La Haye par M. Short, et signé, en cette ville par le baron Thulemeyer, de la part du Roi. Ce Prince

(1) De famille française, Juge suprême des Cours des États-Unis, membre distingué de plusieurs Congrès, Ministre des États-Unis en France, en Espagne et en Angleterre, où il fit le traité de 1794, qui ne fut reçu en Amérique qu'avec répugnance.

n'a nullement hésité à souscrire aux nombreux articles que l'humanité a dictés au Congrès, et qu'il regarde comme faisant beaucoup d'honneur à ce corps. M. Short est allé ensuite à Londres présenter ce traité à M. Adams, qui a été bien accueilli de la Cour d'Angleterre, ainsi que je l'ai appris à Southampton. Une lettre de vous à M. Adams disait que le capitaine Lamb apporterait des instructions au sujet de Maroc. Nous ne l'avons pas vu, et nous n'avons pas entendu parler de lui; ainsi il ne nous a pas été possible de rien faire à ce sujet. J'ai laissé la Cour de France dans les dispositions amicales qu'elle n'a cessé de montrer depuis long-temps aux États-Unis; cependant elle voit avec peine que nous soutenions si mal notre crédit, dans le paiement de l'intérêt des emprunts; elle pense que cette négligence nous serait extrêmement préjudiciable dans le cas d'une nouvelle guerre, et qu'elle peut même en faire naître beaucoup plus tôt, en offrant à nos ennemis la perspective encourageante qu'un peuple qui paie si mal ses dettes, ne trouvera plus à emprunter. Le Roi m'a fait présent de son portrait enrichi de diamans; c'est le cadeau d'usage pour les Ministres plénipotentiaires qui ont signé des traités avec cette Cour; il est à la disposition du Congrès, à qui je vous prie de présenter mes respects. Je suis, etc.

B. Franklin.

P. S. Ne voulant pas me fier à un messager ordinaire, je charge de la présente mon ancien secrétaire W. T. Franklin, qui aura l'honneur de vous remettre tous les originaux des traités, à la conclusion desquels j'ai concouru, et qui sont terminés. Ceux entamés avec le Portugal et le Danemark sont toujours différés.

LETTRE CVIII.

*Lettre à M.****

Philadelphie, 19 janvier 1790.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur le sens du onzième article du traité de commerce entre la France et les États-Unis. J'étais, il est vrai, l'un des Commissaires chargés de la négociation; mais des Commissaires n'ont aucun droit d'interpréter un traité. L'explication doit en être cherchée dans sa substance; et si les termes n'en sont pas assez clairs, il faut recourir aux Puissances contractantes.

Bien certainement j'ai compris qu'en renonçant au *droit d'aubaine*, en faveur des citoyens des États-Unis, on comprenait dans cette clause tous les domaines quelconques de Sa Majesté Très-Chrétienne. Je suis bien persuadé que la

Cour de France ne le nierait pas, si par hasard la difficulté s'élevait dans les îles françaises, et si les îles du pays ne prononçaient point en notre faveur. Mais, avant de présenter au Congrès une pétition à ce sujet, j'imagine qu'il conviendrait mieux d'attendre que l'hypothèse eût été jugée dans quelqu'une des Antilles françaises; l'on présenterait le Mémoire, si la décision n'était pas conforme à notre attente.

B. Franklin.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE ET DU DERNIER VOLUME.

TABLE
DU SECOND VOLUME.

TROISIÈME PARTIE.

NÉGOCIATIONS DE PAIX AVEC L'ANGLETERRE.

FIN DE LA TABLE DU TOME DERNIER.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 01 04 14 009 7